

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

**Université de Montréal**

**La transformation du lien social : les parcours migratoires et d'établissement des  
réfugiés de l'ex-Yougoslavie à ville de Saguenay et à Joliette**

par

**María Amantina Osorio Ramírez**

Département d'anthropologie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor  
en Anthropologie

Novembre 2008

© María Amantina Osorio Ramírez. 2008



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

**La transformation du lien social : les parcours migratoires et d'établissement  
des réfugiés de l'ex-Yougoslavie à ville de Saguenay et à Joliette**

Présentée par:

**María Amantina Osorio Ramírez**

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Pierre Beaucage	président-rapporteur
Deirdre Meintel	directrice de recherche
Josiane Le Gall	membre du jury
Michèle Vatz Laaroussi	examinatrice externe (U. Sherbrooke)
Mona-Josée Gagnon	représentante du doyen de la FES

## Résumé

Cette thèse concerne la transformation du lien social étudié à partir du parcours migratoire et d'établissement de 32 réfugiés humanitaires ex-yougoslaves sélectionnés hors frontières et réinstallés dans deux régions du Québec : le Saguenay (villes de Chicoutimi et Jonquière) et Lanaudière (Joliette). Cette transformation a commencé initialement à partir de la guerre et de la migration forcée qui ont brisé les liens sociaux, familiaux et politiques établis par ce groupe jusqu'à ce moment-là, et elle s'est poursuivie lors du rétablissement des réfugiés au Québec. Nous avons tenté de démontrer comment ces transformations font donc partie d'un processus global, impliquant des changements à la fois économiques, sociaux, culturels et politiques, dans l'après-Guerre Froide. Avec tous ces changements il n'est pas difficile de percevoir un sentiment assez général de perte de sens chez ces réfugiés par rapport à la société qui engendre insécurité, souffrance sociale et identitaire.

C'est par le biais d'une approche qui puise dans les courants de l'anthropologie de la modernité, du politique et de l'humanitaire, que nous avons abordé cette recherche. À partir des récits de nos participants, nous examinons leurs vécus dans leur pays d'origine en ce qui a trait aux relations familiales, sociales et politiques, la trajectoire de la migration forcée et les différentes ruptures de liens, ainsi que la trajectoire dans le pays d'établissement. Ce qu'on peut appeler 'l'événement humanitaire', soit la violence extrême qui entraîne la migration forcée, constitue une rupture qui a impliqué pour les familles séparation, absence, exil, ainsi que réorganisation et réorientation du sens. L'événement sert de repère dans la reconstitution que les réfugiés font de leur passé, car c'est lui et ses conséquences qui ont profondément marqué et modifié le cours de leur vie.

La réinstallation des réfugiés répond à une série de procédures, de pratiques et de sens qui engagent tout un réseau ou circuit humanitaire international, ainsi qu'un réseau d'organismes nationaux et locaux, gouvernementaux et communautaires. Ces réseaux sont activés dans le but d'offrir à ces populations la relocalisation

dans le nouveau pays et la possibilité de reconstruire les liens sociaux et politiques perdus. La réinstallation des réfugiés dans les régions au Québec correspond à la mise en œuvre de la politique de régionalisation de l'immigration. Notre recherche a montré que les réfugiés et leur famille se sentent plus en sécurité dans les régions au Québec, mais plusieurs facteurs, comme le contexte économique régional où ils s'insèrent, influencent l'offre d'emploi, le développement des relations et le sentiment d'appartenance. Les liens familiaux un peu fragilisés continuent à être le soutien essentiel pour assurer une continuité.

Tant au Québec que dans les autres provinces, le partenariat avec des organismes communautaires et ethniques figure désormais comme une mesure privilégiée pour faciliter l'entrée des nouveaux arrivants dans la société locale. Différents programmes et activités sont associés à cette politique : l'accueil, l'accompagnement ainsi que l'intégration des réfugiés à travers l'apprentissage de la langue et le soutien à leur insertion professionnelle. Mais la réalité en ce qui concerne l'intégration des réfugiés en région connaît des limites lorsque l'on constate que les mesures qui visaient à l'intégration sociale, économique et culturelle de ceux-ci semblent moins efficaces quand l'immigration se diversifie dans sa composition. De plus, la prise en charge des réfugiés dépend d'organismes communautaires qui ne parviennent pas à satisfaire financièrement et humainement les besoins accrus des familles vulnérables finalement vouées à elles-mêmes. Nous trouvons que pour le plein exercice de leurs droits économiques et sociaux, beaucoup reste encore à faire.

**Mots-clés :** Réfugiés humanitaires, ex-Yougoslaves, Bosnie-Herzégovine, lien social, migration forcée, régionalisation de l'immigration, liens familiaux, insertion professionnelle, groupes communautaires, Saguenay, Joliette.

## **Abstract**

The subject of this thesis is the transformation of social ties, examined through the migration and settlement trajectories of 32 ex-Yugoslavian humanitarian refugees selected abroad and settled in two regions of Quebec: Saguenay (in the cities of Chicoutimi and Jonquière) and Lanaudière (Joliette). This transformation initially began during the war and the forced migration that broke social, familial, and political ties recognized by this group until that time, followed by the resettlement of refugees in Quebec. We have attempted to show how these transformations are also part of a global process, involving economic, social, cultural, and political changes. We are orphans of another principle: the cold war. Within this context of change, it is not difficult to perceive a generalized sense of loss of meaning in our society that leads to insecurity, social suffering, and identity distress.

This research was carried out using an anthropological approach, influenced by trends in the anthropology of modernities, and political and humanitarian anthropology. Participants' life narratives are examined in terms of their experiences in their native country, with respect to familial, social, and political relations; the trajectory of forced migration and the various ruptured ties; as well as the trajectory in their country of settlement. The humanitarian event, forced migration, and extreme violence constitute a rupture that involves separation, absence, exile, as well as the reorganization and reorientation of meaning.

The resettlement of refugees in the regions of Quebec corresponds to the enactment of a policy for the regionalization of immigration and is also the result of a series of procedures, practices, and meanings that engage a whole international humanitarian network or circuit, as well as a network of national and local humanitarian or community organizations. These networks are activated with the aim of offering relocalization in the new country and the possibility of reconstructing lost social and political ties. Our research shows that refugees and their families feel more secure in Québec, but several factors, such as the regional socio-economic context where they settle, influence employment opportunities, the

development of relationships, and the feeling of belonging. Slightly weakened family ties continue to be the essential support for remaining together. We also observed that the measures targeting social, economic, and cultural integration of refugees appear to be less effective when the immigrant population becomes diversified and the state decentralizes responsibility.

Changes that occur in the host society, such as Quebec, include the state entrusting community organizations with mandates previously assigned to institutions. Partnership stands as a choice measure for facilitating the entry of newcomers into local society through different programs and activities: reception, accompaniment, and integration of refugees, language learning and support for professional insertion. Organizations should aim most often to weave economic and social ties among the different actors who are likely to play a favourable role in the process of autonomy building. But this call to solidarity from the bottom up, without state intervention, weakens enormously the daily work of organizations that endure budgetary and administrative constraints. In this way, the effectiveness of social, economic, and cultural integration of refugees is reduced among a diversified immigrant population, and refugees remain in a liminal space with regard to their acquisition of economic and social rights. A real policy of recognition of differences should be incorporated in the organization of society.

**Keywords:** humanitarian refugees, ex-Yugoslavians, Bosnia-Herzegovina, social ties, forced migration, migratory trajectory, regionalization of immigration, family ties, professional insertion, community groups, Saguenay, Joliette.

# Table des matières

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>I</b>
<b>ABSTRACT.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>IX</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>X</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>XI</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE, PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>8</b>
1.1.Mise en contexte .....	8
1.2.Objectifs.....	13
1.3.Méthodologie.....	14
1.3.1. Collecte des données.....	14
1.3.2. Analyse des données : les récits et les événements.....	20
1.4. Description socio-économique des milieux de vie et de l'immigration.....	24
1.4.1. La Ville de Saguenay : Jonquière et Chicoutimi.....	26
1.4.2.L'immigration dans la région du Saguenay .....	28
1.4.3. La région de Lanaudière : la ville de Joliette .....	31
1.4.4.L'immigration dans la région de Lanaudière.....	32
1.5. Les organisme communautaires et les programmes offerts aux réfugiés...	34
<b>Conclusion.....</b>	<b>41</b>
<b>CHAPITRE 2 LIENS SOCIAUX ET MIGRATIONS FORCÉES : UN CADRE CONCEPTUEL.....</b>	<b>43</b>
2.1. Anthropologie contemporaine : nouveaux espaces de réflexion et nouvelles approches.....	44
2.2. L'humanitaire auprès des réfugiés.....	49
2.3. Décomposition et recomposition des liens.....	54
2.3.1. Le renforcement des liens.....	58
2.3.2. La politique de régionalisation de l'immigration.....	62
2.4. Les différents sujets abordés par les recherches en région.....	70



<b>Conclusion .....</b>	<b>77</b>
<b>CHAPITRE 3 : NAISSANCE ET MORT D'UN ÉTAT : LA YOUgoslavie .....</b>	<b>83</b>
3.1. L'illusion d'un État.....	84
3.2. La République fédérale socialiste de Yougoslavie (1945-1991).....	86
3.3. Les nations, les nationalités et la citoyenneté yougoslave.....	89
3.4. L'«L'autogestion» comme forme d'organisation de la société.....	93
3.5. La mort de Tito et le déclenchement du conflit : explications possibles....	98
<b>Conclusion.....</b>	<b>102</b>
<b>CHAPITRE 4 : LE DROIT D'ASILE, LE RÉÉTABLISSEMENT DES RÉFUGIÉS ET LES NOUVEAUX ENJEUX DES MIGRATIONS INTERNATIONALES.....</b>	<b>105</b>
4.1. Le conflit yougoslave et les restrictions à la demande d'asile.....	107
4.2. Les déplacés internes et l'ingérence humanitaire.....	113
4.3. Les politiques concernant les réfugiés au Canada.....	119
<b>Conclusion.....</b>	<b>129</b>
<b>CHAPITRE 5 : LIENS SOCIAUX ET FAMILIAUX EN YOUgoslavie .....</b>	<b>134</b>
5.1. Les familles ex-yougoslaves.....	134
5.1.1. Âge des répondants à leur arrivée au Québec.....	135
5.1.2. Nombre d'enfants et âge .....	136
5.1.3. L'éducation et le travail.....	138
5.1.4. Les langues et les religions.....	144
5.2. La situation familiale en Yougoslavie.....	155
5.2.1. Rapports dyadiques : fils/mère.....	159
5.2.2. Le mariage et la vie de couple en Yougoslavie.....	165
5.3. Vie sociale.....	171
<b>Conclusion.....</b>	<b>172</b>

<b>CHAPITRE 6 : LA DÉCHIRURE DES LIENS.....</b>	<b>175</b>
6.1. La diabolisation de l'Autre .....	176
6.2. Entre la peur, la menace et la résistance au conflit ethnique.....	179
6.3. Rester ou s'enfuir : Y avait-il un choix possible?.....	183
6.4. La dispersion des familles et la rupture des liens.....	187
6.5. La perte de la protection matérielle et la rupture des liens culturels et sociaux.....	190
6.6. Comment survivre au milieu des périls : être réfugié.....	195
6.7. Après la guerre : chercher ailleurs pour pouvoir continuer à vivre.....	201
6.8. Raisons de choisir le Canada comme pays d'établissement .....	204
<b>Conclusion.....</b>	<b>207</b>
<b>CHAPITRE 7 : RÉÉTABLISSEMENT DES RÉFUGIÉS EX-YOUGOSLAVES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC.....</b>	<b>209</b>
7.1. Procédures et trajectoire migratoire.....	210
7.2. L'accueil à Saguenay et à Joliette vu par les intervenants.....	215
7.3. L'expérience de l'accueil par les réfugiés.....	218
7.4. Les interprètes et l'apprentissage du français.....	224
7.5. Le changement de statut, de réfugié à immigrant.....	232
7.6. L'attachement à la région.....	235
<b>Conclusion.....</b>	<b>237</b>
<b>CHAPITRE 8 : L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>241</b>
8.1. Les différents programmes gouvernementaux de soutien à l'insertion à l'emploi en région.....	241
8.2. Le début d'un autre parcours difficile : la reconnaissance des diplômes et des acquis.....	244
8.3. La langue comme obstacle à la mobilité professionnelle.....	249
8.4. La précarisation du marché du travail.....	253
8.5. Le poids de la famille.....	256
8.6. L'intégration sociale : la création des réseaux.....	260
8.7. Un bilan.....	266
8.8. Une situation différente à Montréal?.....	267
<b>Conclusion.....</b>	<b>272</b>
<b>CHAPITRE 9 : LIENS FAMILIAUX ET SOCIAUX DANS LE PAYS D'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>277</b>

9.1. L'importance de la famille dans le parcours migratoire et d'installation : les enfants d'abord.....	279
9.2. Les changements dans la sphère domestique.....	283
9.3. La transmission intergénérationnelle.....	289
9.3.1. La langue.....	290
9.3.2. Les valeurs.....	294
9.4. Dispersion des familles.....	300
9.5. Pratiques culturelles et relations sociales.....	306
9.5.1. Les fêtes.....	306
9.5.2. La cuisine.....	310
9.5.3. Les amis et les relations avec les voisins.....	311
9.6. La mémoire familiale et sociale de l'exil.....	313
9.7. Les changements identitaires.....	316
<b>Conclusion.....</b>	<b>318</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>322</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>340</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>XII</b>

## Liste des tableaux

<b>TABLEAU 1 - Âge des répondants à l'arrivée dans les régions par sexe.....</b>	<b>135</b>
<b>TABLEAU 2 - Âge des enfants selon la région et le sexe.....</b>	<b>136</b>
<b>TABLEAU 3 - Nombre d'enfants par couple selon la région.....</b>	<b>137</b>
<b>TABLEAU 4 - La religion selon la région.....</b>	<b>149</b>
<b>TABLEAU 5 - Pays de provenance des familles accueillies par SEMO de juillet 1998 à décembre 2003.....</b>	<b>216</b>

## Liste des figures

<b>FIGURE 1 – Régions du Québec.....</b>	<b>25</b>
<b>FIGURE 2 – Ville de Saguenay : Chicoutimi- Jonquière.....</b>	<b>26</b>
<b>FIGURE 3 – Région de Lanaudière.....</b>	<b>31</b>
<b>FIGURE 4 – La Yougoslavie en 1990.....</b>	<b>87</b>
<b>FIGURE 5 – Jozip Broz Tito avec des gens.....</b>	<b>98</b>
<b>FIGURE 6 – Les réfugiés et les déplacés en Bosnie-Herzégovine.....</b>	<b>109</b>
<b>FIGURE 7 – Réfugiés admis au Québec de 1994 à 2003 selon catégorie.....</b>	<b>122</b>
<b>FIGURE 8 – Résidents permanents au Canada en provenance de Yougoslavie .....</b>	<b>124</b>
<b>FIGURE 9 – Arbre généalogique d'une famille de Joliette.....</b>	<b>160</b>
<b>FIGURE 10 – Femme âgée fuyant Sarajevo.....</b>	<b>195</b>

## **Remerciements**

Je tiens à remercier sincèrement tous les répondants de mon enquête qui m'ont permis de partager avec eux, à travers leurs récits, une partie de leur vie au Québec et en Yougoslavie, pleine de bons et de moins bons souvenirs.

Merci à Deirdre Meintel, ma directrice, qui m'a encouragée à commencer ce long processus d'enrichissement intellectuel et qui m'a accompagnée dans les différentes étapes de ma recherche dont le produit final est cette thèse. Merci également pour l'occasion qu'elle m'a offert de participer à d'autres recherches à travers lesquelles j'ai pu approfondir les enjeux reliés aux dynamiques régionales.

Merci à Pierre Beaucage, professeur au département d'anthropologie, pour son soutien intellectuel tout au long de ce parcours et à Danielle Juteau, pour les encouragements et commentaires dont j'ai bénéficié alors que je travaillais avec elle en tant qu'agente de recherche.

Merci également à ceux et à celles qui ont partagé avec moi, les questions, les doutes, et les découragements à différents moments de cette expérience. Ces conversations me permettaient à chaque fois de voir une nouvelle lumière au fond du tunnel.

J'aimerais finalement remercier le Fonds québécois de la recherche en sciences humaines (FQRSC) qui m'a offert une bourse d'excellence pour la réalisation de cette recherche. Mes remerciements vont également au Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) qui m'a offert un accueil chaleureux tout au long de mes études doctorales et pour l'octroi de la bourse de fin de rédaction. Je tiens à souligner la contribution de ce dernier ainsi que celle du département d'anthropologie au soutien financier qui a permis ma participation à plusieurs événements scientifiques au cours desquels j'ai pu présenter les résultats de mes recherches. Merci à tous.

*À la mémoire de mes parents*

## Introduction

L'étude des migrations et des déplacements de personnes a été notre intérêt de recherche depuis plusieurs années. La situation du conflit en Colombie avait continué à se détériorer et diverses circonstances se sont jointes pour que l'on revienne au Québec. Nous avons déjà fait un séjour à Montréal, dans les années 1990, durant lequel nous y avons rédigé notre mémoire de maîtrise sur la situation des femmes colombiennes à Montréal, mais cette fois-ci, à la fin de 1999, nous avons séjourné au Saguenay - Lac-Saint-Jean.

La décision de reprendre nos études de troisième cycle et notre choix d'un sujet de réflexion ont été intimement liés aux expériences que nous vivions avec ceux que l'on appelait des « réfugiés publics », c'est-à-dire les réfugiés sélectionnés à l'étranger au sens de la Convention outre-frontières, et parrainés par le gouvernement dans le cadre de la politique humanitaire du Canada et du Québec. Nous avons eu l'opportunité de commencer à travailler au début de l'année 2000 en tant que conseillère auprès des réfugiés qui suivaient des cours de francisation au Centre linguistique du Collège de Jonquière. Les cours offerts en partenariat avec le ministère des Relations avec les citoyens et les immigrants (MRCI)<sup>1</sup> étaient majoritairement fréquentés par des familles colombiennes, mais il y avait aussi des familles yougoslaves et d'autres issues de l'Amérique centrale.

C'est surtout à partir des événements survenus dans les Balkans et spécifiquement la guerre en Yougoslavie<sup>2</sup> pendant la décennie 1990 (crises politiques, nettoyage ethnique, transition à l'économie capitaliste) que plusieurs pays, dont le Canada, ont reçu un nombre plus important de réfugiés et d'immigrants originaires de ces pays - par la voie, entre autres, des programmes spéciaux du Haut Commissariat

---

<sup>1</sup> Actuellement nommé ministère de l'Immigration et de Communautés Culturelles (MICC).

<sup>2</sup> L'appellation de « guerre de Yougoslavie » *stricto sensu* recouvre les événements qui ont ensanglanté la Croatie puis la Bosnie de 1991 à 1995 (Accords de Dayton). Elle ne se réfère pas à



pour les réfugiés<sup>3</sup>. Les crises yougoslaves ont conduit à l'adoption d'une expression qui a eu un impact considérable sur la mobilisation internationale : celle de « nettoyage ethnique ». Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à La Haye, créé en 1993 par le Conseil de sécurité de l'ONU, s'est donné pour mission de juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, et les violations graves commises contre la population pendant le conflit qui fit rage en Croatie puis en Bosnie-Herzégovine entre 1991 et 1995, conflits immédiatement suivis de la guerre au Kosovo.

Notre thèse vise à comprendre la transformation du lien social durant les parcours migratoire de réfugiés ex-yougoslaves sélectionnés à l'extérieur du pays et parrainés par le gouvernement, et durant leur parcours d'établissement dans deux régions du Québec : le Saguenay - Lac-Saint-Jean (plus particulièrement les villes de Jonquière et de Chicoutimi) et la région de Lanaudière (la ville de Joliette). Nous établirons principalement une comparaison entre ces deux régions, la première périphérique et l'autre centrale; toutefois nous présenterons également des récits obtenus auprès de personnes installées à Montréal. Ces transformations des liens sont en étroite relation avec les changements mondiaux - la fin de la guerre froide, la globalisation, la crise de l'État-providence, les mouvements de populations - et plus particulièrement ceux dus à la migration forcée et au nettoyage ethnique des populations habitant en Bosnie-Herzégovine. Des milliers de personnes ont été obligées de se déplacer, d'abord à l'intérieur de la Yougoslavie puis dans d'autres pays européens. Les populations yougoslaves ont subi, après le déclenchement de la guerre au début des années 1990, les conséquences directes de certains changements concernant la reconnaissance du statut de réfugié. Toutes ces mutations sociétales ont eu différentes conséquences

---

la guerre du Kosovo et aux bombardements de la Serbie, qui se situent cependant bien sûr dans son prolongement et dans sa logique.

<sup>3</sup> Le Canada est signataire de la Convention relative au statut de réfugié connue comme la Convention de Genève de 1951, ainsi que du Protocole de 1967.

les politiques sociales et les programmes d'immigration entre autres, et surtout sur les individus directement affectés par la perte de repères, la frustration, l'exclusion, la fragilisation du lien collectif et de la façon de « vivre ensemble ».

Après que la Yougoslavie eut cessé d'exister comme entité politique, soit après les guerres de 1991-1995, appeler quelqu'un un « ex-Yougoslave » est une référence opérationnelle par laquelle on se réfère à une mixité d'identités avec des appartenances ethnoculturelles diverses : Croates bosniaques, Serbes bosniaques, et Bosniaques musulmans en provenance d'un contexte géographique, social et politique commun aux récits d'immigrés. Dans notre cas, nous nous limiterons aux peuples qui habitaient en Yougoslavie, et qui vivaient plus précisément en Bosnie-Herzégovine. Toutes ces personnes ont vécu la guerre, la migration forcée et l'exil, une coupure qui a imposé un changement de rythme dans leur vie et qui a altéré leurs rapports au passé et à l'avenir.

Les trois solutions envisagées par la Communauté internationale pour traiter le « problème » des réfugiés sont : l'intégration dans le pays d'accueil, la réinstallation dans un pays tiers et le rapatriement au pays d'origine. La politique humanitaire du Canada préfère pouvoir sélectionner les réfugiés à l'extérieur du pays plutôt que tenter de les établir au Canada en nombre élevé (CIC, 2002). Le rétablissement des réfugiés au Canada et particulièrement au Québec, maître dans sa sélection des réfugiés hors frontières, est orienté vers les régions moyennes et périphériques, en accord avec la politique de régionalisation de l'immigration (MRCI 1991; Dumont 1991; Bonneau et Tremblay 1993; Simard 1996). Les politiques humanitaires internationales et nationales essaient de répondre aux besoins des populations qui ont vécu la rupture des liens sociaux et politiques de façon à rétablir les liens perdus. En ce sens, le rétablissement permanent des familles réfugiées au Canada est une réponse aux programmes de politiques transnationales mis en œuvre par les organismes multilatéraux et internationaux à

travers un circuit humanitaire qui se continue dans l'espace national. Le Canada, et conséquemment le Québec, incorpore dans ses lois différentes politiques et programmes offerts à ces populations. Les programmes d'accueil, d'accompagnement et d'intégration des réfugiés en région se situent dans cet objectif. La diversité d'organismes communautaires et d'acteurs, ainsi que celle des expériences individuelles et familiales des réfugiés, suppose des formes de relations, des liens et des significations particulières (Saillant, 2007, 2005). C'est par le biais d'une approche anthropologique, influencée par les courants de l'anthropologie des modernités, du politique et de l'humanitaire, que nous avons abordé cette recherche.

La thèse débute par un exposé de la problématique et de la méthodologie (chapitre 1) et la revue des notions conceptuelles et méthodologiques (chapitre 2) qui nous ont servi de cadre pour l'analyse de nos données. L'anthropologie portant désormais son attention sur des questions contemporaines, elle avive sa propre dynamique et redessine ses frontières disciplinaires en prenant en compte de plus larges dimensions. L'anthropologie moderne nous permet d'interroger le sens à donner aujourd'hui aux différents objets de nos réflexions et à leurs transformations : l'État, la société, la culture, l'immigration et les identités, entre autres. La notion du lien social engage la redéfinition des valeurs structurant les comportements individuels et collectifs, c'est-à-dire le « vivre ensemble ». Cette notion fait l'objet aujourd'hui d'un intérêt renouvelé alimenté par la mutation des paradigmes : il s'opère un démantèlement des repères idéologiques, politiques, sociaux et identitaires qui oblige à poser la question de la nature et des fondements d'une communauté politique.

Nous examinons dans le chapitre 3 les caractéristiques qui ont donné naissance à la Première (1918-1944) et à la Deuxième Yougoslavie (1945-1991). La personnalité mythique et réelle du Maréchal Josip Broz plus connu sur le nom de

Tito marque l'histoire de la Yougoslavie depuis la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1980, année de son décès. Sa façon de gouverner les républiques et les peuples qui les composaient, ainsi que la position stratégique de la Yougoslavie à la limite entre l'Est et l'Ouest européen, vont jouer un rôle fondamental dans l'accès aux ressources internationales pendant la guerre froide et à sa dislocation dans la décennie 1990. Le lien social qui est apparu après la Seconde Guerre mondiale, dans les pays occidentaux et avec des caractéristiques particulières dans les pays socialistes, reposait sur le rôle primordial de l'État comme garant de la justice sociale. Ce lien accroissait la légitimité de l'État en lui confiant des responsabilités nouvelles : le développement de systèmes de protection sociale, soit « assurer le bien-être de tous ». Nous verrons aussi dans ce chapitre la dynamique politique et sociale qui existait entre les républiques qui formaient la Yougoslavie.

Notre réflexion au chapitre 4 se porte sur la situation des réfugiés et le droit d'asile en Europe et en Amérique du Nord. Celle-ci est en crise depuis déjà plus de dix ans, créant ainsi de nouveaux enjeux dans les migrations internationales. L'éclatement de la Yougoslavie et la tragédie qui l'a accompagné, la guerre et ses réfugiés, ont mis sur la scène européenne des milliers de personnes qui demandaient la protection et le refuge, situation que l'on n'avait pas revue depuis la Deuxième Guerre mondiale. La plupart des pays européens ont pris des mesures (réfugiés humanitaires, résidence temporaire, asile territorial) et créé des entraves en vue de ne plus accueillir ceux que l'on soupçonne d'être de « faux réfugiés ». Ces changements dans la reconnaissance du statut de réfugié a eu pour conséquence pour des milliers de personnes d'être privés de droits sociaux, du droit à la réunification familiale ou de l'accès au marché du travail, et d'être souvent limités dans leurs mouvements territoriaux. Cette situation a fait de la question de réfugiés une préoccupation stratégique centrale traitée plus en termes sécuritaires qu'humanitaires.

Nous nous attardons dans le chapitre 5 sur les résultats de nos données recueillies à partir d'entrevues semi-dirigées. Il s'agira d'esquisser le profil sociodémographique des personnes établies à ville de Saguenay (Jonquièrre et Chicoutimi), à Joliette et à Montréal, eu égard à leur âge, nombre d'enfants, religion, langues et profession dans leur pays d'origine. Nous explorons à partir de nos entrevues le tissage des différents liens familiaux et sociaux créés par les différents membres pendant leur socialisation dans leur pays d'origine, la Yougoslavie. Il est question également dans ce chapitre de l'importance du statut de la mère à l'intérieur du ménage et de la relation avec leur fils, le mariage et la vie sociale.

Le chapitre 6 explore le récit des familles en ce qui concerne leur expérience de la migration forcée et de la déchirure des liens. La migration forcée et le fait d'avoir le statut de réfugié dans ce qui était son propre pays ne sont pas l'une des moindres souffrances que vivent les familles en termes de destruction ou de confusion des identités et des liens d'appartenance. La perte de la citoyenneté, comme lien de symbolisation et d'identification d'un « nous » commun, est une autre perte qui affaiblit le lien essentiel avec le groupe. C'est aussi la perte des liens avec certains membres de la famille, du voisinage et du travail. Nous montrerons comment, à partir de l'ethnisation des liens de la part des élites montantes, la dynamique politique a provoqué le déplacement et l'exode de milliers de personnes, de femmes, d'hommes, d'enfants et de vieillards, à travers le monde. Le nettoyage ethnique a entraîné la déchirure des liens culturels, politiques, sociaux et familiaux. La situation de pénurie, la vulnérabilité et les restrictions existantes dans les pays qui les ont accueillies de manière temporaire, le transit par plusieurs camps de réfugiés, toutes ces circonstances ont poussé les personnes à chercher des alternatives plus sécuritaires et plus permanentes pour continuer à vivre. Nous

verrons les différentes raisons qui ont conduit les familles à choisir le Canada, pour celles qui ont eu la possibilité de le faire, comme pays de résidence.

Notre intérêt au chapitre 7 est centré sur les démarches et la trajectoire établie pour les réfugiés, le statut acquis et les différents programmes offerts par les organismes communautaires dans chacune des régions. Comme nous l'avons suggéré précédemment, ces populations arrivent pour la plupart dans ces régions sans aucun réseau familial ni amis, et les représentants des organismes qui les accueillent et les accompagnent durant le premier temps d'installation sont les références pour obtenir l'information et les moyens d'accéder aux services auxquels ils ont droit. Ainsi, les représentants des organismes et la population ex-yougoslave nous fourniront un aperçu de la perception qu'ils ont de la politique de régionalisation à partir de l'utilisation des programmes comme l'accueil, l'accompagnement, l'apprentissage du français, la recherche d'emploi, etc.

Le chapitre 8 concerne l'insertion professionnelle des répondants, et notamment les obstacles, les soucis, les discriminations auxquels ils sont confrontés dans la nouvelle société, ainsi que leurs attentes. Nous mentionnons aussi les différents éléments qui facilitent l'inclusion ou l'exclusion des réfugiés en région. Le chapitre 9 amorcera notre réflexion sur l'importance de la famille tant dans le parcours migratoire que dans le parcours d'établissement. Il aborde les changements concernant la sphère domestique, la transmission intergénérationnelle, la dispersion de la parenté, les liens transnationaux ainsi que la transmission de la mémoire familiale de l'exil. Ces chapitres vont nous permettre de rendre compte des liens tissés et reconstruits dans la nouvelle société d'établissement.

## **Chapitre 1 : Contexte, problématique et méthodologie**

### **1.1. Mise en contexte**

Des mutations politiques, sociales et culturelles importantes ont caractérisé les trois dernières décennies : l'affaiblissement de l'État-nation, l'augmentation des flux de capitaux et de personnes, le pluralisme des sociétés, la multiplicité des liens d'allégeance et de citoyenneté, des conflits religieux ou interethniques, tous ces éléments parmi d'autres obligent à considérer si nous sommes dans un changement du paradigme de la façon de « vivre ensemble », vers un nouveau contrat social (Abélès, 1990; Lamoureux, 2005; Wieviorka, 1996). Populations déplacées, peuples sans État, exilés, réfugiés, sans papiers, mais aussi chômeurs de longue durée sont des figures emblématiques de notre époque. Des réseaux économiques, politiques, sécuritaires et humanitaires complexes et transnationaux sont mis en place pour répondre aux nouveaux défis. La notion de lien social fait l'objet d'un intérêt renouvelé, alimenté par la mutation de paradigme en matière de politique économique et sociale, cette dernière, inspirée par le néolibéralisme et la mondialisation, a provoqué de graves tensions sociales et politiques. Cette évolution amène aussi à repenser la question du lieu du politique, longtemps associé à la prééminence du référent État-nation. Les transformations du lien social dans les sociétés occidentales actuelles sont à mettre en relation avec l'accentuation de l'individualisme et de la logique des droits individuels, ainsi qu'avec l'évolution des représentations du soi, de l'Autre et de l'inscription des êtres humains dans le temps et la durée ainsi que dans le genre et dans les hiérarchies sociales (Pedrazzini et al, 1997; Abélès, 2006). L'anthropologie se sent aujourd'hui interpellée par ces réflexions théoriques et méthodologiques pour rendre compte des nouvelles réalités. Voilà des thèmes qui suscitent également l'intérêt et la réflexion dans les disciplines connexes, notamment l'histoire, la sociologie et la science politique.

C'est par le biais d'une approche anthropologique, influencée par les courants de l'anthropologie des modernités, du politique et de l'humanitaire, que nous avons abordé cette recherche. Notre thèse examine la transformation du lien social dans les parcours migratoires et dans le rétablissement de réfugiés ex-yougoslaves dans les régions du Saguenay (villes de Chicoutimi et Jonquière) et de Lanaudière (Joliette). Pour ce faire, nous considérons, à partir des récits de nos participants, leurs vécus dans leur pays d'origine en ce qui a trait aux relations familiales, sociales et politiques; la trajectoire de la migration forcée et les différentes ruptures de liens, ainsi que l'accueil et l'établissement à partir des services offerts dans le pays d'accueil pour renouer de nouveaux liens.

Réfléchir à la politique de l'immigration revient au fond à interroger l'État. Le principe de souveraineté est à la base des admissions en matière d'immigration; ses catégories organisent l'inclusion et l'exclusion nationale. L'établissement des réfugiés dans les régions moyennes et périphériques au Canada et au Québec répond à la mise en œuvre de la politique de régionalisation de l'immigration du Québec. Cette politique au Canada et au Québec s'inscrit depuis quelques années dans une perspective de reconfiguration des paramètres traditionnels du rôle de l'État-nation. En optant pour une plus grande décentralisation, cette politique facilite la participation de nouveaux acteurs tels que les provinces, les régions et les villes, et soulève d'importants enjeux de société (Manègre, 1988; 1993; Bonneau et Tremblay, 1993; Conseil des relations interculturelles, 2000; Labelle, 2006). Les régions sont alors appelées à devenir plus actives et décisionnelles dans la planification du développement territorial, et certaines régions ont identifiées l'immigration comme un des axes de leur plan de développement, situation qui modifiera profondément l'image sociale et culturelle des régions.



Une des voies empruntées par l'anthropologie critique de l'humanitaire, nous signale F. Saillant (2007, 2006, 2005), est celle de l'observation de la vie sociale des droits. Les milieux humanitaires ont fait des droits humains le cœur de leur idéologie commune, et ce qui intéresse l'anthropologue est moins le caractère normatif des droits que la manière dont ceux-ci sont négociés, reçus, imposés, attendus. L'humanitaire, en ce sens, est un lieu extensif de l'observation de la vie sociale des droits, à tous les points de ses circuits, et nous questionne sur le rapport au politique, le rapport au culturel et surtout à l'éthique. En ce qui touche à l'événement humanitaire, les images de catastrophes, la souffrance, la mort et les élans de générosité sont devenus l'ordinaire des récits médiatiques; pour l'anthropologue il s'exprime en termes de réflexivité, de subjectivité, de socialité, de médiation et de circulation. La migration forcée et la violence extrême sont toujours une « zone de turbulence », un événement de rupture qui implique séparation, absence, exil, ainsi que la réorganisation et la réorientation du sens (Soarès, 2006). L'événement sert de repère dans la reconstitution que les réfugiés font de leur passé, car c'est lui et ses conséquences qui ont profondément marqué et modifié le cours de leur vie. L'événement représente donc une modification sensible des rapports de force et de la configuration des possibles.

Les réfugiés sont des personnes déterritorialisées, produits d'un système social en totale anomie et pour lesquelles les organisations transnationales et nationales définissent un statut et des critères d'inclusion ou d'exclusion. Les réfugiés ont besoin de protection parce que leurs droits ont été bafoués; victimes de la guerre, elles ont perdu toutes sortes de liens : sociaux, politiques et familiaux. Les réfugiés qui arrivent au Canada et au Québec sortent du cadre de la guerre et de la violence dans leur pays d'origine, et désirent refaire leur vie dans le pays d'établissement. Ces familles sont réinstallées au Canada dans les différentes provinces. Pour le Québec, l'immigration humanitaire compte pour près d'un cinquième des admissions et renvoie à la valeur que la société accorde à la solidarité

internationale et à l'accueil de personnes qui fuient les guerres et les menaces de persécution. Le Québec contrôle la sélection des immigrants indépendants et des réfugiés hors frontières et c'est lui qui gère les programmes d'accueil (Gouvernement du Québec, 1991). Le nombre d'admissions, d'environ 1 800 par année, respecte l'engagement du Québec à assumer sa juste part de l'immigration humanitaire au Canada (MICC, 2007). Le gouvernement du Québec maintient et renforce le rôle du Québec et des régions comme terres d'accueil pour les victimes de conflits armés, de répression politique et de violation des droits de la personne (Conseil des relations interculturelles, 1997).

Tant au Québec que dans les autres provinces, le partenariat avec des organismes communautaires, ethniques et bénévoles figure comme une mesure privilégiée pour faciliter l'entrée des nouveaux arrivants dans la société locale. Différents programmes et activités sont associés à cette politique : l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des réfugiés, l'apprentissage de la langue et le soutien à l'insertion professionnelle. Ces programmes sont offerts par des organismes communautaires avec l'appui financier du ministère d'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), qui reçoit à son tour une subvention du gouvernement fédéral. La contribution des réfugiés à la société d'accueil, à son développement social, économique et culturel est invoquée pour déployer l'aide humanitaire et le soutien à ces populations. La réinstallation des réfugiés répond donc à une série de procédures, de pratiques et de sens qui engagent tout un réseau ou circuit humanitaire international, ainsi qu'un réseau d'organismes nationaux et locaux, humanitaires et communautaires (Saillant, 2007). Ces réseaux sont activés dans le but d'offrir à ces populations délocalisées, réfugiées, victimes de la migration forcée, la relocalisation dans le nouveau pays et la possibilité de reconstruire les liens sociaux et politiques perdus. En ce sens, le Canada agit en cohérence avec ses politiques internationales (Convention de Genève et

interventions humanitaires hors des frontières), et ses politiques nationales, par l'accueil des réfugiés et leur intégration dans son territoire.

L'importance de cette recherche réside dans le fait qu'elle analyse le parcours migratoire et le processus d'établissement en régions d'une population spécifique, soit les réfugiés humanitaires sélectionnés hors frontières par opposition à ceux qui demandent le statut sur place. Ces personnes sont définies comme provenant des « pays source » (PPS)<sup>4</sup>. Les particularités de cette catégorie d'immigration humanitaire, aussi nommée « réfugiés publics », sont qu'ils sont sélectionnés dans leur pays d'origine ou de transit par les représentants gouvernementaux là où existe un conflit ou alors dans des camps de réfugiés. Ils ne connaissent pas la ville où ils vont être réinstallés, ceci étant une décision du gouvernement fédéral ou provincial (du Québec dans notre cas); d'où l'absence dans la plupart des cas d'un réseau familial ou/et d'un réseau d'amis dans la région d'établissement. Ils sont pris en charge par le gouvernement, qui leur offre des fonds pour réaliser les examens médicaux et acheter le billet d'avion, considérant la situation de précarité où ils se trouvent. Toutes ces circonstances d'émigration vont avoir un impact sur leur insertion au contexte d'établissement et la reconstruction des différents liens. À l'arrivée au Canada, et spécifiquement à la province du Québec, ils sont accueillis par les organismes communautaires des villes où ils sont assignés, lesquels réalisent avec ces populations un travail de proximité en offrant des programmes d'accueil et d'accompagnement. À partir de ces pratiques ils tentent de retisser, chez ces populations, les différents liens brisés. Nous décrivons l'enchaînement du circuit de l'humanitaire canadien à la structure québécoise à travers la description des pratiques d'organismes communautaires mandatés pour

---

<sup>4</sup> La catégorie PPS s'applique aux personnes se trouvant dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans le pays de leur résidence habituelle, pour lesquelles une guerre civile ou un conflit armé pose une menace grave et personnelle. Est admissible à la catégorie PPS toute personne qui, bien qu'elle n'ait pas quitté le pays où elle résidait, craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques ou son appartenance à un groupe social particulier (Gouvernement canadien, 1998).

l'accueil et l'expérience que font les réfugiés de celles-ci. Nous nous demandons si l'objectif de la politique humanitaire du Canada et du Québec consistant à rétablir les liens sociaux et politiques est effectivement atteint par le biais des programmes offerts à ces populations vulnérables dans les régions du Québec. Comment la mise en œuvre de l'acquisition des droits et de nécessité (les besoins) de l'humanitaire au Québec se réalise-elle dans un cadre de changement du lien social? Le désengagement de l'État et la réduction des politiques sociales, ainsi qu'une vision utilitariste de l'immigration en vient à prendre le pas sur la solidarité que les sociétés plus riches doivent démontrer à l'égard des personnes en détresse.

La politique de régionalisation s'adresse principalement aux entrepreneurs et aux immigrants indépendants<sup>5</sup> qui sont à Montréal ou à l'extérieur du pays; toutefois, c'est surtout auprès des réfugiés parrainés par le gouvernement québécois qu'elle est mise en œuvre, et c'est le cas pour les familles ex-yougoslaves rencontrées à Jonquière, Chicoutimi et Joliette. Selon le gouvernement fédéral, les réfugiés sont plus facilement influençables dans leur choix de destination (surtout, ajoutons-nous, dans l'état de vulnérabilité où ils se trouvent). Le mode d'établissement de ceux-ci est, de toutes les catégories d'immigrants, le plus dispersé géographiquement, essentiellement en raison de cette politique et en fonction de la disponibilité des services d'établissement fournis par des organisations bénévoles (CIC, 2001). C'est précisément par rapport à cette catégorie – des réfugiés de guerre ou de conflits ethniques - que se pose dans toute son acuité la question de l'adaptation institutionnelle des services sociaux.

## 1.2. Objectifs

---

<sup>5</sup> Parmi les immigrants admis de 2001 à 2005, 29 325 résidaient en dehors de la région métropolitaine cinq ans plus tard, soit en janvier 2007. Il s'agit d'une augmentation de 70% en nombre absolu (MICC, 2007 :35).

Nous poursuivons dans cette étude un quadruple objectif :

- a) Appréhender les différents liens sociaux et politiques construits par les réfugiés ex-yougoslaves dans leur pays d'origine avant la migration forcée;
- b) Comprendre à travers les récits des réfugiés ex-yougoslaves les conséquences de la guerre et de la migration forcée ayant causé la déchirure des différents liens;
- c) Examiner la trajectoire migratoire de réfugiés ainsi que les programmes qui leur sont offerts dans la société d'accueil;
- d) Effectuer une comparaison entre les réfugiés établis dans les deux régions afin de déterminer les différences et les similitudes quant à l'insertion professionnelle et à la construction de nouveaux liens familiaux et sociaux.

### **1.3. Méthodologie**

#### **1.3.1. Collecte des données**

L'essentiel de cette étude repose sur l'analyse de données recueillies lors d'une recherche de terrain qui s'est étendue sur une période de trois ans, soit entre 2002 et 2005, période au cours de laquelle nous nous sommes déplacées à plusieurs reprises dans les deux régions et à Montréal pour rencontrer les personnes ciblées. Cette recherche nous a permis de découvrir, à distance et rétrospectivement, un pays, la Yougoslavie, qui n'existe plus dans les frontières géographiques et politiques que les réfugiés avaient connues. Dans leurs mémoires et dans leurs récits, ils évoquaient sans cesse ce pays de leurs souvenirs.

La collecte de nos données comportait deux volets : premièrement une enquête doublée d'observation participative auprès de la *population ex-yougoslave* qui est le centre de notre recherche, pendant laquelle nous avons réalisé un total de trente-deux entrevues semi-dirigées : dix-huit entrevues dans la ville de Saguenay, notamment à Chicoutimi et à Jonquière, neuf à Joliette et cinq à Montréal.

Deuxièmement, la recherche comportait des entrevues auprès d'intervenants et de fonctionnaires qui travaillaient avec cette population soit pour l'accueil, la francisation ou la recherche d'emploi, avec au total sept entrevues : quatre à Ville de Saguenay et trois à Joliette. Pour les deux volets, nous avons ainsi réalisé un total de 39 entrevues.

*Enquête auprès de la population ex-yougoslave* : Nous avons précisé auparavant que les réfugiés yougoslaves avait d'abord été rencontrés dans le cadre du travail que nous avons effectué comme conseillère auprès des personnes qui suivaient des cours de français au Centre linguistique du Collège de Jonquière entre les années 2000 et 2002. Ce rapprochement, grâce aux différentes activités que nous réalisons au Centre linguistique, nous a permis de côtoyer fréquemment les réfugiés ex-yougoslaves établies surtout à Jonquière, et ainsi lors du travail de terrain d'avoir une disposition amicale lors de nos rencontres. Pour les personnes établies à Chicoutimi, notre approche a été différente. Elles ne nous connaissaient pas directement et, même si quelques-unes nous avaient été référées par les familles de Jonquière, elles étaient plus réticentes à nous rencontrer parce qu'elles croyaient que notre intérêt était centré sur le conflit, et certaines d'entre elles ne voulaient pas revivre ces émotions douloureuses. Il a fallu plusieurs conversations téléphoniques et des rencontres individuelles pour leur expliquer les objectifs de la recherche et préciser qu'elles étaient complètement libres de répondre ou pas aux questions posées. Une fois rassurées sur l'objectif et l'éthique de la recherche, quelques-unes ont accepté d'y participer. Le total des familles ex-yougoslaves dans la région est de douze.

Lorsque les premières familles serbes, croates et bosniaques musulmanes arrivèrent au Saguenay en avril 1996, la région possédait peu de services adaptés pour répondre aux besoins des familles réfugiées. Elles se sont installées à Chicoutimi, car c'est l'organisme *Maison des familles* de cette ville qui les a

accueillies et les cours de francisation étaient donnés par la Commission scolaire de Laure Conan par le biais du Centre d'orientation et de formation des immigrants (COFI). Les autres familles qui sont arrivées plus tard ont été installées à Jonquière.

Nous avons décidé initialement de comparer les expériences de cette population, qui venait de s'installer à ville de Saguenay du fait de la relance de la politique de régionalisation, avec celles de familles ex-yougoslaves à Montréal, c'est-à-dire établir une comparaison entre l'espace régional et la métropole. Nous avons entamé des démarches pour trouver les personnes à Montréal. Nous avons réalisé cinq entrevues correspondant à trois familles qui sont arrivées l'une en 1990, une autre en 1992 et la plus ancienne en 1975. Les conditions économiques des familles leur avaient permis de faire une demande comme immigrants indépendants. Nous avons observé et participé à quelques activités du groupe serbe qui se réunissait dans le sous-sol d'une l'église orthodoxe à Montréal chaque dimanche et lors de certaines activités liées aux festivités telles que Pâques et Noël. Nous avons eu la même opportunité à l'église croate d'observer les activités organisées par l'association croate les fins de semaine afin de transmettre leur culture (danse, chant, apprentissage de la langue d'origine pour les enfants).

Au fur et à mesure que nous avançons dans la collecte de données et d'observations, nous sentions que les parcours des familles en région et à Montréal étaient vraiment différents tant en ce qui concerne le statut que le parcours migratoire: les unes étaient des réfugiés sélectionnés et les autres indépendants, les unes ayant souffert de plein fouet la guerre et les autres seulement le début. Si vraiment nous voulions étudier les *transformations de liens sociaux et familiaux* des réfugiés, et la portée de la *politique de régionalisation*, il était préférable de choisir une autre région où nous pourrions mieux faire la comparaison selon

certaines variables telles que la région d'accueil, la catégorie d'immigration et la période d'arrivée.

La participation à des colloques sur les immigrants en région nous a permis de connaître la directrice de l'organisme qui travaille à Joliette sur la recherche d'emploi par les immigrants et les réfugiés. En échangeant des idées sur la recherche, elle nous a informée qu'à Joliette plusieurs familles ex-yougoslaves étaient arrivées et que l'intervenante qui travaillait pour l'organisme chargé de l'accueil et l'accompagnement, le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL), était elle-même ex-yougoslave. Ainsi nous avons décidé de contacter la responsable de l'accueil, qui nous a invitée à lui rendre visite pour parler de notre recherche et voir de quelle façon elle pouvait nous aider. Il eut une empathie immédiate et dès le début nous avons pu compter sur sa collaboration ainsi que sur l'appui du directeur de l'organisme de l'époque.

C'est ainsi que nous avons rencontré, comme nous l'avons dit, neuf réfugiés à Joliette dans la région de Lanaudière. Il s'agit de familles avec de jeunes enfants, quelques-unes mixtes, mais avec une prédominance de familles bosniaques musulmanes. Nous avons interviewé aussi une famille kosovare. La plupart des entrevues ont été réalisées chez les répondants, où nous avons interagi autour d'un bon repas, d'un café ou d'un jus de fruits avec d'autres membres de la famille dont le (la) conjoint(e) ou les enfants. Certains participants ont préféré que l'entrevue soit faite à l'extérieur de leur maison. Nous avons donc opté pour un espace au local du CRÉDIL. Nous avons participé à certaines activités organisées par cet organisme et où étaient invités tous les réfugiés et immigrants qui avaient bénéficié de leurs services d'accueil et d'accompagnement. Ces activités nous ont permis de côtoyer les différents membres des familles ex-yougoslaves à plusieurs reprises et d'avoir ainsi des observations et des entretiens plus informels dans des



ambiances de fête et de joie. Nous avons aussi établi des rapports de confiance, d'une part par la porte que nous ouvrait l'intervenante avec les familles et d'autre part, par notre participation aux différentes activités.

Les entrevues semi-dirigées avaient une durée qui pouvait varier de soixante-quinze et quatre-vingt-dix minutes, selon la disposition des répondants plus ou moins expressifs dans leurs récits. Étant donné les obligations et l'emploi du temps de certains répondants, les entrevues ont été réalisées après les heures de travail (ou d'études), soit le soir ou la fin de semaine; ce en quoi notre observation et participation se trouvait en quelque sorte limitée. Nous devions aussi compter avec les hésitations, refus, doutes ou oublis de la part des répondants, nous montrer patiente sans pour autant être trop insistante. Les récits de vie ont été complétés par nos observations et la révision bibliographique.

Sur le total de trente-deux réfugiés interrogés, nous avons interviewé dix-huit à Saguenay (dix femmes et huit hommes), neuf à Joliette (sept femmes et deux hommes), et cinq à Montréal (quatre femmes et un homme). Les trente-deux répondants sont issus de vingt familles, Saguenay (9), Joliette (8) et Montréal (3) puisque dans certains cas, surtout à Saguenay on a interviewé plus d'un membre de la même famille.

Tous faisaient partie de jeunes familles : l'âge de la moitié des parents (50%) était dans la tranche d'âge de 30 à 40 ans, 20 % étaient de 41 à 50 ans et 17 % de moins de 30 ans. Si on regarde le nombre d'enfants, parmi les familles à Saguenay nous trouvons deux couples avec un enfant, six couples avec deux enfants et un couple avec trois enfants, pour un total de 35 personnes. À Joliette, les familles étaient plus diversifiées : un couple sans enfant, deux couples avec un enfant, deux couples avec deux et trois enfants, et un couple avec cinq enfants. Cela donne un total de 33 personnes. Les familles de Montréal avaient chacune deux enfants : un

dans la tranche d'âge de 11 à 20 ans et les autres dans le segment des 21 à 30 ans. Ici, parents et enfants étaient plus âgés que ceux installés en région. Nous avons réalisé les différentes entrevues en français parce que les répondants le parlaient, suivant un des objectifs de la politique d'immigration qui offre des cours de français comme moyen d'insertion sociale et professionnelle dans la nouvelle société.

Tant à Saguenay qu'à Joliette on trouve une concertation entre les partenaires du milieu (Commission scolaire, CLSC, organismes communautaires, universités) et le ministère des Relations avec les Citoyens et les Immigrants (MRCI) en vue de fournir des structures appropriées d'accueil et d'intégration régionale à la population immigrante et réfugiée. Dans les deux régions, les familles ex-yougoslaves ont été les premières à arriver suite à l'entente avec le MRCI.

Après avoir été imprégnée de la réalité yougoslave pendant des heures d'entrevues, de rencontres informelles et d'observations, on comprendra notre intérêt à connaître directement les villes d'où venaient nos répondants. Notre participation à un colloque à Bratislava pendant l'été 2004 a fourni l'occasion d'aller réaliser notre rêve. Nous sommes allées en Serbie dans les villes de Novi Sad et Belgrade; en Croatie à Vukovar et Zagreb; en Bosnie-Herzégovine à Sarajevo et Mostar. Ce voyage est devenu une nouvelle occasion de partage et de discussion avec nos répondants ex-yougoslaves. Les photos et nos impressions des villes, des gens, des paysages et des anecdotes ont favorisé l'établissement entre nous de nouvelles complicités.

Nous commençons toutes les entrevues en faisant l'arbre généalogique (ou structure de parenté<sup>6</sup>) de la personne interviewée, en incluant tant les membres de

---

<sup>6</sup> Les ethnologues utilisent depuis longtemps des diagrammes de parenté pour saisir rapidement les liens qui unissent les membres d'une famille et étudier le mode de fonctionnement de certaines sociétés. Actuellement, c'est un outil utilisé aussi en soins infirmiers et en soins à la famille, dans

la famille établis au Québec que les membres de la famille d'origine demeurés en ex-Yougoslavie. L'arbre généalogique contient des informations sur les membres de cette famille et leurs relations sur au moins trois générations et permet d'obtenir une image rapide des modèles familiaux. Lorsque l'arbre généalogique est appliqué en contexte de migration, il peut nous renseigner sur les événements significatifs ayant touché la famille et permet de recueillir les renseignements relatifs à l'expérience migratoire (lieu de résidence de ses membres, décès, séparations, dispersion spatiale). Pour la personne interviewée, il représente une expérience riche de sens qui enclenche inévitablement un processus de questionnement et de réflexion sur le passé, le présent et l'avenir. Nous avons déjà utilisé cet instrument lors d'une recherche antérieure sur les déplacés à l'intérieur de la Colombie, et avons alors trouvé qu'il nous aidait à savoir combien d'individus faisaient partie de la famille d'origine et actuelle, ainsi que leur dispersion après certains événements comme le déplacement forcé, la mortalité et les différents déplacements réalisés (Hena, Osorio et *al*, 1998). Selon la travailleuse sociale M. Brault (2000 : 206), construire un arbre généalogique avec le réfugié dans l'intervention en contexte de migration « est une façon non menaçante et constructive de lui faire raconter son histoire et lui donne la possibilité de se la réapproprier et de s'en distancer ». C'est un peu l'équivalent visuel ou schématique de l'histoire culturelle (McGill, 1992) ou du récit autobiographique (Cohen-Emerique, 1991). Au terme du dessin de l'arbre généalogique, nous avons une meilleure compréhension du contexte social et culturel, et plus particulièrement de la composition et du fonctionnement familial comme nous le verrons dans le chapitre 5 sur les liens familiaux en Yougoslavie.

### 1.3.2. Analyse des données : les récits et les événements

---

le but d'évaluer les familles et de planifier les interventions (Wright et Leahy, 1994; Friedman, 1992).

Étant donné la nature des données et de la recherche, l'approche qualitative a été privilégiée pour l'interprétation des résultats. Pour des questions de confidentialité et afin d'éviter l'identification de l'appartenance ethnique et religieuse, nous avons utilisé des prénoms occidentaux. De plus, lorsque nous présentons certains extraits des récits concernant la religion, nous omettrons même les pseudonymes.

Après plusieurs années, nos répondants sont parvenus à être acceptés par le Canada et par le Québec et ont été rétablis dans les régions objet de notre étude. Les **récits de migration**, qui dans notre cas sont des histoires de migration forcée, où il est question de départ obligé de la ville d'origine, de plusieurs séjours temporaires dans d'autres villes ou pays et/ou dans des camps de réfugiés et de la réinstallation au Québec. Des parcours remplis de crainte et d'incertitude sur l'avenir. Ce parcours se révèle un élément constitutif de la **mémoire sociale**, une sorte de pratique sociale par laquelle se créent et se transmettent les identités des générations futures (Ricoeur, 1985). Deirdre Meintel (1998), dans son article sur les récits d'exil et de mémoire sociale de réfugiés, explique comment la mémoire sociale concerne la mémoire individuelle fondée sur des repères communs à la collectivité, et est donc variable d'un individu à l'autre et toujours transformée à travers le processus d'une collectivité. Les récits d'exil ne sont pas uniquement un reportage sur le passé, mais une histoire élaborée en vue de résultats à venir. Ils peuvent fournir des preuves discursives des liens existant entre la biographie individuelle, la saga familiale, l'histoire et la mémoire de collectivités plus larges.

D'après Cohen-Emerique, le récit est :

[une façon d'] entrer dans les mécanismes d'interprétation entre l'individu et le milieu dans lequel il vit. [...] À travers [le récit de son histoire personnelle] et l'atmosphère affective qui l'enveloppe, émerge s'intègre un sens, une signification autant pour le narrateur que pour celui qui l'écoute. Ce n'est pas nécessairement le même sens qui n'est jamais définitif, pouvant évoluer

suivant les contextes, mais qui sera le garant d'un sentiment d'unité, de continuité et de valeur de la personne. Il s'agit là des trois piliers de l'identité personnelle (1991 : 132).

La différence essentielle entre le modèle narratif et tout autre modèle de connexion réside dans le statut de **l'événement** (Olazabal et Lévy, 2006). Un fait est considéré comme événementiel, au sens fort, en ce sens qu'il constitue, a posteriori, « un basculement social, dans les pratiques non moins que dans les représentations » (Bensa et Fassin, 2002). L'événement se caractérise par sa nouveauté, son imprévisibilité, son inexplicabilité. Bastide cité par Lévy (2006), fait une différence entre les événements d'ordre personnel et ceux plus collectifs, qui font appel non seulement à une dimension intellectuelle, mais aussi émotive. Pour lui, l'événement est

[...] une coupure dans la continuité du temps. Il est ce qui prend une importance, soit pour nous (mariage, naissance d'un enfant), soit pour un groupe social (guerre, massacre), bref dans la continuité temporelle, ce qui nous semble suffisamment « important » pour être découpé, mis en relief et pouvoir être désormais, sinon commémoré, du moins mémorisé (1970 :12).

Dans la philosophie contemporaine, le statut de l'événement a été souligné aussi par Ricoeur qui réfère à la mise en intrigue et au récit qui structure l'événement. Pour notre recherche, l'événement (qu'il touche à la guerre, à la violence extrême et à la migration forcée), c'est, à travers les récits individuels, de la mémoire sociale qui demeure, singulièrement constituée, y compris de silences explicites pour ceux qui la partagent et que l'événement porte avec lui. L'événement sert de repère dans la reconstitution que les réfugiés font de leur passé, car c'est lui et ses conséquences qui ont profondément marqué et modifié le cours de leur vie. Entre l'avant et l'après, de nouveaux principes d'intelligibilité sont mobilisés. Ils négocient en effet avec des conceptions passées, présentes, mais aussi avec des

anticipations futures. M. Soarès (2006 : 185), lorsqu'il parle des mémoires affectives de la migration, fait référence au « trouble affectif que suscite la migration et qui est lié au fait qu'en tant qu'événement, elle arrache les migrants à la familiarité d'un contexte environnemental et à la continuité d'un cadre temporel ». Et même, continue-t-il, si la mise en scène du récit prête à l'ethnologue des contextes d'interprétations, les cadres qui entourent l'événement participent d'un sens attribué a posteriori, qu'il s'agisse des protagonistes ou bien de l'approche ethnologique. C'est dans la question du sens et dans le partage du temps que le récit autorise l'articulation entre des situations et le lien social. Comme le souligne F. Saillant (2006) à propos de « l'événement humanitaire », il fait surprise dans l'ordre du monde et se situe au croisement de cette conceptualisation de l'événement comme phénomène de la modernité. Toutefois, entre la biopolitique de l'extrême urgence, la gestion des vulnérabilités et l'intervention humanitaire comme palliatifs régionaux, voire locaux, rien ne permet de donner des réponses simples. Dans cette perspective, selon Affergan (1999), pour les anthropologues, le travail sur le terrain, la rencontre avec chaque culture représente à son tour un événement, pour lui-même et pour cette culture. Il met en évidence que dans le travail sur le terrain, l'anthropologue ne « se contente pas de collecter des data. Il relate des événements au crible de ses propres modes de retranscription » (1997 : 247) puis de la narration. Notre démarche méthodologique utilise l'arbre généalogique comme outil de départ dans la compréhension du tissage des liens familiaux et sociaux avant la migration forcée, des trajectoires des réfugiés pendant la guerre et la déstabilisation sociale et politique et de l'« accueil humanitaire » au Canada et au Québec. Trajectoires racontées sous forme de récits d'exil rétrospectifs où le sujet a le pouvoir d'imaginer et d'innover, de penser et d'agir. Ainsi, dans cette thèse nous ne nous intéressons pas tant à la véracité du discours définie comme l'adéquation entre le discours et la réalité vécue, mais davantage au sens qui est donné aux événements vécus et aux contraintes politiques et sociales qui ont été ressenties. Dans l'écriture

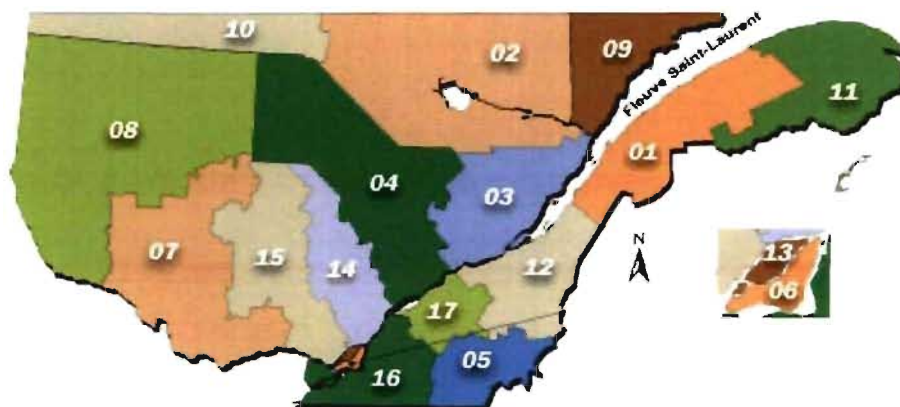
de « l'autre », nous avons, nous-mêmes, différents niveaux d'interprétation, comme l'individu dans l'expression de sa propre expérience. En tant que résidente à Saguenay nous avons eu à développer aussi un réseau social d'amitiés, et à participer à des activités diverses avec les familles.

Le *deuxième volet* de notre recherche comprend les entrevues réalisées avec le fonctionnaire du ministère (MRCI) responsable du bureau au Saguenay (1), de même qu'avec les représentants des organismes communautaires et des institutions travaillant auprès des réfugiés soit pour l'accueil, la francisation ou la recherche d'emploi; soit trois entrevues à Ville de Saguenay et trois à Joliette. Notre intérêt était de connaître les opinions et les perceptions de ces intervenants sur leur expérience avec les réfugiés, sur les services offerts et sur leur rôle pour donner corps aux politiques gouvernementales et mettre en action les programmes pour répondre aux demandes de cette population.

Avant d'exposer notre cadre conceptuel, nous esquisserons une description économique et de l'histoire d'immigration des deux régions, ce qui nous permettra de faire la comparaison des espaces régionaux dans lesquels les familles s'insèrent et se reconstruisent, ainsi que des stratégies qu'elles mettent en œuvre à cette fin.

#### **1.4. Description socio-économique des milieux de vie et de l'immigration.**

Figure 1 - Régions du Québec



Source : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/>

**Région 2 Saguenay-Lac-Saint-Jean (Chicoutimi et Jonquière)**

**Région 14 Lanaudière (Joliette)**

**Montréal 06**

Le contexte d'intégration ou *milieu d'accueil* influence grandement l'insertion des populations. Il est défini par le ministère d'immigration comme

L'ensemble de la population, des organismes communautaires et ministériels, des décideurs et agents économiques régionaux, des liens que possèdent les réfugiés avec des personnes ou des institutions, de même que les qualités particulières de la ville d'accueil dans ses aspects économiques, sociaux et culturels (MICC).

Plusieurs recherches sur l'immigration (Vatz-Laaroussi, 1999; Klein et Boisclair, 1993) soulignent l'importance de prendre en compte la variable « régionale » parce que, comme nous le verrons à partir de l'expérience de nos participants établis soit à Ville Saguenay (région périphérique), soit à Joliette (région centrale), leurs perspectives socio-économiques influencent le développement de réseaux, de supports, l'action des organismes et conditionnent la mise en œuvre des stratégies



individuelles et familiales des immigrants et des réfugiés, ainsi que la rétention par les offres d'emploi ou de programmes, entre autres.

L'histoire de chacune de ces régions par rapport à l'immigration et leur fonctionnement économique et social actuel ont un impact important sur les trajectoires de migration des familles. En plus d'un renforcement démographique, les politiques qui favorisent l'établissement des immigrants dans les diverses régions visent à modifier profondément l'image sociale et culturelle du Québec, où des régions culturellement assez homogènes contrastent avec une métropole cosmopolite (Bonneau et Tremblay, 1993).

#### 1.4.1. La Ville de Saguenay : Jonquière et Chicoutimi.

Figure 2 - Ville de Saguenay: Chicoutimi-Jonquière



Source : <http://pages.videotron.com/acote/saguenay.html>

La Ville de Saguenay est située au nord-est des grands centres urbains — Montréal et Québec — et fait partie des régions périphériques (souvent appelées régions ressources) pour être loin de l'axe naturel du fleuve Saint-Laurent (Développement économique Canada, 2003). Historiquement, la région est divisée, comme son nom l'indique, en deux « sous - régions » : Ville Saguenay<sup>7</sup> et

<sup>7</sup> Centre administratif et financier de la ville, Chicoutimi est l'arrondissement le plus peuplé avec ses 67 800 habitants en 2005.

le Lac-Saint-Jean<sup>8</sup>, distinction importante non seulement pour les gens qui l'habitent aujourd'hui, mais aussi pour ceux qui l'ont habitée tout au long de son histoire (Alonso, 1998). Notre recherche se concentre seulement sur la Ville de Saguenay et spécifiquement Jonquière<sup>9</sup> et Chicoutimi<sup>10</sup>. Depuis 2002 elle s'appelle Ville de Saguenay<sup>11</sup>, comme nous l'avons déjà mentionné.

Au dernier recensement de 2001, la région comptait 278 279 habitants, ce qui représente 3,6 % de la population du Québec. Cette population se regroupe dans 3 grandes agglomérations : la ville de Saguenay (Jonquière, Chicoutimi et Ville de la Baie) avec 154 000 habitants, Alma avec 26 000 et Roberval - Dolbeau - Mistassini - Saint-Félicien avec près de 38 000 habitants (Bergeron, 2001). L'évolution de la structure de la population de Ville de Saguenay est marquée par deux phénomènes : un exode important de la jeunesse et un vieillissement accéléré de la population, le premier exerçant une influence directe sur le second.

La région Ville de Saguenay, longtemps isolée à cause de la rareté des voies de communication, a vu son développement s'articuler autour de trois types d'activités : le commerce de fourrures jusqu'en 1864, l'exploitation forestière et les industries utilisant les ressources hydrauliques (aluminerie et papeterie). On retrouve également un important secteur tertiaire (services, communication, recherche, enseignement<sup>12</sup>). Deux ports en eau profonde et un aéroport permettent les communications à l'échelle mondiale.

---

<sup>8</sup> Elle a été constituée le 1er janvier 1982. Le chef-lieu de la MRC est la ville d'Alma.

<sup>9</sup> Sa population s'élevait, en 2001, à 54 842 habitants. Les industries du bois, du papier et de l'aluminium constituent l'essentiel de l'activité industrielle de l'endroit.

<sup>10</sup> De Shkoutimeou, qui signifie *jusqu'ou l'eau est profonde*, dans la langue innue montagnaise.

<sup>11</sup> Saguenay a été constituée le 18 février 2002 à la suite de la fusion des villes de Chicoutimi, Jonquière, La Baie, des municipalités de Laterrière, Lac-Kénogami, Shipshaw et d'une partie de la municipalité du canton de Tremblay.

<sup>12</sup> Une université, deux Cégeps et des centres de formation professionnelle.

Des années 1920 aux années 1970, les grandes entreprises attirées par le potentiel hydro-électrique de la région (Alcan, Price) ont largement contribué à une certaine présence d'immigrants sur le territoire régional. Alcan, multinationale de l'aluminium, devient ainsi un puissant symbole du développement régional. Après 1970, la stagnation relative du secteur primaire et industriel, et l'intervention massive du gouvernement québécois par le développement accéléré des services publics dans les secteurs de la santé et de l'éducation, marque la tertiarisation de l'économie régionale, changement particulièrement significatif dans la Ville de Saguenay. Cependant, la crise économique du début des années 1980 est venue bouleverser la structure industrielle et le désengagement progressif de l'État laisse de profondes cicatrices au sein de l'économie de la région. Les grandes industries y font des milliers de licenciements, tandis que les appareils publics et parapublics se ferment au recrutement de nouveau personnel (Développement économique Canada, 2003). Depuis longtemps, la région continue d'afficher un taux de chômage supérieur à la moyenne provinciale, soit 11 %.

Au niveau socioculturel, la région de Saguenay se caractérise par son unité historique francophone et politique, par ses solidarités familiales traditionnelles, par ses mouvements communautaires solides et ancrés localement de longue date, mais aussi depuis trois décennies, par une tendance lourde au dépeuplement et par ses difficultés économiques. La combinaison de ces caractéristiques, l'homogénéité culturelle et la vulnérabilité économique, comme l'explique M. Vatz-Laaroussi et *al* (1999) dans sa recherche sur les intervenants, a favorisé le développement d'un climat défensif à l'égard de ce qui est étranger et d'une attitude de survalorisation du local et du régional.

#### **1.4.2. L'immigration dans la région du Saguenay.**

Entre 1921 et 1971, la région a connu une augmentation constante du nombre d'immigrants, pour la plupart originaires d'Europe et embauchés pour la construction et l'opération de barrages et d'usines. « Le plus fort contingent d'Européens sont les Finlandais; les Tchécoslovaques viennent ensuite, puis les Yougoslaves, dont le nombre égale celui des Anglais, cadres d'Alcan. Les travailleurs européens représentent donc, après les Canadiens-français, le deuxième groupe en importance » (Igartua, 1983). Ils représentaient une main-d'œuvre qualifiée et bon marché. D'autres personnes sont arrivées en provenant d'autres régions du Québec (du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, de Québec, de la Beauce, de Charlevoix), ainsi que d'autres provinces du Canada. La croissance démographique de la population d'origine britannique est liée à cette même période d'industrialisation de la région. Elle suit le rythme d'implantation de la grande industrie dont les capitaux se retrouvaient entre leurs mains au XXe siècle. Ils avaient leurs propres écoles, leurs églises et leurs associations de loisirs et de sports (Girard, 1994). Ils se sont installés surtout à Arvida.

Dans les années 1970, a vu le jour dans la région le *Comité de réception des immigrants du Saguenay*. Il avait pour objectif d'accueillir et de parrainer des familles de Laotiens et de Vietnamiens qui devaient s'installer dans la région après la guerre d'Indochine<sup>13</sup> (Alonso, 1999). La Ville de Saguenay devait accueillir et intégrer 5 % des réfugiés arrivés au Québec. Toutefois, malgré les efforts déployés, après quelques années la plupart des réfugiés sont partis s'installer à Montréal ou ont tout simplement quitté la province pour rejoindre d'autres communautés asiatiques ailleurs au Canada. Plusieurs facteurs expliquent cet échec : le manque de ressources et de services disponibles pour les réfugiés, le contexte économique difficile au Québec, amplifié en région, ainsi que les

---

<sup>13</sup> Cette démarche faisait partie de l'opération « accueil des petites villes aux réfugiés » qui tentait de favoriser l'enracinement des réfugiés asiatiques dans des villes autres que Montréal, à Québec, Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières.

problèmes administratifs entre les gouvernements fédéral et provincial en matière d'immigration (Girard et Manègre, 1989; Klein et Boisclair, 1993).

Dans le recensement de 2001, la population immigrante au Saguenay s'élève à 1 980 personnes. Quant à sa composition sur le territoire régional, la France apparaît comme le premier pays d'immigration avec 200 personnes, la Chine vient ensuite avec 170 personnes, puis l'Allemagne avec 100 personnes et les États-Unis avec 95 immigrants (Gouvernement du Québec, 2004).

Même si la majorité de la population de Ville de Saguenay est francophone et blanche, à partir de 1999, l'affluence de réfugiés publics en provenance surtout du « Sud mondialisé »<sup>14</sup> a commencé à changer le paysage des principales villes (Chicoutimi, Jonquière et la Baie). La population immigrante est concentrée dans l'agglomération urbaine Chicoutimi-Jonquière-La Baie. Au niveau de la catégorie d'immigration pour la même période, on trouve 25,7 % d'immigration dite économique, 50,6 % de regroupement familial, et 23,6 % de réfugiés. La majorité de la population née à l'étranger a immigré au cours des dix années précédant le recensement de 2001. À Ville Saguenay, la population immigrante occupe 0,7 % de l'ensemble démographique de la région. À la différence d'autres villes, comme Québec qui a reçu plus de 2 000 ex-Yougoslaves ou Sherbrooke (2 443 entre 1994 et 2000), leur nombre à Ville Saguenay n'a pas dépassé 30 familles, parmi lesquelles plusieurs sont repartis presque immédiatement après leur arrivée ou quelque temps après. Au moment de notre enquête résidaient encore dans la région douze familles.

---

<sup>14</sup> Je reprends le terme « Sud mondialisé » plutôt que « pays en développement », ou simplement « Sud ». Cette expression, introduite entre autres par Waldon Bello, décrit le phénomène enraciné et généralisé de privation, de marginalisation économique et d'incapacitation politique qui se concentre dans un groupe de pays distinct (Inter Pares, 2006).

### 1.4.3. La région de Lanaudière : la ville de Joliette.

Figure 3 - Région de Lanaudière



Source : [http://www.lanaudiere.net/carte/carte\\_lanaudiere.htm](http://www.lanaudiere.net/carte/carte_lanaudiere.htm)

La région de Lanaudière, au nord-est de Montréal, fait partie des régions centrales du sud du Québec. Située entre les Laurentides et la Mauricie-Bois-Francs, sa frontière sud côtoie celles de Laval, de Montréal et de la Montérégie. Suite au dernier découpage administratif du Québec, la région de Lanaudière telle que nous l'entendons maintenant comme région administrative a été créée officiellement depuis décembre 1987. Elle comprend les MRC D'Au-tray, Joliette, l'Assomption, les Moulins, Matawinie, et Montcalm.

Depuis 1971, les perspectives démographiques pour cette région demeurent très bonnes, la population n'a cessé de croître, et ce, beaucoup plus rapidement que celle du Québec. En 2004, la région de Lanaudière représentait 5,5 % de la population du Québec, ce qui fait d'elle la cinquième région la plus peuplée (413 611 habitants). Cette population est répartie sur un territoire de 12 313 km (Institut de la statistique du Québec, 2005). La population lanaudoise est légèrement plus jeune que la population québécoise. En effet, en 2004, l'âge

moyen est de 38,2 ans dans la région, comparativement à 39,3 ans dans l'ensemble du Québec. Le solde migratoire est positif et fortement alimenté par les autres régions du Québec. En 2003-2004, Lanaudière attire en effet plus de 15 % de toutes les migrations du Québec. En 2000, le taux de chômage s'établit à 7,2 %.

La principale force de l'économie de Lanaudière est sans contredit sa diversité. Cette économie est répartie dans plusieurs secteurs d'activité. Le sud de la région, qui longe le fleuve Saint-Laurent sur une cinquantaine de kilomètres, est constitué de basses terres favorables à l'agriculture. La partie septentrionale est couverte de forêts propices à l'industrie du bois et à l'industrie récréotouristique. La plupart des petites et moyennes entreprises (PME) sont actives dans l'alimentation, le caoutchouc, le papier, l'habillement, les matériaux de construction, les meubles, les électroménagers et l'industrie du plastique (Gouvernement du Québec). Le taux d'activité et d'emploi de la région est parmi les plus élevés des régions du Québec. Trois créneaux économiques dits « porteurs » ont été identifiés : il s'agit des structures complexes et des composantes métalliques, du meuble, et de la transformation agroalimentaire. L'industrie du bois est florissante, la région étant encore aujourd'hui la plus boisée du Québec. Les secteurs des services et de la construction ont connu un grand développement dû à l'importante poussée démographique que connaît la région. La production porcine est aussi une grande industrie (Développement économique, portrait régional, 2003).

#### **1.4.4. L'immigration dans la région de Lanaudière**

Durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la région a connu des développements importants avec l'arrivée des Français et un peu plus tard des Anglais, des Irlandais et de quelques Écossais et Acadiens. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle la région s'est enrichie de la venue de plusieurs arrivants de l'Europe de l'Est et de la Russie, ainsi que d'autres provenances. Dans Lanaudière, plus de 50 % des

personnes immigrées habitent dans les deux MRC du sud de la région (L'Assomption et Les Moulins). Au moment du recensement de 2001, Lanaudière comptait 7 895 personnes immigrées, ce qui représentait alors environ 2 % de la population totale de la région. Toujours en 2001, l'ensemble du Québec comptait 706 965 personnes immigrées pour un pourcentage de 9,8 % de la population totale du Québec. Plus du cinquième de la population immigrée dans Lanaudière est née en France. La proportion de personnes ayant immigré il y a plus de 25 ans est égale ou dépasse 45 % dans Lanaudière.

La MRC de Joliette a connu une période d'immigration plus récente : 33,1 % des personnes immigrantes sont arrivées au cours des dix dernières années. Les 710 nouveaux arrivants installés dans cette MRC se distribuent ainsi : 350 à Joliette, 60 à Notre-Dame-des-Prairies, 135 à Saint-Charles-Borromée, et 70 à Sainte-Mélanie (Gouvernement du Québec MRCI, 2004). Selon le recensement de 2001 le regroupement familial était la première source d'immigration avec 41,3 %, après l'immigration économique (39,3 %) et les réfugiés (19,0 %) (Institut de statistique du Québec). Le nombre total de personnes en provenance de l'ex-Yougoslavie qui sont à Joliette n'apparaît pas dans les statistiques du Québec.

Nous constatons que la réalité économique des deux régions est assez différente. La région de Lanaudière a connu un développement économique plus soutenu à travers les années, ce que lui a permis de retenir davantage ses immigrants, par le passé et même actuellement. On note aussi à Lanaudière un plus grand poids des immigrants économiques par rapport aux réfugiés. La proximité de Montréal permet aussi aux personnes et aux intervenants un accès plus facile à certains services. Dans le chapitre suivant, nous aborderons le cadre conceptuel et effectuerons un survol des recherches qui concernent l'immigration en région.



Décrivons maintenant de façon succincte les organismes communautaires qui travaillent auprès des réfugiés dans les deux régions, ainsi que le programme d'accueil et d'installation des réfugiés (PAIR) offert par le gouvernement aux réfugiés sélectionnés à l'extérieur du pays.

### **1.5. Les organismes communautaires et les programmes offerts aux réfugiés.**

Le processus d'arrivée et d'accueil au Québec des réfugiés publics est coordonné et contrôlé par le ministère de l'Immigration : c'est celui qui accueille au Québec les réfugiés et accorde aux organismes communautaires les subventions nécessaires pour la prestation des services d'accueil, d'installation et d'accompagnement. Les fonds financiers octroyés par le gouvernement fédéral au Québec sont utilisés pour contribuer au paiement des frais liés au Programme d'accueil et d'installation des réfugiés (PAIR).

Selon le ministère de l'Immigration (MICC), ce programme d'accueil et d'installation des réfugiés (PAIR) consiste en une aide financière qui a pour but d'accueillir et de faciliter l'établissement au Québec des réfugiés sélectionnés à l'étranger. Sont exclus de ce programme les réfugiés parrainés par leur famille ou par des groupes établis au Québec. Le programme prévoit, en plus des besoins essentiels couverts par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une aide accordée sous forme d'aide matérielle et/ou de prêt qui comprend l'hébergement, la nourriture, le transport, des vêtements d'hiver, des articles de dépannage ou des médicaments de premiers soins; des services d'orientation sur la vie au Québec dans la langue maternelle du réfugié; ainsi qu'un accompagnement pour les inscrire aux institutions (assurance maladie, aide sociale, écoles, compte bancaire, programmes d'allocations familiales).

En 1995 la ville de **Saguenay** a manifesté son désir d'œuvrer activement pour attirer des immigrants et des réfugiés et pour les appuyer dans leur cheminement d'intégration à la société québécoise, même si la politique de régionalisation ne l'avait pas initialement ciblée comme région d'accueil des réfugiés du fait de son taux élevé de chômage. En septembre 1996 a été créée la direction régionale de l'immigration du Saguenay<sup>15</sup>. Cette intervention du ministère a considérablement modifié la dynamique entourant les services offerts aux immigrants sur le territoire du Saguenay. Le représentant régional du ministère de l'immigration au moment de notre enquête déclarait :

Au Saguenay, quand je suis arrivé, il n'y avait rien. Il y avait un organisme d'accueil avec des bénévoles pour accueillir les réfugiés, c'était la *Maison des familles* à Chicoutimi. Quand on a ouvert le bureau, on devait développer la collaboration avec des organismes du milieu pour la francisation, l'accueil et l'établissement, l'intégration et l'employabilité. On voulait des structures organisées avec des objectifs précis d'intégration comme pour tous les autres citoyens : de bons moyens de francisation, un milieu de vie, de meilleurs services au départ, peut-être, parce que c'était des populations particulièrement dans le besoin.

Un premier changement visait au déplacement de plusieurs services sur le territoire de Jonquière plutôt que sur celui de Chicoutimi comme cela se faisait auparavant. Concernant l'enseignement du français pour les réfugiés, le ministère a établi un partenariat avec le Cégep de Jonquière et le Centre linguistique, endroit où on l'avait francisé les autres arrivants en 1998 et 2000. Pour les immigrants et réfugiés plus avancés en termes de francisation, cela se fait avec l'Université du Québec à Chicoutimi. Étant donné que les cours de français se donnaient à

---

<sup>15</sup> Les autres directions régionales (Hull, Sherbrooke, Québec, Trois Rivières, Longueuil et Laval) avaient été créées au début des années 1990.

Jonquière, le ministère a voulu s'associer avec un organisme de Jonquière pour organiser l'accueil des réfugiés.

Le volet accueil et intégration des personnes immigrantes et le volet employabilité ont été concertés avec le Service externe de main-d'œuvre du Saguenay (SEMO), un organisme qui existe dans la région depuis 1982. À ses débuts, il a développé des services spécialisés en employabilité et en intégration auprès des personnes handicapées. En 1995, une nouvelle clientèle, les jeunes en difficulté, s'ajoute; en 1998, il s'ouvre à l'immigration, d'abord par l'intégration à l'emploi, puis par le volet « accueil et établissement » (SEMO).

En 1998, la Direction régionale du bureau d'immigration a modifié l'ordre de services en accord avec les directives du MRCI, ce qu'on appelle les « *carrefours d'intégration* »<sup>16</sup>. La réforme allie ainsi apprentissage de la langue et intégration socio-économique dans une approche territoriale. Le souhait du gouvernement est que les carrefours deviennent un lieu privilégié pour *développer des liens et agir ensemble* : « Bien ancrés dans leur territoire, les carrefours d'intégration vont ainsi faire le lien entre le ministère, les nouveaux arrivants et les ressources des milieux » (MRCI, 1999).

Les groupes communautaires se voient confier une partie de l'offre de services en francisation, mais ces services sont fournis dans les établissements du réseau éducatif, soit les Cégeps du territoire desservi et les universités, pour répondre au nouveau profil des immigrants et réfugiés. En effet, 60 % des nouveaux arrivants

---

<sup>16</sup> Le nouveau gouvernement québécois élu en avril 2003 a implanté depuis d'importants changements au niveau des structures de gouvernance locale et régionale : changement dans la composition des conseils d'administration des Centres locaux de développement (CLD), rattachement des CLD aux Municipalités régionales de comté (MRC), remplacement des Conseils régionaux de développement (CRD) par des Conférences régionales des élus (CRÉ). Ces changements de structure ont été accompagnés d'un changement dans la philosophie d'intervention aux niveaux local et régional.

sélectionnés par la province possèdent une formation de niveau postsecondaire (MRCI, 1999), et c'est le cas pour une partie de la population de notre recherche.

Une autre initiative de la Direction régionale de l'immigration fut d'entamer une démarche de concertation et de partenariat<sup>17</sup> avec les différents organismes de la région pour les sensibiliser à l'immigration, en raison des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs et de la décroissance démographique, en proposant des actions concertées et des projets ciblés. Une « Table de concertation sur l'immigration » a ainsi été créée, représentative des organismes et des secteurs d'activités de la région. Cette table de concertation a permis aussi « d'échanger sur les problématiques, alors qu'avant chacune travaillait 'dans un silo'; on ne savait pas ce qu'il y avait dans la boîte à côté » (Représentant du bureau régional d'immigration). Les premières préoccupations (politiques et sociales) étaient de s'assurer que les expériences vécues par les réfugiés sélectionnés s'avèrent positives. La principale difficulté à surmonter était dès le début, et est encore, la rétention de ces immigrants et réfugiés, et l'adaptation des services à tous les niveaux pour cette nouvelle catégorie d'immigration.

C'est réellement avec ces Carrefours d'intégration et l'implantation de la politique de régionalisation du gouvernement québécois - avec un bureau régional et de personnel permanent au Saguenay<sup>18</sup> - que commencent à se développer de façon structurée l'accueil et l'établissement pour les immigrants et spécifiquement pour

---

<sup>17</sup> L'idée du partenariat est apparue dans les années 1980 avec l'avènement au pouvoir du Parti Québécois et son projet de social-démocratie; elle reposait sur la recherche d'un consensus social entre les acteurs en présence. Dans l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990, le partenariat avec les organismes communautaires est vu comme un moyen de soutenir l'adaptation des institutions à la réalité pluraliste (MCCCI, 1990 :60).

<sup>18</sup> Avec l'arrivée du gouvernement libéral en 2003, il y a eu des changements dans le nom et les programmes offerts par le ministère. Existente maintenant le Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA), le programme régional d'intégration (PRI) et le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI). Selon le ministère, l'objectif est d'offrir au nouvel arrivant un soutien adapté à ses besoins et caractéristiques pour permettre une meilleure prise en charge de sa démarche d'intégration (MICC, 2005). Les services offerts se situent au niveau de l'orientation, de l'évaluation et du suivi.

les réfugiés qui sont pris en charge par le gouvernement. Ce processus a abouti à la signature d'une entente spécifique<sup>19</sup> de régionalisation de l'immigration en avril 2003, pour trois ans (2003-2006), à Ville Saguenay, conclue entre la Conférence régionale des élus, le ministère (MICC) et plusieurs partenaires du Saguenay. Cette entente vise à attirer les personnes immigrantes et à réussir leur intégration dans la région (MRCI, 2003; Portail Québec, 2006).

Dans la région de **Lanaudière**, à **Joliette**, l'organisme chargé de l'accueil et de l'accompagnement des personnes immigrantes et réfugiées est le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CREDIL), organisme communautaire partenaire du gouvernement. Ce Comité, qui a vu le jour en 1976, est d'abord un organisme de coopération internationale dont la mission s'articule autour de l'éducation à la solidarité internationale, notamment par l'organisation de plans d'éducation, d'événements d'animation dans divers milieux scolaires, et de stages à l'étranger pour des jeunes de 18 à 35 ans. Lorsque s'est produite en 1995 une importante remise en question des organisations communautaires à travers le Canada<sup>20</sup>, l'organisme a choisi d'aller vers l'accueil de nouveaux arrivants, et particulièrement de familles réfugiées à partir de 1996. Ceci lui permettait de poser une certaine cohérence entre la revendication des droits, et de lier solidarité internationale et solidarité locale.

En général, comme dans d'autres régions du Québec, lorsqu'il y avait des opérations de solidarité internationale (notamment pour les *boat people*), les groupes chargés de l'accueil et de l'installation se dissolvaient après l'opération. Tant à Saguenay qu'à Joliette, il n'y avait pas d'organisation spécifique pour

---

<sup>19</sup> Ces ententes permettent au ministère et aux intervenants des régions de se concerter sur les moyens à mettre en place pour favoriser l'attraction et la rétention des immigrants en région, et d'offrir conjointement un soutien financier approprié pour permettre la réalisation de projets novateurs et structurants (MRCI rapport 1999-2000) - ce qui est loin d'être le cas actuellement dans les deux régions étudiées.

l'accueil des nouveaux arrivants. À Joliette, à une heure de Montréal, les représentants du bureau d'immigration se déplaçaient au besoin sans établir des bureaux permanents. Au moment de notre entrevue, le CRÉDIL était encore le seul organisme à s'occuper de l'accueil des réfugiés et des immigrants sur le territoire de Joliette. Son directeur au moment de notre enquête nous explique :

Avant on n'était pas reconnu par le ministère, mais comme on travaillait à l'étranger, chaque fois qu'il y avait de nouveaux arrivants et qu'il y avait des problèmes, le ministère nous les envoyait, et petit à petit cet aspect est devenu un peu plus important. Est apparue l'opportunité d'engager des négociations avec le gouvernement du Québec, le MRCI, pour pouvoir élaborer des choses un peu plus structurées pour l'ensemble du milieu.

En plus des familles ex-yougoslaves, sont arrivées à Joliette un certain nombre de familles kosovares. En mai 1999 le Québec accepte, dans le cadre du Programme fédéral spécial d'accueil temporaire des réfugiés du Kosovo, d'accueillir 1 310 réfugiés<sup>21</sup> dont 1 127 de statut KOS et 191 de statut KOF répartis dans plusieurs régions. À Joliette, il est arrivé un total de 69 Kosovars dont dix-huit sont repartis plus tard pour le Kosovo. En mars de l'année 2000, environ 600 Kosovars résidaient encore au Québec, à Montréal surtout (Statistiques Québec, 2003). Dans leur recherche comparative sur les Kosovars à Lyon et à Montréal, Bourgeois et Helly expliquent

---

<sup>20</sup> Par suite d'une réduction draconienne des fonds (40%) que le gouvernement fédéral destinait à l'aide au développement.

<sup>21</sup> À la demande des Nations Unies, le Canada accorde refuge à 5 000 des quelques 500 000 Kosovars qui ont fui vers la Macédoine entre février et mars 1999. Les réfugiés furent évacués par l'armée canadienne dans le cadre de l'opération dite *Parasol* et hébergés dans des bases militaires de l'est du Canada. Ces réfugiés pris en charge par le gouvernement sont distingués sous le titre de KOS. Le gouvernement prit aussi en charge la venue de 2279 Kosovars réfugiés en Albanie ou chez des particuliers en Macédoine et ayant de la famille établie au Canada, ainsi que des parents dont les réfugiés évacués avaient été séparés lors de leur fuite du Kosovo ou dans les camps de Macédoine. Pour ce faire, il accéléra sa procédure de réunification familiale. Ces réfugiés furent identifiés comme KOF (Bourgeois et Helly *et al* 2000 : 28).

Rares furent les demandes d'un point précis d'établissement, car ils n'avaient pas d'amis ou de connaissances établis au Canada. Ce point fut déterminé par les autorités en fonction de la capacité d'accueil, et les réfugiés kosovars se retrouvèrent extrêmement dispersés à l'échelle de chaque province et établis autant dans des villes de faible population que dans des centres urbains importants. (2000 : 45).

Sur les Kosovars qui sont arrivés à Joliette, le directeur poursuit : « On avait envoyé deux personnes de notre organisation sur la base militaire de Kingston pour pouvoir, non pas sélectionner, mais au moins voir les gens avec qui on allait travailler dans le futur ».

Bien que le ministère de l'Immigration (MRCI) eusse proposé au début des années 1990 de signer des ententes spécifiques avec différents conseils régionaux de développement (CRD) de différentes régions dont Lanaudière, cette entente n'avait toutefois pas encore été signée en 2002. La Conférence régionale des élu(e)s de Lanaudière a été créée officiellement seulement le 1er avril 2004, et « malgré les efforts soutenus pendant plus de huit ans par l'organisme communautaire, il a été marginalisé à la fois au niveau des instances de la santé et des services sociaux et socio-économiques » (Mémoire CRÉDIL). Au CRÉDIL avec son volet international s'y ajoute : la défense des droits individuels et collectifs, la résolution de conflits, et les services collectifs de formation sur les droits et responsabilités entre autres.

Nous examinerons plus en profondeur dans le chapitre 7 ce programme d'accueil et d'établissement à partir de l'expérience des réfugiés. Un autre programme offert par le gouvernement pour faciliter l'établissement et l'intégration économique et sociale des immigrants et des réfugiés en région, nous trouvons actuellement le

Programme d'Accompagnement des Nouveaux Arrivants (PANA)<sup>22</sup>, présent tant dans la ville de Saguenay qu'à Joliette<sup>23</sup>. Avant de terminer l'étape de francisation qui dure dix mois, les organismes chargés du support pour l'employabilité des réfugiés réalisent des ateliers avec les réfugiés sur l'information du marché de l'emploi. L'insertion professionnelle des réfugiés nous la développerons davantage au chapitre 8

### **Conclusion**

Cette recherche se veut un approfondissement des travaux sur la situation des immigrants, et se concentre particulièrement sur des réfugiés sélectionnés à l'extérieur du pays et établis dans les régions du Québec. À travers une démarche anthropologique guidée par les courants de l'anthropologie des modernités, du politique et de l'humanitaire, nous nous intéressons aux expériences des réfugiés ex-yougoslaves dans la société d'origine ainsi qu'au parcours de la migration forcée et à l'établissement dans la nouvelle société, en analysant la transformation des liens sociaux et politiques. Nous verrons que les orientations de « la politique d'immigration humanitaire » du Canada et celle du Québec concernant l'établissement des réfugiés en régions renvoient à une distribution diversifiée des responsabilités. Ce dernier point, l'établissement des réfugiés en région, constitue un véritable défi pour le gouvernement, pour les organismes qui travaillent auprès de ces personnes, ainsi que pour le milieu d'accueil. Nous voulons contribuer à cette réflexion à partir de la comparaison entre deux localités assez diversifiées, ce qui nous permettra entre autres de comprendre l'influence des contextes sur les processus d'insertion et de rétention des nouveaux arrivants.

---

<sup>22</sup> Ancien Programme de Soutien à l'Insertion à l'Emploi pour les immigrants (PSEI) au cours de l'enquête.

<sup>23</sup> À Saguenay, c'est l'organisme *Service de main d'œuvre du Saguenay* (SEMO), responsable de l'accueil et de l'établissement des réfugiés, qui développe également cet aspect d'insertion à l'emploi. À Joliette, c'est l'organisme *Perspectives nouvelles* qui existe depuis 1998 qui offre ces services d'intégration sur le marché de travail aux personnes immigrantes et réfugiées.



Dans les deux régions, les organismes avaient suivi des trajectoires différentes avant de s'engager à offrir des services aux réfugiés et immigrants en ce qui concerne l'accueil, l'installation, et l'intégration au sein de la société québécoise. Le SEMO était parti d'un niveau plutôt local (personnes handicapées et jeunes en difficulté dans la région), alors que le CRÉDIL partait du développement et de l'international, avec la question des droits mentionnée comme justificatif de son action. Pour les deux organismes, les réfugiés ex-yougoslaves marquèrent le commencement de leur offre de programmes aux populations vulnérables. Les deux régions accueillent maintenant des réfugiés « humanitaires » et des immigrants encouragés en cela par la politique de régionalisation de l'immigration. Les organismes communautaires sont les gestionnaires sur le territoire de la rencontre entre la population locale et les nouveaux arrivants.

Même si la ville de Saguenay et de Joliette sont deux régions avec des caractéristiques très différentes sur le plan de l'économie, de la proximité de la métropole et des histoires antérieures de flux d'immigration, elles accueillent maintenant toutes les deux des réfugiés sélectionnés à l'étranger dans le cadre de la politique de régionalisation de l'immigration.

Nous développerons dans le prochain chapitre le cadre conceptuel en ce qui concerne les différentes approches de l'anthropologie des modernités, de l'humanitaire auprès des réfugiés, la composition et recomposition des liens et les différents thèmes abordés dans les recherches sur l'immigration en région.

## **Chapitre 2 : Liens sociaux et migrations forcées : un cadre conceptuel**

Réfléchir sur la transformation du lien social d'un groupe de personnes en provenance de l'ex-Yougoslavie et établies en régions à faible densité d'immigration du Québec nous amène premièrement à faire un survol des nouvelles approches de l'anthropologie des modernités. Nous nous attarderons surtout sur ce qu'on peut appeler « l'événement humanitaire » chez les réfugiés, événement (guerre et migration forcée) qui survient dans un espace socioculturel, écrit l'anthropologue J. Lévy (2006). Cela nous permettra de mieux saisir la complexité des instances sociales, les conséquences pour les populations et leurs dynamiques. Les réfugiés passent, au sein d'un même circuit humanitaire, du transnational au national au Canada, de sujets sans droits au statut de citoyens.

Nous examinons aussi la transformation du lien social des réfugiés ex-yougoslaves, qui sont en étroite relation avec les mutations sociétales qui se produisent depuis trois décennies et qui ont des effets sur les personnes et sur les politiques tant en Yougoslavie, pays d'origine, que dans leur établissement dans les régions du Québec (décentralisation, politique de régionalisation, intégration des immigrants, réfugiés). Selon les objectifs du gouvernement, la politique de régionalisation au Québec est un moyen d'intégrer les immigrants et réfugiés, de revitaliser les milieux autres que la métropole et d'atteindre un meilleur équilibre régional, ce qui permet de maintenir une cohésion sociale dans la province. Nous exposerons un premier bilan de cette politique à partir des résultats des recherches effectuées sur les différentes populations réfugiées établies en régions.

## **2.1. Anthropologie contemporaine : nouveaux espaces de réflexion et nouvelles approches**

Notre recherche se déroule à un moment où l'anthropologie ne peut plus ignorer les effets de la mondialisation, les processus de délocalisation et d'expulsion, et le sans-État comme figure emblématique du XX<sup>e</sup> et de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Des réalités historiques qui transforment les sociétés et les individus, les mouvements sociaux, les nations et les États et par conséquent engagent la redéfinition des valeurs et des normes structurant les comportements individuels et collectifs. Les transformations sociales, économiques, culturelles et politiques actuelles imprègnent les liens sociaux. Centrer son attention sur de tels liens, c'est tenter d'appréhender de nouvelles tendances, de nouvelles exigences qui sont saisies dans la dynamique des processus sociaux. C'est en même temps interroger le rapport à l'Autre : l'Autre dans le temps, dans l'espace ainsi que dans le genre et dans les hiérarchies sociales (Pavageau, et *al*, 1997).

De façon générale, les sciences sociales s'interrogent aujourd'hui sur le sens et la signification de leurs objets : l'État, la société, les classes sociales, la culture, les identités, les violences, entre autres. Cette conjoncture amène à repenser leurs orientations et à produire de nouveaux concepts tels que la localisation du global, les réseaux, la naissance d'un espace-monde, le futur des identités et des identifications, les transformations de la démocratie et de la citoyenneté, la question des flux et des déplacements de populations, etc. On a vu depuis quelques années plusieurs auteurs (Appadurai, 1996; Kearney, 1995; Marcus, 1995; Gupta et Ferguson, 1997) réfléchir sur de nouveaux objets d'études anthropologiques comme la mondialisation, le transnationalisme, les mutations culturelles et leurs implications méthodologiques. Pour l'anthropologie, l'étude de ces processus est un défi en soi, car traditionnellement elle s'est faite la championne de l'étude du local.

L'anthropologue J. Lévy (2006) souligne qu'en anthropologie l'événement, sans être totalement absent, a été plutôt négligé, contrairement aux autres sciences humaines et sociales comme la philosophie et l'histoire. L'événement en tant que surgissement, surprise, explosion et désordre fut réinscrit au programme de l'histoire contemporaine à partir de l'article de l'historien P. Nora (1978) comme un phénomène propre de la modernité. L'événement s'inscrit dans un rapport au temps et crée également de l'incertitude (notion de risque et de crise). Il serait rendu possible aussi par la possibilité de sa diffusion, de sa communication au plus grand nombre, par les images, la presse, la radio, mettant en scène son côté dramatique dans le but de maintenir l'attention des lecteurs et des spectateurs. Il participe en quelque sorte de ce que Marc Augé (1992) a appelé la *surabondance événementielle*. Les anthropologues s'approprient progressivement l'événement, développant divers courants : l'anthropologie des nouveaux médias et du cyberspace (Burawoy et al. 2000); de la globalisation (Appadurai 1996 ; Hannerz, 1996); l'anthropologie de l'Humanitaire (Fassin et Memie, 2004; Saillant, 2006; Pandolfi, 2002); l'anthropologie politique (Abélès et Jeudy, 1997; Abélès, 2006, 2007) qui permettent d'aborder, en conjonction, temporalités contemporaines et médias. Différents méga-événements ont marqué la conjoncture récente, dont la faillite du communisme et de l'empire soviétique qui, à travers les contraintes qu'il exerçait, était partie prenante d'un équilibre des forces mondiales. Le nouveau contexte politique, marqué par l'effondrement de ce grand système et de la division Est-Ouest qui a régi la planète depuis la dernière Guerre mondiale, a provoqué la disparition de la concurrence idéologique, des signaux de ralliement et des symboles d'identification (Boudon, 1986; Thompson, 1990). La guerre en Yougoslavie constitue un prototype des guerres accompagnant la décomposition des États communistes. Nous pouvons donc établir un lien de causalité entre la fin du communisme et le déchaînement de la violence dans ce pays.

De plus, après la guerre froide, l'économie de marché est apparue comme la seule forme viable d'économie et même comme une forme naturelle vouée seule à la gestion des ressources. Les dérèglements politiques, économiques et financiers se prêtent de moins en moins à une grille de lecture commune alors qu'ils n'ont jamais été aussi interdépendants les uns des autres. Le démantèlement des repères idéologiques, politiques, sociaux ou identitaires se révèle également prononcé dans tous les pays. La question de la nature et des fondements d'une communauté politique est de nouveau posée (Abélès, et Jeudy, 1990; Abélès 2006; Wiewiorka, 1996).

Cuillera et Abélès (2002), dans leur article « Mondialisation : du géoculturel à la bio politique », se demandent si l'anthropologie survivra aux transformations que connaissent les sociétés qui ont longtemps été son objet privilégié : les sociétés locales. Dans cette dynamique du global au local, le local aussi se transforme, il se fractionne, se diversifie et rend plus diffuse l'homogénéité de ce qui fut le local de l'anthropologie classique (Hannerz, 1996). La possibilité – sinon la nécessité – d'une approche « multi-sites » développée aux États-Unis par Marcus (1998) témoigne de la réactivation de la discipline. Cette approche traite des relations entre les humains dans différents lieux et des processus qui les relient du fait des migrations et de la communication. Elle fait appel à une ethnologie délocalisée et Clifford (1997), mettant l'accent sur les phénomènes de mobilité et sur l'aspect diasporique des cultures, invite à repenser le paradigme de l'altérité qui a fortement marqué la pensée anthropologique. Plusieurs anthropologues ont réfléchi sur l'émergence de nouveaux espaces politiques et l'apparition de dispositifs politiques qui ne s'inscrivent plus dans la limite des États-nations en développant de nouvelles approches. L'anthropologie du politique s'attache à analyser la complexité des structures de pouvoir dans la mondialisation qui caractérise le devenir de notre modernité (Bellier, 1997; Appadurai, 1996; Elbaz, et Helly 2000; Pandolfi et Abélès, 2002; Gossiaux, 2002b; Abélès, 2006, 2007).

Appadurai (1996) avec la notion de *scape*<sup>24</sup> (ethnoscapes, technoscapes, etc.) et de *localité* amène à remettre en question les acceptions classiques des catégories de culture et de territoire. En déplaçant l'analyse de l'économique au culturel, il est bien évident qu'il y a matière à redonner une place centrale à l'approche anthropologique. Ce qui caractérise l'univers contemporain, ce sont avant tout les flux qui les animent et les déplacements. L'imagination trouve de nouvelles perspectives avec les nouvelles technologies, des groupes de migrants peuvent donner sens à leur expérience, se construire comme une communauté dans un environnement étranger. L'imagination, fait collectif et social s'inscrit d'emblée dans une dimension transnationale. Penser la mondialisation exige de prendre en compte la question des déplacements ainsi que de considérer les deux dimensions, politique et imaginaire, du phénomène (Cuillerai et Abélès, 2002).

Dans cette optique, on saisit l'importance dans les migrations internationales de l'émergence de « communautés transnationales » (Portes, 1999). La communauté transnationale renvoie à des réseaux composés d'individus ou de groupes établis au sein de différentes sociétés nationales et qui agissent à partir de références et d'intérêts communs (territoriaux, religieux, linguistiques, etc.). L'existence de ces réseaux transnationaux permet à un groupe de renforcer sa solidarité par-delà les frontières nationales. L'usage du terme « transnational » semble privilégier l'acception « à travers », c'est-à-dire la mise en relation des espaces, les mobilités et les circuits franchissant les frontières. Hannerz (1996) note « une certaine ironie dans la tendance qu'a le transnationalisme à attirer l'attention vers ce qu'il nie : c'est-à-dire le fait que l'aspect national continue d'avoir du sens ». Les processus transnationaux sont ancrés dans des lieux, c'est-à-dire des États, à la fois patries et nations. Le concept de transnationalisme permet de capter, de saisir la complexité des phénomènes liés à la migration et à l'expérience post-migratoire et

---

<sup>24</sup> À savoir l'intensification des processus migratoires, des transactions commerciales, et l'interpénétration des industries au-delà des frontières.

aussi d'insuffler une vision dynamique qui défie la vision statique des migrations comme mouvement « entre deux sédentarités » (Tarrus, 1992), impliquant les dichotomies départ/arrivée, installation/retour, temporaire/permanente, etc. La multiplication des réseaux transnationaux est l'indice d'appartenances multiples qui dépassent le cadre de l'État-nation et mettent en connexion des espaces de cultures et d'histoires différentes. Cette possibilité ne peut être expliquée uniquement par des progrès technologiques dans les domaines du transport et de la communication. Elle doit être vue plutôt à la lumière plus large des changements politiques et économiques tant dans le pays d'origine qu'ailleurs (Meintel, 2002). Le transnationalisme n'est donc pas seulement une caractéristique du capitalisme contemporain, il conditionne également les relations de pouvoir et les référents culturels (Abélès, 1997).

Pour résumer ce qui précède, nous pouvons dire que le monde de ce début de siècle n'est manifestement plus le même que celui qui a donné naissance à l'anthropologie. Nous vivons un tournant qui depuis trois décennies et particulièrement depuis 1989 marque une rupture, un basculement du monde. D'une part, le démantèlement des blocs et d'autres constructions supra-étatiques et la décomposition de certains États nés des révolutions communistes; d'autre part, l'après-1989 marqué par une mondialisation accélérée et chaotique (dont la crise financière actuelle est l'aboutissement) et la transformation d'un État à la fois national et protecteur. On voit s'imposer une figure du temps où le futur ne s'identifie plus au progrès, et une incapacité à unifier le passé, le présent et l'avenir. Cette perception d'une impuissance est devenue la toile de fond de l'agir politique (Abélès, 2006). Les discontinuités, les tensions et les conflits sont inséparables d'une modernité qui aujourd'hui travaille toutes les sociétés et toutes les cultures. Ils ne s'opèrent pas entre une modernisation qui serait restée une exclusivité occidentale et des cultures qui seraient demeurées traditionnelles. On ne s'étonnera pas que les individus soient directement affectés par la perte de

repères : dans les rapports sociaux, la fragilisation du lien collectif, la souffrance sociale, etc., éléments qui entraînent des troubles divers, identitaires, relationnels et comportementaux (Bibeau, 2008). L'événement dans la modernité n'a pas pour nous comme référent une culture ou un monde local mais des ensembles de cultures ou de mondes locaux mis en relation, exposés et commentés (Saillant, 2006). L'élargissement des recherches en anthropologie aux objets proches appartenant à sa propre société (appréhendés avec réflexivité) permet de se renouveler et de conserver sa pertinence dans le monde contemporain.

## **2.2. L'humanitaire auprès des réfugiés**

En réfléchissant sur le conflit dans les Balkans, Pandolfi (2002) et Gossiaux (2002b) ont mis en évidence l'impact d'un réseau complexe de forces militaires, d'organisations non gouvernementales, de fondations privées, c'est-à-dire d'organisations transnationales devenues des protagonistes et qui nous obligent à mettre en place un dispositif interprétatif beaucoup plus complexe. L'intervention des organismes humanitaires dans des situations de guerre ou de catastrophe naturelle paraît souvent pallier à la déficience des mécanismes de régulation des États, aussi bien au niveau national qu'international (Ngirumpatse et Rousseau, 2007). L'exode yougoslave fut la crise de réfugiés la plus grave en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus de trois millions de personnes en provenance des zones de conflit, de Bosnie-Herzégovine et de Slavonie en Croatie ont pris le chemin de l'exil (Morokvasic, 1992a). Après 1991-1992, les Yougoslaves étaient en tête de liste des demandeurs d'asile dans le monde. Les réfugiés yougoslaves se sont vu refuser l'entrée des pays européens ou ont été accueillis temporairement jusqu'à la fin du conflit. Ils ont souffert d'un processus qui va de la perte d'une résidence d'origine à la privation des droits et de l'appartenance politique, à la perte de dignité. Le pouvoir étatique peut transformer des humains en une espèce d'hommes qui a « précisément perdu les qualités qui permettent aux autres de les



traiter comme des semblables » (Arendt 1982). Tous ces gens ont perdu non seulement leurs liens sociaux et culturels d'origine, mais aussi la protection politique que peut offrir un gouvernement.

Pour H. Arendt (1982), le droit à une patrie est l'appartenance à une communauté politique, et par conséquent sa perte engendre une absence de droits absolue. Ces personnes deviennent « superflues », elles sont « hors la loi », et leur droit à la vie n'est plus respecté. Disposer d'une place – résidence – et pouvoir appartenir à une communauté politique organisée – appartenance –, continue Arendt, sont la matrice politique assurant à tout être humain la possibilité de la liberté, d'une action plurielle, d'une place dans le monde et dans la pensée partagée au sein d'un espace public.

L'approche humanitaire<sup>25</sup> fondée sur le couple protection - solutions, consensus sur lequel reposait le régime international des réfugiés, a cédé. Une situation différente dans l'ordre mondial des migrations se profile après le conflit yougoslave et la fin de la guerre froide. L'ère de l'après-guerre froide s'est accompagnée de la redéfinition de la notion de sécurité, qui se veut désormais globale. En plus de la traditionnelle dimension militaro- stratégique, cette nouvelle approche de la sécurité s'intéresse à un faisceau de facteurs économiques, politiques, sociaux, et environnementaux (Mangala, 2001). Actuellement, l'assistance et la réinstallation des réfugiés se fait préférentiellement dans leur pays d'origine, plutôt que dans les pays d'asile, et les opérations de rapatriement, voire de prévention par le biais d'interventions « militaro-humanitaires », sont en augmentation (Pandolfi, 2002).

---

<sup>25</sup>« L'évolution de l'Humanitaire témoigne d'une double dimension de celui-ci à la fois comme l'expression des sentiments de compassion et d'empathie ressentis face à des formes diverses de souffrance sociale et qui se traduit en une responsabilité morale d'agir, mais aussi comme une réponse politique partielle confiée à des groupes d'intérêt particuliers qui jouent à la fois un rôle de témoin face aux inégalités et un rôle de soupape face à la mauvaise conscience des uns et à la colère des autres » (Ngirumpatse et Rousseau, 2007 : 192).

L'humanitaire est vu par plusieurs auteurs (Fassin et Memmi, 2004; Pandolfi et Abélès, 2002; Agamben, 1999) comme un paradigme actualisant la biopolitique des États modernes. Il assurerait la vie minimale, la vie nue; il s'agit bien de promouvoir non seulement une politique, mais aussi la vie de la survivance<sup>26</sup> (Abélès, 2006) plutôt que celle de la convivance. L'anthropologue D. Fassin écrit :

Ce lien du local et du global trouve probablement ses figures les plus emblématiques avec l'immigré et le réfugié. Les mouvements de populations [...] mettent au cœur des sociétés contemporaines des hommes et des femmes qui conjuguent la double caractéristique d'être étrangers et déplacés, représentants d'une nouvelle catégorie sociale et politique, « les peuples sans – État » (2000 :23).

La situation du sans-État est construite par Arendt, nous explique Caloz-Tschopp (1998), en figures – sujets exemplaires illustrant la recherche incessante de la liberté par l'action plurielle. Ils montrent la nécessité de la prise en compte dans la politique du mouvement, du déplacement, d'une déterritorialisation et d'une dénationalisation de la politique et des droits. L'Humanitaire au sens de l'intervention occidentale ancrée dans la philosophie du droit humanitaire international et des droits humains, devient peu à peu l'un des icônes de la surmodernité (Augé, 1992). Concernant l'action humanitaire auprès des réfugiés, plusieurs chercheurs ont travaillé sur les formes de vie dans les camps et sur les lieux de déplacement où se trouvent les organisations humanitaires

---

<sup>26</sup> Par le néologisme « convivance », l'anthropologue M. Abélès (2006 : 109) définit un univers « correspondant à une tradition politique entretenue dans le cadre étatique national et avant tout axée sur l'harmonie synchronique entre des êtres qui se meuvent dans l'univers rassurant de la cité ou qui du moins orientent leurs actions en tenant compte de cet horizon. La survivance transparait à travers le syndrome de l'insécurité et dans l'angoisse persistante. Elle correspond à l'affaïssement de ce roc qu'a constitué pour les sociétés occidentales la formidable puissance d'un État tout à la fois national et protecteur ». Tout renvoie à la précarité, à l'incertitude d'un futur peut-être sans avenir; un sentiment d'insécurité qui se trouve en quelque sorte amplifié avec l'événement du 11

(Malkki, 1995). D'autres recherches ont mis à jour les problèmes sociopsychologiques et la mémoire traumatique des réfugiés (Rousseau 2005; Lacroix 2003; Abou 1988), ou exploré la peur, la mémoire et les représentations publiques (Riaño, Colorado, Diaz, Osorio, 2007). Ces expériences sont vécues comme un événement limite qui marque la vie, l'histoire et le corps des sujets. Toutefois, le terme de « réfugié » ne renvoie pas à un groupe particulier de personnes, il s'agit plutôt d'une large étiquette légale englobant une grande variété de statuts socio-économiques, d'histoires personnelles et de situations psychologiques (Malkki, 1995).

Parmi les problèmes que vivent particulièrement les réfugiés dans le monde, il y a la non-reconnaissance du fait qu'ils ont vécu la perte ou la *déchirure des liens sociaux*. Cependant, certaines interventions gouvernementales (État-nation) mais aussi humanitaires et communautaires (société civile) insistent, à des degrés divers, sur l'importance de fournir des réponses aux difficultés causées par cette perte. Les travaux de F. Saillant et de ses collaborateurs (2005, 2006, 2007) analysent à partir d'entrevues auprès de réfugiés publics et d'intervenants communautaires la façon dont fonctionnent les structures humanitaires canadiennes et québécoises. Le travail *de rétablir des liens* est réalisé tout au début, par des organismes communautaires entre autres, à partir d'actions concrètes pour soutenir les nouveaux venus dans leur établissement. La justification de l'engagement du Canada dans l'accueil et l'aide aux réfugiés selon la CISR<sup>27</sup> et le Conseil Canadien pour les Réfugiés (CCR) est de travailler *le tissu social* sur le sol canadien; de là la préoccupation des organismes locaux pour l'intégration. F. Saillant (2007 : 69) propose de concevoir l'humanitaire comme une forme de circuit pluriel de pratiques et de sens, interconnecté et liant plusieurs lieux, plusieurs organisations d'aide, plusieurs contextes d'action, qui interagissent

---

septembre et ses innombrables répercussions. L'omniprésence de la menace s'est surimposée à la notion d'insécurité.

<sup>27</sup> Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

de différentes façons au sein même de la trajectoire, de l'expérience et de l'identité des personnes réfugiées.

Les familles yougoslaves qui ont fui la guerre, les conflits et la persécution commencent à arriver au Canada et au Québec à partir de 1992. Elles font partie de la catégorie d'immigration dite « humanitaire », et est l'objet d'un programme qui veut favoriser le rétablissement permanent de contingents de réfugiés et de personnes en situation similaire, appelé « Programme de rétablissement des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire »<sup>28</sup>. Ainsi, après avoir quitté l'endroit où se trouvent les organisations humanitaires transnationales, dont certaines auront contribué à leur départ, ils retrouvent des organisations locales et des organismes communautaires qui les accueillent dans les régions du Québec. Les actions des organismes locaux dans les régions choisies pour notre recherche s'inscrivent dans une suite de relais et d'actions propres au parcours d'aide aux réfugiés, du national au local.

Les articulations et les contradictions entre l'accueil humanitaire et les conditions de l'accueil, comme nous le verrons dans le chapitre 7 sur le rétablissement des réfugiés au Québec, font ressortir les paradoxes de la « bienveillance » canadienne et les limites de celle-ci, notamment au chapitre de la citoyenneté et des droits. Finalement, la structure humanitaire canadienne et québécoise, en apparence ouverte quant à l'image qu'elle projette à l'extérieur du pays et engagée face aux organismes internationaux, ne contribue que bien partiellement à une intégration sociale approfondie des réfugiés, au-delà des enjeux liés à l'établissement initial : les systèmes de soutien officiels et les stratégies communautaires mis en place sont bien limités. Le Conseil des relations interculturelles exprimait dès l'an 2000 sa

---

<sup>28</sup> Le gouvernement fédéral octroie au gouvernement du Québec, en vertu de l'accord Canada-Québec (art.25), une compensation financière pour l'accueil et l'établissement des réfugiés parrainés par le gouvernement. Pour les réfugiés le programme s'appelle *Programme d'aide à la réinstallation* ([www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)).

préoccupation de trouver un meilleur équilibre dans la politique migratoire au Québec entre des orientations à visées utilitaristes et celles de la solidarité relative à la situation des réfugiés (CRI 2000).

### **2.3. Décomposition et recomposition des liens**

Le sociologue M. Wright (1959, cité par Bibeau 2008) souligne que les trajectoires individuelles des personnes s'inscrivent toujours dans des enjeux collectifs plus larges, et que les vies des individus sont tributaires des conjonctures économiques, sociales et politiques - de ce que l'on appelle métaphoriquement le « visage » d'une époque-. Les personnes qui ont participé à notre recherche ont vécu dans leur pays d'origine une époque dominée par la question sociale et par la forme d'un appareil d'État qui avait un rôle structurant en matière de politique, aussi bien dans les pays communistes que dans les pays capitalistes. Il s'agissait d'assurer aux régimes économiques dominants les conditions de leur reproduction et « assurer le bien-être de tous ». La Yougoslavie socialiste, tout comme les pays de l'Ouest, adhérait pleinement à la thématique du progrès économique qui s'exprima dans le culte productiviste du fordisme, alors que le travail apparaissait comme le grand organisateur de l'échange social et le principal pourvoyeur d'identités sociales. L'émancipation des travailleurs était l'axe fondamental de cette dynamique, et l'État, qui s'identifiait à la nation, s'arroge de plus en plus le monopole de la production du lien social, une nouvelle façon d'être ensemble. Du côté capitaliste, le point d'équilibre semble avoir été atteint avec le modèle de l'État-providence et ses différentes déclinaisons dans les pays occidentaux. Du côté communiste, l'État concentrait l'ensemble des responsabilités, aussi bien en matière économique que sociale. Tant avec les États socialistes qu'avec l'État-providence, la responsabilité de la question du lien social revient principalement à des pouvoirs publics centralisés et forts. Ce système « descendant » était considéré

comme le « meilleur moyen » de maintenir un haut niveau de cohésion sociale<sup>29</sup> (Sainsauleu 1995; Blanchard, 1997). Les pays de l'Ouest ainsi que la Yougoslavie socialiste adhéraient pleinement à une thématique du progrès qui s'exprima dans le culte productiviste du fordisme. Le travail va ainsi apparaître comme le grand organisateur de l'échange social et le principal pourvoyeur d'identités sociales. Les personnes qui ont participé à notre recherche, ainsi que leurs parents, témoignent de liens sociaux, politiques et familiaux particuliers qui ont été tissés depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale dans le territoire appelé la Yougoslavie sous la direction du Maréchal Tito, comme nous le verrons dans le chapitre 5. Toutefois, après sa mort en 1980 et avec la crise économique mondiale de cette décennie, différentes circonstances internes et externes se sont jointes pour briser les rapports de forces existants.

Depuis la fin des années 1970, du côté des sociétés occidentales, la notion de lien social fait l'objet d'un intérêt renouvelé alimenté par la mutation de paradigme; elle engage la redéfinition des valeurs structurant les comportements individuels et collectifs. S'il y a d'ailleurs aujourd'hui une résurgence des interrogations et des débats, c'est parce que, comme le décrit R. Castel (1995; 2003), les deux vecteurs principaux de l'intégration à la société et de la protection des individus - la communauté, les liens de proximité, la sociabilité et la famille, d'une part; l'insertion par le travail et les protections qu'il garantit dans le cadre de la société salariale, de l'autre - sont aujourd'hui fragilisés. C'est ainsi que se combine parfois un double décrochage : l'un, sur l'axe de l'insertion au marché du travail, avec la montée du chômage et, en particulier, du chômage de longue durée; l'autre, par rapport aux liens sociaux primaires, du fait de la fragilité des liens familiaux et communautaires. L'accentuation de l'individualisme et de la logique des droits

---

<sup>29</sup> Suivant l'esprit de l'État-providence d'accorder des compensations pour redresser les inégalités, des programmes d'accès à l'égalité furent établis en faveur des minorités féminines, racialisées ou linguistiques (francophones au Canada), dans l'enseignement supérieur et le marché des emplois publics et parfois privés.

individuels est une dynamique profonde qui est, simultanément, de décollectivisation, de réindividualisation et d'insécurisation.

L'un des effets les plus marquants de la globalisation dans les sociétés modernes est l'intensification des problèmes de pauvreté. La pauvreté en est venue à représenter non seulement un état de manque financier, mais encore un état de manque social, « un *cumul de handicaps* ou d'incapacités qui fait qu'on est démuné, qu'on capitule devant la vie, qu'on soit mis en dehors d'elle » (Blancquart, 1982), *une désaffiliation* (Castel, 1995) ou une *fracture sociale* (Wieviorka, 1996) qui renvoie l'image d'individus ou de populations entières qui, sans être encore exclues, sont fragilisés, précarisés dans leur emploi et leur revenu, et qui accèdent de plus en plus mal et difficilement à la consommation, à la santé ou à l'éducation pour leurs enfants. Un processus de mise à l'écart du marché du travail, dont participent une ou plusieurs situations sociales négatives : formation professionnelle insuffisante, maladie ou santé déficiente, isolement social ou familial, inadaptation sociale ou appartenance à une ethnie 'marquée' négativement (Helly, 1999). Des formes de racisme, de sectarisme ou des fondamentalismes que traduit cet éclatement des liens sociaux dans les différents champs du social.

Si les analyses de la décomposition du lien social ont été abondantes dans les différents travaux que l'on vient de mentionner, ce n'est que beaucoup plus récemment que l'on a commencé à se préoccuper de la recomposition des liens. La société civile, qui était tombée en désuétude à l'ère de l'État-providence, a retrouvé un regain de crédibilité du fait de la chute des régimes de type soviétique et de nouvelles techniques de gouvernance mises en place avec l'accentuation de la mondialisation économique. La politologue D. Lamoureux (2005) souligne une redécouverte de Tocqueville, à partir de l'instrumentalisation de la société civile par l'État. Pour Tocqueville, cité par Lamoureux,

L'association est la forme de socialité propre à la modernité dans la mesure où elle prend acte du processus d'individuation et conçoit les liens sociaux non pas sur la base d'identités, mais sur des liens choisis avec d'autres individus tout aussi libres de leurs choix. C'est une telle conception qui a donné naissance à l'idée selon laquelle la société civile pouvait devenir un lieu de résistance et de transformation sociale (2005 : 42).

On perçoit donc un changement actuellement dans la décomposition et recomposition du lien social, à partir de la décomposition de l'État-providence. Le néo-libéralisme, comme philosophie actuelle de la mondialisation incite à réduire la dépendance des individus à l'égard de l'État et à redonner des responsabilités<sup>30</sup> à la société civile, à laquelle on impose les normes du « nouveau gestionariat »; en ce sens, la société civile se présente parallèlement comme la possibilité de nouveaux lieux du politique. Les institutions de l'État font de plus en plus appel aux solidarités diffuses dans la société afin de faire émerger de nouveaux liens sociaux qui viendraient suppléer aux services que l'État ne peut – ou ne veut – plus assurer (Helly, 2000). Il fait appel à la socialité primaire (la *famille*), aux *régions*, au local ou encore à *l'économie sociale* et aux diverses associations volontaires et *communautaires* pour gérer les conséquences de la crise sociale, et d'autre part au *marché* pour assurer le développement économique. Dans les deux cas, selon Lamoureux (2005), le contrat remplace le lien politique comme fondement du ciment social. En ce sens, il y a un appel à la solidarité de la société civile pour la mise sur pied de dispositifs jouant sur la proximité, sur la prévention, sur la reconstruction de liens sociaux via l'animation, la mobilisation des ressources, la participation, afin de permettre aux individus et aux communautés

---

<sup>30</sup> Le concept de responsabilité morale, qui n'a été théorisé que très tardivement, est constitué de pratiques interactionnelles qu'on appellera « processus de responsabilisation » et « appel à la responsabilité », qui peuvent à juste titre être considérées à la fois comme des pratiques d'ordre moral et comme des modes d'expression, de consolidation et de transformation du lien social (Métayer, 2001).



locales de (re)construire une identité sociale -. Toutefois, la version néolibérale de la société civile prône une stricte séparation de la sphère du social et de celle du politique, voulant à la limite provoquer la disparition par obsolescence du politique (idem).

### **2.3.1. Le renforcement des liens**

Les débats actuels sur l'intégration des immigrants et des minorités ethniques se concentrent, dans plusieurs pays dont le Canada et la province du Québec, sur l'importance des valeurs communes, de la cohésion sociale, du lien social et de la citoyenneté responsable, soit sur la nécessité de voir les individus acquérir une autonomie d'action par rapport à l'État, s'impliquer dans la vie collective et développer un sens du vivre ensemble, un sens d'appartenance à leur société, comme le soulignent plusieurs chercheurs et fonctionnaires, comme moyen de contrebalancer le néolibéralisme et le pluralisme culturel (Berger, 1998; OCDE,1997; Bernard, 1999; Gouvernement du Canada Patrimoine canadien, 1997). La question de l'exploitation et de l'inégalité sociale est peu à peu remplacée par celle des liens sociaux; celle des classes sociales par celle des communautés locales. Les nouveaux dispositifs ainsi créés remplacent progressivement la régulation salariale par d'autres formes d'encadrement et de contrôle à forte composante socioculturelle (Schaut, 2001).

L'immigration, notamment depuis le 11 septembre 2001, est appréhendée par le biais des différences culturelles ou « raciales » qui menaceraient l'intégralité des sociétés d'accueil. C'est dans ce nouveau contexte que la question de l'intégration des immigrants est devenue une préoccupation centrale dans les pays occidentaux, tant du point de vue politique et sécuritaire que du point de vue de la recherche en sciences sociales. Le discours idéologique se déplace sur le terrain de la culture et sur les mobilisations identitaires. V. De Rudder (1986) a bien montré les dangers

de ce déplacement, car en mettant a priori l'accent sur les cultures et sur les différences culturelles, les relations interculturelles sont plutôt analysées comme des problèmes de compréhension entre les cultures, que l'on pourrait donc améliorer par l'apprentissage des valeurs de l'autre, par exemple, ou par la simple bonne volonté pourvu qu'elle soit partagée. Tout rapport, entre groupes et individus, s'explique par les appartenances culturelles et les conditions matérielles qui pourraient expliquer l'inégalité des rapports sociaux sont totalement ignorées. Or, les inégalités socio-économiques sont moins causées par des différences culturelles que par un accès inégal aux ressources. Les inégalités sociales ne sont pas enracinées dans la différence culturelle, mais dans des rapports hiérarchiques, et par conséquent, l'assimilation n'est pas garante de l'égalité (Juteau, 2007).

La refondation de l'intégration des immigrants est dès lors accompagnée d'un long développement sur la philosophie du contrat<sup>31</sup>. L'énoncé *Au Québec pour bâtir ensemble* (MCCI, 1991 : 8) introduit la notion de *contrat moral*, un contrat servant à définir les principes qui s'adressent à l'ensemble de la société québécoise et qui serviront de guide à l'intégration des nouveaux arrivants. Il permet d'appuyer les « trois grands axes d'intervention de la politique d'intégration que sont l'apprentissage du français, la participation et le développement de relations intercommunautaires harmonieuses » (MCCI, 1991 : 44).

Un tel contrat vise selon Rocher et *al*

à cimenter les *liens* entre tous les Québécois, que ceux-ci soient natifs d'ici ou d'ailleurs. Le contrat moral suppose tout autant la nécessité de *l'exercice des droits* qu'il souligne l'importance des *responsabilités* qui les encadrent. Pour les personnes immigrantes, on souligne la nécessité de souscrire aux attentes

---

<sup>31</sup> « Contrat d'accueil et d'intégration » en France. « Contrat moral », « culture publique commune » et « convergence civique » sont au cœur de l'approche civique mise de l'avant par le Québec en 1991.

de la société d'accueil, notamment en ce qui a trait au respect des lois et des valeurs qui sous-tendent à la reconnaissance de l'histoire et de la culture québécoise (2007 : 62-63) (*l'italique est de nous*).

Suite à l'énoncé de 1990, la notion de « culture publique commune » a fait l'objet de réflexions sur les dimensions du « vivre ensemble » dans l'espace public québécois. Dans tous les énoncés politiques depuis 1990<sup>32</sup> la trame de fond demeure la même : les immigrants doivent s'intégrer à la société québécoise francophone, société d'accueil, et celle-ci doit s'ouvrir aux transformations induites par l'immigration internationale. Ce principe est au cœur de l'interculturalisme. De la même manière en 2007, le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien vise à contribuer à créer « une société inclusive et participative », soit « encourager la participation à la vie communautaire, favoriser la citoyenneté active et *renforcer les liens* qui unissent les Canadiens et les Canadiennes » (Patrimoine canadien, 2007). Trois secteurs sont désignés comme prioritaires et concernent les *institutions provinciales, fédérales et la société civile*.

Le fait d'insister sur la recherche de cohésion sociale ou le renforcement des liens sans par exemple examiner l'injustice sociale, l'absence d'équité ou la discrimination systémique, ainsi que le processus de renvoi de l'Autre à une altérité constante, processus qui est réactivé de toutes sortes de façons allant de l'exclusion à la méconnaissance<sup>33</sup> écarte nécessairement d'autres façons de définir le problème (Lamoureux, 2006). Méconnaissance et exclusion qui procèdent d'institutions et d'attitudes foncièrement racistes. L'analyse de Taylor (1992) sur la *reconnaissance* est ici centrale, le désir pour la personne d'être reconnue dans sa dignité, ainsi que la *redistribution*. Une redistribution économique, symbolique et

---

<sup>32</sup> De Autant de façons d'être Québécois, en passant par Au Québec pour bâtir ensemble, jusqu'à Des valeurs partagées, des intérêts communs.

<sup>33</sup> Inspiré de Ch. Taylor, le fait de nommer l'autre plutôt que de lui donner voix au chapitre.

aussi politique qui passe selon la politologue D. Lamoureux par l'établissement d'une citoyenneté à visée inclusive qui ne se contente pas d'admettre les « nouveaux arrivants » dans les termes établis par les « déjà là », mais qui leur confère une place dans la définition du « vivre ensemble » (2006 : 214).

Le principal défi des échanges actuels sur la cohésion sociale et le lien social consiste à incorporer dans le débat des préoccupations sur la gestion de conflits dans les institutions, et notamment les institutions publiques. La posture politique de « gestion » sur l'harmonie des relations interethniques masque leur caractère inégalitaire et permet, en toute cohérence, de rejeter sur les groupes minoritaires toute apparition de conflit tandis que le groupe dominant plaide l'innocence de ses stratégies. Breton et *al.* ont écrit :

La conception des institutions dans une société donnée met en cause des questions de pouvoir, de reconnaissance sociale et de statut, ainsi que de répartition de ressources. Parler en termes d'inégalité et de rapports de pouvoir, c'est aussi accepter que le conflit fasse partie du déroulement normal de l'histoire des relations interethniques (1980 :13).

Les institutions jouent un rôle central parce qu'elles sont le véhicule pour gérer la diversité et offrent des outils pour affronter les conflits - qu'ils portent sur les valeurs, les idées ou les intérêts- (Jenson et Papillon, 2001). Le conflit manifeste alors souvent une transformation, plus ou moins profonde, du rapport de pouvoir. Le conflit maintenant ne se présente pas entre le capital et le travail comme nous l'avons énoncé auparavant, il se présente plutôt comme une multiplicité de conflits « locaux » liée notamment au genre, à la classe et à l'appartenance ethnoculturelle, conflictualités enchevêtrées dans les rapports sociaux concrets (Juteau 2007; Lamoureux, 2006). La question incontournable aujourd'hui, comme le souligne l'anthropologue M. Abélès (2006) dans son texte « Politique de la survie », est la question politique : ce qui est en effet en cause, c'est l'agir ensemble et

l'institution de moyens par lesquels cet agir ensemble trouve une adéquation par rapport aux demandes de la société. Une politique des droits, continue Lamoureux (2005), peut devenir un instrument de communication et de (nouveau) partage; en ce sens, il est possible de soutenir que les luttes pour les droits tendent à faire accéder les conflits sociaux et les inégalités sociales au rang d'expression politique.

Nous voulons finir avec les mots de G. Bibeau

Les sociétés néolibérales doivent s'interroger sur les processus structurels de déqualification qu'elles engendrent; elles doivent aussi entreprendre des modifications dans une organisation du travail qui exclut et marginalise les individus; elles doivent de plus mettre sur pied de véritables programmes de protection des droits sociaux pour ceux et celles qui n'arrivent pas à « faire partie » du système. Les protocoles compassionnels ne suffisent pas; ni la rhétorique de la proclamation des droits individuels. Il faut de toute urgence poser la question de la violence des sociétés néolibérales (2008 : 206).

En d'autres mots, comment transiger les droits des majorités instituées avec ceux des groupes minorisés de telle manière que l'identité des uns et des autres en soit transformée? Il ne serait pas inopportun de reconnaître, selon M. Elbaz (1990), que l'héritage d'une référence est traversé par des ambivalences portées par des citoyens dont les histoires hétérogènes nous réinterrogent sans cesse sur le temps, le lieu et l'identité. C'est grâce à des compromis, des emprunts, mais aussi à des résistances que se construit la société québécoise.

### **2.3.2. La politique de régionalisation de l'immigration au Québec**

Depuis les années 1980, le gouvernement canadien a réduit l'intervention de l'État en matière d'intégration des immigrants, ce qui a entraîné la privatisation ainsi que

la sous-traitance de nombreux services et le dégagement du financement par l'État. Tant au Québec que dans les autres provinces, le partenariat avec des organismes communautaires et bénévoles constitue une mesure privilégiée pour faciliter l'entrée des nouveaux arrivants dans la société locale (Belkhodja, 2005; Jacob, 1991).

Dans la politique « *Au Québec pour bâtir ensemble* » (1990) le gouvernement exprime son désir d'attirer plus d'immigrants vers d'autres parties du Québec pour les intégrer dans le milieu francophone. Il vise également à voir l'ensemble des régions participer à l'expérience de vivre avec des immigrants. En plus de faire partager plus largement les avantages économiques de l'immigration, l'intention est de maintenir une cohésion sociale dans la province, c'est-à-dire de réduire les différences culturelles entre le Montréal multiethnique et le Québec plus homogène à l'extérieur de la métropole. Ces facteurs sont aussi jumelés à certaines caractéristiques des régions : baisse démographique, dévitalisation des communautés en région et vieillissement de la population. Les orientations sur la régionalisation, mises en œuvre depuis 1993<sup>34</sup> avec la création d'une direction de la régionalisation, ont été reformulées en 2001 et dans le cadre du *Plan d'action* 2004-2007 du MICC. Une politique régionale devait faire en sorte de favoriser l'intégration harmonieuse des immigrants. Elle vise trois objectifs : l'intégration de ces populations (d'où la nécessité de créer des emplois, d'avoir des logements disponibles, des services d'accueil, etc.), la revitalisation du milieu et un meilleur équilibre régional (Gouvernement du Québec, 2004). L'expérience québécoise est la plus ancienne au Canada et touche actuellement plus d'immigrants et de réfugiés que dans le reste du Canada (Vatz-Laaroussi et Angeneau, 2005).

---

<sup>34</sup> Dans un avis publié en 1988, le Conseil des relations interculturelles recommande au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) diverses mesures en matière de régionalisation de l'immigration. Une telle politique sur l'immigration devait s'insérer dans une

En 2001 le gouvernement canadien dans son texte *Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants* (CIC, 2001) rejoint le gouvernement québécois en exprimant son intérêt d'étudier le comportement de mobilité des immigrants afin de découvrir comment il pourrait être influencé. Il en ressort un certain nombre d'éléments nouveaux pour cibler l'objectif de la régionalisation, dont la concentration accrue d'immigrants dans les trois plus grandes villes, qui met à l'épreuve leur capacité d'accueil d'immigrants car leur flot se maintient à un niveau constant depuis 15 ans. On y souligne aussi l'intervention croissante des provinces dans la sélection des immigrants, associée à une préoccupation concernant la migration secondaire des immigrants à l'intérieur du Canada, et la taille de la population dans certaines des plus petites provinces et au Québec. En 2004 est né *l'Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants* (Vatz Laaroussi, 2005) pour mieux saisir les réalités politiques et les processus concernant l'immigration dans les régions canadiennes et québécoises en dehors des métropoles.

La régionalisation de l'immigration s'inscrit aussi dans une perspective de reconfiguration des paramètres traditionnels du rôle de l'État-nation. Par nécessité, la réalité régionale se voit réhabilitée sous le couvert de la décentralisation et les régions sont alors appelées à devenir plus actives et décisionnelles dans la planification du développement territorial, identifiant l'immigration comme un axe important de leur plan de développement. C'est ici que se situe le discours de l'État québécois sur le partenariat privé/public/société civile, où la *décentralisation* des pouvoirs et des ressources et le *partenariat*<sup>35</sup> apparaissent alors comme des

---

politique globale de régionalisation. Selon l'avis, les nouveaux arrivants devaient favoriser la croissance économique et démographique des régions (Manègre, 1988b)

35 Partenariat entre l'État et les régions où des acteurs divers sont interpellés (agents socio-économiques, communautés culturelles en région, familles de jumelage, population locale...) afin d'établir un environnement favorable et attrayant pour les immigrants en région. Au plan régional, ce sont les conférences régionales des élus (CRE) qui favorisent la concertation et planifient le développement économique. Comme les CRE sont les interlocutrices privilégiées du gouvernement, elles peuvent signer des ententes spécifiques avec des ministres, ce qui était le cas

éléments fondamentaux des politiques étatiques (Avis Conseil des relations interculturelles, 2000, 2007; Simard, 1996; Martin; 2002). Il s'agit donc de coordonner les activités entre les parties prenantes au plan local, entre celles-ci et les autres intervenants (ententes spécifiques)<sup>36</sup> ainsi que de développer des partenariats avec les autres paliers gouvernementaux fédéral, provincial ou territoriaux (ententes multilatérales).

Les enjeux économiques et démographiques nécessitent que l'intégration soit réussie, et ceci concerne aussi les réfugiés. Le rétablissement des réfugiés sélectionnés par Québec<sup>37</sup> se fait à partir des services d'accueil, d'accompagnement et d'intégration offerts par les organismes communautaires. Ceux-ci répondent à l'objectif de la politique humanitaire d'aider ces populations à reconstruire les liens sociaux et politiques, en favorisant leur intégration via des programmes tels que le Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA) et particulièrement le Programme d'Accueil et d'Installation des Réfugiés (PAIR), qui subventionne les organismes communautaires. La justification donnée par le gouvernement se réfère d'une part aux engagements du Canada en vertu de nombreuses conventions des Nations Unies et à la tradition humanitaire du Canada et du Québec, ainsi qu'à des obligations relatives aux droits de la personne; d'autre part, à des motifs tels que la contribution des réfugiés à l'enrichissement de la société d'accueil et à son développement social, économique et culturel (CIC, 2004; MICC, 2004). Avec ses politiques nationales et le rôle des organismes

---

auparavant avec les CRD. À ce jour dix ententes ont été signées, parmi lesquelles le Saguenay – Lac-Saint-Jean (2002) et Lanaudière (2003) (Avis, 2007).

<sup>36</sup> En 2007, dix ententes avaient été signées avec les conférences régionales des élus et quatre avec des municipalités. Ces accords de cinq ans énoncent des objectifs généraux concernant l'immigration, l'intégration culturelle, sociale et professionnelle des immigrants et établissent un lien entre l'immigration et le plan de développement de la région concernée, soit dans notre cas le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Joliette, ainsi que le développement de relations interculturelles harmonieuses avec la population (MICC, 2007 :34).

<sup>37</sup> La politique d'immigration est fortement tributaire de l'apport de ces réfugiés pour façonner l'avenir du Québec.



agissant auprès des réfugiés, le Canada fait le lien entre l'international et le national, et au Québec entre le national et le local.

L'intégration se comprend comme « un processus d'adaptation à long terme qui se réalise à des rythmes différents. C'est un processus dynamique qui s'inscrit dans le temps, dont la progression n'est pas nécessairement linéaire et qui nécessite de la part de l'immigrant, comme de celle de la société d'accueil, un engagement à long terme » (MCCI, 1991 : 44-46). On peut dire que si les gouvernements fédéraux/provinciaux sont les responsables de l'admission des immigrants et réfugiés, ce sont les communautés locales qui les accueillent et portent la responsabilité de favoriser leur intégration à court et à long terme, étant donné qu'il s'agit d'un processus qui peut s'échelonner sur plusieurs années, et ce sont elles les responsables des services les plus utilisés par les immigrants et les réfugiés : santé, éducation et services sociaux. La réalité est qu'il ne semble pas exister de réelle coordination en la matière entre les divers acteurs de l'État, de la société civile et du marché, ni entre les acteurs de chacune de ces sphères. La faiblesse des politiques tient à ce qu'elles ne considèrent pas de manière appropriée ce processus multidimensionnel, et le gouvernement ne consacre pas les ressources nécessaires pour promouvoir la pleine participation des groupes dans les diverses sphères de la vie collective.

La spécificité du parcours migratoire des réfugiés, souvent vulnérables, ne se reflète pas dans les politiques et programmes d'immigration et d'intégration et il n'existe pas de ressources adéquates. Avec la concertation et le partenariat - mot qui est devenu un terme « valise », un fourre-tout - les intervenants expriment un certain malaise sous la forme d'une forte critique de l'état actuel de la concertation : il est très difficile de parler de partenariat autrement que par rapport au rôle joué par l'État et ses institutions. Cette critique porte sur deux sujets connexes : la sous-traitance et le manque d'autonomie dont souffrent les

organismes communautaires<sup>38</sup>. Tout financement, en effet, est accompagné d'un mandat qui aboutit à de la sous-traitance et compromet ainsi l'autonomie des organismes quant à leur propre mission. Ce qui est en jeu aussi, c'est toute la question de la reconnaissance et de la légitimité de leur expertise et de leur savoir d'une part, et celle du manque d'équité dans la distribution des ressources financières d'autre part (TCRI, 2004).

Au Québec et partout au Canada les organismes communautaires subissent des contraintes budgétaires et administratives imposées par les bailleurs de fonds publics et privés qui affaiblissent énormément leur travail quotidien, alors que le nombre d'immigrants a augmenté considérablement ces dernières années. Des budgets insuffisants, notamment en ce qui concerne le fonctionnement et le soutien à la mission, obligent la plupart des organismes à recourir au bénévolat et à des conditions de travail très précaires pour arriver à survivre (TCRI, 2004). Par conséquent, la forme privilégiée de la société civile néolibérale est celle des organismes charitables qui permettent de soulager les problèmes les plus criants de la misère sociale sans conduire à la conquête des droits sociaux. Toutefois, certains chercheurs (Leclerc et Beauchemin, 2002) se réjouissent de ce réinvestissement du politique par la « base » et célèbrent le désir de renouveau de la démocratie et de la citoyenneté qui le sous-tend. Ils se questionnent, au-delà des responsabilités entre l'État et la société civile, sur le défi que pose ce décentrement de la légitimité politique et invitent à imaginer en quels lieux symboliques et institutionnels pourrait se composer le « monde commun » d'aujourd'hui. La réalité, pensons-nous, est que l'exaltation de la solidarité dans le respect des différences et sans faire intervenir l'État pour mettre en œuvre des droits sociaux communs à tous les

---

<sup>38</sup> La société civile perd une partie de ses fonctions de résistance au pouvoir étatique et d'organisation de la contestation sociale d'autrefois. La création d'un Secrétariat d'État à l'action communautaire autonome pour coordonner les diverses institutions de la « société civile » montre bien la nature différente des liens sociaux (Gouvernement du Québec, 2001, *L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*). En 2004 a été publié le cadre de référence (Favreau et Laville, 1997).

citoyens, ne peut conduire que dans une seule direction : la prise en charge du bien-être de chacun des groupes ethniques par ceux qui en sont membres et par leurs proches<sup>39</sup>. C'est souvent le sens, plus ou moins caché, des appels au communautaire accompagnés d'offres de soutien étatique généralement inadéquates.

Comme nous pouvons le constater, les préoccupations des instances gouvernementales sont centrées sur la préservation de la cohésion sociale, la jouissance des avantages de l'immigration et la tentative de résoudre certains problèmes régionaux. Mais la réalité en ce qui concerne l'intégration des immigrants et des réfugiés connaît des limites lorsque l'on constate que les mesures qui visaient à l'intégration sociale, économique et culturelle de ceux-ci semblent moins efficaces lorsque l'immigration se diversifie dans sa composition. Selon le Conseil des relations interculturelles (CRI, 2007), on semble donc toujours faire face plus ou moins aux mêmes problèmes et aux mêmes solutions, sinon à la même quête de solutions, bien que l'environnement sociopolitique se transforme.

On souhaite que plus d'immigrants s'installent à l'extérieur de Montréal, mais cela ne semble pas très bien fonctionner, même lorsqu'il y a des ententes entre des villes ou des régions en matière d'immigration [...] Les services ne sont pas nécessairement modifiés, puisque le principe d'un service universel pour tous est maintenu, mais en tenant compte des difficultés de compréhension des structures par les nouveaux arrivants. Selon ces principes, les services qui sont offerts sont les mêmes pour tous alors que chaque citoyen et chaque groupe doivent se sentir concernés par le mieux-être de la collectivité, au nom de l'intérêt général (2007 : 82-83).

C'est donc la représentation que se fait une société de sa diversité ethnoculturelle qui se traduit par l'inclusion ou l'exclusion sociale de divers groupes et qui détermine, en partie, les rapports qui se développent entre eux. L'avis du Conseil (CRI, 2007) montre aussi que de nombreux ministères ne se sentent pas concernés par l'immigration et qu'il ne semble pas exister de vision intégrée de la gestion de la diversité ethnoculturelle. L'immigration ne fait pas partie des enjeux prioritaires exprimés dans les plans stratégiques, ni pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2005-2010) ni pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS, 2005-2008). La TCRI dans son rapport annuel 2007-2008 constate aussi que les résultats concrets du plan d'action du gouvernement sur l'intégration et la francisation des personnes réfugiées et immigrantes se font encore attendre, faute de moyens et d'investissements adéquats<sup>40</sup> (TCRI, 2008). Les conditions actuelles d'établissement des réfugiés pris en charge par le gouvernement soulèvent aussi de vives inquiétudes. En effet, les questions entourant l'intégration sociale, économique, culturelle et politique des nouveaux arrivants concernent l'ensemble de la société québécoise et pas uniquement un ministère ou une centaine d'organismes communautaires. Mais dans la société civile, cet appel public à la responsabilité paraît surtout lourd de conséquences et d'obligations déléguées.

Dans la section suivante, nous dépeindrons de façon plus précise la situation parfois très difficile à laquelle se voient confrontés les immigrants, et notamment les réfugiés, à partir des résultats de recherches menées dans différentes régions du Québec et du Canada.

---

<sup>39</sup> Le discours du premier ministre du Québec Jean Charest lors de l'inauguration de la 37<sup>e</sup> législature en juin 2003, dans lequel il déclarait vouloir confier l'accueil des nouveaux arrivants à des organismes relevant des communautés culturelles va dans ce sens.

<sup>40</sup> Soutenue par une forte mobilisation des organismes, la campagne intitulée *On est dans le rouge* a permis de rouvrir les discussions sur le sous-financement des organismes avec une perspective de bonification des paramètres de financement pour la prochaine année.

#### 2.4. Les différents sujets abordés par les recherches en région

Les recherches de Vatz-Laaroussi et de ses partenaires, notamment dans la région de Sherbrooke, ont été pionnières pour documenter les différentes stratégies familiales et de genre dans l'insertion à la société locale (Vatz-Laaroussi, et *al*, 1995; Vatz-Laaroussi et Charbonneau, 2001; Vatz-Laaroussi 2002, 2003). Dans une recherche qui portait sur deux régions québécoises, l'Estrie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, Vatz-Laaroussi et *al* (1997, 1998) examinent les processus d'acculturation-insertion des familles immigrantes de quatre communautés ethniques, et particulièrement les perceptions des intervenants de la santé, du social et de l'éducation. En effet, leurs discours, leurs pratiques et leurs représentations de ces immigrants et de leurs familles ont un impact sur la façon dont ceux-ci se sentent en région, et sur les stratégies qu'ils mettent en place pour s'y insérer, s'y installer ou s'en échapper. Or, l'auteure nous révèle une réinterprétation racisante fondée sur des stéréotypes, la généralisation et la décontextualisation. Les bonnes intentions d'éviter la souffrance ont pour effet de « dévêtir » l'immigrant ou le réfugié de son histoire, de ses expériences et peuvent finalement le déraciner de sa propre trajectoire. A-historique, a-familial, a-politique, l'immigrant ou le réfugié se transforme en un être de conjonctures ballotté au gré des circonstances de l'insertion et des problèmes qu'on lui attribue (Vatz-Laaroussi, Corriveau et *al*, 1991). Dans un premier inventaire des ressources dédiées aux familles réfugiées de guerre en Estrie, M. Vatz-Laaroussi et L. Rachédi (2002) montrent des carences dans leur accompagnement psychologique, social, éducatif et professionnel. Après l'accueil, les familles réfugiées se sentent très seules, pour ne pas dire délaissées dans leur parcours d'établissement. Les organismes et institutions rencontrés disent aussi leur impuissance organisationnelle et économique à effectuer de manière satisfaisante cet accompagnement.

À Québec, L. Guilbert (1998) a réalisé une recherche-intervention qui a permis, par le biais du travail en réseaux, de confronter les représentations respectives des réfugiés de Bosnie-Herzégovine et des intervenants québécois quant aux difficultés et aux raisons de ces difficultés. Deux types de médiation ont été mis en œuvre : une médiation gestion des conflits qui a permis d'atténuer les conflits et qui a contribué à rétablir une communication positive entre les parties; et une médiation créatrice qui visait essentiellement à établir ou renouveler des liens entre des groupes d'individus et des organismes partageant les mêmes préoccupations. À Québec non plus, aucune préoccupation spécifique n'est ressortie quant à la nécessité d'élaborer une stratégie de recherche, de formation et d'intervention sociale sur la condition particulière des réfugiés dans l'étude réalisée par Bakary (2003) avec des Bosniaques vivant au Québec depuis 1992. Il explorait des pistes de formation et d'intervention liées à la problématique de l'adaptation des services sociaux au contexte interculturel. Les intervenants des organismes qui travaillent auprès des immigrants et réfugiés en région ont exprimé le peu de soutien en matière de développement de ressources et de formation spécifique en ce qui concerne l'intervention auprès des réfugiés, et évoqué les conditions générales de travail difficiles, leur épuisement et la stagnation des subventions (TCRI, 2003).

À St-Jérôme, J. Routhier (2000) a réalisé une étude exploratoire sur la situation que vivent quelques familles de réfugiés de l'ex-Yougoslavie. Elle montre comment la localisation est négociée par celles-ci de façon à devenir signifiante, pour qu'elle soit « agie » plutôt que subie. Ces familles ont adopté des stratégies qui leur permettent d'intégrer leur expérience de la régionalisation dans un univers signifiant où se côtoient l'ici et l'ailleurs, l'imaginaire et le rationnel. Des chercheurs, fonctionnaires, décideurs et intervenants communautaires réunis par Métropolis en 2003 ont noté au niveau local une pénurie de données permettant à partir des expériences des populations installées de soutenir une stratégie de

régionalisation approfondie et ancrée dans la durée. C'est pour aider à combler ce besoin que cette recherche sur les transformations des liens sociaux des familles ex-yougoslaves est réalisée, rejoignant d'autres recherches qui abordent la diversité en région au Québec et portent sur différents sujets (Simard 1997; Alonso 1998 Guilbert 2004; Blain 2005; Conseil du Statut de la femme 2005). La recherche sur l'analyse des politiques et des programmes de réinstallation, accueil et rétablissement tant au niveau fédéral que provincial menée dernièrement dans trois provinces du Canada (Riaño, Colorado, Diaz, Osorio, et *al* 2007) souligne que le potentiel de ces programmes pour soutenir et accompagner le processus d'insertion et de rétablissement des réfugiés est affaibli par l'incohérence qui existe dans les politiques publiques en matière de secteurs de compétence (fédéral, provincial et y compris municipal). On note aussi la création de barrières systémiques, la fragilité et le peu de développement des systèmes d'information et des mécanismes au moyen desquels les réfugiés peuvent apprendre quels sont leurs droits, leurs ressources et les programmes auxquels ils ont accès.

Les questions de l'**attraction** et de la **rétenion** des immigrants/réfugiés sont aussi au cœur de la politique de régionalisation dans toutes les provinces du Canada qui reçoivent des immigrants, et spécialement pour la province du Québec. Selon les statistiques du CIC (2001), les réfugiés sélectionnés hors du pays ont le deuxième taux le plus élevé de mobilité interprovinciale parmi les immigrants dans les années suivant leur admission au Canada. Le défi pour les villes plus petites consiste à les garder, car ils sont aussi très nombreux à en repartir, et ce, parfois très rapidement. La recherche réalisée par B. Abu-Laban et *al* (1998) sur les réfugiés principalement yougoslaves établis dans plusieurs villes de l'Alberta de 1992 à 1997 documente le comportement relatif à la *mobilité* des réfugiés. Il examine les raisons de leur déplacement et leurs expériences subséquentes. Plus de la moitié (54 %) ont mentionné des possibilités d'emploi et d'éducation insuffisantes et inadéquates comme une des raisons majeures de leur départ ; 14 %

ont évoqué le désir d'être plus près de leurs familles et amis et d'autres personnes de la même origine ethnique. Au Québec, Vatz-Laaroussi et *al* (2007), dans leur recherche sur l'insertion et la mobilité des femmes immigrantes et réfugiées dans les régions, rejoint les résultats de Abu-Laban en soulignant comme motifs premiers le manque d'emplois correspondant aux qualifications des réfugiés et l'importance de la place des réseaux des femmes et de leurs familles dans les décisions de mobilité pour le soutien, accompagnement, sources d'information et support affectif (Guilbert, 2007). A été soulevé le problème du manque de réseaux des communautés culturelles et les difficultés liées au manque de structures d'accompagnement pour les immigrants et leurs familles. Dans certains cas les réseaux immigrants apparaissent à la fois comme un facteur important de rétention des familles immigrantes sur le plan local, mais aussi comme un espace incontournable de socialisation pour les nouveaux arrivants.

Les intervenants en région, tout comme les populations locales d'ailleurs, sont souvent peu - voire pas du tout - formés ou sensibilisés à l'accueil de ces nouveaux arrivants. Si les immigrants réfugiés arrivent le plus souvent les mains vides, ce sont nos structures sociales et légales qui refusent la reconnaissance de leur formation et de leur expérience, (Vatz-Laaroussi et Corriveau, 1991). Le manque de mobilité, l'habitude des grandes villes et le fait, pour les réfugiés, de ne pas avoir délibérément choisi leur lieu de résidence sont également des éléments de contexte qui jouent en défaveur de la rétention de ces derniers en région. Après des facteurs comme l'emploi ou le mariage au Saguenay (Alonso, 1998; Verschelden, 1999), ce qui favorise la rétention, ce sont des éléments comme la nature, la qualité de vie, l'environnement tranquille pour élever des enfants, l'éloignement de la grande ville, la possibilité de faire des activités de plein air que les personnes considèrent importants dans leur choix de vivre en région. Tous les services, même s'ils sont moins nombreux et moins variés, sont plus facilement accessibles (Boisclair, 1993). Au travers des différents éléments en relation à



l'espace et aux personnes immigrantes et réfugiées on voit que de nouveaux espaces sociaux sont investis par les familles, les femmes et les jeunes, espaces parfois binationaux, parfois transnationaux, parfois locaux (Simard, 2001). Aussi selon Vatz Laaroussi (1995, 1997) se trouve là toute la question de la citoyenneté qui est en jeu dans cette conception de l'espace, car les repères sont forcément différents lorsque les uns, qui proviennent du milieu d'accueil (le discours des politiques d'immigration, des comités régionaux de développement et des intervenants) se restreignent aux frontières régionales et parfois même locales. Les familles immigrantes, dans leur rapport original au temps et à l'espace, sont ainsi porteuses de cette manière de nouvelles voix de citoyenneté.

Un autre élément important auquel font face les réfugiés en région est que la concentration de la population immigrante n'est pas assez forte pour constituer des groupes ethniques « types » comme c'est le cas dans les métropoles (Verschelden, 1999; Manço, 2003). Si, pour certains, il faut des **noyaux ethniques** dont les membres contribueront à l'arrivée de personnes de la même communauté et pourront augmenter la rétention des immigrants dans les régions (MRCI), pour d'autres, au contraire, on doit respecter un seuil de tolérance ou seuil critique visant à mieux intégrer la population immigrante aux citoyens locaux (Routhier, 2000; Alonso, 1998). Plusieurs des recherches mentionnées auparavant ne nient pas l'importance de ce point. De même, Routhier (2000) évoque la « substantification » qui se fait de l'espace (pays d'origine, territoire, nation) d'où viennent les immigrants et de leur culture relativement homogène et cohérente. En ce sens, Arsenault (2006), dans un texte sur les Colombiens à Québec, souligne les difficultés d'organisation que rencontrent les Colombiens du fait des différences culturelles importantes au sein de cette population selon la région d'origine, le groupe ethnique, la classe sociale et l'orientation politique, entre autres. Tous les groupes immigrants, continue-t-elle, font face dans une certaine mesure à des limites concrètes dans leurs possibilités d'organisation sur la base de leur origine

nationale. Mais lorsqu'il s'agit de gens qui viennent de pays ou de régions aux prises avec une guerre civile ou des conflits internes, comme c'est aussi le cas pour les gens de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda, de la Somalie, de l'Afghanistan, entre autres, cette dimension est incontournable. Dans Helly et *al* (2001), les familles concevaient leur avancement en des termes entièrement individuels et non communautaires et ethniques.

Le caractère principalement « **familial** » de l'immigration régionale constitue une autre approche importante que l'on retrouve dans les recherches faites en région (Jacob et *al*, 1996; Lamotte, 1997; Vatz Laaroussi, 2001). Les études récentes sur les migrations montrent l'importance du rôle de la famille dans les différentes phases du processus migratoire et d'établissement. La famille est en effet le lieu où se prend le plus souvent la décision d'émigrer, où se mettent progressivement en place ces processus d'adaptation culturelle et la négociation des conditions d'insertion dans le pays d'accueil (Corti, 1993; Vatz Laaroussi, 2001; Kofman, 2004). La famille contemporaine se caractérise souvent aussi par la dispersion géographique suite à la migration volontaire ou forcée et par la continuité de liens étroits à travers les frontières, soit des liens économiques, politiques, religieux et sociaux (Simard, 1997, 2003 Mimeault et *al*, 2001). Les différentes recherches attestent de l'importance de la famille dans le succès du projet migratoire, mais aussi parfois du renforcement de la cohésion familiale en migration (Hartmann, 1981) ou même de la rupture et de ses conséquences pour leurs membres.

Dans des sociétés de plus en plus morcelées et éclatées, la famille devient le lieu potentiel de construction et de déconstruction des identités personnelles, conjugales, familiales, ethniques et sociales. Les femmes transmettent la culture traditionnelle et fournissent de précieux liens qui aident leur famille à s'adapter et à s'intégrer dans le pays d'établissement. Mais le discours des groupes communautaires met par ailleurs en garde contre les dangers du « tout à la

communauté » qui suppose aussi un prix très élevé payé quasiment exclusivement par les femmes (CFP, 1998). Les recherches rendent compte aussi des manières dont la famille agit comme « filtre » entre l'individu et le social, que ce soit en matière de santé, d'éducation, de loisirs et de goûts culturels, ou encore de comportement politique. Pour des raisons politiques et démographiques évidentes, la question des solidarités familiales est d'ailleurs à l'ordre du jour : la crise de l'État-providence, le coût croissant des systèmes d'assurance et d'assistance, l'émergence de nouveaux risques liés au chômage, aux ruptures familiales et surtout au vieillissement de la population ont réactivé le terme des solidarités sous l'angle des réciprocités, mais aussi sous celui d'une économie cachée liée à la parenté (Bawin-Legros, 1996).

La famille est prise en charge par l'État, le *tiers médiateur* entre parents et enfants, ainsi que par d'autres instances publiques et privées (institutions scolaires, sécurité sociale, juridique, politiques sociales et familiales). Le bien-être et la sécurité de l'enfant ont de plus en plus préséance sur la logique des liens familiaux. Au fur et à mesure que dans les politiques sociales canadiennes et québécoises l'accent se déplace vers l'enfant comme porteur de tous les espoirs et de toutes les chances, les adultes sont renvoyés à leurs propres moyens : ils doivent prendre en mains leur propre destinée et se débrouiller sur le marché et dans le maintien des communautés, tandis que l'État cherche à dégager sa responsabilité (Jenson et Papillon, 2000). Comment, cependant, lutter contre la pauvreté des enfants en faisant abstraction de la pauvreté des familles, en ignorant la précarité de l'emploi et les écarts de revenus entre les sexes, en un mot en prétendant faire éclore l'égalité des chances au milieu d'une croissante inégalité des conditions?

Dans les orientations générales de la politique familiale au Québec (Gouvernement du Québec, 1987), on reconnaît que la famille dans la société québécoise a subi et subit encore de nombreuses transformations, et que « l'État doit veiller en

particulier à soutenir ce qui peut préserver et favoriser la stabilité des relations parents-enfants ». Également, le gouvernement a identifié officiellement pour la première fois une pluralité de modèles familiaux et de formes de familles qui possèdent leur dynamique propre. Ainsi, par l'adoption de cette politique, l'État reconnaît à la famille à la fois son importance, sa contribution, ses fonctions sociales, sa cohésion et sa diversité (Conseil des relations interculturelles 1995; Conseil des communautés culturelles et de l'immigration et Conseil de la famille, 1995). C'est pour les enfants que les familles, surtout les femmes, ont décidé de quitter leur pays d'origine et dans le pays d'établissement elles sentent que leurs efforts pour élever leurs enfants – de même que leurs besoins, en tant que femmes, en matière d'immigration et d'établissement – continuent d'être perçus comme des actes privés, ignorés par les politiques d'immigration, plutôt que comme des ponts entre les sphères publique et privée.

L'immigration est une des sources de cette diversité caractérisant les personnes et les familles vivant au Québec. L'« intégration » que le gouvernement leur propose demande de se recréer des liens sociaux en fonction de règles et de valeurs qui souvent diffèrent de celles qui prévalaient dans leur société d'origine. Dans les transformations des modèles familiaux qui se sont produites au cours des dernières décennies, c'est la famille immigrée, encore plus que les autres, qui est confrontée à ces changements en profondeur.

### **Conclusion**

Le recours aux notions de lien social, de cohésion sociale et d'intégration est un phénomène récurrent notamment depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ces notions sont apparues lorsque les sociétés occidentales ont connu des transformations sociales accélérées qui mettaient en cause l'ordre existant. Nous pouvons dire que les liens sociaux qui ont dominé l'existence des individus

jusqu'aux années 1960-1970 étaient basés sur des systèmes d'encadrement, de prescriptions, de conduites et d'appartenances très précises (classe sociale, classe d'âge, territoire, ethnie). Des modalités de définition identitaire qui formataient les conditions de possibilité d'une existence singulière, et qui permettaient de fixer et de délimiter clairement les responsabilités.

Une mutation de paradigme s'est opérée avec une redéfinition des valeurs structurant les comportements individuels et collectifs. Les transformations du lien social font donc partie d'un processus global, impliquant des changements à la fois techniques, économiques, sociaux, culturels et politiques : le processus d'individualisation, les revendications identitaires, et la lutte pour la reconnaissance à laquelle participent désormais de nombreux groupes sociaux (ouvriers, femmes, gais et lesbiennes, minorités culturelles, etc.). Aujourd'hui, les codes sociaux ont été remplacés par un système de distribution des responsabilités ouvert et fluctuant, en constante redéfinition, tissant des réseaux d'interdépendance et des hiérarchies de niveaux de responsabilité d'une grande complexité (Métayer, 2001). L'accent est maintenant mis sur les liens choisis, sur les relations électives et contractuelles. Chacun se définit de moins en moins clairement en termes de rôles et de statuts. La redéfinition des obligations devient plutôt un processus négocié de « partage des responsabilités », dans un esprit de collaboration et de concertation et par le biais de modalités partenariales dont l'objet est l'appropriation, l'attribution et le partage des responsabilités. Les attentes et les responsabilités imposées aux parents, à l'État, à l'école, aux entreprises, ne cessent d'évoluer. Comme le souligne Paul Bernard, « la cohésion sociale appelle une implication dans la gestion des affaires publiques, dans des partenariats et dans le tiers secteur, par opposition au désenchantement politique » (1999 : 55).

Nous sommes orphelins aussi d'un autre principe, à l'échelle planétaire, de structuration de la vie collective : la guerre froide. La socialité actuelle exige de comprendre des phénomènes tels que l'éloignement et le rapprochement, la subjectivité des liens, la construction des altérités et les formulations inédites ou réaffirmées du « Nous » et du « Eux ». Il n'est pas difficile de percevoir un sentiment assez général de perte de sens dans notre société, mutations structurelles qui engendrent insécurité, souffrance sociale et identitaire. La violence y trouve une place considérable, et appelle à la pensée de nouvelles propositions.

Avec la recomposition de l'État-nation et de l'État providence, la mondialisation oblige à réduire les dépenses des individus de l'État et à redonner des responsabilités à la société civile, qui en ce sens se présente parallèlement comme une opportunité de nouveaux lieux du politique. Les thèmes de la gouvernance participative, du développement local et de la régionalisation (dont celle de l'immigration) appartiennent au discours politique contemporain, comme nous l'avons expliqué. Certains chercheurs voient les sociétés contemporaines en proie à une crise du lien social; d'autres ont soutenu que la fragmentation du politique correspondrait plutôt à un élargissement des « espaces de délibération » visant à revitaliser les solidarités. La responsabilité est une modalité centrale — et sans doute croissante — de la relation entre les individus, les collectivités et les institutions. Sur le terrain s'impose petit à petit l'idée que les difficultés d'insertion socioprofessionnelle reflètent un déficit au niveau des liens sociaux et des conditions objectives nécessaires à l'insertion. Dans cette perspective, l'intervention doit viser le plus souvent à tisser des liens économiques et sociaux entre les différents acteurs susceptibles de jouer un rôle favorable dans le processus d'autonomisation. Certains de ces groupes ont aussi comme objectif d'être des espaces de liberté, voire des espaces de citoyenneté politique, en favorisant la participation à la vie associative. Conséquemment, certains parlent

d'un éventuel renouvellement de la démocratie (Morin et *al.* 2000; Leclerc et Beauchemin, 2002).

Actuellement, les politiques et les programmes sociaux tendent à concevoir la personne comme responsable de son bien-être, affirmant en cela un désengagement de l'État et une réorganisation de l'État-providence. L'individu devient le principal voire le seul responsable de tous ses maux : pauvreté, endettement, travail précaire, mauvaises habitudes de vie, faible scolarité. Tout cela signifie que les crises sociétales apparaissent comme des crises individuelles et sont de moins en moins considérées dans leur dimension sociale et prises en charge politiquement (Beck, 1999). On est rentré selon Castel (1994) dans « la relance de la vulnérabilité », qu'il considère comme une zone sociale entre l'intégration et la désaffiliation. Le droit prend depuis quelques décennies une extension sans mesure, puisqu'il devient le seul régulateur des rapports interindividuels. Les obligations de leurs membres tendent à disparaître au fur et à mesure que se trouve promue de façon exclusive une relation de type juridique, dont les exigences sont satisfaites dès lors que l'on respecte les droits des uns et des autres. Par la judiciarisation des droits, c'est d'abord l'individu qui est protégé en ce qui a trait à ses besoins vitaux, et non sa communauté d'appartenance ou sa classe sociale.

Dans la société civile, on confie aux organismes communautaires des mandats jadis dévolus à l'institutionnel. Cet appel public à la responsabilité apparaît surtout lourd de conséquences et d'obligations déléguées : ainsi la responsabilité des problèmes sociaux se déplace vers le local. À défaut de ressources nécessaires, le partenariat pourrait devenir le « déversoir » du trop-plein de problèmes sociaux que l'État ne pourrait traiter (Parazelli et *al.*, 1998). Les représentants de l'État multiplient les appels en faveur d'un renouvellement du « contrat social » et de la participation de tous à la création d'une nouvelle « cohésion sociale ». Pour les

groupes communautaires, il s'agit d'un enjeu important dans la mesure où l'institutionnalisation du communautaire à l'intérieur des mécanismes de planification étatiques risque de réduire sa marge de manœuvre (Gervais et *al.* 1999; Dallaire, 1998) et conséquemment de l'éloigner de son rôle de contre-pouvoir et de défenseur des droits des personnes au sein de la société civile (Panet-Raymond, 1994). Les représentants de la communauté locale, parfois pour l'essentiel des groupes communautaires, se transforment alors en gestionnaires de la pauvreté ambiante. Ils assument ainsi la responsabilité de l'exclusion des plus vulnérables de leur milieu. Face au recul de l'État, on assiste au « report d'une plus grande part de responsabilités sur les petites collectivités et les familles » (Jenson, 2000 :15).

Dans ce contexte, il faut s'interroger sur le pouvoir effectif de ces entités locales. On peut ainsi se demander si, malgré le recours constant depuis quelques années au partenariat, « l'État n'est pas en train de déléguer son contrôle social à la société civile et plus particulièrement aux organismes communautaires locaux (White, 1994), tout en demeurant le maître d'œuvre des politiques d'insertion » (René et *al.*, 2000 :40). Un tel déplacement de la responsabilité vers des entités locales chargées d'assurer la cohésion sociale pourrait se réaliser sans que ces entités locales soient totalement autonomes quant à la définition des moyens et des buts recherchés (Bernard, 1999). C'est le cas pour les régions, qui n'ont aucun pouvoir de regard sur les réfugiés qui arrivent.

La réalité que montrent les différentes recherches est qu'il y a encore un écart très grand entre les politiques d'intégration et la réalité que vivent les réfugiés dans leur processus de retissage des différents liens sociaux perdus, et que nous décrirons notamment à partir de l'expérience des ex-Yougoslaves établis à Ville de Saguenay et à Joliette. Nous décrirons dans le chapitre qui suit de façon plus précise la réalité politique, économique et sociale de la Yougoslavie sous le



gouvernement de Tito, qui a permis de tisser des relations particulières et qui a façonné les identités des personnes qui ont participé à notre recherche.

### Chapitre 3 : Naissance et mort d'un état : la Yougoslavie

Dans ce chapitre, nous esquissons les différents aspects économiques, politiques et sociaux qui ont joué dans la formation de l'entité politique appelée Yougoslavie, qui regroupait un ensemble de populations avec des différences linguistiques, culturelles et religieuses. Elle est passée par trois processus différents. Le premier, de 1918 à 1945, est connu comme le *Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes*, qui a regroupé ces trois populations et qui à partir de 1929 va s'appeler Yougoslavie. Le deuxième, nommé *République fédérale socialiste de Yougoslavie*, va de 1945 à 1992 et rassemble six républiques. Le troisième, créé le 27 avril 1992, (voire carte 2) rassemble seulement la Serbie et le Monténégro et sera désigné par *République fédérale de Yougoslavie*. Le 4 février 2003, le nom « Yougoslavie » fut abandonné et le pays est rebaptisé *Communauté d'États de Serbie et Monténégro*. Il fut dissous à son tour le 3 juin 2006 suite à l'indépendance du Monténégro. Nous nous concentrerons particulièrement sur la deuxième Yougoslavie, la Yougoslavie de Tito, qui a façonné les identités et les comportements de la population objet de notre étude dans les régions du Québec au Canada.

Dans un premier temps, nous ferons une description des peuples qui habitaient la première et la deuxième Yougoslavie, un pays faisant partie de la péninsule des Balkans. Plusieurs caractéristiques communes ont influencé les dirigeants et politologues pour décider de constituer une fédération des différents peuples-nations. Les « nations » et « nationalités » qui formaient chaque république de la fédération et l'inexistence dans la république de Bosnie-Herzégovine d'une nation majoritaire a permis à travers l'histoire, et particulièrement pendant la période titiste, c'est-à-dire de 1945 à 1980, de développer une dynamique particulière. Les populations ont pu jouir d'une vie quotidienne confortable, avec un travail stable et des services de base fournis : école, assurances, etc.

Deux facteurs ont joué un rôle essentiel pour la cohésion de la Yougoslavie pendant trente ans, selon les chercheurs : le poids historique du dirigeant nommé Tito, chef du Parti et de la fédération, avec son charisme et son autorité ; et le rôle de « l'environnement » international, pour un pays situé entre l'Est et l'Ouest européen. Après la guerre froide nous pouvons donc établir un lien de causalité entre la fin du communisme et le déchaînement de la violence dans le pays, ce qui lui confère un caractère politique *sui generis* imbriqué aussi dans des questions nationales et économiques.

### 3.1. L'illusion d'un État

La Yougoslavie — la terre des Slaves du Sud — était le pays le plus étendu de la péninsule des Balkans, dans le sud-est de l'Europe. Au cours de sa brève histoire en tant que nation, elle fut tour à tour un royaume, une dictature, un territoire occupé, un satellite de l'Union soviétique et, jusqu'en 1990, le plus indépendant des États socialistes d'Europe orientale. Sa situation, sur le passage des voies de communication naturelles entre l'Europe et l'Orient, en a fait le carrefour de langues, de peuples et de religions différentes, mais aussi le théâtre d'affrontements des « grandes puissances ». Au cours des siècles ces peuples ont été dominés, brassés, déplacés par les puissances et les responsables politiques — autrichiens, hongrois, italiens, turcs et - brièvement sous Napoléon Ier - français.

Les peuples slaves du Sud sont arrivés dans les Balkans entre le V<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle de la région des Carpates en Russie. Avant l'arrivée des Slaves, ce territoire faisait partie de l'empire Romain<sup>41</sup> (Kazanski, 1999). En 375, le territoire de l'empire

---

<sup>41</sup> En 312, l'empereur Constantin devenu empereur en 337 accorde aux Chrétiens le droit de pratiquer leur religion. Il transfère la capitale de l'Empire à Byzance qu'il rebaptise Constantinople, désormais rivale de Rome. À la mort de Théodose, l'Empire romain est définitivement partagé

Romain fut divisé en deux parties, l'empire Romain d'Orient et d'Occident, en donnant naissance à deux églises chrétiennes distinctes : les Croates et les Slovènes, ainsi qu'une partie des Bosniaques, appartenant à l'Église catholique romaine, alors que les Serbes l'étaient à l'Église orthodoxe d'Orient. En outre, à la suite de la conquête turque, entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, une troisième religion, l'islam, se répandit dans de vastes zones de ce qui était jusqu'à 1991 la Yougoslavie. Plusieurs langues sont parlées et on utilise deux alphabets : le cyrillique et le latin.

En Europe centrale et orientale, le principe des nationalités - le droit d'un peuple à l'indépendance sur un territoire - a conduit à maintes reprises, au XIX<sup>e</sup> mais surtout au XX<sup>e</sup> siècle avec l'effondrement des Empires, à des transferts et/ou des expulsions de populations au nom de l'homogénéisation souhaitée/forcée d'un territoire, selon l'économiste français M. Drouet (1997). Plusieurs États-nations sont alors apparus dans les Balkans : Grèce, Roumanie, Serbie, Bulgarie, Monténégro, Albanie, entre autres.

L'idée de regrouper plusieurs peuples appartenant à la famille des Slaves du Sud (Slovènes, Croates et Serbes), appelée *yougoslavisme*, est apparue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1918, dans le cadre d'un réaménagement du rapport de forces international suite à la disparition de l'empire austro-hongrois, les défenseurs de cette idée considéraient qu'il existe une « communauté de destin », que les similitudes linguistiques et l'origine commune des peuples slaves leur permettraient de transcender les clivages géographiques, historiques ou religieux qui étaient apparus au cours des siècles. Ce premier État yougoslave est créé en 1918 sous le nom de *Royaume des Serbes, Croates et Slovènes* (Samary, 1994). Le 5 octobre 1929, ce *royaume* prit le nom de *Yougoslavie*.

---

entre l'Empire d'Occident (capitale : Rome) et l'Empire d'Orient (capitale : Constantinople). En 476 c'est la fin de l'Empire d'Occident. En Orient, l'Empire byzantin va durer jusqu'en 1453.

Les trois peuples constitutifs n'y étaient pas égaux; ils avaient une certaine identité au moins reconnue lors de sa constitution, mais leur statut de « nation » n'était pas pour autant assuré. Il y avait donc deux conceptions du « yougoslavisme », tel que nous le décrit Drouet (1997) : l'une, que l'on retrouve principalement chez les élites croates, prônait un État décentralisé, fédéral, respectueux des particularismes nationaux et notamment des institutions politiques spécifiques. L'autre, portée par la Royauté d'origine serbe, visait à créer un État-Nation unitaire et centralisé sur le modèle français. Pour les adversaires d'un État commun, les différences (religieuses, culturelles et linguistiques) étaient trop importantes pour fonder une « nation » unique, et ce fut pour cela que la première Yougoslavie (1918-1945) fut un échec, car les crises politiques vont se succéder dans le contexte d'un marasme économique général, accentué par la crise mondiale et par le fonctionnement autoritaire royaliste serbe à partir de 1929.

Cet échec n'illustre pas, selon l'économiste française C. Samary (1994 : 43), l'impossibilité de vivre ensemble, et quand éclate en 1939 la Seconde Guerre mondiale, certains vont choisir d'appuyer les politiques fascistes alors que d'autres (Serbes, Croates, Slovènes, Albanais) vont résister ensemble activement à partir de la lutte armée organisée par les Partisans, dirigés par le Parti communiste yougoslave. Le Parti communiste s'opposait à la fois à la politique sociale et nationale de la Yougoslavie « unitariste », et à la construction d'un État-nation « ethniquement pur » imposé par une politique fasciste. Cette lutte ayant signifié à la fois la reconnaissance des différences et de l'unité, l'idée yougoslave redevint populaire et donna naissance à la deuxième Yougoslavie après la Deuxième Guerre mondiale (figure 4)..

### **3.2. La République fédérale socialiste de Yougoslavie (1945-1991)**

Figure 4 - La Yougoslavie en 1990



Source : <http://nezumi.dumousseau.free.fr/im11/yougo.htm>

La deuxième *Yougoslavie* a été mise en place le 29 novembre 1945, sous la tutelle du Maréchal Tito. Aux trois peuples fondateurs de 1918 (Serbes, Croates et Slovènes) avaient été joints par la Constitution de 1946 les Monténégrins et les Macédoniens, ces derniers se voyant reconnus pour la première fois comme un peuple spécifique. La prédominance d'un groupe national (*narod*) était établie dans ces cinq républiques, c'est-à-dire les Serbes en Serbie, les Croates pour la Croatie, et ainsi de suite. Il y avait une sixième république, la Bosnie-Herzégovine<sup>42</sup>, marquée par de vastes migrations, qui était la seule à ne pas avoir de base ethnique majoritaire mais un caractère multiethnique (Serbes, Croates et Musulmans).

La désignation de *Musulmans* (la majuscule désignant la nationalité) avait été choisie par Tito pour leur permettre de se regrouper en un ensemble plutôt culturel et régional que religieux. Ce sont des Slaves, Serbes et Croates, convertis à l'islam

<sup>42</sup> Peuplée de 4,4 million d'habitants, essentiellement des Musulmans (39,1%), des Serbes (32,2%) et des Croates (18,4%).

sous l'occupation ottomane<sup>43</sup> et parlant le serbo-croate. Tito a reconnu ces populations appelées *Musulmans* comme une « nation-peuple » à part entière à partir de 1968 (désormais appelées Bosniaques)<sup>44</sup>, selon l'anthropologue G. Bowman (1997) et l'historien Lukic (2003). Ce statut de « nation-peuple » a été donné afin de « neutraliser » les aspirations territoriales des Serbes et des Croates sur la Bosnie-Herzégovine.

En outre, deux régions autonomes (Kosovo et Vojvodine) avaient été créées en reconnaissance de la présence d'une population majoritairement albanaise au Kosovo et de Hongrois en Vojvodine. À ces différentes « nations » s'ajoutait une vingtaine de « nationalités »<sup>45</sup> (*narodnost*), populations définies soit comme des peuples ayant leur « nation-mère » dans un État voisin, soit comme des populations « transnationales » telles que les Juifs ou les Tsiganes, ainsi que d'autres populations nationales (Slovaques, Roumains, Bulgares, Valaques, Tchèques, Italiens...).

La *deuxième Yougoslavie* a été à la fois une Fédération de républiques et une Fédération de peuples ou de nations (*narod*) qui ont suivi une évolution historique distincte dans les différentes parties du pays, et qui en conjonction avec la géographie et les différences de ressources sont responsables du maintien de

<sup>43</sup> Sous la domination ottomane au XVe siècle, la conversion d'une partie des Slaves bosniaques à l'Islam fut sans doute en partie une protection contre les persécutions catholiques et orthodoxes. La conversion permit aussi aux Slaves bosniaques (catholiques, orthodoxes ou hérétiques) qui firent le choix de devenir musulmans, d'échapper aux impôts payés par les « infidèles » et de participer au pouvoir local (Samary, 1994).

<sup>44</sup> Les Musulmans ont adopté officiellement l'appellation « Bosniaque » lors du deuxième Congrès tenu le 28 septembre 1971 et jusqu'en 1991-1992. Cette appellation a été par la suite intégrée dans les accords de Dayton et dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine du 21 novembre 1995. Le terme « Bosniaque » est utilisé pour toute personne en spécifiant son ethnie : Serbe-bosniaque, Bosniaque-musulman.

<sup>45</sup> Plutôt que « minorités nationales » (*nacionalnosti* ou *nacionalne manjine*), la Constitution yougoslave avait privilégié la notion de *narodnost*, un mot souvent traduit par « nationalité », distincte de « nation » (*narod*). Le refus d'utiliser le terme « minorité », jugé « dégradant », provenait d'un refus de voir une communauté de ce type réduite à l'état de « citoyen de second ordre ».

contrastes culturels et économiques. Selon la proclamation officielle, la Yougoslavie est une communauté multinationale fédérée, dont le trait le plus marquant sur le plan culturel est sa diversité - linguistique, religieuse et ethnique - (Majstorovic, 1971 : 2). Cette diversité nationale et culturelle est également entérinée sur le plan juridique et politique par la Constitution yougoslave et par les lois fondamentales qui proclament explicitement le droit de toutes les nations (*narod*) et de toutes les nationalités (*narodnost*) au maintien et au libre développement de leur identité culturelle.

La construction fédérale de Tito était paradoxale dans le sens qu'elle voulait institutionnaliser la pluralité des groupes d'intérêt spécifiques au sein d'un régime à Parti unique, tout en semblant vouloir les gommer : l'un des buts proclamés de la Yougoslavie communiste était en effet de conduire à terme à la disparition des particularismes nationaux. La scission entre la Yougoslavie et l'Union soviétique en 1948 pour des raisons politiques et idéologiques fournit une autre impulsion à la *solidarité yougoslave* lorsque « la plus grande partie de la nation s'est ralliée à Tito devant la menace soviétique » (Bowman, 1997). De cette façon, face aux multitudes d'ennemis (les « pays frères » et l'Occident) menaçant la Yougoslavie en dehors de ses frontières territoriales et idéologiques, les discours sur les antagonismes nationaux internes ne se développèrent pas fortement, car la survie des nations yougoslaves dépendait de leur coopération pour leur défense.

### **3.3. Les nations, les nationalités et la citoyenneté yougoslave**

Pour expliquer les particularités de la dynamique nationale et citoyenne en Yougoslavie, il est crucial de comprendre la conception austro-marxiste dont s'inspire la Constitution yougoslave. Le penseur de l'école austro-hongroise Bauer (1987 [1907]) affirme que la nation constitue une communauté de caractère fondée sur la communauté de destin, c'est-à-dire sur l'expérience intérieurement vécue en



commun par les personnes connaissant le même sort. Il rejette ainsi une approche descriptive qui se résume à l'énumération d'un ensemble de traits observables. Cette conception austro-marxiste déterritorialise la nationalité, ajoute l'anthropologue français Gossiaux (2002), et postule que la nationalité est une affaire de choix, d'adhésion personnelle.

En Yougoslavie, la citoyenneté, entendue au sens large d'appartenance à un État-nation, était duale : fédérale et relevant des différentes républiques. La définition des républiques était avant tout territoriale, mais également ethnique puisqu'à chaque république correspondait de fait un « peuple constitutif » de la Yougoslavie qui en formait la majorité, sauf pour la Bosnie comme nous l'avons mentionné. Cependant, il y avait plusieurs nationalités qui ne correspondaient à aucun territoire (les Roms par exemple<sup>46</sup>), quoique des droits égaux étaient reconnus aux nationalités comme éléments structurants du système politique. De cette façon, plusieurs variantes de la citoyenneté étaient possibles : une personne était : a) citoyenne yougoslave de nationalité serbe, croate, etc. ou b) citoyen yougoslave ne se déclarant d'aucune nationalité. À cela s'ajoutait la nationalité de la république dans laquelle le citoyen avait élu domicile, une « nationalité républicaine » délivrée par ladite république. Les notions de territoire (en l'occurrence la république) et d'appartenance nationale (*narod*) se trouvaient ainsi dissociées.

La Constitution assurait l'égalité entre les deux catégories de citoyens que recouvrait la distinction nation/nationalité; de même, elle affirmait la prééminence de la *citoyenneté yougoslave* sur la citoyenneté républicaine, ce qui constituait une

---

<sup>46</sup> La souffrance des Tsiganes pendant le conflit yougoslave reste très largement méconnue. Il semble que les Roms payent un très lourd tribut à cette guerre qui les dépasse totalement. De nombreux Tsiganes auraient quitté leurs villages sous la pression des « Ustashi » en Croatie, du mouvement « tchetnik » et du Parti radical dans le Kosovo. En Bosnie, plusieurs Roms ont été abattu par les troupes serbes ; les autres ont été forcés d'abandonner leurs biens. Des exactions diverses sont signalées à Mostar, à Tuzla, Visegrad (Reyniers, 1995).

« garantie » importante pour les « nationalités »<sup>47</sup> face à la « nation » majoritaire de telle ou telle république. Par exemple, les Serbes de Croatie, se considéraient assurément Serbes et/ou citoyens yougoslaves avant d'être citoyens croates ; de nombreux musulmans de Bosnie réticents à choisir entre une identité ethnique serbe ou croate se qualifiaient de Yougoslaves. La plupart des nations et nationalités comptent aussi une grande partie de leurs membres putatifs hors de leur territoire de référence : Croates en Bosnie et en Vojvodine, Serbes en Bosnie. Ces caractéristiques de citoyenneté et d'identité vont être très importantes au moment du commencement du conflit, où chacun a dû se déterminer, déterminer son identité, sous peine de se la voir imposer.

Ainsi, la citoyenneté unique *yougoslave* comme identification considérée valide commence à apparaître dans le recensement de 1971<sup>48</sup> ; la réponse « *Yougoslave* » est cohérente avec le principe socialiste de l'égalité des nations et fait concorder de cette façon l'identité politique avec la réalité sociale. La citoyenneté yougoslave montre la vivacité d'une union possible malgré les différences, qui faisait la spécificité yougoslave - riche en contradictions, d'ambivalences et de doutes, selon la politologue belge Catherine Lutard (2005). Le choix de l'appartenance à la *nationalité yougoslave* découlait donc d'un choix politique (supranationalité), mais aussi d'un sentiment réel (faire partie d'un pays fédéré sans préférence nationale particulière ; avoir un projet de société commune et inclusive). Malgré de nombreux obstacles, des milliers d'hommes et de femmes ont adhéré à cette supranationalité yougoslave, l'adoptant et l'intériorisant dans leur conscience identitaire, une conscience exprimée dans la vie quotidienne (mariages mixtes, réseaux d'amitié, mobilité géographique, etc.). Pour l'ensemble de la Yougoslavie par exemple, la citoyenneté yougoslave passe de 1,7 % en 1961 à 5,6 % en 1981

---

<sup>47</sup> Les nationalités ont créé pendant ces années un nombre important d'institutions culturelles et d'établissements d'enseignement, notamment les Albanais.

(Lutard, 2005). Cette mesure de la citoyenneté unique yougoslave était destinée aussi aux enfants de couples mixtes se refusant à opter pour la nationalité de l'un ou de l'autre parent, mais la possibilité était ouverte à tous, et cet indicateur permettait d'analyser la « perméabilité » nationale des différents groupes. En Yougoslavie, le recensement de 1981 ne comptait pas moins de 1,4 million de couples mixtes du point de vue ethnique (principalement serbo-croates) - c'est-à-dire 2,8 millions de personnes, sur une population totale de 22 millions d'individus (Hobsbawm, 1993). Les mariages interethniques étaient le meilleur indicateur de l'évolution des relations sociales entre les différents groupes ethniques dans les républiques yougoslaves.

Plusieurs aspects toutefois ont joué face à la possibilité de faire cette élection due aux changements constitutionnels. Les amendements à la constitution de 1963, adoptés en 1971 et inclus dans la Constitution de 1974, ont fourni plusieurs bases juridiques au démantèlement de l'État yougoslave : les républiques et les provinces autonomes y deviennent porteuses de la souveraineté, et les républiques se définissent comme des États fondés sur la souveraineté de leurs peuples. Cette situation a renforcé le pouvoir des républiques au détriment du centre fédéral sans prévoir d'instruments efficaces pour assurer la cohésion de l'ensemble. Le poids croissant des républiques comme cadre de la vie politique effective réduisait l'espace pour l'identité yougoslave : les possibilités de promotion sociale liées à l'appartenance au parti communiste sont prises en charge de fait par les républiques<sup>48</sup>, contraignant les individus à faire acte d'allégeance sur cette base régionale, et en dernier ressort ethnique, compte tenu de la force de la définition ethnico-culturelle des républiques. Dans ces conditions, revendiquer une *identité*

---

<sup>48</sup> L'attachement fort des *citoyens* yougoslaves à leur *nationalité* peut être mesuré par les recensements communistes, qui demandaient aux citoyens de se déclarer d'une nationalité, d'une région, ou simplement « yougoslave », tous les dix ans.

<sup>49</sup> Un mode d'exercice essentiel de ce pouvoir concernera alors son rôle dans l'attribution des postes de direction - dans les institutions politiques, mais aussi dans les organisations économiques, et en particulier dans les grandes entreprises.

*yougoslave* constituait un handicap pour ceux qui voulaient une carrière de haut niveau. Une frilosité pour l'exogamie, une appartenance nationale placée au-dessus et à contre-courant de l'appartenance yougoslave (le pourcentage tombera à 3,3 % en 1991 lors du dernier recensement de la Yougoslavie fédérale), et l'ethnisation de la société comme conséquence du mode titiste de « résolution » de la question nationale, sont autant de signes de repli identitaire des communautés sur elles-mêmes qui aboutiront par l'éclatement de la Yougoslavie.

### 3.4. L'« autogestion » comme forme d'organisation de la société

Pendant la première période de l'après-guerre, jusqu'en 1948, la Yougoslavie avait plus ou moins imité le modèle soviétique de développement économique et politique. L'industrie et les ressources naturelles avaient été nationalisées. En revanche, en matière d'agriculture, 80 % des propriétés, étant très petites, étaient restées privées. En 1948 la Yougoslavie rompt avec l'Union Soviétique. Au modèle soviétique de socialisme bureaucratique, Tito oppose alors l'expérience de prise en charge de leur destin par les travailleurs eux-mêmes.

Le cœur de la citoyenneté était le « *travailleur associé* », figure emblématique de l'autogestion. La Yougoslavie correspond « à un type d'organisation de la société basé sur l'*autogestion* de la classe ouvrière et de tous les travailleurs » (art. 1)<sup>50</sup>. Selon ce principe dit d'« autogestion », les entreprises ne sont pas gérées par l'État ou un propriétaire privé, mais « par ceux qui y travaillent ». Cela rapproche paradoxalement le système économique titiste de celui d'une économie de marché : les entreprises ne sont pas soumises à un plan et le plein emploi n'est pas garanti. De plus, demeurent des entreprises privées familiales ou à un salarié. Cela permet de fait d'éviter les pénuries propres aux autres pays communistes. Les

---

<sup>50</sup> « *L'autogestion* » a été introduite comme principe d'organisation de la société. En principe, les Conseils ouvriers et paysans commandent, mais en réalité le Parti assume la prédominance de la vision centraliste.

résultats économiques sont excellents<sup>51</sup>, et la Yougoslavie est dans les années 1970 plus prospère et mieux organisée que les autres pays de l'Est. Cependant, cette idée de gestion « à la base » reste largement fictive, le pouvoir étant toujours entre les mains de dirigeants d'entreprise désignés par le Parti.

Toutefois, l'industrialisation et l'urbanisation rapides de la Yougoslavie après 1945 se sont accompagnées de déséquilibres de deux sortes : le premier entre régions développées du nord (Slovénie et Croatie essentiellement) et régions sous-développées du sud, qui a aggravé les conflits entre des républiques et provinces autonomes aux intérêts économiques divergents. L'autre déséquilibre, entre communes urbaines insérées dans le développement économique et communes rurales marginalisées, a réalimenté les éternelles frustrations du monde paysan qui vont se refléter plus tard dans le conflit.

Le slogan officiel « *fraternité et unité* » sera pendant longtemps d'autant mieux reçu qu'il s'accompagnait de cette organisation fédérale et d'un processus intense de modernisation économique et sociale. L'un des buts de la réforme économique décidée en 1965 était de surmonter le sous-développement et le blocus économique des pays de l'Est. L'inclusion dans la « division internationale du travail » supposait une stabilisation de l'économie et de la monnaie, l'ouverture des frontières<sup>52</sup>, la politique étrangère de non-alignement, la recherche de capitaux étrangers, et une coopération active avec des entreprises capitalistes ou socialistes - c'est-à-dire qu'il fallait éliminer les faiblesses dans tous les domaines, et rendre effective l'autogestion en élargissant les droits des entreprises.

---

<sup>51</sup> La croissance économique se reflétait dans le domaine social : éducation, santé, sport, et même dans la politique mondiale.

<sup>52</sup> La Yougoslavie était toutefois mieux placée que n'importe quel autre pays socialiste pour coopérer avec des États et des entreprises capitalistes, et effacer ainsi les dernières traces de sous-développement.

Toutefois, le ralentissement de la croissance générait du chômage. Un exode massif de travailleurs vers l'Europe s'ensuivit. En 1968, les étudiants se soulevèrent contre les abus de pouvoir, les privilèges et les profits excessifs; ils demandaient une démocratie plus réelle et davantage de justice sociale (Horvat, 1992). La répression des mouvements sociaux, politiques ou nationaux jugés subversifs s'accompagna d'une extension parallèle des droits autogestionnaires et nationaux au cours de réformes successives introduites de façon très bureaucratique et qui vont conduire à l'échec final du système (Samary, 1994). Une constante du « titisme » fut de combiner répression et concessions. Le système d'autogestion, totalement décentralisé, n'a pas su s'adapter aux conditions nouvelles qui demandaient une plus grande intégration des entreprises et des réinvestissements importants des profits réalisés.

Le principe d'autogestion s'applique également en quelque sorte à un niveau politique, puisqu'on assiste progressivement à une autonomie croissante des entités territoriales. La légitimité du Parti communiste (appelé depuis 1952 *Ligues des communistes yougoslaves*, LCY), acquise au cours de la résistance contre l'occupation nazie, dirigeait toute la vie politique; toutefois la domination de la société civile n'était pas absolue (Lutard, 2005). C'est peut-être cette étrange symbiose entre nationalisme et communisme, garante du pouvoir incontesté de Tito, la politique étrangère de non-alignement<sup>53</sup>, et l'autogestion malgré toutes ses limites, qui avaient eu pour effet de tempérer l'autoritarisme dans l'économie et dans les relations sociales (Vincent, 2003). Tous ces aspects peuvent expliquer en

---

<sup>53</sup> Le « non-alignement » est la deuxième grande caractéristique de la politique yougoslave. La Yougoslavie défendait des solutions pacifiques aux conflits internationaux. La position neutre du pays entre les deux Blocs de superpuissances (Ouest-Est) a été acceptée par ces deux blocs, car ni l'un ni l'autre ne voulait que le bloc opposé s'accapare un territoire aussi stratégique. En 1955 a ainsi lieu la célèbre conférence de Bandung, regroupant pays africains et asiatiques « non-alignés » autour de Tito, l'Indien Nehru et l'Égyptien Nasser. Le prestige de la Yougoslavie dans ces pays émergents est très important dans les années 1950 et 1960. La *troisième voie* et l'autogestion yougoslave étaient rendues possibles par l'argent des pays démocratiques capitalistes occidentaux, et donc indirectement par la bipolarité de l'Europe jusqu'en 1989. Avec l'effondrement du Bloc de l'Est et la détente qui suivit, l'importance stratégique de la Yougoslavie a beaucoup diminué.

partie pourquoi Tito a rallié tant de gens à sa cause. En favorisant un puissant renouvellement d'une idéologie nationale et collectiviste interne à chaque unité fédérale, il légitimait la volonté de réaliser tous les rêves nationaux insatisfaits<sup>54</sup>.

La société apparaît selon C. Lutard « comme un ensemble non figé, non fini, mobile, dans lequel les acteurs sociaux bougent (même si leurs actions restent limitées), ils peuvent anticiper, et même élaborer des stratégies dans une société autoritaire » (2005 : 17). Même si la réalité de la société traduisait une hiérarchie effective entre les différentes nationalités et une société à plusieurs vitesses avec des républiques riches et des républiques pauvres, cet arrangement national très spécifique au plan sociopolitique et ethnique paraissait « acceptable » et accepté par la population<sup>55</sup>. Cette population souhaite croire en une société unie et surtout lui garantissant une vie quotidienne confortable, ce qui est confirmé par une vaste littérature et qui correspond aussi aux témoignages que nous avons pu recueillir durant notre travail de terrain auprès des personnes dans les régions du Québec.

De multiples recherches ont montré qu'il n'existait pas de conflits d'origine dite ethnique dans la vie quotidienne des gens avant la mort de Tito (Gilliland, 1997; Petric 1997)<sup>56</sup>. Toutefois, les chercheurs reconnaissent qu'il existait une

---

<sup>54</sup> Les Monténégrins ont retrouvé un statut d'État partiellement indépendant en 1946 ; les Macédoniens ont obtenu la reconnaissance nationale et territoriale la même année, les Musulmans bosniaques la reconnaissance nationale en 1968, les Albanais du Kosovo et les Hongrois de Vojvodine l'autonomie politique en 1974 (Vincent, 2003).

<sup>55</sup> La Yougoslavie était, en Europe, le point de rencontre de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud. Cette circonstance a donné aux idéologies du régime « autogestionnaire » la possibilité d'une expérimentation sociale et politique illimitée. Elle entretenait depuis 1971 des rapports économiques avec la Communauté européenne, ses habitants jouissaient de certaines libertés (liberté de mouvement, de voyage à l'étranger, liberté dans le domaine de la culture et de l'éducation), sous l'œil certes toujours vigilant d'un Parti omniprésent.

<sup>56</sup> Dans son travail sur les relations entre les conditions sociales et les différents comportements parmi les Serbes notamment en Croatie, Gilliland (1997) constate que dix ans avant la guerre la « nationalité » n'était pas un élément social saillant. Dans une autre recherche ethnographique réalisée en 1995 dans une localité située en Vojvodine orientale, à proximité de la Croatie, Petric (1997) constate que ce village peuplé presque à parité de Serbes et de Croates (avec de surcroît quelques représentants d'autres nationalités) n'avait pas connu de tensions interethniques depuis la Deuxième Guerre mondiale.

hiérarchisation, souvent transmise de génération en génération, qui se traduisait dans la pratique quotidienne de la population. Lutard (2005) mentionne que des plaisanteries circulaient et classifiaient les multiples nationalités. Elle reconnaît que même si les histoires humoristiques sont anecdotiques et font partie du « folklore populaire », elles traduisent un état d'esprit qui, entretenu et manipulé, peut ancrer des jugements de valeur dans les esprits. Certaines attitudes péjoratives ont pu traduire un certain racisme et, par conséquent, fragiliser davantage les relations entre les nationalités. Prenons un exemple : « il était courant pour les Slovènes de considérer Serbes, Bosniaques, Monténégrins, Albanais et Macédoniens comme des peuples inférieurs, attardés sur tous les plans, des gens du sud paresseux, non catholiques (et longuement dominés par l'État ottoman). Ils s'opposaient donc à eux, raffinés, civilisés et si proches de l'occident » (p.490). Chez les Croates, on insistait sur l'opposition croate/serbe ; chez les Serbes, le sentiment anti-albanais était souvent mis en avant.

En ce qui concerne les religions, l'anthropologue norvégienne Tone Bringa (1995) rappelle que les populations de Bosnie-Herzégovine ont évolué en interdépendance pour former une société distincte et une culture plurielle et ouverte. Elle écrit ainsi que « ni l'identité respective d'un Bosniaque, d'un Croate ou d'un Serbe ne peut être comprise en référence unilatérale à l'Islam ou au Christianisme, mais chaque identité doit être considérée dans la spécificité bosniaque qui résulte d'une longue histoire rattachée tant à l'Islam qu'au Christianisme ». Le système de coexistence entre les différentes « nations » en Bosnie était l'héritage du « bon voisinage » de la période ottomane<sup>57</sup>. La montée

---

57 Ce principe était appelé le *komsiluk*. L'Empire ottoman conjugait tolérance et rapports de domination : tolérance réelle pour les différentes religions, car les diverses confessions pouvaient à la fois exercer leurs fonctions ecclésiastiques, rendre la justice et organiser l'instruction pour leurs fidèles ; mais aussi rapports de domination de par le pouvoir exercé par les Musulmans (essentiellement des Slaves locaux convertis) et l'exclusion des « infidèles » de nombreuses professions (Samarly, 1995). Ce terme d'origine turque désigne les relations de voisinage dans leur ensemble, de coexistence pacifique entre les différentes communautés (entraide dans le travail et la vie quotidienne, invitation à des cérémonies religieuses, association à des événements familiaux,



des nationalismes en Yougoslavie, comme le souligne aussi le politologue français X. Bougarel (1994), ne peut donc être analysée sans prendre en compte le rapport ambigu à l'État de populations marquées par l'Empire ottoman, le système communiste et, plus spécifiquement, une Yougoslavie fédérale et autogestionnaire dans laquelle l'État était à la fois partout et nulle part.

### **3.5. La mort de Tito et le déclenchement du conflit : explications possibles.**

En 1980, le maréchal Tito, arbitre incontesté du système politique yougoslave, meurt. Depuis sa mort, le pays a dû faire face à une crise provoquée par l'endettement irrationnel accumulé durant les années séniles du légendaire maréchal. La population découvrit alors que son bien-être reposait sur une montagne de dettes et des réformes économiques sévères, dictées par les milieux financiers internationaux, ont dû être introduites.

**Figure 5 - Josip Broz Tito avec des gens**



Il y a eu de nombreuses tentatives pour expliquer ce qui s'est passé en Yougoslavie pendant les décennies 1980-1990. Plusieurs observations s'imposent sur l'interaction de l'international et du local selon Bernard Féron (1993). Le

---

etc.). Dans ces trois domaines, il obéit à des règles strictes de respect et de réciprocité dont le

libéralisme à l'offensive dans le monde et en Yougoslavie au cours de cette même décennie, loin d'être une alternative à l'éclatement, a été un acteur essentiel dans cette désagrégation. Les mêmes tendances contradictoires - à la globalisation et à la réaffirmation des États-nations - sont à l'œuvre ici et là.

En ce qui concerne le local, la décomposition et la crise simultanée du système communiste et de l'État fédéral se sont renforcées mutuellement, créant un vide du pouvoir qui n'était pas compensé au même rythme par un nouveau système institutionnel au niveau des républiques. C'est la crise de l'État, qui sera appelée plus tard par les chercheurs et politologues la *balkanisation*, c'est-à-dire l'incapacité généralisée à faire émerger une autorité politique stable (Rupnik, 1996). L'aggravation de la crise économique et l'épuisement de l'idéologie communiste suscitent alors une montée des revendications et des idéologies nationalistes, et un rapprochement entre des élites politiques communistes et les élites religieuses ou oppositionnelles<sup>58</sup>. Les discours nationalistes, dans un premier temps à connotation économique, face à l'effondrement d'un des mythes de la Yougoslavie d'après 1945 - le système de l'autogestion et sa capacité à assurer la transformation économique et sociale -, sont ainsi orientés vers la défense des intérêts propres à chaque république et se retrouvent confrontés au désenchantement de la population. À partir du moment où l'État commun s'effondre et n'assure plus la sécurité, chacun cherche sécurité et protection auprès de sa communauté ethnique. L'identité « nationale » apparaît obligatoire et indépassable.

---

symbole est le partage d'un café sucré qui se boit entre voisins (Sémelin, 2005 :126).

<sup>58</sup> Le « phénomène S. Milosevic » à partir de 1986, et le rôle joué par l'église orthodoxe et l'Académie des sciences serbe dans celui-ci, fait dans ce contexte figure de paradigme plutôt que d'exception. Les médias écrits et audiovisuels ont constitué de redoutables armes de guerre, dont se sont servi indistinctement les extrémistes de tous bords quand les affrontements ont commencé (Bolcic, 1992 ; La Brosse, 1996).

La fin du communisme comme idéologie a entraîné *ipso facto* l'avènement de la seule idéologie universelle de remplacement à l'abandon du non-alignement et de la « solidarité socialiste » : celle de la démocratie. La *démocratie* comme concept et comme alternative politique a été la raison sociale de pratiquement tous les partis politiques<sup>59</sup> en Yougoslavie ayant conduit un processus de sécession. Il s'agissait, à rebours du système précédent austro-marxiste, de reterritorialiser les nationalités (Gossiaux, 2002). Cela s'est traduit par une série de mesures : d'une part, établir des territoires ethniquement « purs » et clairement délimités<sup>60</sup>, au lieu de les construire en vue de faire coexister les différents groupes ; d'autre part, forcer les habitants à déclarer leur appartenance ethnique, et à n'en posséder qu'une ; et enfin, supprimer la possibilité de choisir une identité nationale sur une base qui ne soit pas ethnique, soit l'appartenance « yougoslave » que le régime communiste offrait en alternative aux choix ethniques. Ces mesures ont entraîné les affrontements, les massacres et les exodes de populations que nous décrivons dans le chapitre 6 sur la base des récits des personnes qui ont participé à notre recherche, selon leur vécu.

De l'effondrement des structures antérieures est né un ensemble d'États-nations répondant au principe des nationalités des démocraties occidentales, selon lequel chaque groupe cherche à faire coïncider groupe national, histoire et langue, ce qui laisse peu de chances de survie à des constructions multiethniques telle que la Bosnie-Herzégovine. Des affrontements éclatent alors en Slovénie entre l'Armée

---

<sup>59</sup> En Bosnie par exemple, de nouveaux partis ont été créés à partir de 1990 : les Bosniaques musulmans ont formé le Parti de l'action démocratique (SDA), les Serbes de Bosnie s'organisent au sein du Parti démocratique serbe (SDS) et les Bosno-Croates font de même dans la Communauté démocratique croate (HDZ-BH).

<sup>60</sup> Le 1er août 1991, les Serbes de Krajina en Croatie ont commencé à expulser définitivement la majorité de la population croate et des autres populations non serbes d'environ un tiers du territoire de la République de Croatie, afin de l'intégrer à un nouvel État dominé par les Serbes. Les nationalités présentes dans les zones contrôlées par les Serbes sont alors persécutées, intimidées, déplacées et sont victimes d'exactions (pillages, assassinats, massacres, etc.). Les monuments culturels et religieux sont détruits pour effacer toute trace de présence non serbe (<http://www.amb-croatie.fr/actualites/lemonde-ourdan-exode-serbe.htm>).

populaire yougoslave chargée de défendre les frontières yougoslaves et la Défense territoriale slovène : la guerre est brève et l'Armée fédérale quitte la Slovénie en août 1991. En Croatie, où les incidents se sont multipliés depuis 1990 entre insurgés serbes et unités de police croates, la guerre s'installe et s'étend. En quelques mois, les forces serbes, appuyées par l'Armée populaire yougoslave, prennent le contrôle d'un tiers du territoire de la Croatie, d'où ils chassent la population croate. Des accords de paix sont signés en janvier 1992. Les territoires croates perdus seront reconquis au printemps et à l'été 1995, entraînant l'exode de la population serbe y vivant.

Le 20 décembre 1991, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine présentèrent leurs demandes de reconnaissance internationale. Suite aux conclusions de la Commission Badinter, la Communauté européenne traduit « autodétermination » par « droit à l'indépendance » dans le cas de la Croatie et de la Slovénie, alors qu'elle refusait ce même droit aux Serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Le droit à l'autodétermination signifiait dans les régions mixtes des droits pour les uns et l'absence de droits pour les autres. Avec la décomposition de la Yougoslavie, la guerre en Bosnie devenait inévitable; le droit à l'autodétermination faisait que ni les Serbes de Croatie et de Bosnie, ni les Croates de Bosnie (ou les pouvoirs qui les représentaient) n'accepteraient de se retrouver minoritaires là où ils ne l'avaient jamais été.

Le jour de la reconnaissance internationale de la Bosnie-Herzégovine, le 6 avril 1992, la Commission concluait que le droit à l'autodétermination ne devait pas nécessairement se réaliser par l'indépendance, mais pourrait être satisfait par le respect des droits ethniques et des minorités telles qu'ils sont définis dans les conventions internationales. Le lendemain, une « guerre d'agression » dirigée contre un État dûment reconnu par la communauté internationale éclata en Bosnie-Herzégovine. Pourtant, le droit à l'autodétermination laissait pour compte tous

ceux qui ne pouvaient articuler leur identité en termes nationaux, qui se reconnaissaient comme essentiellement « yougoslaves », sans possibilité de s'organiser politiquement malgré leur importance numérique : ils ont été, selon Morokvasic, les oubliés de la « solution » yougoslave (1992 : 290). En quelques mois, les forces serbes prennent le contrôle de 70 % de la Bosnie-Herzégovine et organisent le déplacement forcé des populations musulmane et croate afin d'assurer l'homogénéité ethnique des territoires conquis.

La guerre en Bosnie-Herzégovine a opposé non seulement les trois groupes nationaux de la république, mais a aussi été marquée par des guerres civiles à l'intérieur de chacune de ces nations : elle est devenue une guerre de tous contre tous. Les négociations finales, conduites sur la base militaire américaine de Dayton, aboutissent le 21 novembre à des accords de paix, qui sont officiellement signés à Paris le 14 décembre 1995. Les *accords de Dayton* reconnaissent formellement la Bosnie-Herzégovine dans ses frontières internationales, mais prévoient son partage territorial entre la « Fédération croate-musulmane » (51 %), et la « République serbe » (49 %). Ces dernières auraient leur propre Constitution et pourraient se confédérer avec un État voisin. La Bosnie-Herzégovine conserverait une Présidence collégiale, un Parlement et un gouvernement central, ainsi qu'une Cour constitutionnelle.

Toutefois, le principal problème avait trait au fait que 30 % environ des populations rattachées aux nouveaux États-nations constituaient des minorités, qu'il fallait protéger par une série de traités internationaux restés très souvent lettre morte (Agamben, 1995 : 27). Dans de telles situations, les réfugiés interrogent en termes dramatiques le droit des minorités plus encore que les droits de l'individu.

## **Conclusion**

La construction fédérale de Tito s'était voulue en son temps exemplaire. Tout au début, le motif invoqué pour la création d'un État yougoslave était la *communauté de destin*, la volonté de *vivre ensemble* en dépit des différences linguistiques, religieuses et ethniques. Ses républiques correspondaient à des « nations » avec un territoire, une langue et une ethnie majoritaire qui coexistaient avec plusieurs « nationalités » en ayant toutes les mêmes droits. Ce nationalisme communiste a été construit sur des bases organisationnelles particulières en matière d'économie (autogestion), de relations sociales (fraternité et unité), de politique interne (décentralisation des républiques et Parti centralisateur) et de politique extérieure (mouvement des non-alignés). Tous ces éléments ont façonné les populations au niveau individuel et dans les relations familiales et sociales. Des aspects qui ont été rendus possibles en partie par l'argent des pays démocratiques capitalistes occidentaux (Plan Marshall, commerce), et donc indirectement par la bipolarité de l'Europe jusqu'en 1989 et la position stratégique de la Yougoslavie.

On dit que « la Yougoslavie est née et morte avec Tito », et dans un certain sens, c'est vrai. Il a, avec son image, son charisme et son pouvoir, conquis non seulement ces populations, mais également séduit l'opinion publique et les politiciens des pays occidentaux. Après sa mort, des élites montantes et de nouveaux gestionnaires des communautés ont suscité une nouvelle conscience politique, un changement de l'identité ethnique. Ils ont exalté et instrumentalisé les sentiments nationaux pour accéder ou se maintenir au pouvoir. Loin de voir leur survie dans de vastes réformes politiques, économiques et sociales répondant aux défis de la disparition du communisme et de l'intégration dans la réalité politique et économique du monde d'aujourd'hui, ils y voyaient leur perte. Si plusieurs facteurs ont joué un rôle très important dans le dénouement des rapports sociaux et politiques existant en Yougoslavie, le rôle joué par Milosevic et son équipe dans les domaines militaire et paramilitaire, idéologique, religieux et médiatique a toutefois été déterminant.

Face à la crise généralisée du système, la défiance croissante à l'égard des autres nationalités, le repli identitaire sur son ethnie d'origine et les transferts de parties de l'appareil de production militaire, on devait s'attendre à ce que les conflits sociaux et économiques soient remplacés par des confrontations interethniques. Le fait de générer ces antagonismes nationaux fournit, d'une part, aux détenteurs du pouvoir un moyen facile de s'y accrocher et, d'autre part, aux aspirants au pouvoir la possibilité de parvenir à leurs fins, au moment où les moyens qui avaient servi jusqu'alors à prendre et à conserver le pouvoir étaient devenus caducs. L'ère du socialisme et de l'autogestion qui l'accompagnait était terminée et la confrontation médiatique et politique déboucha alors sur une politique de nettoyage dit ethnique.

La Yougoslavie fédérale n'existe plus. Nombre de ses ressortissants se sont ainsi retrouvés orphelins, sans avoir clairement eu conscience auparavant de l'aboutissement probable de ces processus de désintégration. Pour reprendre la phrase évocatrice de Benedict Anderson mais en la renversant : la désintégration de la Yougoslavie a marqué l'échec de l'imagination d'une communauté yougoslave.

Dans le chapitre suivant, nous nous attarderons sur les changements survenus pendant et après la guerre yougoslave en ce qui a trait à la reconnaissance du statut de réfugié et à la gestion des migrations internationales, et leurs conséquences pour les populations vulnérables.

## **Chapitre 4 : Le droit d'asile, le rétablissement des réfugiés et les nouveaux enjeux des migrations internationales**

Le conflit yougoslave a mis à nouveau sur la scène européenne des milliers de personnes demandant la protection et le refuge, une situation jamais vue depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le contexte international — la crise, puis l'effondrement du « bloc communiste », le phénomène de la mondialisation, la montée de la xénophobie et du racisme — a placé la communauté internationale face à une situation analogue à celle devant laquelle s'étaient trouvées les grandes puissances au tournant des XIXe et XXe siècles, lorsque déclinaient puis s'effondraient les Empires ottoman et austro-hongrois. Dans un cas comme dans l'autre, il est question d'oppression, d'insurrection, de massacres, de masses de réfugiés en mouvement, de constitution d'États-nations, etc.

Ce chapitre se penche sur la situation des réfugiés et le droit d'asile en Europe et en Amérique du Nord, en crise depuis déjà plus de dix ans, ainsi que sur les nouveaux enjeux des migrations internationales. Après la Seconde Guerre mondiale, les progrès de la conscience humanitaire et l'ampleur extraordinaire que prend alors la situation des réfugiés dans le monde<sup>61</sup> créent les conditions permettant l'élaboration d'une définition universelle de la catégorie du réfugié : la peur, la persécution et l'absence de protection de l'État d'origine. Durant la guerre froide, la question du déplacement forcé des populations ne retenait l'intérêt de la communauté internationale et des organisations chargées des réfugiés qu'à partir du moment où elles avaient été déplacées et avait trouvé asile au-delà des frontières. Cette approche a bénéficié d'un large consensus international de la part

---

<sup>61</sup> Les conflits dits ethniques sont actuellement la principale cause de réfugiés à travers le monde. En février 1995, on a estimé que 23 millions de personnes dans le monde sont devenues des réfugiés et que 26 autres millions de personnes ont été victimes de déplacements de population au sein de leur propre pays, dus principalement à des situations de guerre ou de génocide. Les femmes et les enfants représentent environ 80% de tous les réfugiés dans le monde (Layard et al, 1992).



des États-nations. Les instruments internationaux de protection des droits des réfugiés (Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés HCR<sup>62</sup>, Organisation internationale des migrations OIM), mis sur pied au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, ont permis que les déplacements de personnes soient coordonnés par des organisations multilatérales spécifiques. L'organisation des Nations Unies reconnaît que l'assistance aux réfugiés est un problème de portée internationale et que la communauté des États doit assumer une responsabilité collective à l'égard de ceux qui ont des motifs valables pour ne pas retourner dans leur pays d'origine. En outre, chaque période historique présente un ensemble de pratiques favorisant la mobilité des personnes et d'autres la restreignant, et ces pratiques sont générées par la construction de nouvelles aires de mouvement et de nouvelles catégories de migration.

Une situation différente se profile dans l'ordre mondial des migrations après le conflit yougoslave et la fin de la guerre froide. L'ère de l'après-guerre froide s'est accompagnée de la redéfinition de la notion de sécurité, qui se veut désormais globale comme l'explique le politologue J. Mangala (2001). En plus de la traditionnelle dimension militaro-stratégique, la nouvelle approche de la sécurité s'intéresse à un faisceau de facteurs économiques, politiques, sociaux et environnementaux. Les réfugiés yougoslaves se sont vu refuser l'entrée dans les pays européens ou accueillir temporairement jusqu'à la fin du conflit. L'approche humanitaire fondée sur le couple protection - solutions, consensus sur lequel reposait le régime international des réfugiés, a cédé et maintenant l'assistance et la réinstallation des réfugiés est effectuée dans le pays d'origine plutôt que dans le pays d'asile, de même que les opérations de rapatriement, voire de prévention par le biais d'interventions « militaro-humanitaires ». Les changements survenus

---

<sup>62</sup> Le HRC a servi à protéger les personnes persécutées, ainsi qu'à aider les États à respecter les obligations que leur imposait la Convention de Genève sur le statut de réfugié. L'OIM a servi essentiellement à transporter les migrants d'une aire d'origine à une aire d'accueil, pour des personnes surtout déplacées (Widgren, 1994).

depuis les années quatre-vingt-dix dans la gestion des flux migratoires sont reflétés dans les négociations et les accords internationaux tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Plusieurs de ces points seront le centre de notre réflexion dans ce chapitre. Nous regarderons aussi de plus près les changements survenus dans la politique canadienne.

#### **4.1. Le conflit yougoslave et les restrictions à la demande d'asile**

La Convention de Genève de 1951<sup>63</sup>, qui définit le droit d'asile, avait été adoptée dans un contexte de guerre froide où le dissident d'Europe de l'Est constituait le profil type du réfugié. La vision consacrée du réfugié est celle d'une époque où le demandeur d'asile correspondait selon Van Buuren (2002 : 79) « [...] aux critères classiques du « réfugié politique » : une personne de sexe masculin, dissident, intellectuel ou poète, de préférence avec des cicatrices de tortures bien visibles sur le corps, fuyant les terres ensanglantées du communisme pour gagner le 'monde libre'. »<sup>64</sup> Selon cette Convention, l'asile politique constitue un aspect très spécifique des politiques migratoires et concerne

toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, du fait de cette crainte, ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays (Convention des Nations Unies, 1951).

---

<sup>63</sup> Le droit des réfugiés est aujourd'hui régi par deux instruments juridiques internationaux : la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, connue également sous la dénomination de Convention de Genève, et le Protocole de 1967 relatif au même statut dont il constitue une extension de l'application dans le temps et dans l'espace (HCR, 1992 et 2000). Ils sont cependant le fruit d'une longue évolution et portent la marque de l'époque qui prévalait lors de leur adoption : le primat de l'étatique sur l'individuel et sur les prérogatives des corps intermédiaires comme l'Église (Noiriel, 1998 : 269).

<sup>64</sup> Les réfugiés avaient donc cette « fonction de légitimation des régimes occidentaux (ce qui) leur conférait une valeur idéologique qui, à elle seule, suffisait à rendre quasi immédiate leur admission sur le territoire de ces derniers. » (Crépeau, 1995 : 316).

Les trois solutions envisagées par la communauté internationale pour traiter le problème des réfugiés sont : l'intégration locale, la réinstallation dans un pays tiers et le rapatriement volontaire au pays d'origine. Chaque fois que les réfugiés ne représentaient plus des cas individuels mais un phénomène de masse (entre les deux guerres, et à nouveau dans le cas yougoslave), les organisations internationales – tout comme les États – se sont montrées absolument incapables de résoudre le problème, voire de l'affronter de manière adéquate, et ce malgré la référence solennelle aux droits inaliénables de l'homme, comme l'explique le philosophe G. Agamben (1995)<sup>65</sup>.

La guerre en Bosnie-Herzégovine a fait environ 200 000 morts et provoqué le déplacement de trois millions de personnes (dont plus de 1,3 million à l'extérieur des anciennes frontières yougoslaves), soit près de la moitié de la population d'avant-guerre (Salt, 2002; Morokvasic, 1992). Elles se sont réfugiées surtout en Europe occidentale, et en particulier en Allemagne, en Suède, en Italie et en Hongrie. En grande majorité, les réfugiés avaient utilisé leurs propres réseaux familiaux et professionnels pour trouver un hébergement et du travail en Europe de l'Ouest. C'est ainsi qu'ils demeuraient au début invisibles, entrés légalement comme touristes, ce qui était leur droit dans tous les pays à l'exception de la France où le régime des visas pour les ressortissants yougoslaves fut introduit en 1986 (Morokvasic, 1992).

---

<sup>65</sup> Concernant l'histoire du droit d'asile, le point le plus important tient à la proclamation des deux principes fondamentaux, à bien des égards contradictoires, que sont les Droits de l'homme (1789) et les Droits des citoyens. Les Droits de l'homme sont apparus comme une force d'émancipation contre l'assujettissement au monopole de la religion et l'arbitraire dynastique et ils garantissent les libertés individuelles, ce qui entraîne une « laïcisation » de la définition des réfugiés. Cette contradiction centrale entre les droits de l'homme et les droits du citoyen va marquer toute l'histoire ultérieure du droit d'asile (Noiriel, 1998 : 269).

Figure 6 - Les réfugiés et les déplacés en Bosnie- Herzégovine



Source : pas identifiable

La Conférence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui s'est tenue à Genève le 29 juillet 1992 sur les réfugiés de l'ex-Yougoslavie a confirmé les réticences des gouvernements européens à satisfaire la demande allemande pour que le fardeau des réfugiés soit équitablement réparti entre les pays européens. L'Allemagne avait admis en 1992 438 000 demandeurs d'asile yougoslaves. Au fur et à mesure que le nombre de réfugiés augmentait, les pays européens ont décidé de fermer leurs frontières et d'introduire des visas pour les réfugiés de guerre bosniaques. Morokvasic (1992 :7) a étudié les façons de procéder de différents pays : l'Autriche a introduit le régime des visas pour tous ceux qui ont un passeport serbe ; la Suède n'accepte plus les réfugiés originaires de la Bosnie-Herzégovine, qui sont renvoyés en Allemagne en vertu d'un accord avec ce pays datant de 1954. L'Allemagne, quant à elle, renvoie en Hollande les réfugiés bosniaques entrés par Maastricht<sup>66</sup> et renvoie tous ceux qui n'ont pas de visa ou ne peuvent pas produire une lettre de garantie d'un parent proche résidant en Allemagne et approuvée par la police locale. Le Danemark et la Suède opposent

<sup>66</sup> Le traité sur l'Union européenne (TUE), aussi appelé traité de Maastricht, est le traité constitutif de l'Union européenne. Le traité de Maastricht a été signé par l'ensemble des États membres de la Communauté économique européenne (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal), à Maastricht (Pays Bas) le 7 février 1992.

des conditions semblables aux Macédoniens, aux Serbes et aux Monténégrins. Ceci a donné le phénomène dit de « *réfugiés en orbite* », admis nulle part mais non expulsables. Mouvement de balancier, ballotté d'un territoire à l'autre, enjambant toutes les frontières entre la logique du national et de l'international et vice-versa.

Avec la guerre yougoslave, partout des mesures ont été prises<sup>67</sup> en vue de ne plus accueillir ceux qu'on soupçonne d'être de « faux réfugiés », au risque de porter atteinte au droit d'asile<sup>68</sup>. Ainsi, une certaine déréglementation est mise en application en 1993 par rapport au système de Genève, menacé par une lame de fond faisant des demandeurs d'asile une population de plus en plus vulnérable. La plupart des pays européens avaient d'abord décidé d'admettre les réfugiés yougoslaves pour des périodes de trois à six mois renouvelables et de ne pas les renvoyer pendant toute la durée des hostilités. C'était le début pour les ex-Yougoslaves de *l'asile territorial*, sorte de droit d'asile au rabais puisqu'il n'offre qu'une protection temporaire et de moindres garanties. Les personnes ainsi accueillies se voient « tolérées provisoirement », c'est-à-dire interdire l'accès à la procédure de reconnaissance du statut de réfugié du pays d'accueil, une nouvelle catégorie des personnes à qui la Convention de Genève ne s'appliquerait pas<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup> Les unes après les autres, les lois nationales se durcissent. Les conventions (Schengen, Dublin) et les accords de coopération se multiplient. Avec un succès évident : alors qu'en 1992, année record, près de 700 000 demandeurs d'asile se pressaient aux portes de l'Europe, ils devaient être moins de 300 000 en 1995. Quant aux taux de reconnaissance du statut de réfugié, ils ne cessent de chuter. De lourdes sanctions ont été progressivement instaurées contre les compagnies de transport qui embarqueraient des étrangers suspects de vouloir immigrer frauduleusement. La privatisation des contrôles à la source par des personnels civils et la surveillance des comptoirs aériens par des agents chargés de leur apprendre à repérer les fraudeurs potentiels sont désormais devenus une institution.

<sup>68</sup> Le refrain « trop d'asile tue l'asile », qui dans la langue de l'UE se module ainsi aujourd'hui : le « gonflement des flux composés à la fois de personnes ayant légitimement besoin d'une protection [...] et de migrants utilisant les voies et les procédures d'asile pour accéder au territoire des États membres [...] constitue une menace réelle pour l'institution de l'asile » (Communication de la Commission européenne, 26 mars 2003).

<sup>69</sup> Érigée en loi en France (loi du 11 mai 1998), et inscrite maintenant dans l'Union au rang de « protection subsidiaire » considérée comme une « *admission exceptionnelle au séjour* » et « *distincte de la notion de reconnaissance de la qualité de réfugié* » au sens de la convention de Genève (Morice, 2004).

Estimant échapper ainsi aux contraintes du statut international du réfugié, ces pays limitent sévèrement la condition sociale et économique des personnes accueillies et peuvent décider unilatéralement de la fin de la protection offerte, s'autorisant alors à mettre en œuvre des mesures de rapatriement forcé vers le pays d'origine. Ces statuts temporaires (réfugiés humanitaires, résidence temporaire, asile territorial), souvent dépourvus de droits sociaux, de droits à la réunion familiale ou d'accès au marché du travail et souvent limités dans leurs mouvements territoriaux, ont fait de la question des réfugiés une préoccupation stratégique centrale, traitée en termes sécuritaires. Cette forme d'asile, expérimentée par les réfugiés yougoslaves<sup>70</sup>, sera ensuite généralisée en France, notamment pour les Algériens<sup>71</sup> fuyant la guerre civile. Nouvelle catégorie de personnes, vivant dans un *no man's land* juridique : ceux qui ne peuvent obtenir le statut de réfugié, mais qui ne peuvent pas être expulsés, pour raisons humanitaires.

Avec la fin de la Guerre froide, les réfugiés ont cessé de constituer un capital politique, alors même que de nombreux conflits locaux jettent sur les routes des populations toujours plus nombreuses. Les possibilités de rétablissement massif de réfugiés ou d'installation permanente dans les pays occidentaux sont devenues très limitées. Avec le conflit bosniaque, le HCR n'a ainsi pu que constater l'échec de la solution du rétablissement massif et a dû modifier sa politique en insistant davantage sur le rapatriement et le retour, comme nous montrerons dans la section suivante. Déjà depuis les années 1980 en Europe, à mesure que la composition ethnique des mouvements de réfugiés venant du sud mondialisé s'est diversifiée, avec la montée du chômage et de la xénophobie, le discours a évolué et la question

---

<sup>70</sup> Tout ce qui relevait de l'oppression de la femme, de la persécution des minorités, de la confiscation des biens ou encore des massacres interethniques pouvait motiver le rejet de la demande d'asile, dès lors que l'agent persécuteur n'était pas l'État. Les millions d'ex-Yougoslaves victimes du conflit ethnique, qui n'ont pas été persécutés personnellement, n'ont généralement pas pu se prévaloir de la protection issue des instruments d'harmonisation européens et de l'interprétation de la Convention de Genève.

des réfugiés est redevenue un enjeu politique de première importance, incitant à examiner avec de plus en plus de sévérité les récits présentés par les demandeurs d'asile. Le discours s'est transformé et de nouvelles catégories de migrants ont commencé à émerger; on a vu se propager des notions telles que « faux réfugié » ou « réfugié économique », migrants illégaux, destinées à stigmatiser les demandeurs d'asile jugés illégitimes. Les aspects pervers de cette vision dualiste du monde (des réfugiés) sont qu'elle a trop souvent eu pour effet de rendre encore plus floue la distinction, déjà problématique, entre réfugiés et migrants économiques (HCR, 2000 : 183) d'une part, et d'autre part que cette vision tend à considérer la substance des « clandestins » comme s'ils existaient en soi, et ne pas comprendre que ce sont d'abord et avant tout les lois qui font les clandestins, comme l'explique Van Buuren (2002 : 78).

L'élaboration de notions et de pratiques nouvelles dans les pays occidentaux s'est amorcée pendant et après cette guerre. L'Europe recourt par ailleurs depuis 1992 à la notion de « pays sûrs »<sup>72</sup>, qui autorise le refoulement des réfugiés dans les pays d'origine ou de transit, dès lors que ces derniers sont considérés comme offrant des garanties pour leur sécurité. Les « zones de sécurité »<sup>73</sup> créées sur décision du Conseil de sécurité en Bosnie-Herzégovine présentent, au-delà des spécificités propres à chacune d'elles, les traits communs suivants selon Mangala:

Elles ne reposaient pas sur l'accord des parties au conflit; elles n'ont pas été démilitarisées; et, comme le reconnaîtra l'envoyé spécial du Secrétaire

---

<sup>71</sup> Les autorités ont obligé les demandeurs d'asile à apporter la preuve de leur persécution par l'État, ce qui a par exemple permis d'écarter les Algériens et les Bosniaques sous prétexte qu'ils n'étaient pas victimes des agissements d'un gouvernement.

<sup>72</sup> Pour l'Europe, en juin 2005, une liste de « pays d'origine sûrs » a été fixée, incluant le Maroc, la Turquie, la Somalie et l'Iran entre autres. Cela a eu pour conséquence de limiter les droits des demandeurs d'asile en provenance de ces pays.  
[http://www.ritimo.org/F/Migrations/SansPapiers/f031\\_ess\\_sp\\_asile.html](http://www.ritimo.org/F/Migrations/SansPapiers/f031_ess_sp_asile.html)

<sup>73</sup> Une zone de sécurité s'entend comme une zone encerclée, définie par un périmètre précis, où l'aide humanitaire est assurée et où l'on interdit toute agression (Mémorandum français sur l'établissement des zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine, Doc. S/25800, 19 mai 1993).

général des Nations Unies en ex-Yougoslavie, M. Asushi Akashi, les forces des Nations Unies déployées dans ces zones n'avaient pas les moyens d'en assurer une protection effective. Autant d'éléments qui ont compromis la viabilité et l'efficacité de ces espaces censés d'assurer protection aux populations (2001 : 49).

La réalité est que les six zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine ont ainsi fait l'objet d'un siège permanent et de bombardements intermittents par les Serbes bosniaques, mettant en danger la sécurité et la dignité des populations. Les analystes (Crépeau, 1995) s'accordent à reconnaître que la mise en place de ces dispositifs a été motivée surtout par la volonté des États ou des organisations intervenantes d'empêcher les flux de réfugiés vers les pays voisins et au-delà. La nouvelle formulation de la mission de prévention des conflits et de gestion des crises consacre en effet l'essentiel des évolutions intervenues dans ce domaine sous l'égide de l'OTAN à la suite des conflits en ex-Yougoslavie et au Kosovo. L'Alliance réaffirme fondamentalement l'importance de la prévention des conflits et de la gestion des crises dans la préservation de la stabilité et de la sécurité euro-atlantique.

#### **4.2. Les déplacés internes et l'ingérence humanitaire**

Le conflit bosniaque et l'implosion de l'URSS ont fait apparaître au grand jour une réalité qui n'avait pas encore été prise en compte, du fait de l'influence prépondérante du principe de droit international interdisant les « ingérences dans les affaires intérieures d'un État membre des Nations Unies » : le phénomène des « personnes déplacées » à l'intérieur de leur propre pays. Comment aider ces personnes, dès lors qu'elles sont encore sur le territoire de leur État d'origine et relèvent donc de sa responsabilité, en vertu du principe de souveraineté territoriale? Le déblocage du conflit Est-Ouest, qui paralysait l'action du Conseil de sécurité depuis 40 ans, a permis d'invoquer en faveur de populations piégées



par un conflit un « droit d'ingérence humanitaire », formulé par Bernard Kouchner à la fin des années 1980, et qui a connu ses premières applications au début 1989. Les paramètres n'ont jamais vraiment pu en être précisés et il repose essentiellement sur la volonté politique, et donc les intérêts stratégiques, des principaux membres du Conseil de sécurité (surtout les États-Unis).

Si par la définition même du réfugié, le mandat d'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) exige que les réfugiés soient sortis de leur pays, son mandat s'est élargi depuis les années quatre-vingt-dix à certaines catégories de déplacés à l'intérieur de frontières nationales. Le HCR, la seule agence des Nations Unies capable d'une telle mobilisation opérationnelle, se vit confier la coordination de toute l'action humanitaire des Nations Unies dans le conflit bosniaque (Crépeau, 1998). En Albanie ou en Yougoslavie, il tend ainsi à confondre son rôle avec celui de la Croix-Rouge en multipliant la distribution de secours d'urgence et en garantissant la sécurité de refuges intérieurs. L'aide humanitaire a pris de cette façon une nouvelle dimension, et ceci a eu pour conséquence une implication grandissante à l'intérieur des pays en guerre. À la fin de 1993, 4,24 millions de personnes déplacées originaires de l'ex-Yougoslavie avaient bénéficié d'une certaine assistance du HCR. La plupart d'entre elles étaient en Bosnie-Herzégovine. Environ 819 000 étaient à un titre ou un autre des réfugiés, vivant à l'étranger. En outre, 1,63 million de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays et 1,79 million recevaient une aide en tant que victimes de guerre (Parant, 1998).

Face aux risques migratoires posés par l'explosion de l'ex-Yougoslavie, les bailleurs de fonds (essentiellement occidentaux) du HCR lui ont assigné comme mission, dès 1992, de « prévenir » les flux de réfugiés vers l'Europe. Le HCR a dû se plier aux injonctions de l'Occident, qui préférait désormais distribuer des secours dans le tiers monde plutôt que d'accorder sur son territoire une protection

aux demandeurs d'asile. Le HCR paraît s'écarter de sa vocation de protection des personnes en danger hors de leur pays et d'aide à leur réinstallation pour se mettre progressivement au service des politiques européennes de délocalisation de l'asile. Ce réajustement entraîne de fait le basculement du centre de gravité du traitement du « problème » des réfugiés du pays d'asile vers le pays d'origine. Le déplacement de grandes masses de réfugiés est ainsi posé en termes sécuritaires, au vu de son potentiel de déstabilisation sur les pays d'accueil et les équilibres régionaux (Mangala, 2001).

Cette nouvelle approche du problème des réfugiés orientée vers le pays d'origine, poursuit le politologue de l'université de Louvain Jack Mangala (p.17), a permis de poser davantage la question du déplacement forcé en termes des droits de l'homme<sup>74</sup>. On propose de transcender le cadre actuel du système international de protection des droits de l'homme, qui ne voit dans le déplacement forcé que l'expression de la violation d'autres droits et libertés, pour le considérer en lui-même, comme une violation d'un droit en soi. « Le droit de n'être pas déplacé », « le droit à une communauté »<sup>75</sup> est ainsi régulièrement évoqué. La critique s'est surtout attachée, pour sa part, à démontrer les limites et les risques d'une invocation abusive de ces nouveaux concepts. De ce fait, on assiste progressivement à une évolution de la politique du HCR qui devient peu à peu une agence de fixation des réfugiés potentiels dans leur propre pays. L'assistance et la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers ont cédé la place à des opérations de

---

<sup>74</sup> Depuis 1990 la nouvelle ligne de l'OTAN participe fondamentalement d'une quête de sens, d'identité, de légitimité et de positionnement politique au sein de l'architecture européenne de sécurité. Le thème des valeurs communes est devenu une des pièces centrales de la nouvelle doctrine : *la démocratie, les droits de l'homme et le règne du droit* en assurant un ordre pacifique juste et durable en Europe.

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065e.htm>

<sup>75</sup> Une approche plus sociale et psychologique selon laquelle tout déplacement forcé constitue fondamentalement une rupture du lien « sacré » qui unit l'individu à un espace géographique, social et mental qui structure sa conception du monde et son rapport à la communauté.

rapatriement<sup>76</sup>, voire de prévention par le biais d'interventions « militaro-humanitaires »<sup>77</sup>. Par toutes sortes d'expressions, le HCR a tenté, sans jamais y parvenir de façon convaincante, de définir sa vocation de protection des réfugiés à l'intérieur de leur propre pays : « protection préventive », « droit de rester chez soi », etc. L'action d'assistance humanitaire du HCR sur le terrain est souvent exécutée par ONG interposées, lesquelles reçoivent des commandes précises de ce dernier. La réalité est que le nombre total de réfugiés a décliné depuis 2001 :

C'est la cinquième année consécutive que l'on observe un déclin de la population globale des réfugiés - des personnes qui ont traversé une frontière internationale. Le chiffre total de réfugiés a décliné de 31% depuis 2001, passant de 12,1 à 8,4 millions fin 2005. Le nombre de réfugiés a baissé de 15 % l'année dernière en Europe, la région accueillant environ un quart de la population réfugiée, alors que 10 % des réfugiés dans le monde se trouvent dans la région Asie-Pacifique et 7% dans les Amériques. À l'inverse, le chiffre global des personnes relevant de la compétence de l'agence onusienne a augmenté de 1,3 million - passant de 19,5 à 20,8 millions. L'essentiel de cette hausse résulte de l'accroissement du nombre de

---

<sup>76</sup> Certains pays comme la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche ont mis en place des programmes d'aide financière aux réfugiés bosniaques qui accepteraient de retourner en Bosnie. L'Organisation Internationale des Migrations à Genève a réalisé pour la première fois en 1997 une vaste étude sur les réfugiés bosniaques vivant en Suisse et en Belgique afin d'analyser les raisons qui pourraient les pousser à retourner en Bosnie. On a ainsi pu constater que les trois quarts des Bosniaques ne souhaitent pas retourner dans leur village ou région d'origine soit parce qu'ils étaient issus de mariage mixte donc craignaient pour leur sécurité personnelle, soit parce qu'ils n'avaient aucune formation scolaire ou professionnelle qui leur permettrait de trouver un emploi rapidement. Mais ces programmes ont été un échec dans la mesure où c'est l'emploi, la sécurité, le logement et les perspectives professionnelles qui sont aussi les facteurs déterminants au départ (Parant, 1998).

<sup>77</sup> Par ailleurs, certains réfugiés et autres personnes bénéficiant d'une « protection temporaire » ont regagné leur pays d'origine après la fin des hostilités. On a calculé en 1997 que quelques 75 000 Bosniaques avaient déjà bénéficié d'une aide de l'UE pour rentrer en Bosnie dans le cadre de programmes organisés à cet effet (Morokvasic 1992). Après le conflit de Bosnie-Herzégovine, l'Europe prenait à nouveau conscience de sa vulnérabilité. Face à cette situation, l'OTAN a décidé de s'impliquer au niveau diplomatique, militaire et humanitaire, assumant un rôle moteur dans les efforts entrepris par la communauté internationale pour venir en aide aux réfugiés et ramener la paix dans cette région.

personnes vivant dans des situations similaires à celle des réfugiés, mais à l'intérieur de leur propre pays (Haut Commissariat aux réfugiés juin 2006).

En 2001, pour souligner les 50 ans de la Convention de Genève, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a lancé l'opération « Convention plus », destinée à promouvoir l'idée que les réfugiés doivent rester autant que possible dans des zones proches de leur pays de provenance. L'établissement de camps sous égide humanitaire est à cet égard devenu une facilité tactique. Il ne s'agit pourtant pas d'une solution durable et la protection des réfugiés ne peut même pas toujours y être correctement assurée.

La guerre à l'asile est déclarée, et elle s'appuie sur un arsenal argumentaire et méthodologique inquiétant, qui se déploie dans deux directions, comme nous l'explique l'anthropologue français Alain Morice (2004) : *tenir à distance et mettre à l'écart. Tenir à distance* le réfugié : si la personne craint légitimement pour sa sécurité, on arguera alors des avantages d'un asile hors de l'Europe, à proximité du lieu qu'elle fuit, censé répondre à sa demande de protection. *NIMBY, Not in my backyard* (Pas dans mon arrière-cour) : l'application de ce principe est à l'origine de casuistiques subtiles et d'une grande inventivité pratique. Paradoxalement, alors que l'amélioration des systèmes de protection des droits fondamentaux est au centre des débats sur le futur de l'Europe, la protection des réfugiés semble échapper à cette logique d'approfondissement. L'Union européenne a créé un régime international pour la migration, qui comporte deux catégories de migrants : les citoyens des États membres de l'UE, pouvant se déplacer librement ; et les citoyens des États qui ne sont pas membres de l'UE et doivent subir des mesures de contrôle sévères qu'on est en train d'harmoniser (Coulombe, 1992). L'objectif est d'instaurer une politique d'asile commune qui permette de créer un statut de résident à long terme pour les réfugiés et renforce la politique en matière de retour et de réadmission. L'objectif est aussi d'empêcher

les demandes d'asile multiples tout en évitant que les demandeurs soient ballottés d'un pays à l'autre comme cela s'est passé pour les Yougoslaves.

La *mise à l'écart* des réfugiés appelle automatiquement la création de camps spéciaux. Les notions de « pays sûrs », d'« accords de réadmission », de « centres de transit » ou de zones humanitaires gérées par des représentants de la communauté internationale visent, entre autres, à éviter des déplacements de population trop importants et impliquent toutes un traitement par groupes de la question, duquel découle une logique d'exception fondée sur l'enfermement collectif, perpétuellement renouvelé, de catégories désignées de personnes (Morice, 2004). Avec la participation (monnayée) des pays d'origine, on met en place toute une architecture visant à exporter le « traitement » des réfugiés. Cette externalisation de l'asile est porteuse d'inévitables stratégies d'enfermement dans des camps spéciaux : une mécanique qui menace la légitimité même de la notion de « réfugié ». Et comme le décrit bien le philosophe italien Giorgio Agamben:

Si le réfugié représente dans la structure de l'État-nation un élément aussi inquiétant, c'est avant tout parce qu'en cassant l'identité entre homme et citoyen, entre nativité et nationalité, il met en crise la fiction originaire de la souveraineté. La nouveauté de notre temps, menaçant l'État-nation dans ses fondements mêmes, c'est que des parties de plus en plus importantes de l'humanité ne sont plus représentables en son sein. Justement parce qu'il détruit la vieille trinité État-nation-territoire, le réfugié, cette figure apparemment marginale, mérite d'être considérée au contraire comme la figure centrale de notre histoire politique. Il ne faut pas oublier que les premiers camps furent construits en Europe comme des espaces de contrôle des réfugiés et que la succession camps d'internement/camps de concentration/camps d'extermination représente une filiation parfaitement réelle (1995 :33).

L'intérêt croissant pour des politiques de confinement, note aussi le HCR (1997), est une évolution rétrograde qui constitue un défi au droit international des réfugiés, aux principes des droits de l'homme et aux normes humanitaires. La proposition de « zones de sécurité » par une directive européenne en 2002, appelée aussi « *asile interne* », donne la possibilité de refuser l'asile lorsque la personne aurait pu trouver refuge dans une partie de son pays ou auprès d'organisations internationales. Elle prévoit que la « protection » traditionnellement assurée par l'État pourra également l'être par « des organisations internationales et des autorités permanentes s'apparentant à un État ». Avec la crise bosniaque, on peut dire que le principe occidental en vigueur depuis 1945 qui prônait le rapatriement volontaire et le libre choix de l'individu a été sérieusement grugé.

Les seuls pays qui pratiquent toujours la notion de réinstallation individuelle aujourd'hui sont très peu nombreux : le Canada, les États-Unis et l'Australie<sup>78</sup>. Toutefois, ces pays d'immigration traditionnels ont des critères d'acceptation de plus en plus stricts et privilégient les individus qualifiés. Examinons maintenant les changements qui se sont produits en Amérique du Nord et plus spécifiquement les politiques concernant les réfugiés au Canada.

#### **4.3. Les politiques concernant les réfugiés au Canada**

Le Canada, en tant que pays occidental, industrialisé et démocratique dont l'histoire est basée sur l'immigration, se réclame d'une certaine tradition humanitaire. De plus, il est membre de nombreux organismes internationaux (ONU, HCR, OEA, etc.) où il a un rôle à jouer s'il veut conserver un poids

---

<sup>78</sup> Des pays comme l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne ou la Suisse ont tous adopté des politiques de retour forcé ou volontaire au pays d'origine. Le taux moyen d'acceptation des demandes d'asile en Europe occidentale est par exemple de 5 à 6 % en moyenne annuelle (SOPEMI, 1997), contre 60 % au Canada (CIC, 1997).

significatif parmi les pays occidentaux tout en défendant ses intérêts et sa réputation (Morin, 2001).

Si nous regardons le rapport entre la politique d'immigration<sup>79</sup> et celle qui touche les réfugiés, nous constatons que jusqu'en 1976 la politique à l'égard des réfugiés n'a jamais fait l'objet d'un débat qui l'aurait distinguée de la politique d'immigration. Le Livre blanc de 1966 et le Livre vert de 1974 l'ont tous deux considérée comme une forme de classification humanitaire régissant l'admissibilité des immigrants. De fait, la politique à l'égard des réfugiés a surtout évolué en réaction à des situations d'urgence particulières, à des critiques sur la façon de traiter les réfugiés et à l'opinion publique. Les années 1949 à 1975 ont vu se dessiner une politique plus autonome à l'égard des réfugiés : le gouvernement a commencé à étudier les besoins des réfugiés qui ne pouvaient satisfaire aux critères normaux d'immigration, et la nécessité pour les réfugiés de s'établir l'emportait parfois sur les conditions du marché du travail canadien. Selon Purves, le premier ministre King en mai 1947 a déclaré pour la première fois que la politique d'immigration devait

... tenir compte du problème pressant du rétablissement des personnes qui sont déplacées et sans foyer. Il a pris soin de faire observer, toutefois, que l'admission de réfugiés et de personnes déplacées dépendrait des besoins de l'industrie, qu'on s'efforceraient de faire en sorte que les personnes admises soient de bons citoyens et que l'immigration ne modifierait pas fondamentalement le caractère de la population canadienne. Telle fut l'origine de ce que l'on pourrait appeler l'immigration humanitaire : on accordait la priorité aux réfugiés parmi les immigrants éventuels qui

---

<sup>79</sup> Le Canada fait une distinction entre les immigrants de la composante économique, qui comprennent les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et leurs familles ; les immigrants de la catégorie «regroupement familial », soit les personnes dont l'immigration est parrainée par un membre de la famille admissible et vivant déjà au Canada ; et le volet humanitaire.

satisfaisaient aux critères d'admissibilité à titre d'immigrants reçus (1980 : 3).

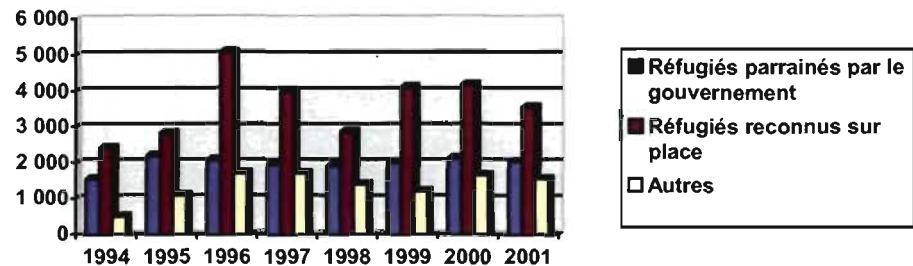
Le succès du programme de réinstallation des réfugiés hongrois en 1956, dû à de fortes pressions publiques et parlementaires, a entraîné une démarcation temporaire entre la politique à l'égard des réfugiés et les procédures normales d'immigration. Situation qui se répète avec la Tchécoslovaquie en 1968 et 1969. Le *Livre blanc* publié en 1966 indiquait que, si le Canada acceptait d'assumer sa juste part de responsabilité internationale envers les réfugiés, il lui fallait prendre des dispositions plus officielles. Ainsi, les règlements sur l'immigration qui étaient discriminatoires quant à la race et au pays d'origine ont été modifiés en 1967 et, deux ans plus tard, le Canada a finalement adhéré à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et à son Protocole. Le Livre vert de 1974 suggérait aussi que la nouvelle loi reconnaisse le statut de réfugié et accorde aux réfugiés la protection à laquelle ils ont droit, conformément à la Convention de 1951.

Au Canada, l'existence d'une procédure formelle de revendication du statut de réfugié remonte à l'entrée en vigueur en 1978 de la *Loi sur l'immigration de 1976*. « L'immigration d'ordre humanitaire comprend les réfugiés sélectionnés à l'étranger, ceux qui obtiennent au Canada le statut de réfugié au sens de la Convention, ainsi que plusieurs catégories d'immigrants dont l'admission est conforme à la tradition humanitaire du Canada. Ces catégories dites « désignées » sont autorisées en vertu de l'article 114 de la Loi sur l'immigration (Gouvernement du Canada, 2000). Selon la politique du gouvernement, la méthode la plus efficace pour accepter sa juste part de responsabilité à l'égard des réfugiés consiste à aider ceux-ci à l'étranger plutôt qu'à tenter de les établir au Canada en nombre élevé. Bien que la politique soit d'effectuer à l'étranger la sélection des réfugiés, il se trouvera toujours au Canada des personnes qui répondent à la définition d'un réfugié au sens de la Convention.



De temps à autre, le Canada mettait en œuvre des programmes temporaires à caractère humanitaire (figure 7), selon les contextes et les conflits internationaux, pour venir en aide aux personnes qui sollicitent la résidence au Canada pendant une période de conflit dans leur pays d'origine. En plus des vagues de réfugiés que nous avons évoquées en provenance de Hongrie et de Tchécoslovaquie, les programmes en faveur de mouvements spéciaux ont été illustrés par le rétablissement de réfugiés indochinois (vietnamiens et cambodgiens), argentins, chiliens et libanais à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

**Figure 7 - Réfugiés admis au Québec de 1994 à 2003 selon catégorie**



Source : *Faits et chiffres* Aperçu de l'immigration CIC 2006

En ce qui concerne les Yougoslaves à la fin du mois de juillet 1992, le ministre des Affaires étrangères a annoncé des mesures spéciales pour accélérer la réunion des familles au Canada dans le cas des ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Ainsi, jusqu'à vingt-six mille ressortissants yougoslaves ayant des liens familiaux au Canada sont devenus admissibles au statut de résident permanent. Sur ce nombre, quelques quinze mille se trouvaient déjà au Canada en tant que visiteurs ou possédaient un visa de visiteur valide, et mille autres ont revendiqué le statut de réfugié. En décembre 1993, huit mille cinq cents demandes avaient été reçues de l'étranger et trois mille au Canada; elles concernaient au total onze à douze mille personnes (Gouvernement canadien, 1998). Afin d'y répondre d'une manière maximale, le gouvernement canadien a sollicité la participation de partenaires non

gouvernementaux. Cet effort de coopération a conduit à la création du programme pilote « 3/9 », un programme de réinstallation des réfugiés combinant des éléments de parrainage privé et d'assistance gouvernementale. Aux termes de ce programme, le gouvernement fédéral assure une aide financière à un réfugié pendant ses trois premiers mois au pays, et des organismes privés prennent la relève pour les neuf mois suivants.

Bien que ces programmes spéciaux aient atteint leur but, le gouvernement canadien considère que cette démarche qui consiste à réagir à chaque situation en mettant l'accent sur des objectifs précis n'est pas adaptée à un monde en évolution rapide. Jusqu'en mai 1997, ces catégories étaient désignées en principe pour une durée limitée, et visaient une région du monde ou un mouvement de réfugiés particulier, ou encore un mouvement de personnes assimilées à des réfugiés.

Pour pallier aux lacunes de cette démarche relative aux cas humanitaires, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a créé en 1997 le Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire (CIPMH). Ce règlement distingue deux catégories d'immigrants : la catégorie de personnes de pays d'accueil (PPA)<sup>80</sup> et la catégorie de personnes de pays source (PPS)<sup>81</sup>. Les immigrants admis pour des motifs d'ordre humanitaire ne font pas l'objet d'un traitement distinct dans les missions. Ils font plutôt partie, tout comme les réfugiés

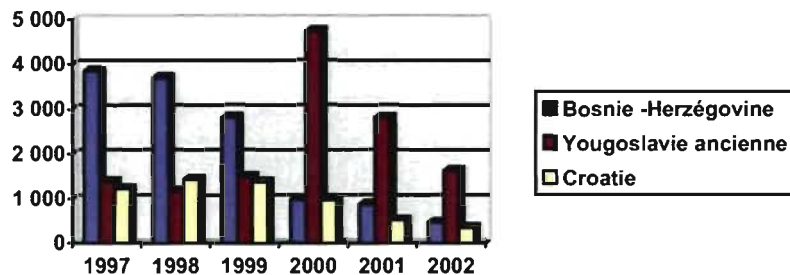
---

<sup>80</sup> La catégorie PPA s'applique aux personnes se trouvant hors du pays dont elles ont la nationalité ou du pays de leur résidence habituelle, pour lesquelles une guerre civile ou un conflit armé pose une menace grave et personnelle ou qui subissent de sévères violations des droits de la personne, et pour qui il n'existe pas de solution durable dans un délai raisonnable.

<sup>81</sup> La catégorie PPS s'applique aux personnes se trouvant dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans le pays de leur résidence habituelle, pour lesquelles une guerre civile ou un conflit armé pose une menace grave et personnelle, ou qui sont gravement privées de leur liberté d'expression, de contestation ou de leurs droits syndicaux et qui ont été détenues ou emprisonnées pour ce motif. Est admissible à la catégorie PPS toute personne qui, bien qu'elle n'ait pas quitté le pays où elle résidait, craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques ou son appartenance à un groupe social particulier. De même que pour la catégorie PPA, les personnes de la catégorie PPS sont dans une situation où elles n'ont pas la possibilité d'obtenir une solution durable dans un délai raisonnable.

au sens de la Convention, de l'immigration humanitaire dans son ensemble (Gouvernement canadien, 1998). La liste des pays qui sont visés par la catégorie de personnes de pays source doit être révisée tous les ans selon les résultats d'une analyse de nombreux pays désignés par des organisations non gouvernementales (ONG), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et la Région internationale de CIC. Les pays sont évalués en fonction de leur situation intérieure, de la capacité des agents de visas à effectuer le traitement administratif des réfugiés sur place, et du respect de la stratégie d'ensemble du gouvernement en matière de droits de la personne. En mai 1998 la liste est composée des pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Colombie, Croatie, El Salvador, Guatemala, Libéria, Soudan (Gouvernement canadien, 1998) (figure 8).

**Figure 8 - Résidents permanents au Canada en provenance de Yougoslavie**



Source : *Faits et chiffres* Aperçu de l'immigration CIC 2006

Dans toutes les catégories, les personnes doivent se soumettre à un examen médical et à des contrôles de sécurité et de criminalité. Les personnes qui font partie du programme canadien de rétablissement des réfugiés et des personnes visées par des motifs d'ordre humanitaire sont sélectionnées par des représentants

du Canada à l'étranger<sup>82</sup> en fonction des possibilités qu'elles ont de s'établir avec succès et de la capacité du gouvernement à les aider à s'établir, comme c'est le cas des réfugiés participants dans notre recherche. Les tendances récentes quant aux réfugiés sélectionnés dans les camps démontrent que ce sont souvent les plus instruits, les plus jeunes et le mieux portants qui sont choisis.

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, le gouvernement du Canada a adopté plusieurs lois : la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (C-11); la *Loi antiterroriste* (C-36); et le projet de *loi sur la sécurité publique* (C-42). La nouvelle législation de 2002 intègre pour la première fois le volet « réfugiés » dans son titre : *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Sans doute la législation canadienne cherche ainsi à prendre en compte de façon distincte et autonome le phénomène des réfugiés, par rapport aux lois qui régissent l'immigration. Les nouvelles législations introduisent en effet des changements importants dans des domaines aussi diversifiés que les procédures criminelles, les relations internationales, l'immigration, la protection des libertés individuelles et le financement des organismes de charité. L'une de ces mesures, la *Loi antiterroriste* (C-36), promulguée en décembre 2001, inquiète les organismes de défense des droits et libertés et les milieux politiques (Simard, 2002). Cette loi constitue la plus importante refonte de la loi sur l'immigration effectuée depuis près de 25 ans.

Le projet de loi réitère également à quel point l'immigration et la protection des réfugiés sont importantes pour assurer l'avenir du Canada. Dans cette loi, le Canada a étendu sa définition de la protection des réfugiés. En plus de tenir compte des critères contenus dans la *Convention relative au statut des réfugiés* de

---

<sup>82</sup> La procédure de demande de refuge faite à l'étranger auprès d'une ambassade canadienne présente, selon les spécialistes, certaines failles : contrairement aux demandes faites sur le sol canadien, celles-ci sont sans appel, le pouvoir discrétionnaire de l'agent consulaire étant

1951 dont le Canada est signataire, il évalue aussi, pour les revendications du statut de réfugié au Canada, les critères énoncés dans la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, ainsi que le critère supplémentaire concernant le risque pour la vie, ou un risque de traitements ou de peines cruels ou inusités (CIC, 2002).

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* met pour la première fois l'accent sur la protection du « caractère sécuritaire de la société canadienne et le respect des valeurs et normes en matière de responsabilité sociale » (Labelle, 2004; CIC, 2004). Les États industrialisés et les organisations internationales ont plutôt opté pour la création de zones protégées à proximité ou à l'intérieur des frontières des États où les migrants se sentaient en danger (Loescher, 1993). À notre avis, la création d'une agence des services frontaliers au sein du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, annoncée le 12 décembre 2003, s'inscrit dans cette catégorie de décisions. Parmi les mesures préconisées, certaines visent l'entrée des étrangers au pays et l'exercice d'un contrôle resserré sur les nouveaux arrivants.

Dans le même esprit sécuritaire qu'en Europe, le Canada et les États-Unis ont signé l'Entente sur les « *pays tiers sûrs* » dans le cadre de l'entente sur la « frontière intelligente » adoptée par les deux pays dans la foulée du 11 septembre 2001 (CCR, 2005). Elle est entrée en vigueur le 29 décembre 2004 et harmonise les procédures d'audience des demandes de statut de réfugié du Canada avec celles des États-Unis. Ces ententes sont fondées sur le principe selon lequel les réfugiés doivent demander protection au premier pays « sûr » qu'ils atteignent. Ainsi, le Canada peut refouler des réfugiés éventuels à ses frontières et les obliger à demander asile aux États-Unis s'ils sont d'abord passés par ce pays. L'Accord sur

---

incontestable. De plus, les ambassades, souvent très surveillées, sont difficilement accessibles pour les personnes persécutées, et surtout les dissidents politiques (Hathaway, 1988).

les *pays tiers sûrs* a un effet dévastateur sur la capacité des réfugiés à obtenir la protection dont ils ont besoin, aggravant leur vulnérabilité alors qu'ils sont à la recherche d'un lieu sûr, et sur la capacité du Canada à remplir ses obligations envers les réfugiés.

D'après un rapport du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) qui analysait en août 2005 les six premiers mois d'application de l'entente, le nombre de personnes ayant demandé le statut de réfugié au Canada en 2005 n'avait jamais été aussi bas depuis le milieu des années 1980. La chute a été particulièrement spectaculaire à la frontière, avec 50 % de moins de demandes que l'année précédente. Le Conseil canadien pour les réfugiés s'oppose vigoureusement à l'Accord, parce que les États-Unis ne sont pas un pays sûr pour tous les réfugiés et que l'Accord aboutirait à une augmentation du trafic de personnes et des traversées illégales à la frontière. Le président du CCR résume ainsi les enjeux :

Il n'est pas exagéré d'affirmer que cet accord est un tueur silencieux. Loin des yeux de la population canadienne, les demandeurs d'asile paient le prix de la formule choisie par le Canada en matière de protection des réfugiés – l'approche « pas dans ma cour » (CCR, 2005).

De plus, l'Entente est discriminatoire contre les femmes réfugiées, car les politiques américaines ne reconnaissent pas autant que les politiques canadiennes le fait que le sexe constitue un motif de persécution (Morris et al, 2003). Les femmes éprouvent des difficultés à obtenir le statut de réfugiée en partie en raison des conditions d'obtention de ce statut, mais aussi de la façon dont il est défini (Hanmer et Alii, 1994). Une définition aussi restreinte ne tient pas compte des violences que subissent les femmes qui transgressent les valeurs morales de leur communauté, motifs pouvant justifier l'asile.

Aujourd'hui, comme nous pouvons le constater, les réfugiés ne sont plus uniquement perçus dans leur dimension humanitaire, qui implique protection, assistance et aide à l'installation dans le pays d'accueil, la réinstallation dans un pays tiers, ou le retour dans le pays d'origine s'il est sécuritaire. Une double dérive, sécuritaire et humanitaire, risque de nous éloigner de la philosophie universaliste des droits de l'homme. Un nombre de plus en plus important de personnes concernées ne peuvent accéder à la détermination du statut de réfugié, du fait d'une part de la fermeture des frontières ou de la multiplication des violations du principe de droit international de *non-refoulement*; du fait d'autre part des obstacles à l'accès au territoire d'un autre pays pour y déposer une demande d'asile.

Il est clair qu'avant d'avoir des droits, les réfugiés restent des « ennemis » à contrôler, surveiller et punir. L'octroi du statut est devenu parcimonieux, les instances de délivrance de celui-ci sont souvent engorgées; le rejet massif des demandes, la forte précarisation de la situation des demandeurs (qui n'ont pas toujours accès au territoire d'accueil), les régularisations épisodiques de déboutés, l'impossibilité de refouler ceux qui, n'ayant pas obtenu le statut, ont néanmoins des craintes fondées de persécution chez eux, suggèrent une certaine inadéquation de la convention de Genève à la réalité quantitative et qualitative des flux.

La législation internationale et nationale traduit une préoccupation grandissante à l'égard des réfugiés, non pas pour régler le problème à la source, mais plutôt pour freiner l'exode vers les « pays riches », comme nous l'avons montré. Les pays riches n'admettent les réfugiés que s'ils remplissent des besoins domestiques avant de répondre à un droit fondamental de protection. Il s'agit aujourd'hui, comme il y a un siècle, de maintenir la main-d'œuvre comme une réserve mobilisable, mobile, disponible. Il s'agit d'un retour significatif au concept d'immigration « utile », la

chasse au « bon » immigré, sans véritable considération de la dimension humaine de l'immigration.

### **Conclusion**

Nous avons noté qu'il existe certaines convergences au sein des sociétés occidentales, y compris le Canada, en matière d'immigration : transformation des sources nationales d'immigration — du Sud vers le Nord —, durcissement des politiques d'immigration, sélection de travailleurs hautement qualifiés pour les technologies et les industries de pointe, concertation internationale, primauté accordée à la sécurité et à l'unité nationale. Les mesures prises, notamment au niveau international, concernent particulièrement les flux illégaux de migrants, que ce soit les demandeurs d'asile déboutés, les migrants sans papiers et les victimes de trafics de personnes. Ces préoccupations traduisent une volonté manifeste de la part des États de contrôler de façon plus serrée le mouvement des personnes, quitte à étendre ce contrôle au-delà des frontières nationales.

La définition de nouveaux espaces de circulation et de contrôle, avec en corollaire une importance accrue du statut légal ou illégal des migrants, fait partie de la reconfiguration actuelle des rapports de force et des principes directeurs. Deux principes, développés dans les enceintes multilatérales depuis les années quatre-vingt-dix, illustrent les priorités économiques, politiques, sociales et géostratégiques qui se définissent. Le premier est le principe de la *migration ordonnée* ou encore de *l'ouverture contrôlée* (Singh, 1998) - «gestion des migrations» qui se propose d'ordonner l'ensemble des migrations, volontaires ou involontaires. Ce concept invoque une logique selon laquelle les migrations internationales sont bénéfiques lorsqu'elles sont gérables. Les flux migratoires qui ne sont pas gérables, à savoir ceux qui ne se situent pas dans le cadre de la légalité, doivent être interdits. Quant aux flux migratoires autorisés, ils doivent pouvoir se



matérialiser avec le moins d'obstacles possible, pour le bénéfice des migrants, des aires de départ et des aires d'arrivée. Le principe de la migration ordonnée a eu pour effet de promouvoir la convergence des politiques migratoires des pays d'accueil, mais aussi des pays d'origine des migrants, en rétrécissant l'éventail existant des possibilités de contrôle. Des initiatives sont prises pour faciliter les déplacements de certains types de migrants, par le biais de la coordination ou de l'harmonisation de la régulation des migrations de personnes à l'échelle régionale ou internationale. En revanche, l'étau se resserre pour d'autres catégories de migration qui s'étaient développées au cours des années soixante et soixante-dix, notamment l'entrée des familles de travailleurs dans les pays d'accueil et celle de migrants non qualifiés.

Ce principe est de plus en plus reconnu, notamment dans les pays d'immigration et d'installation comme l'Australie, le Canada et les États-Unis, avec des programmes spécifiques pour attirer le « capital humain » des migrants qualifiés qui, par ailleurs, ont souvent des contacts et des réseaux internationaux propres à améliorer la position concurrentielle des pays d'accueil. Ce principe est considéré comme bénéfique dans la mesure où il permet de légitimer une restructuration économique et sociale orientée vers les besoins de l'économie mondialisée. C'est ainsi que ces États renforcent des mesures visant à intercepter les migrants sans papiers en haute mer ou en transit, ou créent des zones humanitaires gérées par des représentants de la communauté internationale et qui visent, entre autres, à éviter les déplacements de populations trop importantes.

Le second principe, développé par des experts et la communauté internationale, est celui du « droit de rester » dans son pays d'origine. Il est important de souligner qu'il est contraire au principe sous-jacent à l'ordre migratoire construit après la Deuxième Guerre mondiale, à savoir le droit de tout individu de quitter son pays, droit institutionnalisé par la Convention sur les droits politiques et civils

(Hyndman, 2001). Cependant, loin de faire appel à une logique opposée au libéralisme, le droit de rester dans son pays d'origine invoque la promotion de conditions de développement propres à inciter les migrants potentiels à rester sur place. Ce principe devrait donc s'accompagner d'une stratégie visant à améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine de façon à éliminer les pressions migratoires. Mais dans un contexte économique mondial de néolibéralisme, on comprend bien que ce second principe fut subordonné au premier, du moins dans la plupart des pays industrialisés.

Les changements survenus depuis les années quatre-vingt-dix dans la gestion des flux migratoires sont reflétés aussi dans les négociations et les accords internationaux. On remarque d'une part une augmentation du nombre d'organisations et d'instances de coopération, sur la scène régionale et internationale, qui poursuivent des objectifs reliés à la gestion des migrations internationales. D'autres organismes, qui existaient auparavant, ont vu leur mandat s'élargir au cours de cette décennie, de telle sorte qu'ils jouent un rôle important dans la promotion de principes nouveaux dans la gestion des migrations. C'est le cas entre autres du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a développé des pratiques différenciées selon que les personnes persécutées étaient menacées à l'intérieur de leurs frontières ou à l'extérieur. Les nouvelles organisations, de leur côté, se concentrent en priorité sur le contrôle des migrations clandestines pour des raisons de sécurité, et contribuent ainsi à redéfinir les catégories significatives de migrants pour cette nouvelle période de l'histoire.

En ce qui concerne le droit d'asile, une certaine dérive se dessine depuis les années 1980, avec une tendance à considérer la politique de l'asile comme un instrument parmi d'autres du contrôle des frontières. Les restrictions à la demande d'asile font partie de la panoplie instrumentaliste du contrôle des migrations. La fermeture totale des frontières à l'immigration irrégulière, qui a conduit à remettre en

question ou à limiter fortement l'immigration pour raisons humanitaires ou politiques, garantit la reproduction d'une main-d'œuvre irrégulière fort utile au profit de l'économie souterraine (Gabielli, 2004). La prétendue lutte contre l'immigration irrégulière contribue de manière importante au développement d'un marché investi par des réseaux mafieux, à la multiplication des atteintes au droit d'asile et à la fragilisation des populations régulièrement installées. La relégation des femmes émigrées à certains types d'emplois (travail domestique, nettoyage, soins aux personnes âgées, industrie du sexe) les expose plus que les autres catégories de migrants aux violences et à la discrimination, ainsi qu'à la traite des êtres humains. La détention des migrants et des demandeurs d'asile, y compris la détention d'enfants et la détention de longue durée, est utilisée de façon abusive comme moyen de dissuasion. Toutefois, au-delà des aspects macroéconomiques, la logique de la politique migratoire des pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord vise, dans les faits, à la constitution d'une « forteresse » dotée d'un système policier très important, qui considère comme ses ennemis principaux à la fois la criminalité organisée, le terrorisme et l'immigration clandestine, et établit donc une frontière que l'on veut infranchissable entre les citoyens « de souche » et les Autres, « étrangers », « immigrés ».

Le paradoxe actuel est que la figure du réfugié, qui aurait dû être par excellence l'incarnation des droits de l'Homme, va marquer au contraire la crise radicale de ce concept (Agamben, 1995). Dans le système de l'État-nation, les prétendus droits sacrés et inaliénables de l'Homme se trouvent privés de sens à partir du moment où il n'est plus possible de les configurer comme droits des citoyens d'un État. La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 consacre ce droit, mais il demeure un droit discrétionnaire de l'État, celui-ci accordant l'asile simplement en vertu de la « courtoisie internationale » (Rolland et Tavernier, 1989 :201). Certains chercheurs suggèrent qu'il faut réformer la Convention de Genève, car elle ne permet plus d'offrir une solution à certaines demandes, comme

cela a été le cas pour les ex-Yougoslaves, et conduit à multiplier le nombre de déboutés inexpulsables, privés de droits. Pour d'autres (Crépeau, 1998; Wenden, 2003), la réformer serait risquer de donner libre cours à des tendances encore plus restrictives, compte tenu de la dépendance des États à l'égard des opinions publiques nationales.

Le réfugié est la seule catégorie dans laquelle il nous est donné d'entrevoir les formes et les limites d'une communauté politique à venir, du moins tant que le processus de dissolution de l'État-nation et de sa souveraineté ne sera pas parvenu à son terme. On peut voir dans les immigrés et les réfugiés les représentants d'une nouvelle catégorie sociale et politique, « les peuples sans-État » (Arendt, 1982). La généralisation des forces de répression accompagne un discours de plus en plus ouvertement xénophobe et fantasmatique, toute une rhétorique visant à déshumaniser les hommes et les femmes qui cherchent une protection et un avenir meilleur. Cette « sécurisation de l'espace public » occidental nuit principalement à l'étranger, défini comme indésirable. Le demandeur d'asile et le réfugié deviennent *a priori* suspects de toutes les fraudes.

Après cet aperçu du contexte international et des changements dans la façon de gérer la politique internationale et le droit d'asile, il s'agira de commencer à présenter les résultats de notre recherche. Nous débiterons par la caractérisation des hommes et des femmes, adultes et enfants ex-yougoslaves installés à Ville de Saguenay et à Joliette au Québec, en ce qui a trait à leur âge, nombre d'enfants, religion, éducation et profession, par ensuite aborder leurs expériences et les liens vécus en Yougoslavie avant la guerre.

## **Chapitre 5 : Liens sociaux et familiaux en Yougoslavie**

Dans ce chapitre, nous mettrons en contexte les données que nous avons recueillies auprès des familles bosniaques installées à Ville de Saguenay, à Joliette et à Montréal. Au cours des témoignages recueillis lors de notre enquête, les personnes ont raconté leur façon de vivre en famille, les fêtes, les relations de voisinage, c'est-à-dire les différentes sortes des liens qui ont façonné leur vie à un moment précis de leur histoire individuelle et collective.

Pour commencer, nous décrirons l'âge des hommes et des femmes adultes et des enfants, le nombre d'enfants par couple, l'éducation et le travail qu'ils avaient avant le conflit, ainsi que les langues et les religions existants dans leur pays. Ensuite, nous nous concentrerons sur la situation familiale, la fratrie et l'importance du rapport dyadique mère/fils en Yougoslavie. Ces liens familiaux et sociaux qui se sont consolidés pendant la République socialiste ont marqué ces populations et ont créé une façon particulière d'être ensemble. Cette mise en contexte va nous permettre d'analyser la façon particulière dont les liens sociaux et familiaux s'articulent selon la différence d'âge, de sexe et de génération. La filiation, lien social par nature, prend des caractéristiques spécifiques selon les normes et les valeurs d'une société à un moment historique précis. Comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent, les liens familiaux et sociaux construits en Yougoslavie vont les permettre surmonter les difficultés qui se sont présentés dans le parcours migratoire.

### **5.1. Les familles ex-yougoslaves**

L'immigration des réfugiés en provenance de Bosnie-Herzégovine au Québec a été essentiellement familiale. Nous avons dit auparavant que nous avons réalisé un total de trente-deux entrevues semi-dirigées distribuées de la façon suivante : dix-

huit entrevues à Saguenay, notamment à Chicoutimi et à Jonquière, neuf à Joliette et cinq à Montréal.

Les familles à Saguenay et à Joliette sont arrivées après la signature des accords de Dayton (1995) qui a marqué la fin du conflit en Bosnie-Herzégovine, soit entre 1996 et 2001. Elles sont distribuées de la manière suivante : trois arrivées en 1996, une en 1997, sept en 1998, deux en 1999, trois en 2000 et une en 2001. Les entrevues ont été réalisées en 2002 et 2003. Pour nos répondants de Montréal, les cinq personnes correspondent à trois familles qui sont arrivées l'une en 1990, une autre en 1992 et la plus ancienne en 1975. Leur arrivée en tant qu'immigrants indépendants les distingue des autres familles de notre échantillon en région, qui sont toutes des réfugiés parrainés par le gouvernement.

### 5.1.1. Âge des répondants à leur arrivée au Québec

Le tableau 1 présente les données de nos répondants par région, par groupe d'âge et par sexe. Comme nous pouvons le voir, le groupe des sujets ayant entre 18 et 30 ans est presque égal à celui des 30 à 40 ans, faisant un total de 25 personnes. Sept sujets se trouvent dans le groupe âgé entre 41 et 50 ans. Nous pouvons observer aussi que le nombre de femmes rencontrées prédomine (21) par rapport au nombre d'hommes (11).

**Tableau 1 - Âge des répondants à l'arrivée dans les régions par sexe**

Groupe d'âge	Saguenay		Joliette		Montréal		Total
	F	H	F	H	F	H	
de 18 à 30 ans	3	2	3	2	2	1	13
de 31 à 40 ans	5	4	3			-	12
de 41 à 50 ans	2	2	1		2	-	7
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>32</b>

Finalement, le tableau 1 montre que 27 répondants proviennent des régions (périphérique et centrale), principal objet de notre comparaison, et seulement cinq de la région métropolitaine de Montréal. Notons par ailleurs que les 32 répondants sont issus de 20 familles puisque dans certains cas, surtout à Saguenay (9), on a interviewé plus d'un membre de la même famille. Joliette (8) et Montréal (3).

### 5.1.2. Nombre d'enfants et âge

Le tableau 2 montre que la plupart des enfants des familles rencontrées sont nés à l'extérieur du Québec (36 enfants sur 40). Près de la moitié des enfants sont arrivés avant l'âge de 10 ans. On note également que seulement cinq sont arrivés à l'âge adulte. Quatre enfants sont nés au Québec.

**Tableau 2 - Âge des enfants selon la région et le sexe**

Groupe d'âge	Saguenay	Joliette	Montréal	Total
Né au Québec	1	3		4
De 1 à 10 ans	7	11	-	18
De 11 à 20 ans	9	3	1	13
De 21 à 30 ans	-	-	5	5
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>40</b>

Cette immigration est fondamentalement celle de couples avec des enfants. Si nous regardons maintenant le nombre d'enfants par couple, nous trouvons à Saguenay six couples avec deux enfants, deux couples avec un enfant et un couple avec trois enfants, pour un total de 17 enfants.

**Tableau 3 - Nombre d'enfants par couple selon la région**

Nombre d'enfants	Saguenay	Joliette	Montréal	Total
Sans enfants	-	1	-	1
1	2	2	-	4
2	6	2	3	11
3	1	2	-	3
5		1		1
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>40</b>

À Joliette, c'est plus diversifié : un couple sans enfant, deux couples avec un enfant, également deux couples avec deux et trois enfants, et un couple avec 5 enfants. Cela donne un total de 17 enfants. Les trois familles de Montréal avaient chacune deux enfants. Nous avons donc un total de 40 enfants.

D'après nos données concernant le nombre d'enfants, nous pouvons dire que la situation familiale en ex-Yougoslavie ressemblait à celle que vivent les pays occidentaux depuis plusieurs décennies en termes de dénatalité (appelée par les Serbes la « peste blanche » (Zajovic, 1996)<sup>83</sup>. La structure traditionnelle de la vie rurale avec son niveau élevé de procréation a été largement détruite pendant la période titiste, et la grande famille complexe (du type *zadruga* slave<sup>84</sup>) n'a pas disparu complètement, mais elle était susceptible de se retrouver seulement parmi

<sup>83</sup> À partir des années 1980 a commencé une propagande dédiée à l'élaboration de différents projets visant à l'éliminer. Une politique démographique double a été proposée : pro-nataliste pour la Serbie et le Vojvodine et anti-nataliste pour le Kosovo. Un modèle de famille « idéale » -trois enfants- fut aussi popularisé. La campagne visait à la promotion de la maternité pour des raisons patriotiques, à savoir le renforcement de la sécurité nationale (Zajovic, 1996).

<sup>84</sup> La *zadruga* est une forme particulière de la famille rurale chez les Serbes et les Croates. Elle s'inscrivait dans un groupe domestique fondé sur la parenté agnatique, sans principe de limitation horizontale ni verticale, si ce n'est les limites naturelles (longévité) et matérielles (contraintes économiques, encombrement). Pouvaient donc exister entre ses membres (masculins) des liens de père à fils, de grand-père paternel à petit-fils (et, d'une manière générale, toute relation de descendance patrilineaire), ou de frère à frère. La *zadruga* constitue au tournant du siècle une figure remarquable des théories évolutionnistes en vogue. Elle a ainsi acquis un caractère emblématique pour le nationalisme yougoslave, comme un trait culturel commun (Gossiaux, 2002 :80).



la population peu instruite ou non urbanisée. Selon le démographe Hadzivukovic, le taux de reproduction de la population yougoslave est pour l'ensemble du pays un peu inférieur à 1 à partir des années 1970 (1989). Plusieurs facteurs expliquent cette diminution : l'urbanisation croissante et l'industrialisation des activités productives. Dans les secteurs ruraux, la pauvreté et la dépression économique, ainsi que des transformations dans le système de valeurs, ont également réduit la fertilité (Gallant, 1994). L'urbanisation et l'industrialisation, comme dans d'autres pays du monde, ont poussé les jeunes, les hommes et surtout les femmes à faire des études universitaires, avoir un diplôme et se trouver un travail. Cela a repoussé l'âge du mariage et le désir d'enfant s'est « déplacé » dans cette partie de l'Europe de l'Est comme dans les autres pays occidentaux. Tous ces facteurs ont contribué à l'accélération de la transition démographique du pays, et plus particulièrement de certaines de ses régions.

Les effets de la politique économique de Tito — nationalisation de l'industrie, collectivisation de la terre<sup>85</sup>, et migration forcée vers les villes — pour construire un État communiste ont eu des conséquences non seulement sur la vie économique, mais également au niveau de la famille, des individus et des ménages (Krstic et Lakic, 1997 : 89).

### **5.1.3. L'éducation et le travail**

La scolarité en Yougoslavie était gratuite et obligatoire entre les âges de 7 et 14 ans. Après huit ans d'école primaire, les étudiants choisissaient la vocation ou le domaine qu'ils étudiaient au secondaire. Ce dernier durait trois ou quatre ans, selon le domaine d'études. Lucille Guilbert, spécialiste en littérature orale et en relations interculturelles, écrit à propos de la culture organisationnelle en Bosnie-

Herzégovine : « La culture scolaire et la culture du travail y sont étroitement imbriquées l'une dans l'autre. Par exemple, dès l'école primaire, et davantage à l'école secondaire, l'enfant apprend sur le lieu de travail, fait des stages en industries, etc. » (1998 : 49). Cette culture organisationnelle est fondée sur les liens entre l'école et le travail.

L'industrialisation et les réformes dans l'enseignement ont théoriquement offert aux femmes de nouvelles fonctions en dehors de la famille, dans la production, l'éducation et dans la vie politique et culturelle. Toutefois, au début de la migration vers les villes, les filles étaient moins instruites et moins qualifiées, car dans leur village il y avait seulement quatre années d'école primaire qui étaient centrées sur les travaux manuels non qualifiés tels que la couture, le nettoyage, etc. Dans les années 1960 en Yougoslavie, entre 45 % et 51 % des femmes sont instruites, observe l'anthropologue Denich Bette (1974). Pour libérer les femmes des tâches ménagères, le gouvernement fournit non seulement de l'éducation et du travail, mais également des centres d'assistance à l'enfance, des allocations familiales et des cuisines communales, ainsi que des pensions de retraite et d'invalidité pour toute la population (Hadzivukovic, 1989). Commence alors une gestion plus profonde du social par la variante socialiste (titiste) de l'État-providence pour répondre aux besoins de la société, et notamment à ceux des femmes.

L'anthropologue Bringa écrit sur les changements ayant trait aux rôles et aux statuts des hommes et des femmes :

The changes in socioeconomic structure and in ideological outlook after World War II as a result of increased availability of wage labor through migration

---

<sup>85</sup> La collectivisation de la terre en Yougoslavie a commencé en 1940 mais elle a été annulée en 1952 à cause de la résistance de la population et de la faible productivité (Krstic et Lakic, 1997 : 88)

abroad and modern education, affected both the role and status of younger men in relation to older men. Young men's positions as junior and dependent members of a patriarchally ruled and patrilineally structured household had traditionally been weak. Sons became economically independent of their fathers agricultural land, and as a result, authority in the family and household often shifted from father to son. Socialist policies, that encouraged education and wage labor for women, together with new values favoring the consumer society and the nuclear family, gave women both an independent economic platform and an ideological legitimation for pursuing more autonomy (2004: 156).

Le nombre de femmes salariées est passé de 400.000 en 1948 à 2.4 millions en 1985. Le pourcentage de femmes qui travaillent en dehors de la maison varie de région en région. La plupart des emplois occupés par les femmes sont dans le bien-être culturel et social, le service public et l'administration, ainsi que le commerce et la restauration. Les institutrices dans les écoles primaires de presque tout le pays étaient des femmes (Krstic et Lakic, 1997).

Les familles de notre échantillon étaient pour la plupart des familles urbanisées qui habitaient dans de grandes ou moyennes villes. Concernant le **métier ou l'occupation** que ces hommes et les femmes avaient en Yougoslavie, la majorité - tant au Saguenay qu'à Joliette - avaient des formations techniques. Toutefois, d'autres avaient fini leurs études secondaires et quelques uns étaient des professionnels. Pour le Saguenay, on trouve pour les hommes des métiers comme électricien, soudeur, technicien ferroviaire, spécialiste en installation de piscines et dans la production de générateurs. Parmi les professionnels, nous avons deux professeurs (en mathématiques, en langue bosniaque) et un en foresterie. Quant aux femmes, leurs métiers étaient aussi variés : couturière, gardienne d'enfants, secrétaire, technicienne de laboratoire ou comptable. Deux venaient de finir leur secondaire, et parmi les professionnelles une femme avait été professeur en

littérature et linguistique pendant vingt ans et une autre hygiéniste dentaire pendant 14 ans. Alice, une femme de 35 ans, nous expliquait :

J'ai travaillé dans la même entreprise dans le domaine textile pendant 12 ans. Si on travaillait bien, on pouvait rester pour la vie dans son poste (Saguenay).

Mon mari était professeur de mathématiques, il travaillait à l'école. Moi aussi je travaillais comme professeur de langues, pendant 20 ans (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

À Joliette, un des hommes était juriste; les autres avaient des métiers comme plombier, agent de sécurité, joueur professionnel de soccer, vendeur, mineur, travailleur dans la construction et serrurier. Stéphanie, une femme de 45 ans, nous parle de la profession de son mari :

Juriste, il travaillait comme directeur commercial d'une grande entreprise qui avait une grosse imprimerie, et aussi dans la production de vêtements de travail et de chaussures. Par ailleurs, il faisait du commerce national et international avec les pays d'Europe (Joliette).

Quant aux femmes, une était professionnelle dans le domaine des arts (le cinéma, spécifiquement), et une autre en ressources humaines pendant onze ans. Il y avait aussi une technicienne en textile, une couturière, une vendeuse, une gardienne d'enfants et une femme au foyer. Monique, une femme de 39 ans qui est venue au Canada avec son mari et ses deux garçons, raconte

J'ai travaillé dans une compagnie de chemins de fer comme technicienne administrative à un poste de ressources humaines, je m'occupais d'environ 200 personnes (Joliette).

Nous constatons que la plupart travaillaient surtout dans le commerce, l'administration ou les services comme l'éducation, la santé et le secrétariat. Le travail stable que ces hommes et ces femmes avaient leur permettait d'avoir une certaine stabilité économique, au moins jusqu'à la crise des années 1980 et le conflit ethnique. Plusieurs de ces personnes avaient déjà travaillé une bonne partie de leur vie, soit dix, quinze ou vingt ans. Ils ont bénéficié d'un emploi fixe et d'autres avantages et subventions que le régime communiste avait institués, comme l'assistance sociale, un système de santé, etc. Et comme le souligne Guilbert, en parlant des expériences des Bosniaques installés à Québec :

L'influence de la culture organisationnelle émanant des institutions mises en place par l'État est déterminante dans les attitudes et les comportements quotidiens des individus. On constate que les habitudes culturelles et les conceptions du monde engendrées par ces systèmes continuent en grande partie - consciemment ou inconsciemment - à être le cadre de référence le plus prégnant chez les individus et les groupes (1998 :46).

Pour eux, c'était un grand honneur d'avoir travaillé non seulement toujours au même endroit, mais qui plus est dans la même section de la même firme, ce qui témoignait de la compétence, de la fidélité et de la fiabilité de l'employé. Nous avons senti la grande satisfaction de ces personnes quand elles racontaient qu'avec leur revenu et l'aide que l'État leur offrait, tous leurs besoins primaires étaient comblés (maison, alimentation, éducation et travail), ce qui leur permettait de s'offrir des loisirs, des possibilités de voyager et de se divertir.

On travaillait et on gagnait beaucoup. On avait de très bons jobs, avec les enfants chaque année on voyageait dans la Méditerranée. On leur achetait beaucoup de choses, des jouets, et ils étaient très bien habillés (Monique, 39 ans, Joliette).

Les relations économiques avec la Communauté européenne permettaient aux habitants de la Yougoslavie de jouir de certaines libertés, dont la liberté de mouvement et de voyage à l'étranger - sous l'œil certes toujours vigilant du Parti. Les retombées du tourisme, les envois d'argent effectués par les émigrants vers leur pays d'origine<sup>86</sup> et le développement économique donnaient une impression de prospérité et de stabilité. En Yougoslavie, en comparaison avec les autres pays communistes, ces revenus ont pu constituer le noyau et la source de petits capitaux locaux (et particulièrement en Croatie), selon le démographe et directeur du Centre de recherche sur les migrations Marek Okolski (1991 :30). Il souligne aussi qu'il ne faut pas négliger un autre facteur important : l'adoption de mentalités, d'attitudes, de comportements et d'habitudes modernes (des schémas de consommation, des habitudes liées à l'épargne et à l'assurance, etc.) par les immigrants provenant de ces pays.

À cause de l'urbanisation massive et d'une industrialisation insuffisante, est apparu dans les villes le chômage, conséquence directe du processus de migration des campagnes vers les villes. Un nombre important des chômeurs était des femmes urbaines qui n'avaient pas fait auparavant partie de la main-d'œuvre urbaine. En 1968, la Yougoslavie devient le premier pays d'Europe de l'Est à signer un accord avec un État non communiste (la République fédérale d'Allemagne) dans le domaine de la migration et de l'emploi (Okolski,).

Le système dit d'« autogestion » attira des capitaux occidentaux et permit aux entreprises de faire ouvertement du profit, lequel devait être transféré à Belgrade et distribué dans les régions les plus sous-développées de la Fédération. Par la suite, cette politique s'est libéralisée et de nombreux

---

<sup>86</sup> Dans le cas de la Yougoslavie, ces transferts sont devenus l'un des principaux moyens de faire baisser le déficit de la balance des paiements courants, voire de provoquer un excédent de celle-ci. À la fin des années 1980, la Yougoslavie était devenue l'un des pays au monde présentant la plus forte proportion entre transferts de devises en provenance de travailleurs expatriés et exportation de marchandises.

travailleurs qualifiés et non qualifiés de toutes les régions du pays sont partis, en majorité dans les pays développés de l'Ouest de l'Europe en pleine expansion (en particulier l'Allemagne) et en moins grand nombre dans les pays d'outremer (Australie, Amérique du Nord et du Sud), pour y travailler temporairement. Cette migration internationale provient de toutes les régions et concerne presque 4% de la population totale. L'exportation de ces travailleurs « en surnombre » a été conçue comme une solution au problème du chômage, en même temps qu'une source de devises étrangères (1991 :8).

Mais la crise économique mondiale du début des années 1980 fragilise aussi la Yougoslavie. Le développement ralentit et cède la place à la récession, avec les conséquences que nous avons mentionnées au chapitre 3. Pour certaines de ces familles, les conditions de vie et le rôle de l'État-providence vécus en Yougoslavie vont influencer leur choix du Canada comme pays d'arrivée, car c'est un pays occidental où la protection sociale pouvait leur permettre d'élever leurs enfants et de continuer leur vie en paix. Nous reviendrons sur ces thèmes au chapitre 6. Maintenant, nous allons décrire la situation yougoslave au niveau des langues et des religions.

#### **5.1.4. Les langues et les religions**

On sait que ce pays était un véritable carrefour de civilisations où se sont « rencontrés » les langues et les alphabets au fil de l'histoire. Selon l'économiste C. Samary (1994), spécialiste du monde soviétique et d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, la carte ethnique de la Bosnie-Herzégovine ne fournit d'ailleurs qu'une indication très approximative de la complexité réelle de cette république : d'une part, les communautés urbaines n'ont pas toutes la même majorité que la région rurale qui les entoure ; d'autre part, ce qui est brassage dans les villes est souvent juxtaposition de villages non mélangés dans les campagnes ; enfin,

beaucoup d'individus et de familles sont d'origine mêlée, ce dont les cartes ethniques ne rendent pas compte (p.87).

En ce qui concerne la langue, les trois principales communautés (Serbes, Croates et Musulmans) parlaient des langues voisines. À l'époque de Tito, ces idiomes constituaient une seule et même langue, le serbo-croate standardisé au début du XXe siècle, même si les alphabets étaient différents : cyrillique pour les Serbes, et latin légèrement modifié pour les Croates et les Bosniaques. La Bosnie-Herzégovine était selon le politologue Xavier Bougarel la république qui comptait la plus forte proportion de « Slaves du sud » de langue serbo-croate (97,9 % en 1991 contre 94,1 % en Croatie et 74,5 % en Serbie), tout en étant la plus hétérogène sur le plan des nationalités (43,7 % de Musulmans, 31,4 % de Serbes, 17,3 % de Croates, 5,5 % de Yougoslaves et 2,1 % de « divers » en 1991) (1996 : 42).

Sébastien, 41 ans, de Saguenay et professeur de serbo-croate, nous explique :

La langue était le serbo-croate. Il y avait avant la guerre trois langues officielles : le serbo-croate, qui se parlait en Bosnie, en Croatie, en Serbie et au Monténégro ; la langue slovène en Slovénie et la macédonienne en Macédoine. Après la guerre, la langue serbo-croate s'est divisée aussi. (Sébastien, 41 ans, de Saguenay).

Certaines personnes avaient quelques notions d'autres langues, car « avant on devait choisir comme langue seconde l'allemand ou le russe. Maintenant, on peut choisir l'anglais, le français ou autre ». La situation pour les Kosovars albanais était un peu plus complexe, car si l'école se faisait en albanais, ils avaient trois heures par semaine d'enseignement du serbo-croate et deux heures d'anglais. L'homme kosovar, raconte : « On devait apprendre une autre langue pour aller à l'université, c'était très difficile » (Joliette).



Les Serbes, les Croates et les Bosniaques participant à ce qui fut la communauté linguistique serbo-croate se lancent, après l'éclatement du pays, dans une lutte contre le symbole même de leur passé commun : la langue serbo-croate. Avant l'effondrement du système, avec la crise de 1971 connue comme la « crise croate », les Croates avaient repris la thèse de la spécificité de la langue croate (Drouet, 1997), et avec les changements dans la Constitution de 1974 les Croates ont rétabli l'association entre le catholicisme, l'alphabet latin et la nationalité croate. Arthur, qui avait 15 ans lorsqu'il est arrivé au Québec, se souvient :

Quand le nouveau système s'est mis en place, il a fallu changer le système au complet : on a changé l'histoire, la langue, la politique. On a commencé à massacrer la langue pour enlever les noms croates ou serbes de chaque langue, et on a rendu la religion obligatoire (Artur, 18 ans, Joliette).

Depuis 1990, avec l'indépendance de la Croatie, le texte constitutionnel de ce pays établit une nette distinction entre deux catégories de citoyens : les Croates et les « autres », ceux-ci étant les Serbes, les Musulmans, les Slovènes, les Tchèques, les Slovaques, etc. On a entamé une politique de croatisation de la langue majoritaire, le croate devenant l'unique langue officielle. En Serbie, au début du régime de Milosevic, celui-ci tenta de « serbiser » la langue standard par le biais de l'alphabet : le régime ordonna l'impression des manuels scolaires exclusivement en cyrillique, excepté les manuels de langues étrangères et les manuels en langues des minorités, selon le sociolinguiste Djordjević (2004).

La Bosnie-Herzégovine ne fait pas exception. Elle fut, comme d'ailleurs les autres républiques, une entité administrative officiellement multinationale où régnait un système complexe pour tenter de faire respecter les droits linguistiques et culturels de chacun. Ainsi, la langue officielle de la république serbe de Bosnie-

Herzégovine est en alphabet cyrillique. Il est intéressant de noter que, dans le cas de la composante musulmane du nouvel État de Bosnie-Herzégovine issu des guerres nationalistes récentes, un retour à l'arabisation de l'écriture n'a pas été envisagé, et que c'est l'option de l'alphabet latin qui a été retenue, ainsi que le parler iékavien<sup>87</sup>. Seule la république du Monténégro a proclamé l'égalité des deux alphabets latin et cyrillique, dans sa Constitution de 2004 (Djordjevic, 2004).

À l'heure actuelle, la Serbie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine ne parlent plus exactement la même langue ; de plus, chacune de ces langues se re-dote d'un système d'écriture propre et unique, alors que le bialphabétisme (coexistence et pratique des deux alphabets cyrillique et latin) de la langue serbo-croate ne suscite plus l'enthousiasme (*idem*, 2004).

Il est également très intéressant d'étudier les rapports entre les langues et les religions. Le contraste entre homogénéité linguistique et hétérogénéité nationale montre à quel point, en Bosnie-Herzégovine, les appartenances nationales recourent les appartenances religieuses.

Le **facteur confessionnel** est resté important dans le cas des Croates, des Serbes et des Bosniaques musulmans, alors que les différences linguistiques n'étaient pas évidentes. Se présentait aussi le cas de nations qui étaient rattachées aux mêmes confessions, mais parlaient des langues clairement distinctes. Par exemple, les Croates et les Slovènes sont principalement catholiques, mais ont des langues différentes. De même, les Serbes et les Macédoniens sont essentiellement

---

<sup>87</sup> Le serbo-croate se parlait de deux manières différentes : le parler **iékavien** et le parler **ékavien**. Dans la majeure partie de la Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, on parle Iékavien. Ces dialectes ne sont pas à séparer par ethnie ou nationalité, mais simplement par la géographie. Ainsi, les Bosniaques et les Serbes de Bosnie-Herzégovine parlent le même dialecte Iékavien. L'ékavien était parlé dans une grande partie de la Serbie.

[http://www.nouvelleurope.eu/index.php?option=com\\_content&task=view&id=172&Itemid=61](http://www.nouvelleurope.eu/index.php?option=com_content&task=view&id=172&Itemid=61)

orthodoxes, mais ne parlent pas non plus la même langue. Mara, 22 ans fille de couple mixte, commente :

Entre les Macédoniens et les Serbes, il n'y a jamais eu de conflit. Pour les Serbes les Macédoniens ne sont ni des amis ni des ennemis, ils sont là et partagent la même religion : c'est correct, ça va. Si mes parents avaient été croate et serbe, là, c'était différent (Montréal).

La conquête turque, qui a duré plusieurs siècles, a singulièrement compliqué la structure ethnique et religieuse de la Yougoslavie, car elle a non seulement implanté des Turcs musulmans parmi les populations chrétiennes (catholiques et orthodoxes), mais elle a aussi poussé des groupes slaves, comme les Bosniaques musulmans, et les Albanais, à s'islamiser (Mrdjen, 1996).

En la Yougoslavie, il y avait trois religions. Chaque religion a sa tradition : l'Islam, la catholique et l'orthodoxe. Personnellement je ne suis pas très religieux, mais j'aime ça comme tradition (Sébastien, 41 ans, Saguenay).

Dès la fin des années 1940, les nouveaux régimes communistes démantèlent les institutions religieuses traditionnelles. La libéralisation de la Yougoslavie suscite à partir des années 1960 un net regain d'activité des institutions religieuses islamiques (développement de l'enseignement religieux, reprise des activités éditoriales, constructions de nouvelles mosquées, etc.), et la reprise de certains débats interrompus par la répression de l'après-guerre. Surtout, la modernisation accélérée de la période communiste favorise l'apparition d'une élite intellectuelle qui, à son tour, devient porteuse d'aspirations nationales nouvelles (Bougarel, 2006).

Selon Zrinščak (2002), la période communiste a eu des effets très contradictoires sur les rapports entre la religion et la nation. Tito ne voulait pas supprimer

l'appartenance à des identités nationales différentes, mais plutôt lui donner un autre sens, basé notamment sur l'idéologie de la fraternité au sein de la classe ouvrière par-delà les frontières nationales. La façon de vivre et d'exprimer sa différence nationale était donc soigneusement canalisée et contrôlée. C'est la raison pour laquelle le rôle social de la religion a pris certains traits spécifiques. Mara, 22 ans raconte ses fêtes de famille :

On faisait un souper, mais ça n'a jamais vraiment été associé à la religion, c'est un truc national. Avec mes parents qui ont été impliqués en politique, c'était très présent à la maison. On parlait toujours de politique : depuis mon enfance ça a été au centre des conversations (Montréal).

Dans notre échantillon nous trouvons des individus de trois confessions : orthodoxes, catholiques et musulmans, avec une prédominance de la religion orthodoxe. La plupart forment des couples de même religion, mais il y a trois familles (deux au Saguenay et une à Joliette) qui sont mixtes, c'est-à-dire orthodoxes/catholiques. Les enfants de couples mixtes sont notamment parmi ceux qui ont répondu n'appartenir à aucune religion.

**Tableau 4 - La religion selon la région**

Religion	Régions			Total
	Saguenay	Joliette	Montréal	
<b>Orthodoxes</b>	10	2	3	<b>15</b>
<b>Catholiques</b>	2	2	-	<b>4</b>
<b>Musulmans</b>	4	4	-	<b>8</b>
<b>Aucune</b>	2	1	2	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>32</b>

Les Serbes orthodoxes ont la *slava*<sup>88</sup>, une fête religieuse ou *célébration du jour de la fête du saint patron de la famille*. Les *slavas* se déroulent tout au long de l'année, mais la plupart ont lieu durant les mois d'hiver<sup>89</sup> (Andjelkovic, 2006).

Voyons la description que nous fait un de nos répondants de cette fête:

Elle [la fête] était organisée par mon père ou mon grand-père. Nous utilisons l'ancien calendrier et c'est pour cela qu'il change la date chaque année. Chez nous nous devons avoir la permission du père pour le faire. Les femmes mariées doivent prendre la fête de leur mari. Les enfants aussi. Après, mon fils va continuer et sa femme va prendre la fête de son mari. C'est une tradition familiale depuis des siècles. On installe une grande chandelle au centre de la table, mon père donne un petit discours pour la famille réunie et souhaite la bienvenue aux gens présents, pour leur santé et leur bonheur. Après, on danse, on parle, on mange beaucoup. Il peut même y avoir jusqu'à 100 personnes et c'est la personne qui invite qui prépare toutes les choses. 2 cochons, l'agneau... La fête commence la veille, la journée même et un jour après, elle dure trois jours. Tu peux prendre beaucoup de choses dans une épicerie, et les choses qui restent, si elles ne sont pas ouvertes, tu peux les retourner. Chez nous on dit que tu dois avoir à boire et à manger pour tout le monde en quantités suffisantes. Tout le monde garde son argent pour cette fête. (Homme 38 ans, Saguenay).

L'industrialisation et l'urbanisation, le développement de l'enseignement et des loisirs, et l'éviction des acteurs religieux hors de l'espace public conduisent à une sécularisation rapide de la société yougoslave, et à un fort déclin de la pratique

---

<sup>88</sup>La *slava* est la fête du saint protecteur de la plus petite unité sociale, la maison. Le rituel est composé d'offrandes et de vœux. Les offrandes sont destinées au saint protecteur et aux autres divinités, mais aussi aux défunts et aux vivants de la parentèle. Les vœux concernent la santé, la fertilité, la fécondité et la réussite de la maison et de ses membres. La *slava* est célébrée par les Serbes, les Monténégrins, les Bulgares, les Macédoniens et les Roumains de Serbie et de Bulgarie. Son origine est pré-chrétienne (Dimitrijevic, 2005).

<sup>89</sup> Les *slavas* sont transmises de père en fils. Quand une femme se marie, elle « épouse » la *slava* de son mari.

religieuse. Les populations musulmanes, et en particulier celles qui résident en milieu urbain, n'échappent pas à ce processus (Bougarel, 2006).

Nous avons dit auparavant que la Constitution de l'ex-Yougoslavie confirmait les droits des nationalités à une culture et une langue propre et déclarait la séparation de l'Église et de l'État et la liberté de religion. Cela impliquait l'interdiction pour toute personne qui appartenait au Parti communiste au pouvoir de participer à des cérémonies religieuses. L'élite dirigeante, c'est-à-dire les gens à la fois les plus instruits et situés le plus haut dans l'échelle sociale, était pour l'essentiel athée. La classe ouvrière et les paysans étaient plus croyants. Toutefois, la pratique religieuse a beaucoup décliné à l'époque communiste en même temps qu'on donnait aux différentes fêtes un statut de « fêtes nationales ». Les Églises étaient les seules institutions qui n'étaient pas directement contrôlées par l'État et qui pouvaient exprimer une certaine opposition au régime communiste.

Il n'y avait pas beaucoup de fêtes religieuses parce que, comme le gouvernement était communiste et que je travaillais à l'école, on ne pouvait pas les fêter. La religion et l'école étaient séparées. Nous avons toujours pensé que l'éducation à l'école devait être plus ouverte, élargie. Un bon professeur, il fallait qu'il soit membre du parti communiste. C'était mal vu d'être une personne religieuse. Il y avait des gens qui voulaient aller à l'église et y allaient en cachette ; ils jouaient leur rôle de communiste à leur travail, mais dans le privé ils allaient à l'église ou à la mosquée. Après la guerre, tout a changé et les religions sont sorties à la surface. Tout le monde allait à son église et fêtait ce qu'on fêtait avant en cachette (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

Avant le conflit, donc, il persistait des différences basées sur la religion entre les Serbes orthodoxes, les Croates catholiques et les Bosniaques musulmans ; toutefois, les principes antireligieux du communisme et la sécularisation de la

société urbanisée ont limité le rôle des divisions religieuses qui les avaient fortement distingués auparavant. En Yougoslavie, certaines règles de « bon voisinage » islamique, comme nous l'avons déjà expliqué, et certaines pratiques religieuses hétérodoxes sont effectivement liées à plusieurs siècles de coexistence entre populations musulmanes et non-musulmanes. Mais l'effacement des frontières communautaires entre musulmans et non-musulmans, l'adoption par les musulmans de comportements alimentaires contraires aux interdits de l'Islam (consommation d'alcool et de porc) ou la réduction de la religion musulmane à l'espace privé s'expliquent moins par cinq siècles de tradition ottomane que par cinq décennies de modernisation communiste (Bougarel, 2006).

Dans le système politique de la Yougoslavie, mon père, comme il était fonctionnaire, n'avait pas le droit de pratiquer la religion. Ceux qui n'étaient pas au Parti en avaient le droit. Ma famille n'était pas préoccupée par la religion. Moi, je ne suis pas habitué à aller à l'église, ni ma mère ni ma grand-mère. Il n'y avait pas d'église dans notre village, ni catholique ni orthodoxe. Dans les villages où il y avait des églises, les personnes allaient souvent ; sinon, si l'église était très loin, ils y allaient seulement pour Noël et pour Pâques (Artur, 18 ans, Joliette).

Dans tous les pays balkaniques à part la Grèce, la fin des régimes communistes a entraîné un réinvestissement de l'espace public par de multiples acteurs religieux. Mais celui-ci n'est pas synonyme de restauration des institutions religieuses islamiques dans leurs anciennes fonctions communautaires. La visibilité accrue de l'islam dans les Balkans n'est donc pas synonyme de « réislamisation » des populations musulmanes balkaniques. D'une part, des écarts importants de religiosité continuent d'exister en leur sein. La faible religiosité des Albanais d'Albanie et des Bosniaques de Bosnie-Herzégovine s'explique non seulement par leur forte implantation urbaine, mais aussi dans un cas par plusieurs décennies de répression anti-religieuse, et dans l'autre par une insertion déjà ancienne dans la

modernité occidentale. Stéphanie, 45 ans, de Joliette, nous parle avec fierté de la diversité religieuse et culturelle en Yougoslavie :

J'ai toujours pensé que c'était bon, que c'était une richesse offerte à tout le monde et qui pouvait durer éternellement. Mais les gens de ma génération, on n'était pas pratiquants.

Qui dit traditions religieuses diverses dit aussi histoires et cultures différentes. L'articulation religion-identité ethnique a été fréquente en Yougoslavie. Or les grandes fractures religieuses du passé (catholicisme contre orthodoxie; islam contre chrétienté) ont traversé de part en part l'espace yougoslave. Elles ont contribué à graver des identités nationales différentes. Ce sont ces différences, et non les similitudes, entre catholiques, orthodoxes et musulmans qui sont devenus des faits sociaux d'une importance cruciale, marqués par la confrontation entre des mémoires complètement différentes pendant le processus de dissolution de la Yougoslavie. L'anthropologue Gossiaux souligne que l'obédience religieuse devient (ou redevient) un marqueur d'ethnicité essentiel. «Tout le monde veut se marier à l'église [...] Les baptêmes tardifs se multiplient. En vertu d'un accord tacite entre les deux églises, les enfants sont baptisés dans la religion de leur père » (2002 : 97). Mara, 22 ans à Montréal, raconte :

[...] Je sais que ma mère a été baptisée par ses grands parents en secret parce que ses parents ne voulaient pas la baptiser, et que ma tante a été baptisée à 40 ans.

Jusqu'en 1991, le seul État balkanique dont la population était majoritairement de tradition musulmane (70 % environ) était l'Albanie. Avec l'éclatement de la Yougoslavie, deux autres entités politiques majoritairement musulmanes sont apparues : la Fédération dite « croatobosniaque », une des deux entités



constitutives de la Bosnie-Herzégovine, qui compte environ 75 % de musulmans, et le Kosovo<sup>90</sup>, qui compte désormais plus de 90 % de musulmans.

Toutefois, comme le souligne bien Zrinščak (2002), les Églises ont joué à nouveau un rôle-clé pendant la guerre, tant sur le plan symbolique – dans le maintien et renforcement d'identités nationales distinctes - qu'au niveau de certains processus sociaux complexes, même si le conflit en Yougoslavie n'a pas été essentiellement de nature religieuse. La religion était présente, de différentes façons et à différents degrés, dans tous les événements sociaux qui se sont produits.

La politisation de la religion<sup>91</sup> et la « confessionnalisation » de la société ne peuvent être expliquées seulement dans une perspective politique. Les croix que les soldats arboraient pendant la guerre, les signes religieux qu'ils utilisaient afin d'être reconnus des leurs, le choix de bâtiments religieux comme cibles principales, la destruction planifiée d'églises ou de mosquées, ou encore la brutalité à laquelle certains prêtres ont été soumis, tout cela est étroitement lié non seulement à des stratégies politiques honteuses, mais aussi à certains éléments inséparables de l'existence d'un peuple dont la religion est l'un des principaux fondements (Zrinščak, 2002).

Dans les années 1990 en Bosnie-Herzégovine, après l'arrivée du parti de l'Alliance d'action démocratique (SDA) avec Izetbegovic au pouvoir, il y a eu de sa part une volonté d'ériger l'islam en idéologie politique discriminante, de réislamiser « par en haut » la population musulmane bosniaque et de renforcer ses

---

<sup>90</sup> « L'opération lancée par le régime de Slobodan Milosevic, alors président de la Yougoslavie, pour chasser près d'un million de citoyens albanais du Kosovo a eu comme résultat de la part de l'OTAN le plus grand déploiement en temps de guerre en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, et le seul exemple dans l'histoire moderne de renversement d'un processus de suppression systématique de groupes ethniques » (Allin, Dana, 2001).

<sup>91</sup> « Le rôle crucial qu'a joué la religion dans le processus de régénération de la société en opposition au régime communiste a été marqué, dans certains pays, par une poussée de religiosité déjà à partir de 1978 » (<http://scp.sagepub.com/cgi/reprint/49/4/509.pdf>).

liens avec le reste de l'*Umma*<sup>92</sup> - ce qui ne l'a pas empêché de faire appel aux grandes puissances occidentales, puis d'accepter leur protectorat de fait en Bosnie-Herzégovine. Cette tentative des dirigeants de placer l'islam au cœur de l'identité musulmane bosniaque a par exemple débouché sur une véritable « nationalisation » de l'islam en Bosnie-Herzégovine. Mais ce projet s'est vite heurté à un certain nombre de contraintes extérieures, ainsi qu'à ses propres contradictions. Surtout, les résistances et les apories auxquelles il s'est heurté ont eu pour conséquence une redécouverte de l'islam comme culture commune et comme foi individuelle. Certaines voix se sont fait entendre en leur sein, plaidant pour une séparation plus nette du religieux et du politique. Enfin, au fur et à mesure que l'islam était accepté par la population musulmane comme fondement de son identité nationale, de multiples acteurs s'en emparaient, le réinterprétaient et l'utilisaient pour contester l'hégémonie du SDA. D'une façon plus générale, le débat sur la nature de l'islam en Bosnie-Herzégovine reste passablement confus et informel, et son issue très incertaine (Bougarel 2001).

Enfin, la période post-communiste est moins marquée par un vrai regain de religiosité que par la recomposition et la diversification des pratiques religieuses. Les grands moments de la vie religieuse (principales fêtes religieuses, pèlerinages soufis<sup>93</sup>, cérémonies d'ouverture des nouvelles mosquées, etc.) connaissent certes un net regain d'intérêt, mais voient leur caractère proprement religieux s'estomper au profit de nouvelles dimensions nationales et culturelles, voire simplement festives.

## 5.2. La situation familiale en Yougoslavie

---

<sup>92</sup> Désigne la communauté des musulmans au-delà de leur nationalité et de la parcellisation des pouvoirs politiques qui les gouvernent aujourd'hui.

<sup>93</sup> Mouvement mystique islamique basé sur l'enseignement des grands maîtres spirituels.

Nous nous attarderons maintenant sur la dynamique familiale et sociale en ex-Yougoslavie. Nous avons signalé dans la méthodologie que nous avons utilisée l'arbre généalogique comme outil pour entrer en contact avec nos répondants. Cet instrument nous a permis de recueillir certaines informations sur la famille d'origine comme le nombre de frères et de sœurs, l'âge et la position de notre répondant dans la lignée, ainsi que les personnes décédées. Certains schémas-types de comportements familiaux en sont ressortis, particulièrement dans les rapports dyadiques fils/mère.

Concernant les familles d'origine, c'est-à-dire les parents, frères et sœurs des couples de notre échantillon, il s'agit de foyers surtout nucléaires et urbanisés, comme nous l'avons expliqué précédemment. Pour la fratrie, le nombre varie entre un et sept. Les parents de nos couples ainsi que leurs enfants ont vécu tous les processus de changements sociaux, politiques et économiques de cette région des Balkans pendant la période communiste, et même le conflit qui a provoqué l'effondrement de la Yougoslavie.

Nous avons déjà mentionné que les femmes avaient acquis des droits en principe égaux, tel le droit de vote (en 1945), à la vie professionnelle et culturelle, au divorce, à la contraception, à l'avortement, etc. La formation professionnelle et l'éducation ont garanti un revenu pour les femmes, une indépendance financière et une égalité croissantes. Les femmes en Yougoslavie, selon Morokvasic (1983), bénéficiaient d'une des législations les plus progressistes. « In fact, they have perhaps had a greater opportunity to experience the gap between an equality-oriented ideology and their own reality, between progressive legislation and its application ».

L'anthropologue Denich Bette (1976 ; 1977), en analysant les effets de l'urbanisation sur les rôles des femmes, explique que l'emploi a créé une

différence fondamentale dans la manière dont les femmes interagissent avec les structures économiques publiques et les problèmes communs qu'implique un ménage dont les deux adultes travaillent hors de la maison. Les femmes dans les années soixante sont encouragées à se déplacer à la ville pour trouver un emploi urbain et les revenus des deux conjoints étaient mis en commun comme base souhaitable pour la vie de la famille. Le fait que les femmes aient leurs propres sources de revenus, indépendantes de leur mari, est un changement radical par rapport à la vie au village.

Toutefois, les femmes dans les pays communistes, comme dans plusieurs autres pays du monde, n'ont pas été soulagées du travail domestique lorsqu'elles sont rentrées dans la sphère du travail rémunéré. Bien que légalement les sexes soient égaux, tant dans la sphère publique que privée, la réalité montrée par les chercheurs (Burić 1972:67) est que l'incorporation des femmes dans la sphère politique n'a jamais atteint plus qu'un pourcentage symbolique, et que la proportion de fonctionnaires femmes a en fait diminué pendant les années 60. Ainsi, à tous les niveaux, la proportion de femmes a diminué approximativement de 15 % en 1963 à 7 % de 1969.

Même si l'État incitait les femmes à travailler dans le secteur de la production, la plupart de nos répondants ont indiqué que la distribution des rôles dans leur foyer d'origine n'avait pas beaucoup changé : « Ma mère a toujours travaillé à la maison. Ma mère a privilégié mon père surtout » (Pauline, 30 ans, Joliette). Toutefois, il y a d'autres répondants dont la mère et le père avaient tous deux eu une éducation universitaire et un travail professionnel : « Ma mère était dentiste et mon père professeur d'histoire » (Stéphanie 45 ans, Joliette).

Nous savons que selon la conception marxiste, l'oppression et l'inégalité des femmes sont générées par le capitalisme. Daskalova (1999), dans sa recherche sur les femmes bulgares, écrivait:

The woman's question could only be resolved after the triumph of the socialist revolution. As for the family (private) sphere socialism in general and socialism women in particular, while agitating for gender equality in labor relations and in public life, accepted traditional division of roles within domestic and family context.

Atkinson et *al* (1977), dans leur recherche sur les relations marxisme et femmes russes disaient "the 20th century Marxist leaders were largely a product of the patriarchal Victorian culture, and they were not ready to relate the problems of women with things like sexuality, reproductivity, gender division of labour and patriarchy itself".

La chercheuse Bette explique aussi que le domaine personnel et privé était en dehors des règlements des politiques officielles et relégué aux mécanismes adaptatifs qui proviennent de la

...juxtaposition entre les nouvelles conditions et les personnes qui apportent la mémoire des traditions précédentes avec elles. Pour que chaque ménage en migration maîtrise les complexités des buts établies en ville, cela exige une énorme quantité de concentration et d'effort. Loin d'être non pertinent, le ménage est la scène d'activités intenses, nécessaires pour permettre au migrant individuel d'apprécier réellement les fruits de l'urbanisation (p.15).

Durant la période communiste, la participation féminine dans le monde public a signifié qu'aux rôles traditionnels dans la sphère domestique se sont ajoutés de nouveaux rôles dans l'éducation, le travail salarié et la politique, alors que leurs

maris sont plus libres pour les activités dans le domaine public. Bien que le but officiel du socialisme soit d'éliminer l'oppression de classe et la subordination économique des femmes, il n'a pas remis en cause l'asymétrie de pouvoir et la division du travail dans la famille. À cet égard, comme le soulignent d'autres chercheurs comme Campbell (1964), Peristiany (1965) et Daskalova (1999), la culture slave du Sud démontre clairement son affinité avec celle d'autres sociétés méditerranéennes et moyennes-orientales, dans lesquelles hommes et femmes sont vus comme des « ordres séparés de la création », chacun avec ses capacités particulières, prédispositions et connaissance innée - attributs qui sont différents, mais néanmoins mutuellement dépendants et réciproques.

En résumé, bien que les transformations dans l'organisation sociale nous permettent d'observer que les femmes prennent effectivement de nouveaux rôles et des revenus autonomes de leur mari, et que les espaces et relations urbains établissent de nouveaux critères pour l'innovation et le choix des comportements, cependant un monde antérieur traditionnel régi par un système de contrôle très complexe (religion, système de parenté, groupes d'amitié) agissait pour assurer la reproduction de la dichotomie sexuelle et de la hiérarchie sexuelle, qui continue à servir comme méthode effective d'assignation des rôles. En effet, la reproduction et la production des systèmes de relations dans une société dépendent des rapports de domination entre les sexes mais aussi des instances économiques, politiques et idéologiques.

Examinons maintenant un autre aspect qui est ressorti de nos entrevues : la dynamique de la dyade fils/mère en Yougoslavie.

### **5.2.1. Rapports dyadiques : fils/mère**

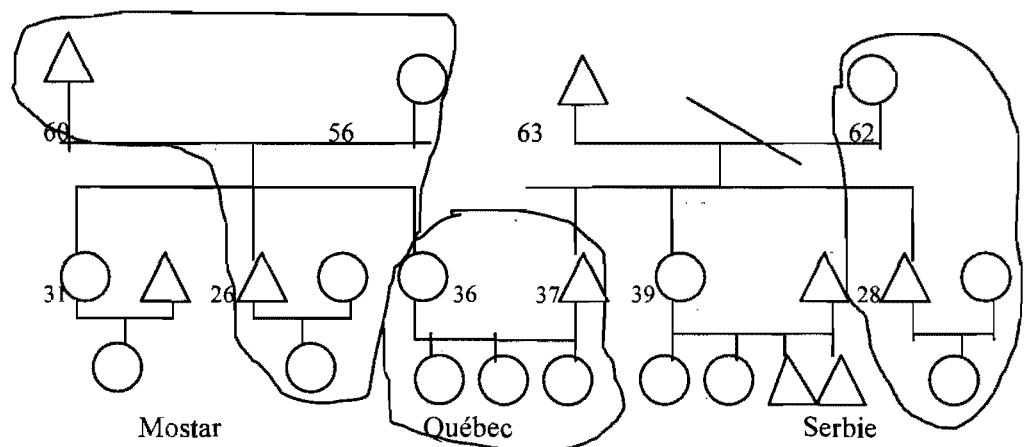
Le caractère central de la mère dans l'espace du ménage nous permet de considérer la femme comme participant au premier chef à la production et à la transmission de la culture. C'est elle qui a le privilège de produire les premiers messages et d'exercer une influence continue sur la subjectivité des enfants et surtout des fils. De telles relations apparaissent, devant les membres du groupe familial eux-mêmes, sous la forme de nécessités biologiques et de justifications morales.

Alice, une femme de 35 ans, nous décrit la position des garçons dans la famille :

Les enfants essayent de rester près des parents après le mariage, surtout les garçons : il est sûr qu'un des garçons va rester avec ses parents. Surtout parce que la femme mariée va chez la famille de son mari alors que l'homme peut hériter de la maison des parents. Les hommes ont plus d'autorité dans la famille (Saguenay).

Dans notre échantillon, nous trouvons plusieurs familles dont les membres qui sont restés en Yougoslavie conservent en dépit de la guerre des relations très étroites. En général, c'est un garçon célibataire ou marié qui habite avec sa mère ; dans d'autres cas c'est la fille célibataire ou mariée. Dans la figure 9, nous pouvons apercevoir le schéma de cette configuration d'une famille de Joliette.

**Figure 9 - Arbre généalogique d'une famille de Joliette**



**Légende**

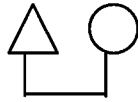
Homme



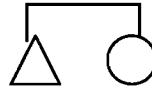
Femme



Mariage

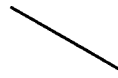
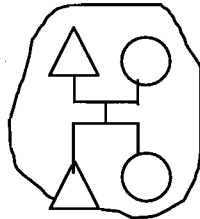


Enfants



Ménage vivant sous un même toit

séparation, divorce



Au Saguenay, dans leur famille d'origine, quatre fils habitaient encore avec leur mère, ainsi qu'une fille. À Joliette, trois fils habitaient avec leur mère, ainsi que deux filles. L'âge des individus habitant avec leur mère oscillait entre 26 ans et 43 ans.

Le fils en général reste avec ses parents. Chez nous, les parents donnent toute leur vie, tous leurs biens pour leurs enfants. Ma mère vit avec mon frère et mon père habite seul » (Pauline 30 ans, Joliette).

L'anthropologue Andrei Simić (1983), dans son texte intitulé *Machismo and Cryptomatriarchy*, analyse la famille comme un ensemble de rapports dyadiques dans lesquels les mères, comme catégorie sociale, jouent un rôle important de contrôle et de manipulation des relations interpersonnelles, surtout dans la relation avec leur fils, ainsi que dans la conservation des mœurs de la communauté. Selon l'auteur, ces comportements sont très fréquents et sont acceptés comme souhaitables, « normaux » par les normes yougoslaves.



Dans certaines sociétés traditionnelles, le système des droits et des engagements des membres de la famille est déterminé par le statut d'une personne dans la hiérarchie de la famille et dans la structure de parenté. Le rapport apparemment paradoxal entre la subordination des hommes à leurs mères et le rôle machiste assigné à eux par la culture yougoslave peut être expliqué en examinant la nature supposément différente des hommes et des femmes, et le comportement approprié pour chacun.

Par exemple, dans la famille slave du Sud, le fils est membre de la lignée de son père et héritier d'une part de la propriété de celui-ci. C'est à travers son fils que sa mère âgée peut exercer une influence et agir dans la famille et dans le monde extérieur<sup>94</sup>. Ainsi, dans la société yougoslave qui accorde peu de pouvoir public à la femme, une femme peut accroître son prestige et son autorité en manipulant la pression morale et affective qu'elle exerce sur ses fils. Ce pouvoir ne dérive pas seulement de la légitimité structurale accordée par la naissance d'un fils dans un système de descendance patrilinéaire, mais également de la dominance affective et morale plus subtile exercée par les mères, une dominance qui est le produit de valeurs culturelles largement admises à la suite d'un long et soigneux processus de socialisation et d'endoctrinement (Simić, 1983).

Comme nous l'avons dit auparavant, les hommes et les femmes slaves suivent des trajectoires de vie différentes, le pouvoir des hommes atteignant son sommet à l'âge adulte (40 à 60 ans) tandis que les femmes voient s'accroître leur autorité, leur influence et leur prestige à mesure qu'elles vieillissent (Simić et Myerhoff, 1978). Néanmoins, ceci n'est pas le seul produit du sexe et de l'ancienneté, mais provient également des événements attachés au cycle de développement de la famille elle-même. Les femmes exercent un pouvoir non pas en vertu de leur rôle

---

<sup>94</sup> Camille Lacoste-Dujardin parle de la même situation au Maghreb dans son livre *Maternité et patriarcat au Maghreb* (1996).

d'épouses, mais par le fait qu'elles sont devenues mères, et éventuellement, des grands-mères. De cette façon, les femmes légitiment leur statut au sein des groupes de parenté de leur mari en donnant naissance à des fils, et par l'influence qu'elles exercent sur leurs enfants en général.

« Le sacrifice maternel » constitue la clef de voûte d'une structure de « culpabilité » chez les enfants, et particulièrement le fils, assurant la perpétuation de l'influence et du pouvoir d'une mère durant toute sa vie. À cet égard, nous pouvons mieux comprendre le pouvoir affectif provenant de l'obligation mère-enfant dans les sociétés patrilinéaires, par la distribution complémentaire de rôles spécifiques au sexe et à l'âge, et qui s'illustre aussi par la responsabilité traditionnelle de soutenir les vieux parents en laissant un des fils avec eux après son mariage. Une fille pourrait prendre cette responsabilité si elle était la seule enfant, ou si le fils avait émigré ailleurs (Makaveeva, 1991, cité par Gallant 1999).

En d'autres termes, dans la société yougoslave les modes de comportement des hommes et des femmes, aussi bien que ceux des jeunes et des vieux, ne sont pas interchangeables. Nous pouvons mieux comprendre les formes de pouvoir et d'autorité liée aux personnes âgées, une fois placées dans la perspective de plus larges ensembles de rapports, en particulier ceux qui lient les générations, soit les grands-pères, parents et enfants.

C'est mon père qui avait toujours l'autorité ; après c'est moi qui étais le plus vieux et aussi l'unique garçon. Après la mort de mon père, c'est moi qui suis chargé de ma mère et de ma sœur. Des fois, elles me téléphonent encore pour me demander comment elles peuvent faire ça et ça (Sébastien, 41 ans, Jonquière).

La famille n'est pas isolée, si nous regardons la façon dont fonctionnent les liens de parenté, les modèles de résidence et le processus familial au-delà du cadre du

ménage nucléaire. De plus, la famille n'est pas considérée à un moment déterminé, mais plutôt diachroniquement comme étendue à l'infini, les générations coulant presque imperceptiblement chacune dans la suivante, sans ruptures ou discontinuités. Même les ménages peuvent symboliquement contenir les membres qui sont physiquement absents, voire les morts. Cette continuité de la famille fait que des normes morales strictes sont appliquées aux membres de la famille, aux parents âgés<sup>95</sup>, aux parents fictifs<sup>96</sup>, et à quelques amis proches, mais très peu à l'extérieur du cercle. Ainsi, les rôles dans la famille et les générations sont conçus comme interdépendants, réciproques et complémentaires.

Selon les éléments que nous venons de décrire, et comme le souligne Fisher (1979)<sup>97</sup>, le pouvoir peut prendre bien des formes, parfois formelle et manifestes, parfois informelles et cachées. Ainsi, il peut fonctionner publiquement et officiellement, ou dans les champs moins évidents de l'affectivité ou de l'engagement moral. En même temps, le pouvoir et l'affectivité dans la société slave du Sud sont non seulement étroitement liés, mais sont également inhérents, et limités par les divers espaces dans lesquels les individus agissent. Ce système de liens intenses et réciproques unissant des membres de la famille et des parents (et, par la prolongation du même principe, des parents fictifs et des amis) constitue

---

<sup>95</sup> Les grands-parents jouent chez les Serbes un rôle significatif, peu après la naissance d'un enfant. Il y a une cérémonie assez raffinée qui implique les grands-parents dans la coupe du cordon ombilical de l'enfant. Le parrain ou la marraine joue aussi un rôle important dans l'éducation de l'enfant. Il ou elle n'est pas lié par le sang, mais est considéré faisant partie spirituellement de la famille. Lui ou elle est responsable de l'enfant si quelque chose arrive aux parents, et a un rôle d'honneur dans le baptême et plus tard dans le mariage de l'enfant (Serbie et Monténégro).

<sup>96</sup> Lorsqu'ils descendent tous deux d'un ancêtre commun (frères et sœurs, cousins et cousines ... ). Dans ce cas, la parenté peut être réelle, fictive ou mythique (comme pour les membres d'un même clan) (Deliège : 1996).

<sup>97</sup> Fischer s'appuie aussi sur la critique féministe récente de l'anthropologie traditionnelle faite par Fisher (1979), dans laquelle elle précise de façon assez convaincante que « la cosmologie masculine » typique évidente dans le travail de beaucoup d'ethnographes célèbres est basée en grande partie sur l'analyse des caractéristiques structurales formelles, et qu'il y a ainsi un défaut de considération des aspects conceptuels et qualitatifs plus subtils du rapport homme-femme. Sa critique est largement validée par nos données sur les rapports en Yougoslavie.

l'assise fondamentale qui fournissait à l'individu les ressources essentielles dans sa lutte pour le succès ou la simple survie dans la Yougoslavie socialiste.

La compréhension de cette dynamique familiale va nous permettre de mieux saisir ce qui est en jeu lorsque les personnes qui ont participé à notre recherche parlent des liens familiaux qui ont été détruits durant le conflit et pendant leur déplacement forcé à l'extérieur du pays. Nous verrons maintenant la façon dont nos répondants nous parlent de leurs mariages, ainsi que de leur vie de couple et de leur vie sociale en ex-Yougoslavie.

### **5.2.2. Le mariage et la vie de couple en Yougoslavie**

Tous les couples mariés du Saguenay Lac-Saint-Jean, de Joliette et de Montréal le sont soit civilement soit religieusement. Quelques couples étaient mariés depuis plus d'une douzaine d'années avant le conflit, et d'autres se sont mariés tout au début ou pendant le conflit dit ethnique. Il y avait un couple qui vivait ensemble depuis 7 ans et qui a décidé de se marier civilement au moment où ils faisaient la demande pour venir au Canada, en pensant que leur situation de couple non-marié pouvait les empêcher d'être acceptés.

À propos d'un de ces cas, une de nos informatrices a vécu cette situation de manière particulière en mars 1992, au moment où en Bosnie-Herzégovine, et plus précisément à Sarajevo, des dizaines de milliers de personnes de toutes les communautés descendaient dans la rue pour réclamer la paix. Des incidents avec les milices serbes ont provoqué l'érection de barricades en divers emplacements de la ville. Sarajevo se transforma en ville divisée sous le siège et compta alors ses premiers morts. Le lendemain, les premiers bombardements marquaient le début d'un siège de quatre ans de Sarajevo. Écoutons-la raconter son expérience :

La journée même de notre mariage, la guerre a commencé et ça a été très difficile pour nous. C'était un mariage catholique, la fête était dans un restaurant de l'autre côté de la rivière. Il y avait beaucoup de monde qui nous proposait d'annuler notre mariage parce que la guerre avait lieu, ils nous disaient de le laisser pour le mois suivant. J'ai parlé avec mes parents, qui m'ont dit – « Non, on ne sait pas ce qui va passer, décidez-vous ! » et j'ai dit : « que ça se passe aujourd'hui ! » Après la cérémonie religieuse, j'ai signé et je ne m'intéressais à rien d'autre. Tout le monde est venu chez moi et après on est parti pour le restaurant. Mais le pont était fermé. De l'autre côté, il y avait l'armée et on ne pouvait pas traverser. Mon mari était de l'autre côté de la rivière et on ne pouvait pas aller chez lui. On est retourné à l'église, et on a attendu que cesse la guerre. Après, on est rentré à la maison parce qu'on ne pouvait rien faire. On est resté chez moi jusqu'à minuit, on a dansé un peu, parce que quelques invités sont venus quand même (Pauline, 30 ans, Joliette).

Le mariage chez les Kosovars a certaines particularités :

Chez nous, pour le mariage, la femme doit pleurer 7 jours, et aller chez les voisins. Elle [la femme] commence lundi jusqu'à dimanche et l'homme reste chez lui. On ne sait pas pourquoi elle doit pleurer, mais c'est comme ça. Les femmes travaillent beaucoup durant la préparation. La famille de la femme l'amène à la maison et ils vont à la mosquée, mais à cause de la Serbie on ne pouvait pas le faire, on pouvait seulement aller faire un mariage civil, avec deux témoins. Après c'est la grande fête de trois jours avec la musique, on mange, on boit, on danse. La famille du mari paie pour la fête et aussi pour les bijoux de la femme (homme, Joliette).

Selon les divers témoignages, toutes les personnes accordaient beaucoup d'importance au mariage. Le mariage religieux était autorisé, mais il devait suivre le mariage civil. Pour eux, il était la cérémonie centrale de la vie des nouveaux

couples et, avec l'aide des parents et des amis, les célébrations pouvaient durer pendant 3 jours. Les gens étaient libres de décider du temps qui s'écoulait entre les fiançailles et la date du mariage. Parmi nos répondants, certaines fiançailles ont duré 3 ans et d'autres seulement 3 mois. Le mariage pouvait impliquer, selon Mrdjen (2000), des migrations internes de courte distance qui dans la plupart des cas touchaient essentiellement les femmes. L'obligation de faire le service militaire pour les jeunes, et souvent de le faire dans une autre république, donnait aussi l'opportunité de rencontres qui aboutissaient à un mariage.

Chez les Serbes, par exemple, une coutume veut qu'avant qu'un couple entre dans leur nouvelle demeure pour la première fois, la mariée se tienne à la porte et soulève un bébé mâle trois fois. Ceci vise à s'assurer que le mariage sera béni avec des enfants. Pour Stéphanie, 45 ans :

Chez nous la famille était considérée comme une partie de la société, c'était encouragé d'avoir une famille, d'être marié et d'avoir des enfants entre autres choses. Après mon mariage, on a déménagé de chez mes parents, mais on est resté très proches. Il ne pouvait pas se passer une semaine sans qu'on passe ensemble au moins deux soirées. Tout le monde avait des liens familiaux très forts (Joliette).

Simic (1983) décrit le mariage et la relation mari/épouse de la façon suivante:

The marriage contributes a new member to an existing social unit, a member who initially occupies an inferior position and must accommodate to the ongoing order. Even after marriage there was little expectation of communication, positive affect or companionship. Essentially, the conjugal pair constituted an exclusive relationship only in the realm of sexuality and procreation, a relationship that was otherwise subsumed in the context of a larger kinship group.

Sous Tito, les femmes ont gagné l'égalité des droits dans le mariage et le divorce est devenu plus facile et plus commun. Toutefois, nous ont affirmé nos répondants, bien que le divorce fut autorisé, jamais il n'a été aussi nombreux que dans les pays occidentaux. Toutes les familles étaient des familles nucléaires et leur résidence était néolocale, mais quelques-unes habitaient tout près de la maison des parents, soit du côté du père ou de la mère. L'ingérence des beaux-parents, et surtout de la belle-mère, dans leur foyer concernait surtout les couples mariés qui avaient déjà des enfants et avaient besoin d'aide pour leur garde.

En ce qui concerne les valeurs, les familles ont mentionné l'importance de la famille et des grands-parents, ainsi que celle de donner une éducation aux enfants. Les visites fréquentes, les sorties ensemble et les fêtes jouaient un rôle essentiel dans le maintien des rôles familiaux. Marguerite, une femme de 47 ans, souligne aussi l'importance «de la langue et les livres» (Saguenay). « Chaque membre de la famille se rendait visite de temps en temps. On était ensemble tant que ma grand-mère vivait » (Olga, 27 ans, Saguenay).

Les frères, les sœurs et leurs conjoints respectifs forment des réseaux d'interaction bilatéraux. Les dyades masculines constituées par deux frères ressemblent aux dyades traditionnelles entre frères, et les liens entre sœurs sont également une source importante de ciment social. Un autre aspect souligné par plusieurs est l'importance en ville de relations étroites entre voisins. Il existait des contacts quotidiens, les uns et les autres s'offrant constamment aide et coopération. Certaines disaient même que :

Le voisin est presque ton meilleur ami, il vient toujours pour prendre un café à n'importe quelle heure et tu fais la même chose. Vous parlez toujours de tout (Tsarine, 23 ans, Montréal).

Nous pouvons voir à partir des témoignages des gens interviewés l'importance qu'ont pour eux la famille, les grands-parents, le mariage et la possibilité d'avoir des enfants. Comme dans beaucoup de sociétés, la société yougoslave est de filiation patrilinéaire; les fils sont donc les principaux héritiers du père. Quant au mariage, il garde encore toute son importance comme cérémonie d'initiation de la création d'une famille. Cela ne veut pas dire qu'il n'existait pas d'autres formes de relation de couple - comme nous l'avons mentionné pour le couple de notre échantillon qui a été sept ans en union de fait - mais selon certains, ces cas, de même que les divorces, étaient encore marginaux.

Examinons maintenant les cas de mariages interethniques, qui sont peu nombreux dans notre échantillon mais concernent aussi la mixité des parents. Nous avons souligné auparavant que les mariages mixtes en Yougoslavie étaient le meilleur indicateur de l'évolution des relations sociales entre les différents groupes ethniques dans les républiques/provinces ex-yougoslaves. Ils étaient aussi considérés par le pouvoir politique comme un facteur important dans l'émergence d'une « nation yougoslave » (Hobsbawm, 1993). Ces mélanges étaient le produit de vastes migrations historiques, de facteurs politiques et de facteurs socio-économiques qui ont favorisé les unions mixtes.

Cette mixité se retrouve non seulement chez les couples de notre échantillon (trois), mais surtout chez leurs parents :

Dans ma famille, il y a des Serbes et des Croates. Il y a un mélange. Mais il y a un plus grand nombre de catholiques (Pauline 30 ans, Joliette).

Mes parents sont originaires de Croatie, mais mon beau-père est serbe orthodoxe. Mon mari est orthodoxe et moi catholique (Monique, 39 ans, Joliette).



Jusqu'à encore aujourd'hui dans les pays slaves, le service dans l'armée est obligatoire. Jusqu'en 1990, les soldats serbes devaient aller en Croatie pour le service militaire et tous les Croates devaient aller en Serbie, il se faisait un échange. Souvent, à ce moment-là les hommes rencontraient une femme, et c'est pour cela qu'il y a beaucoup de mélange (Vladimir 27 ans, Montréal).

La situation des différents groupes ethniques à l'intérieur de chaque république/province variait selon qui était majoritaire. Mrdjen (2000) souligne que l'intégration des groupes ethniques par le mariage passe par deux voies : celle de l'ouverture/fermeture des groupes majoritaires envers les minorités et celle de l'ouverture/résistance des minorités à l'assimilation/intégration. Par exemple, les Serbes en Croatie, lorsqu'ils se sont mariés en dehors de leur groupe, ont opté dans plus de 80 % des cas pour des conjoints croates. Il souligne aussi que la concentration territoriale et l'importance numérique d'une nationalité ne sont pas favorables à l'échange matrimonial, ce qui explique en partie le comportement culturel non assimilationniste envers les Albanais et les Bosniaques musulmans. Il est évident que la distance entre cultures majoritaire et minoritaire en Croatie (catholique et orthodoxe avec deux langues très proches) est beaucoup moins grande qu'au Kosovo où s'opposent les cultures musulmane et orthodoxe, ainsi que des origines ethniques et des langues différentes. La fermeture la plus grande caractérisait donc les rapports entre chrétiens, d'une part, et musulmans, de l'autre.

En Bosnie-Herzégovine, les trois nationalités principales - Serbes, Croates et Bosniaques musulmans - ont cohabité depuis des siècles, ce qui a favorisé le mariage avec une personne d'origine ethnique différente. Toutefois, les Bosniaques musulmans, qui étaient la population la plus urbanisée, ont plus résisté à l'intégration que les deux autres communautés : Serbes orthodoxes et Croates catholiques. À peine 4 à 6 % par an des Bosniaques musulmans se sont mariés en dehors de leur groupe ethno-religieux durant la période 1956-1990 (Mrdjen, 2000).

Dans notre échantillon et d'après ce que nous savons des autres familles présentes dans les trois régions, on trouve des mariages mixtes seulement entre Croates et Serbes. Ceci corrobore le fait que la distance culturelle exprimée par un groupe à l'égard de l'autre est plus grande entre les Bosniaques musulmans et les non-musulmans qu'entre les populations orthodoxes et catholiques.

### 5.3. Vie sociale

En matière de la vie sociale, la fête ressort comme un de ses temps forts. Les fêtes se réalisaient surtout en famille et avec les amis les plus proches. Nos informateurs soulignent l'importance de ces moments de joie et de partage.

Les jours pour faire la fête étaient les fins de semaine avec la famille ou les amis. Il y avait aussi des occasions très importantes comme les anniversaires, les mariages, Noël<sup>98</sup>, le jour de l'An, Pâques<sup>99</sup> et le bayram. Presque tous ont aussi mentionné les fêtes nationales et le jour du travail, le premier mai, qui s'accompagnait toujours d'un ou deux jours de congé. Les gens fêtaient à l'extérieur en faisant un méchoui<sup>100</sup>. Il y avait aussi les fêtes organisées par les grandes entreprises, les grands collectifs, et les anniversaires de mariage. La musique, la danse, les boissons, la bonne nourriture et les chants ne pouvaient pas manquer dans ces rencontres.

Pour la naissance du premier enfant, on préparait une fête toujours en famille et avec les amis : un petit cochon sur barbecue (Monique, 39 ans, Joliette).

<sup>98</sup> Chez les Serbes par exemple, la veille les gens ne mangent aucune viande ni produits laitiers. Le jour suivant, le repas se compose généralement de rôti de porc et d'un pain rond appelé le *Cesnica*.

<sup>99</sup> Pour Pâques, chez les Serbes, les œufs bouillis sont l'aliment traditionnel. Les coquilles sont teintées et décorées suivant les modèles raffinés.

<sup>100</sup> Originaire d'Afrique du Nord et des pays arabes, le méchoui se déguste en plein air, lors de festivals ou de mariages ou encore, de façon plus modeste, en famille, à l'aide d'un barbecue. La coutume veut que l'on utilise un agneau ou un mouton entier pour faire le méchoui.

Un homme de 28 ans qui est venu avec son épouse, sa belle-mère ses 5 enfants, explique :

La naissance d'un garçon c'est bon, les filles aussi, mais le garçon c'est mieux, on fait une fête juste pour le premier. La fête la plus grande est le bayram à la fin du ramadan. On tuait des moutons (Joliette).

En plus des fêtes, les personnes ont noté l'importance pour eux de faire des voyages soit à l'intérieur du pays (en Dalmatie par exemple) ou à l'extérieur du pays.

Pendant les vacances on allait voir la mer presque chaque année, à l'hiver on allait en Italie et les week-ends on faisait de bons repas, surtout les dimanches (Henriette, 41 ans, Saguenay).

### **Conclusion**

Nous pouvons constater que les familles installées au Saguenay et à Joliette sont de jeunes familles qui répondent très bien aux objectifs de la politique d'immigration du Québec et du Canada en ce qui concerne l'âge, l'éducation et les enfants. Elles ont surtout en commun une culture, celle de la Yougoslavie socialiste, au sein de laquelle elles sont nées et ont passé des années cruciales de leur vie.

Nous avons souligné que tout au début de son installation (1945), le communisme a voulu imposer une nouvelle perspective économique, sociale et familiale en redéfinissant les valeurs qui structuraient les comportements individuels et collectifs, c'est-à-dire une nouvelle façon de vivre ensemble et un nouveau sentiment d'appartenance (de paysan à salarié ; de famille étendue à famille nucléaire ; incluant l'éducation et le travail salarié pour les femmes). Ces

nouvelles conditions - l'urbanisation et l'industrialisation - encourageaient la mobilité entre les différentes Républiques yougoslaves, le mariage mixte, la résidence néolocale et l'émergence d'une nationalité yougoslave.

Toutes ces transformations politiques, géographiques et sociales, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont créé une nouvelle façon *d'être ensemble* tant pour les pays qui dorénavant vont s'appeler « de l'Ouest » que de « l'Est » européen. De fait, un nouveau lien social était en place, et ce lien accroissait la légitimité de l'État en lui confiant des responsabilités nouvelles, notamment celle « d'assurer le bien-être de tous ». C'est ce que l'on a appelé l'État-providence, dans sa variante socialiste.

Cette « manière d'être ensemble » ou nouveau lien social combine des éléments de systèmes de valeurs, de systèmes économiques et politiques, mais aussi des liens d'affection, d'amitié et d'affinité qui ont permis un changement de sens dans les relations. Concernant les liens familiaux, il ressort que l'urbanisation et l'industrialisation ont eu aussi un impact important sur les relations de parenté et les dynamiques familiales. L'âge du mariage a été repoussé chez les jeunes du fait de l'éducation et de la recherche d'emploi. Le nombre d'enfants a diminué, mais les rôles des femmes et des hommes à l'intérieur de l'espace privé sont restés largement les mêmes alors que les femmes assumaient de surcroît des rôles dans l'espace public. La famille continuait à être ce lieu où se nouent, à l'instar de la société dans son ensemble, des rapports sociaux de sexe, de classe et de nationalités.

La société yougoslave étant patriarcale, comme bon nombre d'autres sociétés, la transmission des biens et des titres suit un système primogéniture masculin : le fils aîné hérite de la propriété de la famille. Toutefois, il existe des relations particulières entre la mère et le fils, le mari et la femme, qui créent une dynamique

spécifique selon l'âge et le statut des personnes à l'intérieur de la famille. Les grands-parents jouent aussi un rôle très important unissant les générations. Les femmes ont obtenu différents droits dans l'espace public et privé, mais au niveau de l'autorité, du pouvoir et de la redistribution des rôles et des salaires, beaucoup de travail restait à faire.

Nous nous attacherons maintenant à analyser les différentes façons dont les familles ont vécu le conflit ethnique et les déchirures que celui-ci a impliquées en matière de liens familiaux (familles d'origine, couples), résidentiels et matériels, ainsi que les traumatismes psychologiques qui les ont poussées à prendre la décision de l'exil.

## Chapitre 6 : La déchirure des liens

Dans ce chapitre nous examinons, à partir d'une diversité de récits d'hommes et de femmes, adultes et jeunes, la manière dont ils ont vécu la guerre et la migration forcée. Un événement qui a changé complètement les rapports de force qu'ils avaient vécus jusqu'alors en Yougoslavie, comme nous l'avons décrit dans les chapitres 3 et 5. Ce sont des récits d'exil selon le sexe, l'âge et l'appartenance ethnique, qui racontent le déracinement de ce qui avait été leur territoire, leur maison, leurs amitiés. Un événement qui a changé complètement leur vie et qui fait maintenant partie, et ce pour toujours, de leur mémoire individuelle et sociale. Selon Deleuze (1969 :188) « le présent de l'événement n'existe que comme ligne de partage entre deux mondes [...] "la puissance séparatrice" de celui qu'impose un changement de rythme qui altère les rapports au passé et à l'avenir ».

Tout commence lorsque les groupes au pouvoir incitent à la peur, en jouant sur les émotions, en brouillant les frontières séparant soi et l'autre, en détruisant la confiance mutuelle entre les citoyens. Ils prennent des mesures capables de transformer des territoires mixtes en territoires ethniquement purs, obligeant leurs habitants à partir. L'errance commence pour nos participants dans leur propre pays, la Bosnie-Herzégovine, puis dans les autres nouveaux pays (Croatie, Slovénie, Serbie) qui peu de temps auparavant étaient aussi le leur. Par conséquent, ils ont été traités comme des étrangers et leur nationalité a été bafouée. Forcés au déplacement, leur maison rasée ou brûlée, les différents membres de leur famille dispersés, ils ont perdu tout ce qui les inscrivait dans la vie sociale, culturelle et politique.

Toutefois, les personnes ne se résignent pas à voir leur liberté et leur possibilité d'agir réduites en miettes. Elles décident d'agir pour rétablir les liens sociaux, politiques et familiaux perdus. Ainsi, plusieurs familles entament des démarches

pour trouver ailleurs une solution définitive à leur errance, qui vont aboutir seulement après la guerre avec l'aide d'organismes humanitaires internationaux et de pays intéressés à offrir aux réfugiés un rétablissement permanent, dont le Canada.

### **6.1. La diabolisation de l'Autre**

La narration de la mémoire sociale du conflit et de la migration forcée s'appuie sur des éléments antérieurs et postérieurs à la violence extrême soufferte par ces populations. Comme le souligne Ricoeur (1985), le récit est du temps raconté, du temps en train de se faire, et le récit de l'événement se révèle aussi comme marqueur. La crise économique qui a commencé dès la fin des années soixante-dix et qui a été aiguisée après la mort de Tito en 1980 lorsque le Fond monétaire international a obligé le gouvernement yougoslave à mettre en place un programme d'austérité. Le but de ce programme était de stabiliser la dette nationale et une de façon de le faire était de limiter les importations et d'accroître les exportations (Gilliland, 1993). Le gouvernement socialiste a ainsi décidé de rationner certains produits comme l'essence (et même le café et le détergent, parmi d'autres), ainsi que de restreindre les déplacements à l'étranger pour limiter le marché noir.

Mara, adolescente à ce moment-là, nous décrit comment elle a vécu personnellement cette pénurie.

Il y avait des moments où tu ne pouvais pas acheter de sucre, ni de farine. Je me souviens que j'avais eu un accident, je me suis brûlé les doigts avec un fer à repasser et il fallait qu'on aille deux fois par jour à l'hôpital pour changer le pansement. Il y avait une pénurie d'essence, tu pouvais prendre ta voiture juste une journée sur deux : toutes les voitures qui avaient une immatriculation qui finissait par un chiffre pair circulaient les lundis,

mercredi et samedi, et les autres jours pour l'impair, pour limiter la circulation. Donc il y avait quand même des choses qui rendaient la vie un peu plus difficile (22 ans, Montréal).

Les marchandises réapparaissaient sur les comptoirs, mais plus chères ; l'inflation et le chômage devenaient ainsi une source supplémentaire de friction et d'inquiétude dans la vie quotidienne. D'année en année la crise sociale subsistait, et ses conséquences destructrices sur le plan économique, politique et moral se multipliaient, mais sans pour autant que l'on s' imagine s'engager dans un conflit interethnique. Au plan politique, la prise de contrôle de la Ligue des communistes de Serbie par S. Milosevic en 1987 visait à un rééquilibrage de la fédération en faveur de la Serbie et à la défense des Serbes en dehors de ses frontières. Milosevic trouva l'argumentaire dont il avait besoin dans un mémoire de l'Académie des sciences de Serbie rédigé en 1986. Le texte « condamne le découpage des Républiques et provinces autonomes réalisé par Tito comme une injustice contre les Serbes, considérant les persécutions dont seraient victimes les Serbes au Kosovo et les menaces qui pèseraient sur eux dans les autres Républiques, en particulier la Croatie » (Feron, 1996 :90). En ce sens, les intellectuels dans une situation de crise aident à construire des figures de l'ennemi, dénommés par l'historien et politologue J. Sémelin (2003) « entrepreneurs identitaires », en insistant sur l'articulation entre imaginaire et idéologie. La « pureté » de la nation serbe ne pouvait se réaliser que par la rupture, le rejet de l'Autre, et par l'élimination physique ou la déportation de ceux dont l'origine était « mauvaise » ou les allégeances nationales « douteuses » (bi-national ou « Yougoslave ») (Morokvasic, 1992).

La propagande médiatique a été particulièrement efficace dans le conflit yougoslave, car elle a joué sur des ressorts profonds en s'appuyant sur des sentiments durablement enracinés dans la conscience collective serbe ; une mémoire sélective qui consiste à s'exonérer de ses propres crimes tout en



privilégiant la mémoire des crimes commis par les autres - une façon de réécrire l'histoire, en se basant sur des bribes de réalité. En remplaçant le discours du champ social de la cohabitation et de la coopération « unité et fraternité » par celui fondé sur l'exclusion et la guerre nationale « sang et territoire », les politiciens ont été capables, tout d'abord, d'amener l'intérêt du peuple sur un plan où il était défini en termes d'une nouvelle « essence ». Les conflits entre nationalités ont débuté lorsque des politiciens se sont employés à détruire la confiance mutuelle entre les citoyens yougoslaves, pour obtenir l'adhésion d'un groupe donné et rompre le lien fédératif, le lien qui les unissait comme « Yougoslaves ». Il fallait les persuader qu'il était impossible de faire confiance aux gens d'une autre nationalité, que l'intérêt propre de chacun dépendait désormais du fait d'être « Serbe », « Croate », « Musulman », et de cette manière le lien fédératif fut effectivement brisé.

Un climat de méfiance puis de haine de l'Autre s'est installé, se nourrissant de peurs ancestrales et jouant sur un nationalisme exacerbé. Le développement de la méfiance à l'égard des autres nationalités a contribué à préparer la « guerre intérieure » (Bolcic, 1992). Les *médias* ont contribué à la diabolisation des autres communautés, particulièrement des Musulmans bosniaques, des Croates et des Albanais du Kosovo<sup>101</sup>. Les stations de radio et les journaux, contrôlés par les gouvernements nationaux, ont fait circuler des histoires suscitant la crainte de meurtres et de mutilations exécutés contre des membres de la communauté nationale par des personnes d'autres nations.

Mara raconte ainsi :

---

<sup>101</sup> Les politiciens nationalistes appelaient aussi à la séparation de la Croatie de la fédération yougoslave en prétextant que, sous le communisme, la totalité des Croates avaient été punis pour les activités des Oustachis et qu'ils avaient, par conséquent, vu leurs droits en tant que Croates et Yougoslaves supprimés par l'État « dominé par les Serbes ».

Avant, c'était plus la « grande solidarité yougoslave » et maintenant, ça devenait la « solidarité serbe ». Et, je me souviens, à la télé il y avait énormément d'images, Milosevic jouait beaucoup à ça et montrait le train de réfugiés qui arrivait du Kosovo. C'était à la fin des années 1980, la population albanaise du Kosovo avait augmenté et il y avait beaucoup de violences dans la rue. Et il y avait beaucoup de Serbes qui arrivaient dans la capitale. Les médias disaient qu'ils étaient maltraités au Kosovo, et comme ça la solidarité parmi les Serbes a monté pour qu'ils reprennent les « territoires sacrés » (22 ans, Montréal).

La propagande, ensemble d'outils servant à manipuler les esprits, est avant tout une machine à fabriquer de *l'émotion* (Sémelin, 2006 ; Bowman, 1994) ; elle canalise la peur, en créant une enveloppe émotionnelle sur la population, et vise à légitimer l'action des leaders politiques. La réinterprétation du passé pour expliquer le présent est investie de cette façon d'une grande charge émotive et passionnelle, traversée par des mythes, des craintes et des menaces qui sont entrelacés avec des croyances et des aspirations profondes liées à des mémoires historiques collectives ainsi qu'avec les horreurs de la violence génocidaire.

Le processus de redéfinition officielle des discours sur l'identité parviendra à ses fins en raison de la « légitimité » des nouveaux dirigeants découlant de leur contrôle des ressources économiques et sociales essentielles à la vie quotidienne, ainsi que de leur contrôle des appareils d'État. En favorisant l'extension de la crainte et de la méfiance, ceux-ci légitiment leurs appels à la mobilisation de la nation pour la guerre contre les « ennemis » extérieurs et intérieurs.

## **6.2. Entre la peur, la menace et la résistance au conflit ethnique**

Quand les hostilités ont commencé en Croatie et en Slovénie, les populations de Bosnie-Herzégovine ne croyaient absolument pas que la guerre pourrait les

toucher<sup>102</sup>. Les témoignages évoquent dans la population un phénomène de négation de la gravité de la situation dans les autres républiques, et la conviction que le « nettoyage ethnique » n'arrivera jamais chez eux.

Lorsque la guerre a commencé en Slovénie, on n'a jamais pensé que ça pouvait se passer chez nous. Après elle est passée en Croatie, et très vite elle est arrivée chez nous (Nicolas, 40 ans, Saguenay).

Cette façon de voir les choses leur a permis de s'accrocher à la possibilité de rester dans leur ville, en pensant que la situation serait transitoire.

Il n'y a pas de logique ! Tout à coup, on était en guerre. Les politiciens ont préparé les choses, et aussi des gens qui voulaient en profiter pour avoir de l'argent (Daniel, 38 ans, Saguenay).

La guerre comme événement les a surpris par son imprévisibilité et son inexplicabilité, toujours surprenant (Lévy, 2006 : 11).

Avec l'extension de la crainte et de la méfiance, la situation devint plus critique, car les gens ne savaient pas exactement qui était l'ennemi ; il était difficile de reconnaître que « subitement » il n'y avait plus de « voisins » mais des « ennemis » dans leur quartier, au sein même de l'environnement le plus familier. Pauline, une femme de 30 ans, nous décrit très bien cette situation :

Tout le monde a peur, ça devient une situation où tu n'as confiance en personne. Avant, tout le monde était ton ami ; à ce moment-là tu ne savais plus quel parti prendre, on devait se demander qui était son ami. Si tu fais la

---

<sup>102</sup> Cherchant à ne pas provoquer Milosevic et à négocier avec lui, et pensant ainsi éviter la guerre, le président bosniaque Izetbegovic n'a pas préparé d'armée pour faire face à la guerre, ni son pays à celle-ci.

guerre contre quelqu'un, tu le sais, mais quand tu ne sais pas autour de toi qui est ton ennemi, tout est confus (Joliette).

Impossible de comprendre et d'admettre que les mêmes visages, les comportements de voisins de toujours puissent se transformer en actions meurtrières collectives, les visant sur le lieu même de leur vie quotidienne : la crainte commence alors à envahir le quotidien et ouvre la porte au chaos. Par ce procédé, on dressait des barrières entre des personnes qui avaient jusqu'alors vécu ensemble ou à proximité les unes des autres. La peur s'installe et l'idée que « nous ne pouvons plus vivre avec eux » devient dominante. En Bosnie-Herzégovine, les « ennemis » ont su aussi utiliser le « bon voisinage », c'est-à-dire qu'ils se sont servi de la connaissance de cet ensemble de normes de « bonne conduite<sup>103</sup> » en situations de proximité pour venir les tuer, comme l'illustre l'anthropologue É. Claverie (2004) : des témoignages de villageois décrivant la première phase du conflit mentionnent que « l'ennemi savait nous reconnaître, nous discerner à nos manières, comme dans l'histoire du cheval de Troie »<sup>104</sup>.

Entre des petits signes entrevus et la prise en compte d'un dessin organisé, d'un dessin pour *ici*, le lien est presque impossible à faire. Et ces petits liens entre événements ne sont faits que rétrospectivement. Mais, tout à coup, relatent nos interlocutrices, on a compris « qu'ils étaient à l'intérieur, que les gens d'ici les avaient fait entrer ». Sans déclaration de guerre, sans marque nette, déclarative, officielle, des hommes armés, organisés, sont entrés dans la ville, conduits là par des voisins, qui d'abord, ont repéré dans le détail, maison par maison, les lieux de leurs méfaits futurs (2004:22).

---

<sup>103</sup> Cet ensemble de savoirs dicte les normes de civilité à observer en différentes occasions sociales, familiales et festives ; bref, il fournit des règles que les membres des différentes communautés, serbes, croates et bosniaques, doivent respecter.

<sup>104</sup> Entretiens réalisés par la chercheuse à Hadžici, une des neuf municipalités du canton de Sarajevo, dans le cadre d'une association de familles de personnes disparues, association locale de

En disséminant des rumeurs et en les acceptant, s'amorce une spirale de méfiance et de violence réciproques qui détruit les modèles de sociabilité et qui les remplace par des oppositions basées sur la crainte : détruire l'ennemi avant que celui-ci ne puisse te détruire, toi. Le récit de Stéphanie, une femme qui a vécu le siège de Sarajevo, nous décrit certains signes attestant de ce « passage à l'acte » dans leur quartier, qui mit en péril l'équilibre ordinaire du quartier et de ses solidarités :

Quand la guerre a commencé, chez la plupart, il y avait une bonne volonté pour défendre la ville, mais sur le terrain, il n'y avait pas d'organisation. Les premières journées de guerre, il y avait plusieurs « groupes armés » dans la ville. Presque chaque quartier avait un commandant avec quelques personnes qui représentaient « son armée » et qui assuraient l'ordre du quartier. Comme ça, on était un peu perdu, on ne savait pas si c'était un gang de rue ou si c'était des citoyens du quartier ou peut-être des criminels qui s'étaient organisés. Mais les choses qui sont claires pour moi, c'est que beaucoup de gens s'étaient déjà organisés avant la guerre : avec des armes à la maison, des munitions, des réserves de nourriture, de bois à chauffage, de sel, de sucre, de médicaments, etc. Certaines personnes ont commencé à faire des listes, à étiqueter les gens : « Vous êtes des musulmans, vous êtes des orthodoxes, vous êtes des catholiques, et vous, des gens de mariages mixtes. » (45 ans, Joliette).

C'est seulement lorsque les personnes commencent à regarder en arrière qu'elles font le lien entre les différents mouvements et actions. C'est dans ce moment-là qu'elles se sont rendu compte que ces signes de menace qu'elles voyaient à la télévision venaient frapper à leur porte. Cependant, elles ne voyaient pas en quoi consistait exactement ce danger, ni comment s'en prémunir, ou « s'organiser » ; ni qui étaient précisément les agresseurs éventuels, ni ce qu'ils voulaient. Un

---

recherche de corps par des personnes qui vivent toujours sur les lieux du crime. Enquête réalisée en

brouillage des frontières entre soi et l'autre, qui renvoie profondément à la peur de l'autre et à une angoisse collective. Il faudra le déclenchement de la guerre pour amener brutalement les victimes à réaliser qu'un « collectif » d'un genre nouveau est apparu, les hommes de la même « ethnique » se sont liés aux hommes qui sont venus de l'extérieur et ont considéré qu'ils étaient « ensemble » les « forces serbes », et que les autres étaient « les Croates » et « les Musulmans ». C'est une guerre qui se développera dans le but de la séparation ethnique, du gain de territoires et de la modification de frontières par la force, en prenant au dépourvu les individus des nations ciblées (Musulmans, Croates, couples mixtes).

### **6.3. Rester ou s'enfuir : Y avait-il un choix possible ?**

Comme la plupart des personnes ne vivaient pas dans des enclaves nettement séparées sur le plan ethnique, la situation était particulièrement tragique lorsque les nouvelles lignes de partage traversaient les personnes. Nous avons dit auparavant que, particulièrement en Bosnie-Herzégovine, aucun des trois groupes ethniques (Serbes, Croates et Musulmans) n'était majoritaire et qu'ils étaient répartis sur tout le territoire.

Lorsque la ville de Sarajevo dut faire face à un siège de quatre ans et que les confrontations s'intensifièrent, les menaces, les massacres et les harcèlements de tous genres ont pris les familles par surprise.

C'était difficile à comprendre : pourquoi les gens nous disaient que nous devions déménager, pourquoi tuer quelqu'un, détruire tout ? (Pauline 30 ans, Joliette).

Quelques-uns ne croyaient pas que cette situation puisse durer longtemps et qu'ils puissent faire la guerre à des gens qui avaient été leurs amis (Musulmans, Serbes, Croates) quelques jours auparavant. D'autres ont pris la décision de partir avant même que la guerre ne se déclenche.

J'ai quitté mon travail deux mois avant que la guerre commence. À ce moment-là, j'avais bien étudié l'Histoire et je savais que ça allait être difficile. J'ai quitté la ville avec ma famille (Bernard 48 ans, Saguenay).

Nous avons déjà mentionné que le mot d'ordre « unité et solidarité » avait constitué un principe fondamental du gouvernement de Tito. En plusieurs occasions dans l'histoire de la Yougoslavie, la population avait honoré ce principe, et dans un tel moment de crise, quelques-uns ont mis à profit cette solidarité :

J'ai organisé des échanges dans mon voisinage : on a fait une liste de ce que chacun avait à la maison, et on a discuté de la façon dont on allait partager, et s'organiser pour chauffer la maison. Quelques uns avaient des bouteilles de gaz, on a nettoyé le sous-sol. On a regroupé toutes nos réserves à un endroit. On a trouvé un poêle qui fonctionnait au gaz et qui brûlait aussi des souliers, des vêtements, même si ça faisait beaucoup de fumée. C'était comme ça que nous nous sommes organisés et que nous avons réussi à survivre pendant un certain temps (Stéphanie 45 ans, Joliette).

Pour les personnes qui restaient assiégées, la situation commença à empirer car les éléments nécessaires pour survivre manquaient, et même s'ils voulaient continuer une « vie normale », le manque de transports, de nourriture et de travail les empêchait de le faire. La perte du travail en particulier, et la perte des autres rôles sociaux, ont frappé durement les personnes. Les moyens que les gens avaient n'étaient pas suffisants pour une longue période, et au fur et à mesure que le

conflit s'aggravait, il devenait urgent de prendre d'autres décisions, car c'était la vie dans son ensemble et sous toutes ses formes qui était attaquée.

Je ne pouvais pas prendre le train pour aller à mon travail, tout était coupé : on n'avait pas de téléphone, ni d'eau courante, ni d'électricité, ni d'essence, ni de transports en commun. On ne pouvait rien acheter, les banques étaient fermées. Je restais à la maison avec mon mari, mes enfants, et mon beau-père et ma belle-mère. (Monique, 39 ans, Joliette)

Il s'agissait de « nettoyer » ou de « purifier » cet espace de la présence de l'« Autre », jugé indésirable et/ou dangereux, soit d'entraîner le déplacement forcé de sa population, de massacrer, de violer. Cette violence tendait à se détacher des objectifs militaires ou paramilitaires pour frapper presque exclusivement des non-combattants, des civils. Afin d'annihiler la présence de « l'Autre, l'ennemi » dans un conflit ethnique, on prend des moyens bien précis : appropriation des richesses, contrôle des territoires, conquête du pouvoir, démolition ou incendie des maisons et des édifices religieux (Sémelin, 2002; Blazina, 1996).

Toutes les personnes de notre échantillon ont dû se déplacer : soit d'une ville à une autre dans le même pays, ou soit partir pour un « nouveau pays »

Quand nous sommes partis de Sarajevo, nous sommes allés à Belgradé en Serbie, puis nous avons changé de ville chaque année parce qu'il n'y avait pas de place pour vivre. (Henriette, 41 ans, Saguenay).

Ou même, traverser les frontières internationales : « On est allés en Allemagne. Il y avait beaucoup des personnes de notre pays » (Sandra, 24 ans, Saguenay).



La plupart des familles ont fui dans l'espoir d'être mieux protégées, ou simplement de sauver leur vie et celles de leurs enfants. La fuite en elle-même est un événement choquant. Elle s'est faite dans des conditions de précarité, d'insécurité, de danger et d'incertitude. Elles ont pu quitter la ville - après des semaines, parfois des mois - avec au mieux une valise, et le plus souvent avec les seuls vêtements qu'ils portaient et quelques papiers cachés. Le droit au départ se paie au prix fort et implique de renoncer à ses biens et à sa maison.

Lorsqu'on a quitté la ville, on est partis avec seulement un sac, et le petit avait seulement quatre ans. Je suis allé habiter chez mon frère, il m'a vraiment beaucoup aidé avec sa famille. (Nicolas, 40 ans, Saguenay)

Une autre circonstance qui obligea les familles à quitter la ville était la difficulté pour les hommes de rester sans se voir harcelés de tous les côtés pour prendre position dans le conflit. Les mères craignaient beaucoup pour leurs fils, même s'ils n'étaient pas en âge d'aller à l'Armée, car en période de guerre cette distinction ne tient plus. Bowman (1994) souligne que celui qui ne soutient pas la cause nationale est nécessairement considéré comme un partisan de l'ennemi, et que tous les éléments du champ social doivent être interprétés en termes de camp, auquel chacun appartient ou se voit assigné. Cette logique a justifié la répression extrême des antinationalistes en Serbie et en Croatie, ainsi que les meurtres brutaux, commis par des Bosniaques serbes et croates, de co-nationaux ayant refusé de prendre les armes pour soutenir la cause nationale.

Les hommes ne pouvaient pas sortir de Sarajevo et certains jours je ne savais pas où était mon mari. Des fois il rencontrait les gens qui lui demandaient de s'unir avec eux, sinon ils allaient le tuer (Pauline, 30 ans, Joliette)

Quelques-uns ont été en prison pour quelques mois : «C'était difficile parce que parfois je pensais qu'il était déjà mort. Un monsieur de la Croix-Rouge nous a aidés à le faire sortir » (Louise, 26 ans).

Comme nous pouvons le constater, les familles ont décidé de prendre la fuite lorsque la situation est devenue insupportable en raison des différents événements traumatisants qui l'ont précédée. Cette fuite s'accompagnait de pertes multiples : matérielles et symboliques, perte de la patrie, de la terre, de la maison, de la culture, du travail, et qui se résume en une formule générale et constante que tous ont exprimé: « *On a tout perdu* ». On ne savait pas quoi prendre, tout était important. (Pauline, 30 ans, Joliette)

Mes enfants portaient un soulier rouge et un autre bleu et comme ça...

(Monique, 39 ans, Joliette)

#### **6.4. La dispersion des familles et la rupture des liens**

Forcées au déplacement, plusieurs familles partent à la dérive sans savoir exactement où aller. S'ajoutant aux différentes pertes déjà souffertes, la dispersion géographique des divers membres de la famille, des amis et des collègues est un des aspects (ou un des buts) du nettoyage ethnique, qui frappe massivement les familles chassées de leur pays. Ce déplacement forcé est une rupture spatio-temporelle très abrupte et traumatique des processus de reproduction socio-économique et culturelle.

La guerre a forcé mes parents à laisser leurs parents et ça été un choc pour la famille, parce que toutes les expériences et le travail, c'est tombé à l'eau et il fallait commencer à zéro. (Tsarine, 13 ans; Montréal)

En général ce sont les hommes qui font la guerre et les femmes, les enfants et les personnes âgées (qui en ont eu la chance !) ont fui ou ont été évacués ensemble. Il fallait prendre des décisions très difficiles : se séparer des enfants, des parents, de son mari, et de la famille étendue en général. Dans la ville de Sarajevo, devant l'impossibilité de sortir de son gré (puisqu'elle était assiégée), un organisme international avait organisé un convoi pour faire sortir surtout des enfants : sept mille personnes environ, dont à peu près 80 % était des enfants de moins de 14 ans et des personnes âgées. Voici l'expérience de Stéphanie, qui a dû se séparer d'abord de son enfant puis de son mari :

Le frère de mon mari a reçu la permission de sortir de Sarajevo avec ses parents âgés et malades. Il nous a dit qu'il y avait encore une place dans l'auto, si nous voulions laisser partir notre fils. C'était à 7 h 15 du matin et ils partaient à 7 h 30. On a pris la décision et c'était une chance et un choc. Ça a été trois jours d'enfer. C'est par la télé (on la regardait dans un garage souterrain de nos voisins; elle était branchée sur une batterie d'auto) qu'on a vu l'auto de mon beau-frère et mon fils. C'est seulement quatre mois plus tard que j'ai pu le rejoindre en Croatie. On était sans argent, on n'avait pas le droit d'apporter de bijoux, de l'argent, ni de documents personnels, ni de photos. Mon mari a pu nous rejoindre seulement un an après (Stéphanie, 45 ans, Joliette)

La dispersion affecte l'ensemble des liens familiaux : elle est intergénérationnelle, et également entre collatéraux. Toutes les familles de notre échantillon ont été touchées par la mort ou la dispersion des frères, des sœurs, des oncles et des tantes qui sont partis dans les autres républiques, maintenant de nouveaux pays, ou dans des pays différents.

Quand je suis partie et que j'ai laissé ma grand-mère, elle était vraiment triste. J'avais une très bonne relation avec elle. (Lisa, 16 ans, Jonquière)

Ça a été très dur : ce n'était pas une guerre entre les hommes, ça a été une guerre qui a touché toute la famille, les femmes et les enfants. (Gustave, 28 ans, Joliette)

Beaucoup de couples ou de mères d'un certain âge ont laissé partir leurs enfants à l'étranger ou les y ont poussés, dans l'espoir d'une meilleure vie pour eux et aussi pour échapper au service militaire : « Mon père me disait : 'Ne me regarde pas, moi, regarde tes enfants!' » (Natalie, 30 ans, Joliette).

C'est la première fois que nous sommes séparés de ma grand-mère paternelle, elle est restée dans mon pays et nous sommes venus ici. Maintenant, elle est triste parce que ses petits-enfants lui manquent. Elle est restée seule, elle est trop vieille pour partir, elle ne voulait pas partir et laisser sa fille qui est morte là-bas (Artur, 18 ans, Joliette).

Il y eut aussi la perte de plusieurs membres de la famille, peu avant, pendant ou après le conflit, à cause des situations difficiles vécues, de l'aggravation de certaines maladies et du manque de soins appropriés, de la dépression, etc. « Les parents de mon mari ne sont pas morts à cause de la guerre, mais cela a aggravé leur situation » (Leticia, 40 ans, Saguenay). La fuite et la dispersion des familles engendrent la perte non seulement des proches dans la famille, mais aussi celle des amis éparpillés à l'étranger ou sur les différents territoires.

Je n'ai pas vu mourir ma mère, elle était dans une autre ville et on ne pouvait pas y aller. Après, mon père est parti avec deux de mes frères en Allemagne, ils sont restés là-bas pendant cinq ou six ans et mon père est décédé là-bas. Mes frères sont maintenant en Australie. Je n'ai vu personne de ma famille depuis 13 ans (Juliette, 36 ans, Saguenay)

Dans ce parcours de migration forcée, pour ces familles qui ont perdu tout ce qui les inscrivait dans la vie sociale et politique, dans l'espace et le temps historique, les liens familiaux restent la seule ressource. Face à l'insécurité et aux menaces de toutes sortes, la famille représente le seul lieu de protection, le seul lieu d'asile sûr. Certains ont pu préserver ces liens :

On était toujours proches, parce qu'on déménageait souvent et la seule chose que j'avais toujours avec moi, peu importe où j'étais, c'était ma famille (père, mère et sœur), toujours proche et ça n'a jamais changé. On était toujours ensemble. (Alexander, 20 ans, Saguenay)

Les familles réfugiées sont originaires de l'ensemble des lieux où le nettoyage ethnique a chassé les habitants de leur ville. Si nous faisons une géographie du conflit, force est de constater que les espaces où il y a eu le plus de cruauté et de profanation envers les personnes et les représentations matérielles de leur culture ont été les régions les plus mélangées socialement et culturellement. La situation des Bosniaques musulmans a été particulièrement tragique, mais les Serbes et les Croates bosniaques interviewés dans le cadre de notre recherche ont aussi été touchés.

#### **6.5. La perte de la protection matérielle et la rupture des liens culturels et sociaux**

La perte totale ou partielle de la maison a été l'une des choses qui ont le plus affecté toutes les familles. La maison a été rasée ou brûlée, après avoir été pillée et saccagée. Celles qui restent debout sont occupées, le plus souvent par des réfugiés venus d'autres villes et du camp hier, ou aujourd'hui, adverse. Avec la perte de la maison, c'est la perte de « toute la trame sociale dans laquelle les personnes étaient nées et dans laquelle elles s'étaient aménagé une place distincte dans le monde »

(Arendt, 1982 : 276). Le psychanalyste C. Barrois, qui a travaillé sur l'importance de la maison, écrit :

[...] la maison est l'enveloppe de protection, l'assise du cadre culturel, et la perte du cadre culturel interne à partir duquel était décodée la réalité externe est une importante source de traumatisme psychique, une rupture qui provoque un impact psychologique considérable. La maison et la terre, ancrage dans le lieu de son lignage, de supports et contenants d'un sens vivant porté par les générations, se sont transformées en un tombeau. (1988 :34)

La perte de ce cadre est d'autant plus marquante, ou blessante, lorsqu'elle procède d'une volonté délibérée, systématique et programmée, de nettoyage des cultures minoritaires et ne se présente pas comme une conséquence fatale de combats entre armées. C'est avec la perte de la maison que se brisent les liens de famille, de voisinage et de travail, c'est-à-dire les liens qui font qu'un être appartient à une communauté sociale et politique. C'est en même temps la perte des liens créés par les activités politiques, culturelles et de culte, qui constituent les attaches symboliques.

On a tout perdu : la maison, la voiture, les amis, la famille, tout est brisé !  
 Qui va payer pour ça ? Personne. Il n'y a pas de dollars suffisants pour payer ça ! (Bernard, 40 ans, Saguenay).

Ce processus qui va de la perte d'une résidence d'origine à celle des rôles sociaux, et à la perte du travail en particulier, à la privation des droits et de l'appartenance politique, à l'isolement, à la perte de dignité, fait selon la politologue et philosophe Marie-Claire Caloz- Tschopp (1998) que ces personnes ne seraient plus des sujets mais des objets, vides ou remplis des intérêts du dominant. Le constat qu'elles sont souvent objets d'enjeux multiples (marchés de l'asile, de l'humanitaire, etc.) en

serait une confirmation empirique flagrante. À travers tous ces dommages, c'est ce qu'il y a de plus privé, de plus intime dans la personne qui est visé et touché, puisque ce sont les objets et les contenants de ses affects, de ses jugements et de ses croyances qui sont attaqués et détruits.

Là où les lois ne fonctionnent plus, les espaces sociaux deviennent « déréglés », « chaotiques » et propices à l'émergence de comportements déviants comme le viol ou le vol dans un contexte d'impunité. La cible du nettoyage est donc non seulement la présence physique de l'autre, mais aussi son identité culturelle et collective, ses valeurs (Chauvenet, 2003 ; Osorio, 2006 ; Blazina, 1996). L'atteinte aux espaces sacrés dans le groupe familial et communautaire (viol des femmes, vieillesse, toute petite enfance) ou de l'humanité (génocide culturel), par la profanation des cimetières, des lieux de culte (églises et mosquées) ou des hôpitaux - cibles non militaires non seulement bombardées, mais volées, brûlées et rasées - permettent « d'économiser » l'extermination physique totale (Nahoum-Grappe, 1997, 1996). Ce sont alors les noms des personnes, leurs origines, leurs liens de parenté, leur religion, leur maison, leur terre, et même leur accent qui sont visés ou annihilés, c'est-à-dire tout ce qui constitue les attributs en propre des individus. Ces actes, ainsi que l'effet de terreur qui en résulte, sont les moyens utilisés pour accélérer le départ de cet « autre » jugé indésirable en le coupant de ses racines. Ces personnes seraient exclues et jetées dans l'ordre de la nature et même du vide cosmique (réfugiés sur orbite) pour que d'autres se constituent, selon Caloz-Tschopp (1998), en sujets dans l'ordre de la politique, des rapports de pouvoir en tant que rapports de domination.

Pour les personnes âgées, c'est l'anéantissement de l'oeuvre d'une vie et, en outre, la rupture temporelle de la généalogie et de la transmission. Bien que dans notre échantillon il y a eu seulement des menaces de viol pour les femmes (utilisées comme tactique de guerre), nous ne pouvons passer sous silence les implications

que ces actes ont eues sur les femmes, la filiation et la communauté en général.

« Pendant la guerre je suis partie toute seule parce que je ne voulais pas que les militaires m'agressent sexuellement et que mon père s'en rende compte » (Natalie, 30 ans). Nous pouvons remarquer comment les différents mécanismes utilisés vont générer de plus en plus de sentiments de peur, d'angoisse et de vulnérabilité.

En ex-Yougoslavie, selon Héritier (1996), les femmes ont été capturées et violées systématiquement, mises enceintes et menées au terme de leur grossesse sans pouvoir avorter, afin de leur faire mettre au monde des enfants d'un autre groupe ethno-religieux<sup>105</sup>. Le viol était utilisé comme une tactique de guerre (une nouvelle forme de guerre)<sup>106</sup>, qui servait les fins du nettoyage ethnique : en finir avec les Musulmans et repeupler la zone avec de petits Bosniaques nés de la torture<sup>107</sup>. Ces viols obligent à penser la différence des sexes dans la guerre, c'est-à-dire l'intrusion du féminin au cœur même du politique<sup>108</sup>.

---

<sup>105</sup> Le viol de l'Autre ethnique, suivi de la grossesse, produit un brouillage des identités insupportable dans ce raisonnement qui lie transmission par la reproduction où les hommes sont les acteurs principaux, et transmission d'une identité communautaire : il dissout à terme l'identité du groupe.

<sup>106</sup> « Aujourd'hui, ces femmes représentent les blessures invisibles de la guerre, oubliées et rejetées. Le sort de leurs enfants est encore plus tragique. Ils font partie de cette petite minorité d'enfants qui vivent avec celles qui leur ont donné naissance. Les femmes violées qui ont gardé leurs bébés sont une minorité infime. Beaucoup de femmes ont en effet abandonné leurs bébés ou les ont même tués. Beaucoup plus auraient souhaité garder leur bébé, mais les pressions sur ces femmes étaient intolérables. » (*Bosnie : les blessures invisibles de la guerre* traduit par Jacqueline Dérens. Publié dans la presse: 18 novembre 2002)

<sup>107</sup> La problématique de l'identité pour le sang est une problématique d'appartenance : l'enfant du viol, qui est-il? Cette incertitude sur l'appartenance a seulement un sens dans une culture qui concède au sang la signification de transmettre l'identité collective. En général, les enfants souffrent des stigmates du crime à l'origine de leur naissance. Il y a eu un consensus pour que ces enfants soient emmenés aussi loin que possible de la Bosnie. L'écrivain Ivo Andric appelle « poussières d'hommes », ce « monde bâtard » des Bosniaques, où se mêlent plusieurs religions et peuples.

<sup>108</sup> Le 27 juin 1996, le Tribunal pénal international siégeant à la Haye, créé pour juger les atteintes aux droits de l'homme commises en ex-Yougoslavie depuis 1991, a pour la première fois consacré le viol en tant que crime contre l'humanité. Mais en Bosnie, les femmes violées ne sont toujours pas reconnues comme victimes, quoiqu'en dise la loi internationale.



Ce type de viol résulte de l'idée de la domination essentielle du sperme dans la fabrication de l'enfant, et de la croyance que le sperme contient seul l'identité complète de l'enfant : identité biologique, ethnique et même religieuse. Nous avons montré l'importance dans la culture traditionnelle des Slaves du sud du système de parenté patrilinéaire comme référence centrale de l'identification par l'ethnie. L'héritage lignager (nom, identité, patrimoine) passe donc par les membres masculins en priorité. Cette possibilité identificatoire « par les racines » rend logique la vengeance sur plusieurs générations par le sang (dans le viol, par le sperme, équivalent fonctionnel du « sang » dans la transmission identitaire). C'est ainsi que le ventre trop rond de la femme enceinte, matrice du futur lignager, devient une cible pour le héros de la purification ethnique (Nahoum-Grappe, 1993). L'enfant ou le vieillard n'échappent pas au crime de profanation puisque tous les deux sont, dans leurs corps mêmes, les porteurs emblématiques d'une transmission : l'un en tant que promesse d'avenir et l'autre en tant que preuve d'un enracinement dans le passé.

Égorger des hommes et violer des femmes sont des crimes homologues qui s'adressent au même objet : *le lien généalogique de transmission de la filiation* (Héritier, 1996). Le viol met en perspective la transmission de l'identité collective : il constitue une intervention sur cette transmission, il tranche le lien de filiation aussi cruellement que l'est la gorge du mari, du père et du fils<sup>109</sup>. Du point de vue anthropologique, même si l'épurateur ethnique « économise » les meurtres réels, l'efficacité du crime de profanation est atteinte lorsqu'en affectant le corps réel de l'un, on détruit l'espace moral de tous : il y a donc une tentative de tuer l'identité communautaire. Le viol est aussi un traumatisme décisif et incisif aux liens entre les individus, aux liens entre mari et femme, entre femmes et enfants, entre femmes et collectivités. Il associe à une destruction personnelle mutilante,

<sup>109</sup> Le violeur s'adresse donc au père, au mari, au frère, au fils, au chef de la nation ; il prend la place du père et du mari, il occupe le terrain de l'avenir. Il envahit le futur de la lignée en pratiquant sa greffe, en plantant sa graine propre, en « mêlant les sangs ».

mais non mortelle, une destruction des liens interpersonnels. C'est dans les tentatives d'élimination d'une communauté dans sa totalité qu'interviennent les viols *politiques*, qui ont un sens autre que pulsionnel.

#### 6.6. Comment survivre au milieu des périls : être réfugié

Figure 10 - Femme bosniaque fuyant Sarajevo



Photo P. Baz cliché AFP

La chercheuse Morokvasic (1992 :13) distingue trois vagues de réfugiés en Yougoslavie. La première a débuté avant la guerre et a continué même dans des zones qui ne sont pas directement touchées par des conflits : il s'agit notamment de l'exode de cerveaux, de la sortie des jeunes craignant la mobilisation dans les Forces armées et des déserteurs, et de l'exode des Serbes de Croatie et des Croates de la Serbie par peur de représailles. La seconde vague est celle des réfugiés des zones de combats en Croatie (en Slavonie, dans la Krajina et Banija) et la troisième concerne l'exode à la suite des conflits sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine qui a commencé avec la reconnaissance par la CEE de la Bosnie-Herzégovine comme État indépendant, le 6 avril 1992. L'intensité des combats et

la violence de ces conflits dépassent largement la situation antérieure en Croatie, si bien que l'exode de la population a plus que triplé en l'espace de trois mois. Les données de la fin du mois de juillet 1992 indiquent au total plus de 1,9 million de réfugiés répartis pour la plupart en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie.

La décision de prendre la fuite pour se sauver du nettoyage ethnique a impliqué pour les personnes de notre recherche une périlleuse trajectoire de survie. Parties au hasard de la chance et des occasions, quelques-unes de ces familles ont pu rejoindre ailleurs d'autres membres de leur parenté, alors que d'autres ont trouvé des chalets ou des maisons abandonnées où ils ont pu vivre quelques années.

Nous n'étions pas dans un camp de réfugiés, on a trouvé un chalet, on ne connaissait pas l'endroit ni le propriétaire, mais le chalet était libre. On est resté deux ans dans le chalet. On a passé cinq ans de moments très difficiles, dans des conditions très dures. (Nicolas, 40 ans, Saguenay)

En échange de la survie, le statut de réfugié installe les familles touchées dans une situation de transit, hors du monde. En termes d'espace et de territoire, d'abord : les réfugiés ont perdu toute place et ils se disent « de nulle part ». La non-inscription dans l'espace redouble l'expulsion opérée par le nettoyage ethnique, qui consiste à « dénationaliser » les autres par la force, et se prolonge dans cette situation d'entre-deux et de non-lieu territorial où l'égalité juridique n'était pas garantie. De plus, comme le souligne Arendt, perdre le droit à une patrie – l'appartenance à une communauté politique — engendre une absence de droits absolue et les apatrides sont considérés « superflus » partout.

La réalité dans laquelle se trouvent les personnes dans leur parcours migratoire forcé est que l'identification basée sur une citoyenneté commune n'existe plus. En conséquence, elles se trouvent étrangères dans un « pays d'accueil » –Slovénie,

Croatie, Serbie-, qui hier à peine faisait partie de leur propre pays. La citoyenneté, comme lieu de symbolisation et d'identification d'un *Nous* commun, comme lieu de création d'un monde commun, est une autre perte qui s'ajoute : celle d'un lien essentiel avec le groupe. L'expérience vécue par Marguerite illustre très bien cette situation :

Quand je suis partie de Sarajevo, je suis allée en Croatie et là-bas avant, nous étions chez nous, mais quand la guerre a commencé nous étions des réfugiés parce que les républiques se sont séparées et moi je n'étais plus citoyenne de Croatie mais de Bosnie ; avant j'étais citoyenne de la Yougoslavie (47 ans, Saguenay).

Dans la situation de réfugié où se trouvent les familles, les droits humains prétendument sacrés et inaliénables se trouvent privés de sens à partir du moment où il n'est plus possible de les configurer comme les droits des citoyens d'un État (Agamben, 1995). Elles sont privées de liberté et les possibilités d'agir et d'avoir des opinions sont restreintes. Quelques familles essaient, dans leur situation de réfugiés, de mener une vie « normale » : trouver un travail, avoir un endroit où se loger, poursuivre l'instruction de ses enfants.

C'est moi qui ai poussé les enfants à aller à « l'école » avec une enseignante qui restait dans notre village, pour ne pas laisser les enfants dans la rue. On habitait une chambre et elle venait chez nous. En face de nous, il y avait un restaurant. J'apportais des chaises, une table et j'ai préparé une classe dans ma chambre. On était neuf gars et une fille en 1991. Notre village était quand même bien organisé pendant la guerre (Monique, 39 ans, Joliette)

Ma mère travaillait, mais elle était vraiment exploitée. Mon père n'a jamais été capable de trouver de travail. On s'occupait d'une petite ferme, mais personne n'avait fait ça auparavant, ce n'était pas plaisant. Mais il ne nous manquait rien. (Alexander, 20 ans, Saguenay)

Les nouveaux pays et leurs nouvelles législations sur la citoyenneté - c'est-à-dire les droits politiques et sociaux et obligations qui sont consentis par l'État - transforment en étrangers une partie de ceux qui ont toujours vécu ensemble. Avoir le statut de réfugié dans ce qui était son pays n'est pas une des moindres souffrances que vivent les familles en termes de destruction ou de confusion des identités et des liens d'appartenance. Des dizaines de milliers d'individus sont privés d'État : ce sont les « peuples sans État » selon Arendt.

Toute ma famille était réfugiée. La famille de ma femme aussi. Quand tu parles aux gens tu vois qu'il n'y a pas beaucoup de différences : tous sont réfugiés. Les gens n'avaient pas le droit de travailler et par conséquent pas d'argent. (Daniel, 38 ans, Saguenay)

Le rétrécissement de l'univers du réfugié est multiforme. Il touche différents niveaux de l'existence : sur le plan matériel, l'absence de ressources propres, liée à l'interdiction de travailler lorsqu'ils sont dans les camps, prive les familles de l'exercice effectif de la liberté de circuler. Certains tentent de mettre à profit cette oisiveté forcée :

J'ai appris l'italien en Croatie. C'était la guerre ; c'était le temps de faire des choses parce qu'il n'était pas possible de travailler (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

Vous êtes toujours comme un immigrant : tu n'es pas dans ta maison, dans ta région, vous êtes toujours immigrant. Nous sommes entrés dans une maison abandonnée où, avant, vivait une famille serbe. Quand on a demandé d'avoir une carte d'identité, ils nous ont dit : « Non, tu ne peux pas parce que ce n'est pas ta maison ». Quand ça devient une situation comme ça, tu vis dans un pays, mais quel pays? Vivre, mais où? Tu veux avoir une famille, mais

comment? Quand on déménageait de ville, on devait chercher une nouvelle carte. (Pauline, 30 ans, Joliette)

D'une façon générale, l'état de réfugié, dans la mesure où il prive une personne des droits, la prive d'une partie de son humanité en tant qu'être social. Il la prive de sa responsabilité, de sa capacité d'agir, de son pouvoir, de la possibilité d'avoir et de la possibilité d'être (Chauvenet, 2003). La privation des droits n'équivaut pas à une simple perte, comme si les personnes avaient seulement abandonné, en s'enfuyant, un droit qui n'existerait pas ailleurs. Elle est l'objet d'interdits et de contraintes particulières. Outre la perte de la liberté et de ses moyens, les familles réfugiées et déplacées, issues d'une société de consommation, se voient limitées à l'essentiel et doivent faire leur deuil, depuis des années, des multiples biens et services qui faisaient partie de leur univers quotidien antérieur. C'est le tissu même de la vie civile qui n'a pas cessé d'être attaqué.

Il y avait à peu près 7 000 personnes dans le camp de réfugiés en Croatie. C'était pour nous le troisième camp. Dans ce camp c'était mieux que dans les autres, mais il manquait quand même beaucoup de choses. Ma sœur qui était en Allemagne, elle nous a beaucoup aidés au niveau de l'argent, et elle envoyait des colis pendant que nous étions dans le camp de réfugiés. (Sébastien, 41 ans, Saguenay)

Plusieurs familles ont connu pendant des années, ou connaissent encore, la situation de réfugié, d'être dans l'impuissance, la dépendance en étant tributaires de la bienfaisance publique. Être réfugié, c'est donc avoir vécu certains événements tragiques, et de multiples ruptures; mais c'est également revivre de manière permanente la répétition de ces événements, non pas seulement au niveau fantasmatique et onirique, mais dans la réalité quotidienne (Chauvenet, 2003). La guerre barre l'avenir, mais le statut particulier de réfugié le fait tout autant, puisqu'il interdit de s'inscrire dans un projet sociopolitique ou culturel. Là où

intervient l'aide humanitaire, il n'y a ni biens, ni charges, ni devoirs, ni place dans la société.

Nous savons que la technologie humanitaire entre en effet en action lorsque la temporalité de la barbarie s'est déjà produite (viols, nettoyage ethnique, massacres) ; elle n'est pas préventive, elle a besoin de l'événement.

On était logé dans une auberge de vacances avec un peu de nourriture assurée par la Croix rouge et les Nations Unies. On a passé trois années là-bas. (Stéphanie, 45 ans, Joliette)

La Croix-Rouge nous aidait, mais pas assez, on avait de la farine seulement, mais pour cuisiner on a besoin d'autre chose. Nous ne pouvions pas travailler, nous ne pouvions pas vivre, il n'y avait pas de solution. (Pauline, 30 ans, Joliette)

Les réfugiés et les populations les plus vulnérables doivent apprendre, plus que jamais, à se contenter du minimum vital - des conditions de la survivance plutôt que celles de la convivance, pour reprendre les mots de Marc Abélès (2006). Des actions humanitaires pour venir en aide aux personnes déplacées et réfugiées ont été déployées, tant dans les pays affectés que dans les camps de réfugiés. Les ONG deviennent un nouveau secteur d'influence qui se présente comme la nouvelle société civile globale, autorisée à interagir de façon relativement autonome avec les États-nations et auprès des populations civiles au nom de principes humanitaires basés sur l'universalité et la neutralité (Pandolfi, 2002 ; Saillant et *al*, 2005).

J'ai dormi deux mois par terre, sans pouvoir manger, dans le froid, sans prières. On est allé à peu près cinq kilomètres de la maison pour nous cacher avec les enfants, pour passer le front vers la Macédoine. Là-bas c'était

correct avec les organisations humanitaires, il y avait une grande tante pour réfugiés de l'Unicef, une autre de l'Italie, de l'Albanie, nous avons eu des repas chauds, de quoi manger et dormir. On était à peu près mille personnes.  
(Gustave, 28 ans, Joliette)

La critique principale faite à la médiatisation de l'humanitaire par certains auteurs, écrit Francine Saillant (2007), est qu'elle contribuerait à réifier la souffrance « des autres » et à renforcer la coupure artificielle entre un « eux » et un « nous ». L'Humanitaire est le lieu de déplacement des souverainetés, des corps et des frontières du politique et d'une entreprise néocoloniale. Selon cette construction, l'Occident se réserverait le rôle de pourvoyeur d'aide (et de raison) alors qu'il reléguerait aux autres la souffrance des conséquences de l'actuelle division du monde et des richesses.

#### **6.7. Après la guerre : chercher ailleurs pour pouvoir continuer à vivre**

Ces nouveaux marquages de territoire, l'érection de murs là où ils n'existaient pas auparavant, la situation de pénurie, la vulnérabilité et les restrictions existant dans les pays qui les ont accueillis, le transit par plusieurs camps de réfugiés, font qu'ils sont hors-la-loi, en situation de privation politique. Apatrides qui ne bénéficient de la protection effective d'aucun État, ces gens sont devenus des étrangers dans leur propre pays sans avoir la possibilité de recourir au système judiciaire pour faire valoir les droits dont ils ont été déchus. Plusieurs choisissent l'exil. Ils ne choisissent pas toujours leur pays d'accueil, et vont vers qui veut bien les accueillir. La guerre se terminait, mais les conditions n'étaient pas idéales.

Après la guerre on savait que la vie serait aussi très difficile parce qu'il manquait de travail, d'argent, toute l'économie était brisée. (Henriette, 41 ans, Saguenay)



Pendant la guerre, plusieurs familles avaient tenté de garder la possibilité de revenir à l'endroit où elles habitaient pour refaire leur vie, peut-être dans la même maison si elle n'avait pas été brûlée ou détruite. Mais la réalité était plus dure qu'elles ne l'avaient imaginé, après l'homogénéisation des territoires : « Notre maison a été occupée après la guerre par d'autres gens » (Miryam, 28 ans, Joliette). Daniel raconte les changements qu'il y a eu dans sa ville :

La ville où on vivait était contrôlée par les Bosniaques musulmans ; il n'y avait que quelques familles serbes ou croates. Avant, il y avait trente milles par exemple, maintenant elle est sous domination musulmane. (Saguenay)

Étant donnée la nouvelle réalité, le manque de logements, d'infrastructures et de travail, les familles interviewées avaient fait des démarches, pendant et après le conflit, pour trouver ailleurs une alternative plus sécuritaire. Les pays européens (l'Italie, la France, l'Allemagne, la Suisse) qui avaient offert à cette population un refuge temporaire pendant la durée du conflit ont organisé des programmes de rapatriement lorsque la guerre fut finie. Les personnes de notre échantillon qui étaient en Allemagne pouvaient être renvoyées par le gouvernement. Elles vivaient toujours dans la crainte et la menace d'être chassées du pays d'accueil, ou du moins ne plus avoir de permis du travail ou d'être emprisonnées si elles refusaient de quitter le pays. Plusieurs membres des familles concernées par notre enquête ont dû retourner en Bosnie-Herzégovine; d'autres ont décidé de rester même sans documents, tandis que d'autres encore ont cherché d'autres solutions.

Cependant, en résistant à la situation qui leur était imposée, les réfugiés voulaient trouver une solution définitive à leur situation. Ils désiraient devenir des sujets politiques en cherchant un pays de résidence et d'appartenance. Toutes les familles que nous avons rencontrées ont posé des gestes concrets afin de pouvoir s'établir à

long terme ailleurs. Quelques-unes ont fait plusieurs enquêtes pour essayer de trouver quels pays pouvaient les accepter.

Nous voulions choisir un pays qui pouvait nous accueillir. Chaque mois, on envoyait des lettres à plusieurs ambassades pour demander la possibilité de partir. Après, on a reçu une lettre de l'ambassade du Canada. (Henriette, 41 ans, Saguenay)

On a commencé à aller aux bureaux d'immigration et aux organismes humanitaires, à Split en Croatie. J'ai pris un rendez-vous avec un organisme humanitaire. Je leur ai expliqué toute ma situation et mes problèmes. Je ne pouvais pas bien dormir, je me sentais toujours dans le même cercle sans pouvoir m'en sortir. (Pauline, 30 ans, Joliette)

D'autres ont appris par des organismes humanitaires que certains pays offraient des possibilités de s'installer en permanence, dont le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Norvège, ce qui représentait vraiment un avenir pour eux, mais surtout pour leurs enfants.

Moi personnellement j'ai essayé à cause des enfants, parce qu'on est un couple mixte. (Leticia, 40 ans, Saguenay).

On ne regardait plus vers le futur et il n'y avait pas beaucoup de liens entre les gens. Aussi nos parents sont partis, à cause de nous, pour qu'on puisse continuer nos études. (Alexander, 20 ans, Saguenay)

Zagreb, Vienne et Belgrade sont des villes où il y avait des consulats canadiens et des représentants du gouvernement québécois, vers lesquels se sont dirigées les personnes pour demander la possibilité de s'installer au Canada de façon permanente. Le temps des démarches au consulat pour l'acceptation du dossier a varié de huit mois à trois ans, selon les circonstances de chacune des familles et la

situation du pays de transit. Pour certaines familles, cette démarche a pris plus de temps, car les bombardements au Kosovo et à Belgrade avaient commencé. Une des familles que nous avons rencontrées était en Macédoine dans les camps de réfugiés ; avec le programme spécial du Haut Commissariat et de concert avec plusieurs pays occidentaux, elle est arrivée au Canada, qui a aussi accueilli plusieurs milliers de Kosovars. Les familles ont effectué des démarches spécifiques auprès des bureaucraties gouvernementales et des organismes humanitaires qui ont exigé un investissement de temps, des compétences et des efforts de recherche d'informations, ainsi que des déplacements perpétuels. Ces activités ont été particulièrement difficiles pour les familles car il leur manquait certains papiers que les gouvernements demandaient et de l'argent, et surtout parce qu'elles n'étaient pas sûres que leurs démarches porteraient fruit.

#### **6.8. Raisons de choisir le Canada comme pays d'établissement**

Nous venons de décrire la situation très difficile que les familles ex-yougoslaves participantes à notre recherche ont vécue pendant la guerre et peu après. Toutes voulaient fuir la guerre et les zones dévastées. La situation de pénurie dans laquelle elles se trouvaient après la guerre, l'angoisse, l'incertitude et l'absence d'avenir pour les enfants les poussèrent à trouver un pays où s'installer en permanence.

Nous avons déjà souligné que le Canada participe à de nombreux organismes internationaux, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Canada agit ainsi à la fois en cohérence avec ses politiques internationales lors d'interventions humanitaires hors de son territoire, en offrant protection aux populations déplacées et réfugiées et en fournissant des solutions aux difficultés de cette population en lien avec la perte et la déchirure des liens sociaux et politiques ; il agit aussi en cohérence avec ses politiques nationales concernant l'accueil des

réfugiés publics et leur intégration sur son territoire, à partir de politiques d'intervention gouvernementales, humanitaires et communautaires qui seront le sujet de réflexion de notre prochain chapitre. Le système de protection des réfugiés du Canada par le biais du Programme de réétablissement des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire entend maintenir la tradition humanitaire canadienne au moyen du réétablissement des réfugiés de convention et des personnes dans des situations similaires à celles des réfugiés (personnes protégées humanitairement).

Pour clore ce chapitre, nous examinons les raisons données par les personnes pour expliquer leur préférence pour le Canada comme pays d'établissement. Nous trouvons un éventail diversifié de réponses. Premièrement, les informations qui circulent à l'échelle internationale sur le Canada et qui le présentent comme un pays démocratique et sécuritaire :

On a pensé à l'Australie, mais je l'ai trouvé très loin de chez nous ; les États-Unis étaient trop capitalistes pour une socialiste comme moi, alors le Canada ça a été notre choix. C'était un pays démocratique, je savais pour la Charte des droits et libertés canadienne - je ne savais pas que le Québec avait une Charte aussi. Trudeau, c'est lui qui a fait connaître le Canada dans le monde entier. Pour nous avant le Canada était considéré comme une partie des États-Unis, mais avec Trudeau on avait l'impression que c'était un vrai pays.  
(Stéphanie, 45 ans, Joliette)

Deuxièmement, plusieurs personnes connaissaient les avantages sociaux qu'offrait le pays et qui en quelque sorte ressemblaient à ceux qu'ils avaient eus pendant la période titiste en Yougoslavie :

La chose qu'on a regardée c'est l'assurance maladie et le programme social, que c'était mieux au Canada, et c'est comme ça qu'on a pris la décision.  
(Monique, 39 ans, Joliette)

Je savais que le Canada est le meilleur pays pour les réfugiés, qu'il donne tout, l'école, le travail, la citoyenneté, et qu'il est très sécuritaire. (Gustave, 28 ans, Joliette)

Un autre facteur était le fait de pouvoir obtenir la résidence permanente, et après trois ans de demander la citoyenneté. Pour la famille qui avait vécu en Allemagne et avait été obligée de sortir du territoire tous les six mois pour renouveler son visa, savoir qu'au Canada la résidence était permanente a été un soulagement car « On ne voulait pas penser toujours qu'on devait partir pour faire de nouvelles demandes de visa » (Sandra, 24 ans, Saguenay).

Un élément souligné tant par les hommes que par les femmes est la sécurité pour les enfants, la garantie qu'ils puissent étudier et avoir un avenir professionnel.

On ne peut pas regretter, parce que lorsque nous sommes arrivés, la première raison c'était les enfants. Après la guerre, la vie pour les enfants n'allait pas bien. Maintenant ils vont bien, ils vont trouver un emploi et avoir ici ce qu'il leur faut. (Marguerite, 47 ans, Saguenay)

La possibilité qu'offre le Canada d'apprendre les deux langues officielles, l'anglais et le français, a été un autre élément qui a attiré l'attention de certaines familles de notre enquête, tandis que pour d'autres l'attrait concernait spécifiquement la culture française. Cependant, l'image internationale la plus diffusée du Canada est celle d'un pays de langue et de culture anglaise. Ainsi, une de nos informatrices avait commencé à apprendre l'anglais dans un camp de réfugiés lorsqu'elle a su qu'elle venait au Canada, mais à sa grande surprise :

Quand on est arrivé c'était le français. Parce que j'avais pensé au Canada, et pas à la ville. On a trouvé un dictionnaire de poche en français et avec ça on est parti (Pauline, 30 ans)

La décision de venir ici, ça a été surtout parce qu'il y avait le français et l'anglais, la culture, une bonne chance pour les enfants. On a toujours aimé Montréal (Tanya, 45 ans, Montréal)

### **Conclusion**

Une guerre comme celle qui s'est produite en Bosnie-Herzégovine, dont le but était la séparation ethnique, le gain de territoires, le nettoyage ethnique et la modification des frontières par la force, implique autant la destruction totale des êtres que des destructions partielles ou des atteintes à l'intégrité physique et morale des personnes. Il y eut également l'accumulation des pertes, matérielles et symboliques : celles de la patrie, de la terre, de la maison et de la culture. Il s'est produit en même temps une perte des liens créés par les activités politiques, culturelles, familiales et de culte, qui font les attaches symboliques de l'être humain. La perte de toute relation au monde érigé par les hommes est ce qui caractérise la situation des sans-État.

Lorsque la famille n'a pas été entièrement décimée, les liens familiaux restent la ressource essentielle des individus, sinon leur seule ressource face à la déception et à la perte de confiance envers ceux qui étaient leurs compatriotes. C'est la condition même de l'existence du lien social qui s'écroule. Être exposé à des expériences de nettoyage ethnique, avec le désarroi et le déracinement qu'elles impliquent, a de multiples conséquences pour les identités individuelles et collectives. La violence affecte la possibilité de « mettre un sens » à la société. C'est pour cette raison que les familles décident de chercher d'autres alternatives

par lesquelles elles puissent retrouver le « droit d'avoir des droits », que selon la définition arendtienne représentent le droit d'appartenir à une communauté politique et le droit d'appartenir à l'humanité.

Les familles déplacées et réfugiées sont les survivants d'un drame, mais elles doivent en affronter un autre : reconstruire un *modus vivendi* dans un nouvel environnement social et culturel, et donner un sens nouveau à leur vie. Dans la séquence destruction-déracinement-survie-reconstruction, inhérente à la réédition d'un nouveau projet de vie dans une nouvelle société, les hommes, les femmes et les enfants doivent faire face à leurs faiblesses, mais surtout déployer de multiples forces et ressources. Le Canada, dans sa politique d'immigration humanitaire, offre la possibilité de rétablissement permanent aux personnes en essayant grâce à un certain nombre de services de les aider à rétablir certains des liens perdus. Les ONG établies en région servent de relais et d'actions propres au parcours d'aide des réfugiés.

Notre prochain chapitre se consacre au rétablissement des réfugiés et à leur arrivée en région québécoise, soit à Saguenay, soit à Joliette, les expériences des familles ainsi que les opinions des représentants des différents institutions et organismes qui travaillent auprès de ces populations.

## **Chapitre 7 : Réétablissement des réfugiés ex-yougoslaves dans les régions du Québec**

Nous avons exposé dans le chapitre précédent la situation difficile vécue par les réfugiés yougoslaves pendant et après la guerre, la déchirure des liens sociaux, politiques et familiaux, ainsi que la mise en fonctionnement du circuit humanitaire international pour venir en aide à ces familles. Ce circuit humanitaire se poursuit dans l'espace national à travers l'incorporation dans les lois de différentes politiques et programmes offerts à ces populations afin de rétablir les liens brisés.

Ce chapitre se concentre sur le réétablissement au Canada et spécifiquement au Québec des réfugiés sélectionnés hors frontières, appelés administrativement réfugiés publics pour les différencier des réfugiés reconnus sur place. Le réétablissement permanent des familles réfugiées au Canada est une réponse aux programmes de politiques transnationales mises en œuvre par les organismes multilatéraux et internationaux, desquels le Canada est signataire; il répond aussi à sa politique d'immigration qui privilégie la sélection à l'étranger plutôt que de voir les immigrants arriver à sa frontière.

Nous avons présenté au chapitre 1 les caractéristiques socio-économiques de chacune des régions ou « milieux de vie » où se sont établis les réfugiés, c'est-à-dire la Ville de Saguenay et Joliette, ainsi qu'une description de chacun des organismes chargés de l'accueil et de l'établissement. Nous présenterons maintenant les procédures et les trajectoires suivies par les réfugiés depuis leur pays d'origine ou de transit, et les caractéristiques de ces trajectoires. On examinera les programmes offerts par le ministère à travers les organismes communautaires et les expériences vécues de réfugiés dans chacune des régions, ainsi que le discours des responsables, intervenants, professeurs et fonctionnaires qui offrent les services d'accueil et de francisation.



### 7.1. Procédures et trajectoire migratoire

Le rétablissement des réfugiés répond à une série de *procédures, pratiques et sens* qui engagent tout un réseau ou circuit humanitaire international, ainsi qu'un réseau d'organismes nationaux et locaux, humanitaires et communautaires. Ces réseaux sont activés dans le but d'offrir la relocalisation dans le nouveau pays à ces populations délocalisées, réfugiées, victimes de la migration forcée. En ce sens, comme nous l'avons expliqué auparavant, le Canada agit en cohérence avec ses politiques internationales (Convention de Genève et interventions humanitaires hors des frontières) et ses politiques nationales, en tenant compte de la contribution des réfugiés à l'enrichissement de la société d'accueil, à son développement social, économique et culturel (MICC, 2004). Toutes les personnes réfugiées réétablies au Québec ont été sélectionnées par des représentants du gouvernement québécois, dans leur pays d'origine ou de transit. Nous rappelons qu'avec l'accord fédéral-provincial de 1990, le Québec est la seule province à avoir un droit de regard sur l'immigration et notamment sur les réfugiés publics.

Les réfugiés ex-yougoslaves ont dû se rendre à l'ambassade la plus proche, ou du moins celle qui était en fonctionnement, pour demander protection. Par exemple, Alice est allée avec son conjoint plusieurs fois à Belgrade mais il n'y avait pas toujours quelqu'un à l'ambassade, ou elle était fermée : « C'est après qu'un ami nous a donné l'adresse à Vienne » (35 ans, Saguenay).

Ils ont posé plusieurs questions : « quelle est votre principale raison pour partir? », je leur ai dit « les enfants ». Il n'y a pas d'école, ni la possibilité de rester dans un endroit longtemps, on n'a toujours qu'une valise avec nous. Ils nous ont dit qu'une fois que nous aurions passé le test médical, nous pourrions partir, et j'ai senti immédiatement que ma vie avait changé. (Pauline, 30 ans, Joliette)

Le temps d'attente entre le dépôt de la demande, l'autorisation pour faire les examens médicaux et la révision judiciaire a varié pour les familles de huit mois à trois ans. Ce temps d'attente a été très difficile, car il y avait beaucoup d'instabilité émotionnelle, matérielle et professionnelle - des couples séparés, chacun dans un pays différent :

On a décidé de faire la demande pour pouvoir vivre ensemble, car mon mari était en Allemagne et moi en Croatie, et aussi parce que nous sommes un couple mixte, et il était difficile de continuer à vivre là-bas. (Leticia, 40 ans, Saguenay)

Dans le cas de certaines familles, la maison où elles habitaient était réclamée par des personnes d'un autre groupe ethnique ou par les propriétaires; pour les familles mixtes, après l'homogénéisation ethnique et territoriale qui a suivi la guerre, il était très difficile de continuer à vivre; pour les personnes qui étaient encore dans des camps de réfugiés, il devenait urgent de sortir de cette situation.

On a fait la demande en 1997. On a attendu trois ans, parce qu'on est arrivé ici en 2000. Ça a pris aussi du temps parce que l'ambassade du Canada à Belgrade était fermée pendant le bombardement. Elle fermait et ouvrait, et comme ça, ça a pris beaucoup de temps. (Juliette, 37 ans, Joliette)

On est parti pour l'ambassade du Canada en Croatie au début de l'année 1998. On a fait la demande et après deux mois ils nous ont donné une réponse, et après 6 mois nous sommes partis pour arriver au Québec en septembre 1998. (Louise, 31 ans, Joliette)

Lorsque les familles sont acceptées et appelées à recevoir la documentation, cela implique que le Canada leur reconnaît le statut de réfugié humanitaire hors

frontières et leur accorde la *résidence permanente*. Au vu de la situation de pénurie économique dans laquelle elles se trouvent, le Programme des *prêts aux immigrants* (PPI), qui est financé par le service du Trésor du gouvernement fédéral, octroie un prêt financier pour mener à bien les examens médicaux, ainsi que pour l'achat du billet d'avion. Le montant du prêt varie selon la ville de destination et le nombre de personnes.

Une première caractéristique de ce type de programme de rétablissement est que les gouvernements canadien et québécois *assignent la ville de destination* avant le départ. Dans ce processus, les réfugiés disposent de très peu de droit de regard sur leur lieu de destination. Dans la province du Québec, avec sa politique de régionalisation de l'immigration, les réfugiés choisis à l'étranger sont dirigés depuis 1993 hors de la métropole de Montréal, pour les relocaliser dans diverses villes intermédiaires et périphériques. Nous avons déjà expliqué que l'objectif de cette politique est d'augmenter la diversité ethnique dans les régions et de garantir l'apprentissage du français des nouveaux arrivés. Le caractère volontaire de l'établissement prévaut toujours, mais la consultation faite en 1997 par le Conseil des relations interculturelles a montré que l'idée de régionalisation de l'immigration est toujours associée à certaines formes de coercition.

Une deuxième caractéristique de cette trajectoire est le *manque de réseau* familial, amical ou même ethnique dans la ville d'établissement. Le gouvernement insiste, dans un premier document sur la politique de régionalisation, sur l'idée de favoriser le développement de *noyaux de base* de populations immigrantes en région pour les y attirer et les retenir. Toutefois, ce noyau n'était pas vraiment présent dans les deux régions à l'arrivée des familles ex-yougoslaves. Contrairement à d'autres villes, comme Sherbrooke et Québec, où un nombre important de réfugiés d'origine serbe, croate ou bosniaque musulmane sont arrivés, à Saguenay et à Joliette leur nombre fut limité et, de plus, plusieurs

familles sont réparties rapidement en Ontario où un noyau culturel important existe depuis plusieurs années. Certains de nos répondants ont suggéré aux autorités des villes où se trouvait déjà un membre de leur famille ou des amis, demande qui a parfois été acceptée :

Le gouvernement nous a donné Hull comme destination initiale, mais ma sœur était déjà à Saguenay. J'ai parlé avec elle, et elle m'a dit de venir ici, car c'est bien pour les enfants, c'est tranquille. (Alice, 35 ans, Saguenay).

Mon frère a fait les démarches pour nous faire venir ici, moi, ma femme et mes deux enfants. Je suis son petit frère. (Daniel, 38 ans, Saguenay).

Dans d'autres cas, il y avait dans d'autres provinces canadiennes différents membres de leur famille immédiate ou élargie - sœur, frère, ou tante :

Mon frère habite à Calgary (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

J'ai un frère qui habite ici au Canada en Ontario depuis 4 ans (Sergio, 40 ans, Saguenay).

D'autres membres de la famille ont aussi fait une demande d'immigration, mais qui a été refusée : « Mon frère a fait la demande mais il a été refusé et ma belle-mère aussi » (Natalie, 30 ans, Joliette).

Mon autre frère a fait les démarches pour venir aussi au Canada, mais il n'a pas eu le visa. (Sandra, 24 ans, Saguenay)

La conception restreinte de la famille au Canada empêche que d'autres membres (frères, sœurs) puissent se réunir. Cette façon de procéder complique la situation des familles et entre en contradiction avec l'un des objectifs de la Loi d'immigration, qui est de veiller à ce que les familles puissent se réunir au Canada (CIC, 2002).

Il y avait aussi une incertitude quant à l'endroit où elles allaient habiter, et des gens leur disaient même avant de partir du pays : 'vous allez rester dans des baraques'. Certains répondants nous ont déclaré que même s'ils ne savaient que peu de choses du Canada, il était préférable de partir :

Ce n'était pas important, où on devait aller : c'était surtout de partir (Sergio, 40 ans, Saguenay).

On savait pour l'hiver, pas d'autre chose, mais on s'est dit : si tout le monde peut vivre là-bas, pourquoi pas nous? (Yvan, 37 ans, Saguenay).

On ne connaissait rien du Canada et nous n'avions pas d'amis, ni de famille, c'était la même chose. (Bernard, 48 ans, Saguenay)

Ces circonstances migratoires, à savoir le peu d'information et d'orientation sur ce qui va devenir leur vie au Canada et sur la ville d'arrivée, augmentent pour certaines personnes l'incertitude vécue déjà pendant plusieurs années. À la différence de la catégorie économique, l'accueil des réfugiés est jugé au regard de « leur besoin de protection, et aussi de leur capacité d'intégration au Québec » (MICC, 2004).

Une troisième caractéristique du parcours migratoire des réfugiés parrainés par le gouvernement est que les familles traversent les frontières avec des documents en règle, soit la *résidence permanente*, et qu'une fois arrivés au pays tous les membres sont reconnus comme « *immigrants reçus* ». Le fait d'arriver avec la résidence permanente et d'être accueillis comme immigrants reçus garantit aux réfugiés l'accès et le bénéfice de différents programmes dès l'arrivée au pays. Essentiellement, le programme d'accueil prévoit, en plus de l'aide sociale mensuel pour *répondre aux besoins* essentiels couverts par le ministère de l'Emploi et de la

Solidarité sociale, il existe une aide initial accordée sous forme d'aide matérielle qui comprend (hébergement, repas, transport, vêtements d'hiver, articles de dépannage ou des médicaments de premiers soins). Des services d'orientation sur la vie au Québec, dans la langue maternelle du réfugié ainsi que l'accompagnement pour les inscrire aux institutions (assurance maladie, aide sociale, écoles, compte bancaire, programmes d'allocations familiales). Le bénéfice de ces programmes peut s'étendre au Québec jusqu'à cinq ans, selon les circonstances de chaque personne.

## 7.2. L'accueil à Saguenay et à Joliette vu par les intervenants

Les deux régions de référence ont signé des Accords avec le ministère pour recevoir des familles réfugiées « humanitaires » ainsi que des immigrants. En matière humanitaire, le Canada fait le lien entre l'international et le national, et le Québec entre le national et le local. En avril 1996, à l'arrivée au Saguenay des premières familles, la région possédait peu de services adaptés pour répondre aux besoins des familles réfugiées. La *Maison des familles* à Chicoutimi<sup>110</sup> était chargée à ce moment-là de les recevoir, et la francisation était organisée par la Commission scolaire par le biais du COFI.

Au début à Ville de Saguenay et à Joliette, c'était surtout l'arrivée des réfugiés de l'ex-Yougoslavie, après les réfugiés de Colombie, des familles qui sortaient des camps de réfugiés de Tanzanie, des familles africaines venant du Congo, du Burundi et du Rwanda. Les statistiques de l'organisme communautaire SEMO à Saguenay indiquent le nombre de familles accueillies entre 1998 et 2003. La plupart du temps ce sont des familles qui arrivent seules, ou en groupe avec d'autres réfugiés du même pays d'origine.

---

<sup>110</sup> La Maison de familles a reçu un *Mérites* de la Société terrestre pour l'Obtention de la paix S.T.O.P en reconnaissance à la cause pacifiste dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour le service rendu pendant l'accueil des réfugiés bosniaques en 1996.

**Tableau 5 - Pays de provenance des familles accueillies par SEMO de  
juillet 1998 à décembre 2003**

<b>Pays (ou région)</b>	<b>Nombre de familles</b>
Ex-Yougoslavie	14
Colombie	121
El Salvador	1
Afrique subsaharienne	12
Irak	1
Tchéchénie	1
<b>6 pays</b>	<b>Total : 148</b>

Entre 1996 et 2001 des familles réfugiées d'origine croate, serbe ou bosniaque musulmane arrivent au Saguenay : huit familles en avril 1996, sept familles en 1998 et quelques autres par la suite, pour un total de 21 familles<sup>111</sup>. La personne responsable de la *Maison des familles*, qui a accueilli les premières familles, nous raconte :

On a reçu des familles d'ex-Yougoslavie, des Croates, des Bosniaques musulmans et des Serbes, et il ne faudrait pas oublier que là-bas la guerre était encore en effervescence, et que les Serbes et les Croates n'étaient pas de bon voisinage. Il ne fallait pas que je dise « tu es croate? » Alors j'avais développé l'habitude de dire les « gens de l'ex-Yougoslavie ».

Dans la région de **Lanaudière**, à **Joliette**, le premier groupe de familles ex-yougoslaves comptait à peu près quarante-six personnes. Le directeur du CRÉDIL nous décrit leur arrivée :

<sup>111</sup> Toutes les familles ne sont pas restées. Quelques familles sont parties pour l'Ontario à la recherche d'autres membres du même groupe ethnique qui avaient immigré quelques années auparavant.

D'abord, c'était une histoire très émotive, une situation particulièrement médiatisée un peu partout. Le premier autobus qui est arrivé à Joliette était composé de familles très diversifiées, mais qui avaient toutes subi la guerre de plein fouet. On découvre ce que ça veut dire cette réalité d'accueillir des personnes réfugiées.

À leur arrivée, la première information que tous les réfugiés reçoivent - tant du représentant du ministère (MICC) que du personnel des organismes communautaires chargés de l'accueil et de l'installation - est qu'ils sont maintenant dans une société démocratique, où l'on respecte les lois nationales; qu'il y a certaines valeurs communes à respecter, et que *l'exercice des droits* est garanti par la Charte de Droits et Libertés de la personne. Au régime du droit humanitaire se substitue au moment de l'arrivée celui des lois nationales. Les réfugiés changent de visage : ils perdent une partie de leur spécificité comme individus déracinés, privés de citoyenneté, et ils finissent par s'associer aux autres catégories d'immigrants. Les réfugiés publics ne sont des réfugiés aux yeux de la Loi et de l'administration de la structure d'accueil que le temps de cet accueil. L'anthropologue F. Saillant montre le passage du régime de droit humanitaire, à celui des droits humains et enfin à celui de la citoyenneté en devenir pour les réfugiés publics au Canada et au Québec :

La structure humanitaire canadienne doublée du régime de droit et du cadre politique de l'accueil des différences amène à penser le réfugié comme une personne à accueillir sans considération de ses attaches nationales anciennes, mais cela jusqu'à la période d'installation. À partir de là, c'est le sujet canadianisable (ou québéquisable) qui intéresse, donc celui qui enrichira par sa culture d'origine (réfiable) et par sa force de travail et de reproduction (sans doute la véritable dette de l'accueil...). (2007 :85)



En résumé, cette modalité d'immigration implique une dynamique et un processus particuliers quant à la demande de protection, à la procédure à suivre, à la trajectoire et au statut acquis. Tous ces événements ont des implications pour les personnes en ce qui touche à leur insertion dans la nouvelle société et à la reconstruction de leurs projets de vie.

Après l'accueil et la gestion des besoins immédiats liés à l'établissement (habits, recherche de logement, articles ménagers et inscription au cours de français), les organismes amorcent une série de séances d'information sur des sujets d'intérêt général. Il s'agit de permettre à tous de connaître le fonctionnement de la société québécoise, par exemple les CLSC, la loi sur la protection de la jeunesse, ou la Commission des droits de la personne :

On va les informer sur le fonctionnement du réseau scolaire, du réseau de la santé, et en général sur les différents réseaux où ils peuvent aller chercher de l'aide au niveau du réseau communautaire (Directrice du SEMO).

L'intervenante du CRÉDIL ajoute : « On essaie d'être présent dans la ville et de montrer la ville aux nouveaux arrivants, en essayant toujours de *faire le lien* entre les nouveaux arrivants et les gens d'ici ». Examinons maintenant les témoignages de nos répondants concernant leurs expériences d'accueil et de l'apprentissage du français.

### **7.3. L'expérience de l'accueil par les réfugiés**

À leur arrivée, les familles devaient prendre l'autobus pour se rendre à la ville de destination : Joliette à une heure et quart de Montréal, ou Jonquière à trois heures de la ville de Québec. Ce trajet a été un peu difficile selon les récits de nos participants, parce que dans l'autobus se trouvaient des familles de toutes origines

ethniques, alors que comme nous l'avons décrit dans le chapitre précédent, tous les liens d'amitié et de solidarité avaient été brisés et la méfiance régnait. Chacun se demandait « d'où est-ce qu'ils viennent, et de quelle ethnie? ». Juliette, une femme âgée de 37 ans, nous décrit l'ambiance dans l'autobus en direction de Joliette :

Nous sommes arrivés en groupe. C'était plus rassurant, mais en même temps tout le monde se regardait. Nous venions tous du même pays, mais nous étions comme des étrangers, on ne se parlait pas.

Stéphanie, une femme de 45 ans, nous raconte les premières démarches, mais aussi les angoisses de quelques-uns à leur arrivée à Joliette :

On est arrivé dans l'après-midi, et on a passé quelques heures à l'aéroport en attendant l'autobus qui allait nous amener à Joliette. On a passé une heure au bureau d'immigration à l'aéroport, le reste dans une salle d'attente. J'appartenais au premier groupe qui avait la destination de Joliette. On est arrivé à cinq familles, à peu près 30 personnes. Je me rappelle que quelqu'un a dit dans l'autobus : 'ils vont nous emmener jusque tout au nord là où le pays est vide, où il n'y a pas de gens, et on sera obligé de rester là-bas'.

En général, tant par les familles de Ville de Saguenay que par celles de Joliette, l'accueil a été perçu comme « chaleureux » et « très bien organisé ».

Quand on est arrivé, il y avait des gens qui nous attendaient. Ma fille dormait; quelqu'un a pris ma fille, et une autre nous a demandé si on était fatigués. Tout ça m'a beaucoup touchée. (Pauline, 30 ans, Joliette)

Je ne comprenais pas, mais ils s'étaient préparés, ils avaient beaucoup lu sur la Bosnie-Herzégovine. (Stéphanie, 45 ans, Joliette)

Pendant la première rencontre est souvent présent le représentant du ministère de l'immigration ou de l'organisme communautaire, ainsi qu'un interprète pour transmettre les informations nécessaires dans la langue maternelle des réfugiés.

Le fonctionnaire du Ministère de l'immigration est venu la deuxième journée pour signer les papiers de l'assurance sociale et de l'assurance maladie. La responsable de l'accueil nous a trouvé un appartement, des meubles.  
(Miryam, 28 ans, Joliette)

Certaines personnes ont exprimé leur surprise d'accéder à ces services : « Quand nous sommes arrivés, on a été surpris que l'on nous donne l'aide sociale » (Sandra, 24 ans, Saguenay).

On voulait s'adapter le plus vite ici; on n'était pas au courant pour l'aide sociale, les meubles, la chambre et les jouets pour les enfants. (Pauline, 30 ans, Joliette)

Les services offerts par les organismes communautaires ont pour but de mettre fin le plus rapidement possible à la « désorientation » avec laquelle arrivent les réfugiés, et familiariser les nouveaux arrivants avec les lieux, les personnes et les institutions.

C'est surtout les représentants des organismes communautaires qui vont les accompagner au quotidien, et par cette relation de proximité ces personnes vont devenir pour certains réfugiés leurs premières figures d'identification. C'est aussi grâce à eux que les réfugiés pourront commencer à connaître le fonctionnement du système institutionnel, les services et les ressources existantes de la nouvelle société. Cette trajectoire est donc caractérisée par des éléments d'*inconnu* (lieux, personnes, nourriture) : « Les premiers repas n'avaient pas le même goût, mes enfants me disaient 'c'est quoi ça ? » (Pauline, 30 ans, Joliette); d'*étrangeté*

(défamiliarisation) : « Le premier contact a été très dur, parce que personne ne connaissait la langue française, la culture et les gens » (Olga, 27 ans, Saguenay). Dans cet environnement de défamiliarisation, l'accueil est l'un des aspects qui marquent les premières impressions du nouveau pays

L'expérience de l'accueil combine de ce point de vue le sentiment de se situer dans un ailleurs dépersonnalisé et, en même temps, dans un espace et des interactions de rapprochement, comme l'explique F. Saillant (2007) dans sa recherche sur les structures humanitaires canadiennes et les organismes communautaires mis en place pour l'accueil des réfugiés publics. La diversité de ces organismes et acteurs, ainsi que les expériences singulières des réfugiés, créent de cette façon des formes de *relations*, des *liens*, et des *significations* multiples.

Après la première vague de réfugiés arrivée en 1996, les familles qui les ont suivis ont souligné l'importance de trouver d'autres familles de réfugiées installées au moment de leur arrivée :

Quand on est arrivé il y avait déjà cinq familles. Une équipe nous a aidés pour chercher un logement et tout. Il y avait quelqu'un qui parlait notre langue (Sébastien, 41 ans Saguenay).

D'autres personnes ont été reçues par des amis qui étaient déjà au Québec, et de cette manière l'accueil a été plus familier : « À l'aéroport il y avait la famille qu'on connaissait déjà et la personne de l'organisme communautaire » (Monique, 39 ans, Joliette).

À Joliette, après la première année de francisation, le directeur a décidé d'engager une réfugiée pour les aider dans l'offre des services d'accueil et d'établissement du

CREDIL. Ceci a été très apprécié par les familles qui sont arrivées quelques temps après :

C'est plus facile quand il y a quelqu'un qui parle ta langue, et que tu peux lui expliquer ce dont tu as besoin. (Juliette, 37 ans, Joliette)

J'ai parlé à une de mes amies de ce que c'était bien organisé à Joliette, et elle me disait que pour eux quelqu'un était venu les aider seulement une journée. (Monique, 39 ans, Joliette)

En mai 1999, le Québec accepte d'accueillir des réfugiés du Kosovo dans le cadre du Programme fédéral spécial d'accueil temporaire. À Saguenay, le gouvernement n'a pas envoyé de Kosovars. À Joliette une vingtaine de familles sont arrivées. La situation de déchirement et de dépaysement des Kosovars a nécessité de la part de l'organisme beaucoup d'accompagnement et de support pour l'installation de ces familles et pour leur faire comprendre le milieu dans lequel elles allaient vivre, en commençant par l'adaptation domestique. Tous ceux qui sont arrivés à Joliette étaient musulmans et plusieurs ont été rapatriés après la guerre, alors que d'autres ont changé de ville ou même de province. Notre répondant kosovar nous raconte :

Nous sommes arrivés à la base militaire d'Halifax et nous sommes restés là-bas un mois et demi. Après, on a fait une demande pour venir à Joliette parce qu'il y avait un ami. À Joliette sont arrivées 17 familles albanaises mais maintenant il y a 7 familles. Quelques unes sont parties en Ontario, d'autres sont retournées au Kosovo.

Par l'accompagnement et la *stimulation des liens* au sens de l'intégration (la guidance, l'orientation, l'information, le jumelage), le personnel des organismes communautaires crée des liens parfois étroits de proximité avec les réfugiés, et ce personnel devient la première source de repères identitaires pour les réfugiés dans

la nouvelle société. Un certain nombre d'incitatifs à l'intégration et à la socialisation sont mis en œuvre à partir de « techniques de fabrication du citoyen qui vont à la fois localiser et 'humaniser' la personne » (Saillant, 2005 :125). Ces techniques et rapprochements vont varier selon la personne responsable de l'accueil, chaque membre de la famille et de la localité. Par exemple, Bernard a partagé avec nous le malaise vécu dans certaines activités, car il sentait que les gens de la société réceptrice croyaient qu'ils venaient de pays arriérés et qu'ils ne connaissaient rien du fonctionnement d'une société développée :

Au début tu as une aide pour te montrer où se trouvent les choses gouvernementales. Au Cégep, ils nous montraient comment aller au guichet, comment faire un chèque. Pour moi, c'était frustrant parce que dans mon pays j'avais une carte de guichet, ce n'est pas une chose nouvelle pour moi. Dans l'autobus, comment tu dois payer... c'était comme à la maternelle, ça me rendait fou. J'ai beaucoup souffert pendant la francisation, avec ces sortes de bêtises. Je n'ai rien dit parce que je ne pouvais pas parler français. Il y a peut-être des gens qui ont besoin de ça, mais peut-être aussi que toutes les personnes n'ont pas souffert la même chose que moi (Bernard, 48 ans, Saguenay).

Comme nous pouvons le constater, une certaine attitude d'aide est souvent perçue par certains réfugiés comme condescendante et humiliante; ils évoquent l'impression de subir un manque de respect, d'« être traité comme un bébé ». Selon L. Guilbert (2007) les représentations du réfugié et un certain imaginaire de la réfugicité<sup>112</sup> sont en cause. L'image du réfugié comme une masse anonyme de victimes muettes dénuées de toutes ressources (Malkki, 2002, 1995), comme un « récipient d'aide » (Harrell-Bond, 1999), accorde toute l'attention à la relation d'aide – valorisant ainsi les aidant – et laisse dans l'ombre les ressources

personnelles, culturelles et collectives des personnes traversées par l'expérience du refuge et de la migration forcée. Un élément important auquel se voient confrontés les intervenants sociaux et que le témoignage précédent nous montre est la « souffrance des réfugiés et des demandeurs d'asile » (Lacroix, 2003). La souffrance de ces êtres ne débouche que sur la compassion, rarement sur la reconnaissance d'un droit.

C'est souvent autour de l'accueil et auprès des organismes qui le font que se produisent les premiers chocs culturels et que se construisent les premières représentations du pays d'accueil et de ses institutions.

#### **7.4. Les interprètes et l'apprentissage du français**

La plupart du temps, les organismes communautaires et le ministère fournissent un service d'**interprétariat** dans la langue maternelle des nouveaux arrivants. Avec les meilleures intentions d'offrir un bon service et face aux difficultés de trouver quelqu'un qui parle le serbo-croate au Saguenay, l'organisme SEMO a réussi à contacter une femme originaire de la Slovénie et qui habitait dans la région depuis des années. Nous avons dit au chapitre 5 qu'en Yougoslavie se parlaient le serbo-croate, le slovène et le macédonien. Ces langues présentent des différences, mais selon les réfugiés elle pouvait se faire comprendre et comprendre le serbo-croate, ce qui a permis d'établir une première communication avec les réfugiés. Certaines personnes ont fort bien apprécié ce geste, mais d'autres ont exprimé une certaine insatisfaction :

---

<sup>112</sup> Le sens de la « réfugitude » est celui d'une expérience profondément aliénante qui cause non seulement un déracinement forcé, mais qui exige le développement d'une nouvelle identité les aliénant encore plus par rapport à leur vie et identité antérieures.

Au début, à l'arrivée, l'organisme nous a donné comme traducteur quelqu'un qui ne connaissait pas vraiment la langue serbo-croate, mais qui traduisait tout (Bernard, 48 ans, Saguenay).

Toutefois, la question des interprètes est toujours un point extrêmement sensible dans les contextes d'accueil de réfugiés de guerre et de conflits ethniques. À Joliette par exemple, le ministère envoyait un interprète pour quelques jours et après, l'organisme travaillait avec des bénévoles qui venaient faire la traduction, notamment de Rawdon où il existe une forte communauté de personnes en provenance de l'Europe de l'Est et de la Russie. Comme le souligne le directeur du CRÉDIL :

Tout allait bien, mais après ça a donné lieu à plusieurs problèmes, directement liés au conflit qu'il y avait en Yougoslavie, car sans le savoir, à ce moment-là on a mélangé des Serbes et des Croates et ce n'était pas le moment de le faire.

Nous savons avec quelle rapidité les jeunes et les enfants apprennent une langue. Il y a eu parmi les Croates, les Serbes et les Bosniaques musulmans, des jeunes qui ont ainsi commencé à servir de médiateurs linguistiques entre l'organisme et les nouveaux arrivants – ce qui, nous précise encore le directeur – leur a un peu facilité la tâche de l'accompagnement.

Parmi les personnes qui sont arrivées à Ville de Saguenay et à Joliette, aucune ne parlait le français avant d'arriver au Québec. Quelques-unes connaissaient l'allemand, l'anglais ou l'italien. Les programmes gratuits d'apprentissage de la langue sont développés avec des fonds fédéraux et provinciaux, et sont connus comme le Programme de francisation financé par le Ministère de l'Immigration (MICC). Ce programme s'adresse notamment aux réfugiés et aux immigrants adultes qui ne connaissent pas le français à leur arrivée. Il comprend un



enseignement du français utile dans les situations de la vie quotidienne, une présentation des règles de vie en société, et la promotion des valeurs citoyennes du Québec.

Tant les adultes que les enfants ont suivi des cours de francisation, d'une durée variée : les premières familles qui sont arrivées à Saguenay ont reçu un cours de francisation d'une durée de six mois. Les autres familles ont bénéficiés d'un cours de dix mois. Tous les réfugiés rencontrés dans les deux régions, ainsi que les personnes ex-yougoslaves à Montréal, se débrouillent avec plus ou moins de fluidité en français.

Le gouvernement donne une allocation versée chaque semaine aux réfugiés pour leur permettre de se libérer de leur emploi et de suivre des cours de français à temps plein, pour un total de 1 000 heures au moment de l'arrivée de ces personnes (temps alloué qui a changé depuis). Toutefois, arriver après plusieurs années d'une situation politique difficile dans une nouvelle société où toutes les choses sont à apprendre, à commencer par la langue, est une période qui ne se vit pas toujours avec la concentration et la patience nécessaires. Une professeure du Centre linguistique nous décrit comment se passait la francisation au Saguenay :

Ils étaient quatorze personnes. Je me suis intéressée à leur culture, j'ai écouté ce qu'ils disaient. Il y avait une carte de l'ex-Yougoslavie, ils se toujours levaient et disaient « madame, dans mon pays, dans mon pays... ». Tous les jours pendant la première heure on parlait de l'ex-Yougoslavie, et je crois que de cette façon on peut libérer les rancœurs, on fait le deuil à travers ça. On parlait du régime de Tito, de la mort des amis et des parents, tout en apprenant le français, et de tout ce qu'ils vivaient.

Toutes les personnes ont exprimé leur difficulté initiale pour apprendre la langue. Pour Sandra, une femme de 24 ans, l'apprentissage de la langue a été perturbé car

elle est tombée enceinte trois mois après le début de la francisation. Sa grossesse a été particulièrement difficile et elle a dû rester à la maison parce qu'elle risquait de perdre l'enfant. Elle a passé les trois derniers mois à l'hôpital :

La première année ça a été très dur. Dans les magasins, on ne savait pas comment demander. Quand on connaît plus la langue, on peut demander plus de choses. Maintenant, ça va mieux. (Sandra, 24 ans, Saguenay)

Cette difficulté, bien qu'elle soit générale pour presque tous les allophones, est plus accentuée encore lorsqu'il y a eu des perturbations dans leurs projets de vie. « Je voulais parler français, mais ça a toujours été une difficulté » (Bernard, 48 ans, Saguenay). Pour Pauline : « J'avais encore les souvenirs de mon pays. Ça reste dans ma mémoire » (30 ans, Joliette).

La disponibilité des professeurs pour travailler un peu avec les réfugiés leur trauma ne fut pas générale. Ces programmes ne tiennent pas compte des expériences et des implications de la migration forcée et de la guerre dans les processus d'apprentissage et dans la capacité des réfugiés de comprendre et d'assimiler les nouvelles informations :

Nous avons beaucoup de problèmes avec les gens de la famille qui sont encore au Kosovo. J'ai mal à la tête, je ne suis pas encore arrivé comme il faut ici.

La recherche de S. McDonald (2000) sur le rapport entre l'acquisition d'une langue seconde et le traumatisme subi par les réfugiés de guerre kosovars au Canada montre les conséquences du trauma et son impact sur l'expérience d'apprentissage de ces réfugiés, ainsi que les implications d'un tel trauma pour les pratiques pédagogiques des enseignants. Une remarque dans le même sens fut faite

par L. Guilbert (1999) lors de la présentation du mémoire qu'elle a soumis au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, où elle suggère que :

Cette formation continue ne devrait pas porter exclusivement sur les contenus de programmes, mais plutôt accorder une plus grande place à la connaissance des immigrants, à leurs expériences migratoires et à leurs implications sur l'apprentissage du français.

La difficulté exprimée par les réfugiés pour l'apprentissage de la langue ne réfère pas seulement à la difficulté de la langue en elle-même, mais aussi à d'autres facteurs qui sont liés à cet apprentissage comme le trauma, l'instabilité émotionnelle et le deuil à effectuer. Nous avons réalisé une autre recherche à Sherbrooke sur les réfugiés publics Colombiens où se manifeste plus clairement la peur comme obstacle dans l'apprentissage (Osorio, 2007). Ce deuil est associé aux multiples pertes vécues à la fois au cours des périodes prémigratoire, migratoire et postmigratoire.

Encore aujourd'hui je rêve que je suis là-bas et que je n'ai pas pu partir pour le Canada, c'est un cauchemar. Cela montre encore la situation très difficile que j'ai vécue. (Pauline, 30 ans, Joliette)

Nous avons expliqué dans le chapitre 5 que dans la culture organisationnelle de la Yougoslavie, il était habituel de combiner études et travail. Les situations d'apprentissage des réfugiés, nous rappelle L. Guilbert, ne tiennent pas suffisamment compte des modèles culturels antérieurs et imposent, sans transition, des méthodes d'apprentissage radicalement nouvelles qui provoquent des résistances. Le fait de passer des heures à apprendre une langue sans faire autre chose a été pénible pour plusieurs de nos répondants. Ils ont suggéré que ce serait intéressant pour les nouveaux arrivants d'avoir la possibilité de faire un stage où ils puissent pratiquer avec des personnes de la société d'établissement les mots

qu'ils apprennent quotidiennement. Bien que l'objectif du gouvernement soit que les réfugiés participent à la société québécoise et qu'ils le fassent en français dans un milieu majoritairement francophone, en réalité les personnes interviewées ont exprimé leur difficulté d'établir des amitiés francophones ou de créer des relations durables avec des gens de la société d'accueil. Lorsqu'ils en ont l'occasion :

On ne parle pas beaucoup et les gens parlent très vite et je ne comprends pas toujours. Ce n'est pas possible de comprendre quand il y a trois ou quatre personnes qui parlent et qui utilisent aussi des expressions anglaises et québécoises. (Bernard, 48 ans, Saguenay)

Le plus difficile, ça a été la prononciation et l'écriture qui sont complètement différentes, et aussi l'accent ici en région. (Marguerite, 47 ans, Saguenay)

Les réfugiés reçoivent des cours gratuits seulement jusqu'à un niveau intermédiaire faible, soit pour le français de base (« de survie »). Ce niveau est insuffisant pour leur permettre d'entreprendre des études académiques ou de travailler, de converser et d'acquérir les habilités linguistiques qui leur permettraient de participer et de s'intégrer dans la société. Olga, une femme établie au Saguenay, déclare :

Je pense que le gouvernement doit aider les immigrants à se perfectionner en français. C'est bien la première francisation, mais il faut l'améliorer, surtout parce qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités de pratiquer.

L'arrivée d'immigrants très scolarisés est une réalité même en région, y compris parmi les réfugiés participant à notre recherche. Le ministère explique qu'après les heures allouées pour la francisation, la relève doit être prise par le ministère de l'Éducation : la personne qui a besoin de parfaire à la fois son apprentissage oral et

ses compétences écrites peut s'y inscrire. Cependant, les réfugiés avaient hâte de reprendre une vie « normale » :

On a commencé à oublier la guerre, apprendre le français et chercher du travail (Sébastien, 41 ans, Saguenay).

Même s'il y a eu des améliorations avec le temps, une difficulté dans le programme de francisation au moment de notre enquête était qu'il n'existe pas de différences dans les modes d'apprentissage entre les étudiants. Autrement dit, ces programmes ne tiennent pas compte de manière adéquate des différences entre, par exemple, ceux qui ont un niveau d'instruction élevé — qui ont des facilités d'apprentissage plus rapide de la langue — et les personnes presque analphabètes, ni entre les personnes du troisième âge — dont le processus d'apprentissage est plus lent, et qui ont par ailleurs des besoins différents d'intégration et d'usage de la langue — et les jeunes adultes. Pour les Kosovars, l'adaptation a été un peu plus difficile, bien que plusieurs aient terminé leur secondaire, car d'autres, surtout des femmes et des grands parents, étaient peu scolarisés. La francisation a été très difficile pour les professeurs ainsi que pour les élèves, et il y a eu beaucoup d'absentéisme.

Dans la famille kosovare que nous avons rencontrée, lors de l'entrevue à la maison, quatre femmes d'âges différents étaient présentes et seulement une d'entre elles comprenait et parlait un peu le français. L'entrevue était menée avec l'homme de la famille et il déclara :

Tous nous sommes allés pour apprendre le français, mais le Crédil nous aide encore quand on reçoit des documents, car on ne peut pas lire les documents comme il faut.

Pour **les enfants**, le gouvernement a implanté dès 1969 ce qu'on appelle les « classes d'accueil », qui sont des classes spéciales formées d'enfants ou de jeunes immigrants d'âge scolaire et destinées à leur servir de moyen d'adaptation linguistique avant leur entrée dans les classes françaises régulières. Les élèves y reçoivent un enseignement intensif du français, une initiation à la vie québécoise et un enseignement de rattrapage dans certaines matières scolaires. En région il n'y avait pas toujours de « masse critique » pour remplir une classe d'accueil. Cependant, une mesure spéciale était alors appliquée, qui consistait à ce que l'élève soit retiré de la classe ordinaire à des moments déterminés de la journée pour recevoir un enseignement intensif du français.

Pour les cours de français on n'était pas beaucoup, j'ai suivi le cours avec deux filles, mais après elles sont parties et je suis resté seul : c'était vraiment un cours personnalisé et ça m'a beaucoup aidé. (Alexander, 20 ans, Saguenay)

Mes filles ont commencé presque immédiatement un cours d'été de français. Je savais qu'elles réussiraient très vite parce que nos enfants sont intelligents. Après quatre mois, elles ont commencé déjà à parler et en septembre elles sont entrées à l'école régulière. (Said, 41 ans, Saguenay)

Les jeunes de Montréal manifestèrent aussi leur difficulté et leur isolement du début :

J'ai dû entrer dans une classe d'accueil avec mon frère pour apprendre le français. Les étudiants ne parlaient pas non plus l'anglais, on ne pouvait pas vraiment se faire des amis, on était démunis et on parlait avec les mains. (Tsarine, 23 ans)

Je ne m'adaptais pas très bien parce que tout le monde était plus avancé que moi, j'étais dans mon coin, je faisais la traduction avec mon dictionnaire.

(Mara, 22 ans)

À la fin de la période de francisation, la plupart des personnes commencent à se débrouiller en français oral, mais pour le français écrit et le perfectionnement de la phonétique, il reste encore à développer des cours spécialisés. Le besoin d'un vocabulaire spécialisé selon la profession et la lenteur de la création d'un réseau d'amis dans la société d'accueil rendent plus difficiles la première insertion en français et la recherche d'emploi pour les réfugiés. Après avoir complété les heures allouées pour la francisation, les résultats varient selon le parcours, l'âge et le niveau d'implication. La méconnaissance de la langue devient l'obstacle majeur pour déchiffrer les codes culturels et sociaux du nouveau milieu où ils se trouvent, et ceci cause beaucoup de souffrance. Ils se sentent sourds-muets, parce qu'ils ne comprennent pas ce qu'on leur dit et qu'ils ne peuvent pas exprimer ce qu'ils pensent dans la nouvelle langue. À cela s'ajoute l'état émotionnel et psychologique dans lequel se trouve le réfugié à son arrivée, état qui ne va pas être pris en compte dans le processus d'insertion, comme nous le montrerons tout de suite.

### **7.5. Le changement de statut, de réfugié à immigrant**

Nous avons signalé auparavant que, dans le circuit humanitaire où s'inscrivent les réfugiés ex-yougoslaves, au moment de l'arrivée au Canada le régime des lois nationales se substitue au régime du droit humanitaire. Ils perdent une partie de leur spécificité comme individus déracinés, privés de citoyenneté, et changent de visage. Le paradoxe se trouve dans la non-reconnaissance du parcours migratoire spécifique des réfugiés, mais aussi d'autres facettes de leur identité : celles de leur identité sociale et professionnelle. Nous avons souligné aussi que l'objectif de

rétablissement des réfugiés va dans le sens de rétablir les liens perdus et de contribuer à créer un nouveau citoyen en stimulant l'autonomie des sujets : c'est là que se fabrique la nouvelle citoyenneté. Ils ont été sélectionnés à l'étranger par des représentants du gouvernement du Québec parce que ces derniers ont tenu compte du besoin de protection de ces populations, mais aussi parce qu'elles avaient les caractéristiques (âge, éducation, famille) nécessaires pour bien s'adapter au pays, c'est-à-dire qu'ils étaient « québéquisables » (Crépeau, 2003; Saillant, 2007). L'accompagnement fait par les personnes des organismes communautaires permet de penser la réalité du réfugié comme une expérience de « recadrage personnel et culturel ». Le réfugié disparaît, c'est-à-dire que son expérience de l'exil est placée quelque part dans une catégorie qui s'appellera dorénavant « le passé ». C'est donc ici que la mémoire du réfugié et de l'exil est effacée (2007 :85).

Rappelons que ce qui distingue l'émigration forcée de l'émigration volontaire, c'est la moindre aptitude des personnes, dans le cas de l'émigration forcée, à supporter le deuil provoqué par l'arrachement au pays (Abou, 1988) :

Ce concept de deuil est particulièrement apte à évoquer l'état de détresse spécifique qui caractérise l'étranger durant les premières années de son installation en terre étrangère. Si l'on considère la culture dans sa fonction psychologique, c'est-à-dire comme l'ensemble des mécanismes de défense du Moi contre une situation originelle traumatisante et ses récurrences secondaires, le deuil est le traumatisme global subséquent à la perte du pays d'origine et des parties du Moi qui y sont rattachées (p.130).

Le site Internet d'Immigration Canada prévient clairement que dans les services offerts aux réfugiés ne sont inclus ni les interventions psychothérapeutiques ni le soutien psychosocial lié aux problèmes psychologiques, familiaux ou de difficultés d'adaptation dans la nouvelle société (CIC). Les intervenants mentionnent aussi le peu de soutien au niveau du développement de ressources et de la formation



spécifique en ce qui concerne l'intervention auprès des réfugiés (TCRI, 2003, 2007).

Sans oublier, comme le souligne D. Bernier (1993 : 86) dans sa recherche sur les réfugiés indochinois, que le deuil est associé aussi à la perte de pouvoir sur son destin inhérente au statut même du réfugié, qui vit dans l'attente d'être accepté par un pays tiers. Les représentants des organismes tentent de pallier à ces lacunes relatives à l'intégration psychosociale des réfugiés par la demande de financement de projets spécifiques, comme cela a été le cas à Saguenay. La directrice du Centre linguistique nous explique le projet présenté au ministère MRCI en 2000 à travers les Fonds de développement de l'immigration en région (FDIR), projet auquel nous avons travaillé pendant un an et demi. Ce projet visait à développer différentes activités auprès des réfugiés pendant qu'ils étaient au Cégep pour apprendre le français.

Les réfugiés arrivent généralement au Saguenay avec des séquelles et des chocs post-traumatiques liés aux situations vécues dans leur pays. En leur offrant des services professionnels adaptés à leurs besoins, nous pouvons les aider à mieux s'intégrer à la société d'accueil. Pour présenter une véritable stratégie de rétention, on a développé le programme « milieu de francisation, milieu de vie, milieu d'intégration » en collaboration avec le collège de Jonquière.

Dans la ville de Joliette également, au moment de notre recherche, nous constatons que les services de nature à soutenir et à aider ces personnes profondément heurtées par la vie ne sont pas encore développés et que pour recevoir des services adaptés, par exemple en santé mentale, il faut accompagner la plupart des personnes à Montréal - « ce qui demeure un acte inadapté, coûteux et transmetteur d'un mauvais message » commente la responsable de l'accueil au CRÉDIL. Les impacts sur l'équilibre psychologique de plusieurs années de vie dans des camps

de réfugiés, de la guerre, de la torture et du viol, sont aussi présents dans les valises des personnes réfugiées. C'est précisément par rapport à cette catégorie que se pose toute l'acuité de l'adaptation institutionnelle des services sociaux.

### **7.6. L'attachement à la région**

Plusieurs raisons ont été invoquées par nos répondants pour rester et vivre en région. Juliette, une femme de 37 ans, avait parlé au fonctionnaire de son désir de vivre dans une petite ville pendant son entrevue précédant l'immigration :

Quand je suis allée la première fois à l'ambassade pour l'entrevue, un monsieur m'a demandé où je voulais aller et je lui ai dit 'je veux un petit village'. J'ai beaucoup aimé Joliette quand je suis arrivée ici, j'étais très contente. Je vais souvent à Montréal. (Juliette)

Miryam note surtout les avantages pour les enfants, même si leurs amis vivent en Ontario

Mon mari avait des amis au Canada et c'est eux qui nous ont dit que c'était bien de choisir le Canada comme pays pour immigrer, qu'il y avait du travail. On ne connaissait rien du Canada. Les amis restent surtout en Ontario, mais on a décidé de rester ici parce que c'est bien pour les enfants. (Miryam, 28 ans, Joliette)

Un pays tranquille. Je ne m'inquiète plus maintenant pour les enfants; j'avais peur qu'ils doivent faire le service militaire, mais au Canada ce n'est pas obligatoire. Notre destination initiale était Victoriaville, mais notre ami s'est efforcé de nous faire venir à Joliette. (Monique 39 ans, Joliette)

Comme nous le constatons, les enfants, les amis, la tranquillité et la proximité des services sont des motifs spécifiques pour vivre en région. Certains réfugiés ont

souligné aussi leur besoin de stabilité après tant d'années d'incertitude et d'errance. De plus, comme la plupart des enfants étaient en bas âge, l'accès aux écoles et les déplacements impliquaient beaucoup des soucis pour les parents. Quelques uns ont déclaré que la situation pourrait changer lorsque les enfants grandiront. Après la première année de francisation et de familiarisation avec le nouvel environnement physique et social, les personnes, surtout celles établies à Ville de Saguenay, constatent des écarts très prononcés avec leur projet initial. Bon nombre des entraves importantes se manifestent cependant dans la deuxième phase de l'établissement, en particulier en ce qui a trait à l'accès au marché du travail, qui sera le sujet de notre chapitre suivant.

En ce qui concerne la trajectoire de cette catégorie de réfugiés, reconnaître leurs particularités et offrir un accompagnement adapté à ces familles aux moments clés de leur vie en région, affirment Vatz-Laaroussi et Rachédi (2002), permettrait non seulement aux nouveaux arrivants de vivre plus aisément ce parcours d'insertion, mais plus encore enrichirait les régions de nouveaux modèles familiaux. Un moyen de reconnaître l'identité de l'autre est de connaître sa trajectoire - les événements historiques qui l'ont amené jusqu'ici, les sensibilités culturelles qui le poussent à certaines interprétations et à une certaine vision du monde, et le sens que prend pour lui ou pour elle cet événement fondateur de sa vie : l'exil (Guilbert, 2005).

L'immigration, aussi bien au Canada qu'au Québec, a impliqué la venue de populations diversifiées sur le plan culturel et social; pourtant, les politiques sociales visant à l'insertion des immigrants et des réfugiés ne reflètent pas toujours cette complexité. Bien qu'il soit acquis que le respect des droits de la personne et l'élimination de la discrimination sont à la base de la démocratie, dans le pays prévaut une vision très utilitariste de l'immigration, et on ne tient pas compte des

besoins particuliers de certains groupes comme les réfugiés sélectionnés à l'extérieur du pays.

### **Conclusion**

Même si la ville de Saguenay et de Joliette sont deux régions avec des caractéristiques très différentes sur le plan de l'économie, de la proximité de la métropole et des histoires antérieures de flux d'immigration, elles accueillent maintenant toutes les deux des réfugiés sélectionnés à l'étranger dans le cadre de la politique de régionalisation de l'immigration.

Les familles réfugiées ex-yougoslaves ont été les premières à arriver dans les deux régions objet de notre étude après le renouvellement de la politique de régionalisation. Cela a marqué le début pour les deux régions, moyenne et périphérique, d'une série d'arrangements communautaires, institutionnels et gouvernementaux pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Nous avons décrit comment la trajectoire s'effectue à travers un circuit humanitaire qui leur permet de passer du transnational au national, puis au local à partir des programmes offerts par les organismes communautaires. Ce circuit implique plusieurs acteurs dans une série de pratiques et de sens, ainsi qu'une traversée de lieux, ancrés dans la philosophie du droit humanitaire international et des droits humains.

Les premières familles réfugiées arrivées en région ont eu plus de difficultés, car elles n'ont pu se reposer sur personne qui parlait leur langue ni sur un réseau déjà établi, tandis que celles qui sont arrivées plus tard ont pu profiter de l'accueil de personnes de leur pays d'origine installées auparavant - sans pour autant développer la complétude institutionnelle dont parle R. Breton (1988). En particulier, les personnes à Joliette soulignent l'importance de retrouver une

personne qui parle leur langue au sein de l'organisme communautaire responsable de l'accueil. Elles se sentent en paix et en sécurité, et sont conscientes qu'au Canada il y a un plus grand niveau de démocratie et de justice, mais après une année se sentent aussi confrontées à un système qui leur impose des restrictions pour survivre. En d'autres mots, on leur accorde la protection physique et politique sans se soucier de leur bien-être.

De façon générale, notre recherche montre que les familles sont généralement satisfaites de l'accueil qui leur a été réservé à leur arrivée à l'aéroport ou au terminus d'autobus, jusqu'à l'accompagnement pour le choix d'un appartement dans la ville de résidence, l'inscription des enfants à l'école et les cours de francisation. Au début, la possibilité qu'ils avaient d'obtenir des revenus garantis leur donnait aussi une certaine stabilité et sécurité socio-économique. La réalité des réfugiés était que tous voulaient recommencer une nouvelle vie le plus rapidement possible; tous étaient dans la même situation recommencer de zéro. Ils ne voulaient pas être vus comme des profiteurs du système, c'est pour cette raison qu'un bon nombre de personnes ont décidé de chercher un emploi tout de suite après la francisation, qu'il soit ou pas dans le domaine de leurs études et expériences. Yvan, 37 ans, du Saguenay, exprimait : « On est resté un an sur l'aide sociale, ça suffisait ».

Bien que la maîtrise de la langue française soit un facteur important et incontournable pour l'insertion dans la société d'accueil (car elle permet aux nouveaux arrivants de converser et de mieux se familiariser avec leur nouveau pays), elle n'est toutefois pas garante d'une insertion réussie, ni de la rétention comme nous verrons dans le prochain chapitre. Elle ne constitue pas la clef magique à une participation pleine et entière à la société civile, comme la régionalisation de l'immigration en faisait l'hypothèse. Ces programmes ne tiennent pas compte des expériences et des implications de la migration forcée et

de la guerre dans les processus d'apprentissage et dans l'habileté des réfugiés de comprendre et d'assimiler toute nouvelle information.

Les intervenants des groupes communautaires dans la communauté locale gèrent ainsi la rencontre entre les nouveaux arrivants et la population locale. Toutes ces démarches qui s'effectuent auprès des réfugiés ont pour objectif, d'une part, de répondre au besoin d'assistance, comme nous venons de le décrire, et, de l'autre, de retravailler le lien social, de le re-territorialiser et de le renforcer à partir de pratiques concrètes. C'est ici qu'apparaît la notion de citoyen. Le terme s'incarne dans la possibilité de l'exercice des droits de la personne et dans l'approche des sujets, qui ne sont plus déracinés, nus, privés de citoyenneté, et que les intervenants tentent de former, de reformer à leur entrée dans le territoire local. Pour les réfugiés, c'est la possibilité de disposer d'un endroit – résidence – et d'appartenir à une communauté politique organisée – appartenance – s'assurant ainsi de nouveau une place dans le monde. Toutefois, la structure humanitaire canadienne et québécoise laisse le réfugié dans un espace liminal, une zone grise (Agamben 1999) où se mélangent droits et non-droits, un lieu bâtard à la frontière de l'être et du non-être social. Car le droit d'avoir des droits inclut le droit à l'intégration, le droit d'assurer sa place dans le monde, sa place dans la société - ce qui laisse encore beaucoup à désirer.

Il s'agit pour les réfugiés d'être reconnus à leur juste valeur, comme personnes qui ont été sélectionnées dans le cadre d'un programme humanitaire, victimes de la migration forcée, et qui ont besoin d'une approche différente des personnes qui ont décidé d'immigrer pour leur propre compte. Ils veulent devenir de véritables citoyens tout en demeurant des sujets dotés de mémoire et d'histoire, et non pas seulement des sujets nus de l'humanitaire. De plus, ils ont été sélectionnés aussi pour leur niveau d'études et pour leurs expériences professionnelles, mais la réalité est que de nombreuses instances ne leur permettent pas de mettre leurs

connaissances au service de la nouvelle société, ce qui ajoute encore aux pertes déjà souffertes dans leur pays d'origine. Cette situation devient encore plus complexe lorsque les réfugiés sont réinstallés dans des contextes géographiques et économiques qui ne peuvent pas toujours offrir toutes les ressources et services nécessaires à leur épanouissement.

En général, on peut dire que l'établissement des réfugiés en région n'est pas garant de l'intégration réelle des réfugiés. Si l'on reconnaît que le processus d'intégration comporte plusieurs aspects, notamment l'apprentissage de la langue, la compréhension des codes culturels de la société d'établissement et l'accès à un réseau social, ce critère de traitement égal pour tous a eu un impact négatif sur des groupes comme les réfugiés qui, en général, requièrent des services différents et dont les besoins ou situations exigent fréquemment qu'on leur accorde plus de temps et une plus grande attention, qu'on prenne en considération les aspects multiples de leur parcours migratoire et du processus d'installation.

## **Chapitre 8 : L'insertion professionnelle**

Le processus d'insertion des immigrants et des réfugiés dans une nouvelle société comporte plusieurs aspects déjà évoqués parmi lesquels l'apprentissage de la langue, la compréhension des codes culturels de la société d'accueil et l'accès à un réseau social. C'est souvent l'obtention d'un emploi jugé satisfaisant qui sera toutefois l'élément déterminant de leur processus d'établissement socio-économique.

Dans ce chapitre nous explorons les possibilités d'emploi qui s'offrent dans chacune des régions aux réfugiés, ainsi que les difficultés et les obstacles auxquels ceux-ci se voient confrontés lorsqu'ils décident de chercher un emploi. Difficultés d'ordre structurelles, corporatives, discriminatoires ou de manque de compréhension de la part du milieu professionnel. Premièrement, nous nous concentrerons sur ce qui touche aux programmes mis en œuvre par le gouvernement en région pour aider les réfugiés à trouver un emploi. Nous aborderons l'expérience des réfugiés en ce qui concerne les obstacles qu'ils trouvent dans la reconnaissance des diplômes et des acquis. Deuxièmement, nous illustrerons comment le manque de maîtrise de la langue peut être utilisé de façon discriminatoire et empêcher la mobilité professionnelle. Troisièmement, d'autres facteurs sociétaux et familiaux influencent aussi les possibilités de trouver un emploi satisfaisant. Une dernière partie est consacrée aux liens sociaux développés avec les autres citoyens soit immigrants, réfugiés soit québécois de naissance dans la société d'accueil.

### **8.1. Les différents programmes gouvernementaux de soutien à l'insertion à l'emploi en région**



Parmi les programmes mis en place par le gouvernement pour faciliter l'établissement et l'intégration économique et sociale des immigrants et des réfugiés en région, nous trouvons actuellement le Programme d'Accompagnement des Nouveaux Arrivants (PANA)<sup>113</sup>, présent tant dans la ville de Saguenay qu'à Joliette<sup>114</sup>. Avant de terminer l'étape de francisation qui dure dix mois, les organismes chargés du support pour l'employabilité des réfugiés réalisent des ateliers avec les réfugiés sur l'information du marché de l'emploi. Il y a de dix à quinze ateliers, à raison de deux ateliers par semaine. L'information concerne surtout le marché du travail au Québec, la rédaction du curriculum vitae, les techniques de recherche d'emploi. Il s'agit de valider les expériences transférables entre leur pays d'origine et le pays d'établissement et de vérifier les attentes de chacun.

Certaines mesures incitatives sont entreprises par le gouvernement pour accélérer la démarche d'intégration depuis 1999. Il existe un programme de stages rémunérés pour les immigrants et réfugiés qui a pour but de fournir une expérience de travail en milieu québécois aux nouveaux arrivants. Les besoins de reconnaissance des acquis et des expériences sont variables d'une personne à l'autre, ils sont fonction notamment de son profil académique et professionnel et de la maîtrise de la langue qui est quasi indispensable.

La non-reconnaissance des titres et des compétences acquis à l'étranger est un obstacle systémique raciste à l'égalité des chances. La pratique courante consistant à accorder automatiquement la préférence aux personnes postulant un emploi qui ont acquis de l'expérience au Canada en est un autre (Drudi et Andrew, 2003 :14).

---

<sup>113</sup> Ancien Programme de Soutien à l'Insertion à l'Emploi pour les immigrants (PSEI) au cours de l'enquête.

<sup>114</sup> À Saguenay, c'est l'organisme *Service de main d'œuvre du Saguenay* (SEMO), responsable de l'accueil et de l'établissement des réfugiés, qui développe également cet aspect d'insertion à

Il est clair que la protection du marché du travail où se trouvent les « nationaux » continue à jouer actuellement et le gouvernement ne veut pas que les immigrants et réfugiés entrent en concurrence avec les nationaux sur le marché du travail. Les recherches montrent que les portes au sein de nombreuses professions demeurent fermées aux personnes immigrantes instruites parce que leurs diplômes et leurs compétences ont été obtenus à l'étranger (Blain, 2006 ; Rojas-Viger, 2003 ; Mutoo, 2001 ; Drudi et Jackson, 2003 ; Osorio, 1996). En outre, les marqueurs d'identité tels que le sexe, la race, l'origine ethnique peuvent exercer une influence sur les possibilités d'emploi et la rémunération. Dans le rapport déposé en 2005, après consultation auprès des personnes immigrantes et des intervenants touchés par la question de l'accès aux professions au Québec, un diagnostic se pose sur les différentes difficultés rencontrées. Ces difficultés ont été regroupées en trois grandes catégories : l'accès à l'information, la reconnaissance des acquis et l'accès à la formation d'appoint (Savard, 2007).

Une mesure incitative mise en œuvre par le gouvernement en 2005 est le Programme d'Aide à l'Intégration des Immigrants et des Minorités visibles en emploi (PRIIME). Elle vise à soutenir financièrement les petites et moyennes entreprises afin qu'elles embauchent des personnes immigrantes ou issues de minorités visibles pour des emplois réguliers à temps plein. L'objectif est de permettre aux nouveaux arrivants d'acquérir une première expérience de travail au Québec dans leur domaine de compétence et de faciliter leur intégration dans le milieu professionnel (Savard, 2007 :110). Selon une première évaluation de ce programme, les critères des personnes qui peuvent participer sont opaques. Ce n'est pas un programme adapté pour les femmes immigrantes et les entreprises résistent à le mettre en place (Conseil d'intervention CIAFT, 2006).

---

l'emploi. À Joliette, c'est l'organisme *Perspectives nouvelles* qui existe depuis 1998 qui offre ces services d'intégration sur le marché de travail aux personnes immigrantes et réfugiées.

Selon les politiques gouvernementales, l'immigrant et le réfugié ont la responsabilité de faire les efforts nécessaires pour réussir leur intégration professionnelle. Toutefois, la société qui accueille cette personne a le devoir de mettre en place les conditions qui favorisent cette intégration. P. Chanoux (2002) qui travaillait comme agent de développement de CAMO-PI à Montréal, parlant de la non-reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) de la part de la société d'accueil, précise que :

[le] problème est avant tout celui de la société québécoise dans son ensemble plus que celui des immigrants eux-mêmes. En effet, c'est elle qui vit des problèmes de pénuries de main-d'oeuvre qualifiée et qui connaîtra un grave problème de relève à l'horizon. Pour y faire face, c'est elle qui a choisi d'accroître d'année en année son immigration économique et s'est dotée d'objectifs ambitieux en matière de régionalisation de l'immigration. Les coûts liés à la non-reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants sont énormes : chômage, pauvreté, surqualification, retour à un statut d'étudiant à temps plein pour plusieurs années, etc.

Finalement, continue Chanoux, la société québécoise ne peut plus voir se poursuivre une rupture majeure entre la politique d'immigration et la politique d'intégration. Passons maintenant à l'étude plus précise des expériences vécues par nos répondants.

## **8.2. Le début d'un autre parcours difficile : la reconnaissance des diplômes et des acquis**

Nous pouvons comprendre qu'après plusieurs années de guerre, lorsque les réfugiés arrivent au Québec et spécifiquement dans les régions, ils placent en priorité la recherche d'un emploi stable pour répondre à leurs besoins et

recommencer une vie « normale ». Ce fut une grande surprise pour plusieurs d'entre eux que les intervenants leur expliquent l'importance d'apprendre la langue – le français — avant de faire n'importe quelle démarche pour obtenir un travail dans le nouveau pays. Au cours de précédentes expériences professionnelles dans des pays européens, notamment en Allemagne, il n'y avait pas d'obligation de parler la langue, notamment l'allemand, pour travailler. C'est donc seulement après avoir appris quelques notions de français, assez pour être capables de communiquer avec leurs futurs employeurs, qu'ils pourraient entreprendre la recherche d'un emploi.

Nous avons présenté dans le chapitre 5, l'éventail des différents métiers et professions que les réfugiés ex-yougoslaves exerçaient depuis plusieurs années dans leur pays d'origine. Chez les hommes, cet éventail couvrait les professions et métiers suivants : électricien, soudeur technicien ferroviaire, spécialiste en installation de piscines et dans la production de générateurs, agent de sécurité, joueur professionnel de soccer, vendeur, mineur, professeur, juriste. Chez les femmes on compte les professions et métiers suivants : couturière, garde d'enfants, secrétaire, technicienne de laboratoire, économiste, comptable, professeur, technicien dentaire. C'est-à-dire qu'il y avait des hommes et des femmes qui occupaient des emplois de type professionnels ou libéral, d'autres appartenaient à la catégorie des métiers et des services, d'autre enfin en moindre proportion étaient encore étudiants.

Dans les villes de Saguenay comme à Joliette, la majorité d'entre eux souhaitait commencer à travailler tout de suite après la francisation dans n'importe quel domaine, quelques autres ont commencé à faire des démarches pour la reconnaissance des diplômes et des acquis. On a senti un consensus chez nos répondants, en relation avec les « stigmates » de l'aide sociale : personne ne voulait demeurer sur celle-ci. Comme le dit Alice, 35 ans :

On ne pouvait pas rester comme ça. On est venus ici pour travailler, ce n'est pas notre habitude de ne pas le faire (Saguenay).

Pendant l'entrevue avec les représentants des services d'immigration pour être acceptés au Québec dans les pays où ils étaient réfugiés, certains d'entre eux avaient été informés de la difficulté d'exercer leurs professions dans le pays d'établissement, par exemple les professeurs de langues et les juristes. Stéphanie 45 ans nous parle de son mari :

Nous savions dès notre départ qu'il serait difficile de trouver un emploi, mon mari est juriste et on sait que la loi et le droit ici sont différents par rapport à chez nous. On en était conscients (Joliette).

D'autre part à elle, qui était dans le domaine des arts et du cinéma, les fonctionnaires avaient signalé qu'il y avait « de l'avenir » pour cette profession au Québec et qu'elle trouverait un emploi facilement. Quelle ne fut pas sa déception lorsqu'elle a commencé à faire les démarches :

J'ai envoyé 100 CV, j'avais des réponses, tout le monde me voulait, mais pour que je travaille gratuitement pour acquérir une expérience canadienne. Mais, comme je suis venue ici avec mon mari et mon fils et comme mon mari ne travaillait pas, il fallait un travail pour répondre à nos besoins, je ne me permettais pas d'aller quelque part pour travailler gratuitement (Joliette).

De toutes les questions relatives à l'intégration économique des personnes immigrantes et réfugiées, celle de la reconnaissance des acquis et des compétences est sans doute l'une des plus complexes. Les hommes qui avaient une expertise technique ont cherché un emploi dans leur domaine (soudure, électricité), cependant, il fallait une adaptation aux techniques utilisées au Québec. À

Saguenay quelqu'un qui connaissait déjà la base de la métallurgie, par exemple, a pu profiter d'un programme d'accompagnement d'Emploi-Québec.

La même année qu'on a fini la francisation j'ai commencé à travailler comme électricien, ça fait déjà trois ans (Maurice, 32 ans, Saguenay).

Selon un des intervenants en emploi que nous avons interviewé, « Lorsque les emplois sont protégés par un ordre professionnel, il faut diriger les gens vers les ordres professionnels pour voir si les expériences sont transférables ». Ainsi, plusieurs hommes ont décidé de demander les équivalences et faire reconnaître leur expertise.

Pour Bernard 48 ans, électricien aussi, la situation a été un peu différente. Après huit mois de recherche, il ne trouvait rien, il frappait à toutes les portes jusqu'à ce qu'un électricien originaire de la région lui conseille de s'inscrire au syndicat, pour réussir à travailler comme électricien. Trois mois après le syndicat lui a envoyé une lettre lui disant qu'il l'acceptait parce qu'il avait 22 ans d'expérience dans le métier

Au début j'avais l'idée que je me débrouillerais plus rapidement dans mon métier. L'ordre m'a donné l'équivalent d'un apprenti. Après deux mois, j'ai passé un examen, et j'ai montré que je m'y connaissais. Quand j'ai reçu ma licence et que j'ai commencé à travailler, tout le monde me regardait et disait 'regarde, un homme qui ne parle pas très bien le français et il a réussi cet examen que seulement 15 % des Québécois réussissent'. A ce moment là je ne parlais pas le français comme aujourd'hui, mais je connaissais mon métier (Bernard, 48 ans, Saguenay).

Il faut de toute façon ne pas oublier que le fait de détenir un permis d'exercice ne garantit pas l'obtention d'un emploi. Pour cet homme le facteur « temps » jouait

fortement à cause de son âge et parce qu'il considérait avoir perdu un an pendant la francisation. Plusieurs recherches montrent qu'en effet le déclassement est plus apparent pour les plus âgés (Abu-Laban et *al.*, 1999 ; Weiss et *al.*, 2000). La seule démarche pour la reconnaissance des acquis prend aussi du temps et de l'argent.

Le mari de Marguerite, femme de 47 ans, était professeur de mathématiques et il a fait ses équivalences et passé ses examens pour pouvoir enseigner aux cégeps de Saguenay, elle nous raconte

Il a perdu deux ans pour faire les examens, il voulait enseigner les mathématiques ici, il a transmis son nom à la Commission scolaire, mais jamais il n'a reçu un appel, maintenant il travaille, comme l'autre ex-professeur de langue bosniaque, comme livreur de pizza (Saguenay).

Ainsi, le mari de Leticia, femme de 40 ans de Saguenay a décidé de reprendre les études pour se requalifier et de cette manière avoir un diplôme local.

Mon mari a fait beaucoup d'effort pour trouver un emploi ici, il est allé à l'université une autre fois en foresterie, mais il n'a pas encore réussi à trouver un travail comme technicien. Présentement il est un peu vieux pour faire une maîtrise en gestion.

Sergio 40 ans, de Saguenay avait travaillé plus de 12 ans comme technicien ferroviaire dans son pays d'origine. Il a réussi à être engagé par une entreprise québécoise pour six mois grâce à une subvention du gouvernement à hauteur de 50 % (le solde étant payé par l'entreprise). Quand le contrat s'est terminé, son patron lui a dit qu'il ne pouvait pas continuer à lui payer le même salaire, qu'il devait le réduire. A ce moment-là, Sergio a décidé de créer une entreprise de nettoyage, voyant que dans la région il n'y avait pas beaucoup d'options de travail.

Quand j'ai commencé à travailler pour monter mon entreprise j'ai fait une demande de subvention au gouvernement, mais il m'a répondu que je ne pouvais pas l'avoir parce qu'il y avait dans la ville plusieurs entreprises de nettoyage, beaucoup de concurrence. J'ai décidé quand même de continuer, même sans aucune subvention. On fait du bon travail, les contrats qu'on a jusqu'à maintenant marchent très bien, et les gens voient aussi qu'on est des immigrants. Lorsqu'ils reconnaissent que nous travaillons bien, ils nous recommandent à d'autres clients (Saguenay).

Comme nous pouvons le constater, les possibilités, les parcours et les attentes sont différents pour les hommes et pour les femmes. Toutefois, tous ont vécu un déclassement dans leur statut professionnel.

### **8.3. La langue comme obstacle à la mobilité professionnelle**

La relation entre la capacité d'obtenir un bon emploi et une maîtrise suffisante de la langue est soulevée dans de nombreux travaux. Les analyses de Potter (1999) indiquent même que la maîtrise de la langue a plus d'impact que la scolarité sur le plan de l'insertion économique. La méconnaissance du français rend l'intégration à l'emploi plus ardu. Cette préoccupation liée à la maîtrise de la langue a été abondamment soulignée par nos répondants, si chacun a fréquenté les cours de francisation certains ne se sentent pas à l'aise pour pouvoir occuper un emploi où ils auraient besoin de beaucoup d'interaction avec les gens. Mais la non-maîtrise parfaite de la langue n'implique pas que les gens ne connaissent pas leur métier. Par exemple, Juliette qui a décidé de changer de métier, nous explique :

Ma profession là-bas [Yougoslavie] c'était dans la santé. J'ai décidé de faire une nouvelle carrière j'ai choisi un certificat en diététique. Après le cours de



français, même si je ne parlais pas beaucoup, j'ai gagné trois fois le prix d'excellence au Cégep (36 ans, Saguenay).

Une des difficultés initiales rencontrées par plusieurs de nos répondants, c'était que les employeurs trouvaient qu'ils ne maîtrisaient pas bien le français ou avait un « accent ». « J'ai trouvé les gens au travail comme dans tout le monde un peu jaloux, ils disaient 'il a un accent' » (Bernard, 48 ans)

J'ai fait les démarches pour être hygiéniste dentaire, mais à cause de mon accent je ne l'ai pas eu. Mon C.V. est assez intéressant, mais quand j'arrive pour l'entrevue en français, ils me disent que les clients ne sont pas habitués à mon accent et à cause de ça ne me le donnent pas (Leticia 40 ans, Saguenay).

Les personnes peuvent elles-mêmes se sous-estimer à cause de la langue

J'ai dansé beaucoup et je connais des danses folkloriques de mon pays. Quelqu'un m'appelé pour me demander si je pouvais enseigner la danse comme professeur mais comme je ne parle pas très bien j'ai dis non. (Natalie, 30 ans, Joliette).

On a 5 enfants, ma femme doit rester à la maison et je cherche un travail, mais le problème est que je ne parle bien le français. Je ne suis pas encore prêt pour aller travailler. J'aimerais peut être aller à l'école pour apprendre à écrire (Gustave, 28 ans, Joliette).

On admet que des mesures de sensibilisation à l'immigration et à l'interculturalisme doivent être entreprises auprès de la population et des acteurs socio-économiques. Un des représentants de l'organisme que travaille pour l'emploi à Saguenay s'exprime ainsi :

Si l'on pense qu'il peut avoir des problèmes interculturels ou des problèmes liés à la langue, on doit y aller pour sensibiliser l'entreprise (SEMO, Saguenay).

Les stéréotypes, les préjugés et la discrimination systémique<sup>115</sup> constituent des obstacles sous-jacents qui empêchent les immigrants et les réfugiés de jouer pleinement leur rôle au sein de la société. Certains auteurs (Ledoyen, 1992; Drudi et Jackson, 2003) ont identifié sept facteurs à partir desquels les individus sont considérés comme « des étrangers » et à ce titre, peuvent faire l'objet du choc discriminatoire de la part des membres de la majorité.

Il s'agit du fait d'être né à l'étranger, d'être différent physiquement (couleur de la peau), de posséder un accent différent, de la consonance du patronyme, de la différence de religion, du fait de ne pas avoir d'ancêtres québécois (Ledoyen, 1992).

L'ordre de ces facteurs varie selon les groupes ethniques. Une étude menée récemment aux États-Unis montre que les diplômés sont évalués non seulement de façon formelle, mais aussi de façon sociale. Dans les cas d'attestations d'études équivalentes, un candidat a plus de chances de recevoir une réponse d'un employeur s'il a un prénom à consonance 'blanche' plutôt que 'noire' (*The Globe and Mail*, le 15 janvier 2003). Cela veut dire que les immigrants ne sont pas limités par leurs capacités, mais par des barrières artificielles qui les empêchent de mettre à profit leur potentiel.

---

<sup>115</sup> « Elle est une situation d'inégalité cumulative et dynamique résultant de l'interaction de pratiques, de décisions ou de comportements individuels ou institutions, ayant des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les membres de groupes visés par l'article de la Charte » (Chicha, 1989 : 85).

Quand tu fais une demande d'emploi pour un job et que tu donnes ton nom et ton prénom, immédiatement les gens savent que tu es une immigrante (Miryam, 28 ans, Joliette).

La recherche du sociologue Mutoo (2001) à Québec montre comme les difficultés d'intégration au marché du travail de personnes issues de minorités visibles varient considérablement selon le milieu et en fonction de l'environnement économique. Certaines observations laissent penser que le marché de l'emploi québécois fonctionne selon des critères ethniques, favorisant certaines origines et défavorisant d'autres qui stagnent plus souvent et plus longtemps dans la précarité y compris parfois avec des niveaux de scolarité élevés.

La possibilité de recréer de nouveaux liens ou de développer des réseaux d'amitiés ainsi que de perfectionner la langue à partir d'un travail varie d'une personne à une autre, et dépend du type de travail. Ainsi les abattoirs, où travaillent un bon nombre des hommes et des femmes de notre échantillon à Joliette, ne sont pas l'endroit idéal pour perfectionner le français. Une de nos interlocutrices nous a même déclaré qu'elle avait perdu beaucoup de son français, car elle n'avait pas beaucoup l'occasion de le pratiquer. L'utilisation de mots anglais et les accents régionaux empêchent parfois aussi le développement de meilleures relations.

Les relations au travail se limitent aux besoins du travail, ils sont gentils pendant la journée, mais après chacun part de son côté, il n'y a plus d'amitié après. J'ai encore de la difficulté à comprendre beaucoup des mots québécois (Ivan, 37 ans, Saguenay).

J'étais ouvrière textile, maintenant je travaille dans une résidence de personnes âgées, je suis aide ménagère et pour le service à table le soir. Je parle un peu plus le français (Juliette, 37 ans, Joliette).

J'ai travaillé un mois comme ouvrière textile, mais je n'aime pas travailler comme ça, dans une usine. J'aime plus un travail où je peux parler avec les autres (Miryam, 28 ans Joliette)

On peut dire que les réfugiés de l'ex-Yougoslavie ne sont pas considérés comme minorités visibles sinon « audibles » selon l'expression populaire, ce qui les rend aussi « handicapés » à l'embauche. Emploi, dynamique linguistique et « milieu d'accueil » sont trois axes fondamentaux pour parvenir à un établissement durable dans les régions.

#### **8.4. La précarisation du marché du travail**

La précarisation du marché du travail est une réalité partagée par l'ensemble de la population en Amérique du Nord et en Europe (Duffy et *al.*, 1997 ; Fournier et Bourassa, 2004). Les femmes seraient davantage confrontées au chômage et au travail précaire comparativement à leurs homologues masculins. La difficulté de percer dans le marché de l'emploi est plus aigue dans les régions ressources comme c'est le cas du Saguenay où le taux de chômage est de 15 % (Statistique Canada).

L'offre de travail pour les femmes à Saguenay concerne surtout les secteurs des services comme caissières, vendeuses, femmes de chambre, ainsi que la manufacture « Je travaille depuis un an chez Mac Donald, pour moi c'est bon » (Sandra, 24 ans).

C'est la troisième année que je travaille l'été à la *Cepal aventure* c'est un hôtel. À l'hiver il n'y a pas de travail on est au chômage (Irène, 40 ans, Saguenay).

Je travaille dans n'importe quoi. Quand j'ai fini le cours de français, j'ai suivi un cours comme couturière, j'ai travaillé deux ans et maintenant je suis au chômage (Henriette, 41 ans, Saguenay).

Ces emplois étaient généralement des emplois salariés à temps partiel, emploi temporaire, occasionnel et contractuel. « Ici jamais tu n'es sûr si tu vas continuer demain » (Sébastien, 41 ans, Saguenay). C'est l'option qui se présente et les femmes et les hommes l'acceptent pour entrer sur le marché de l'emploi. L'expérience d'Alice de 35 ans le confirme :

On trouve du travail, mais après 15 jours ou un mois l'usine ferme et il n'y a plus de travail. Il y a eu des contrats pour quelques mois, trois mois par exemple, mais pas pour un contrat permanent (Saguenay).

Lorsqu'ils voient ailleurs une possibilité de trouver un emploi plus permanent ils prennent souvent la décision de se déplacer. Le mari d'Alice avait eu l'occasion d'aller travailler temporairement à Saint-Hyacinthe. Lorsqu'il a été mis à pied dans la ville de Saguenay, il a décidé de contacter l'employeur de Saint-Hyacinthe qui lui a offert du travail à lui et à sa femme. Ils sont partis avec la sœur d'Alice et leur famille aussi. La réalité est que les politiques et programmes visant à favoriser l'insertion des immigrants et réfugiés ont un impact très faible, voire nul, s'il n'y a pas d'emploi. La mobilité secondaire est liée aux stratégies d'insertion sociale et économique face aux difficultés rencontrées dans le premier lieu d'établissement. Il s'agit aussi d'assurer leur mieux-être sur le plan éducatif pour les membres du couple et pour les enfants, ainsi que sur le plan social et économique.

À la différence des réfugiés rencontrés à Saguenay où il existe plus d'emplois saisonniers et d'instabilité, les réfugiés qui sont à Joliette trouvent qu'il y a certains créneaux d'emploi qui leur ont permis d'accéder à une certaine stabilité, dont les abattoirs. Cela confirme que la dynamique économique régionale joue un

rôle non négligeable dans les possibilités d'emploi dans certains secteurs. À Joliette l'offre de services est plus grande et il existe une économie plus diversifiée, ce qui donne plus de chances aux hommes et aux femmes réfugiées.

Monique, qui a travaillé onze ans comme technicienne administrative dans son pays d'origine, nous parle de différents emplois qu'elle a réalisés depuis qu'elle est arrivée dans la région de Joliette avec son mari et leurs deux garçons :

J'ai commencé mon premier emploi chez les industries de porc à Saint Thomas, c'était un travail saisonnier dans la production et après 4 mois et demi, j'ai perdu l'emploi. Je suis restée sans travail un mois et demi, et après j'ai trouvé un job chez la compagnie « La Fleur » à Saint-Esprit, je travaille dans la production de viande depuis deux ans et je suis très contente (39 ans, Joliette).

Mon premier travail ici c'était comme personne qui faisait le ménage et l'entretien pendant un an. J'ai travaillé chez « Plastique Joliette » deux mois et demi et après il n'y avait plus d'ouvrage. J'ai pris le chômage trois ou quatre mois et après j'étais de nouveau à « plastique Joliette » pour seulement deux mois. Je travaille maintenant depuis deux ans à temps plein pour une entreprise de viande de porc à Saint-Esprit. (Louise, 31 ans, Joliette).

Le constat qui émerge des expériences des réfugiés, sauf pour quelques exceptions, c'est qu'ils doivent s'engager dans des pratiques bien différentes de celles qu'ils ont connues dans leur pays d'origine. Pressés de retrouver un emploi pour subvenir aux besoins de leurs familles, ils acceptent alors des travaux déqualifiés et précaires.

Je n'ai pas un travail à temps plein, quand il y a un contrat je peux travailler. Quand je ne travaille pas et que je prends le chômage, je reste à la maison comme une bête (Bernard, 48 ans, Saguenay).

Mon mari était très malheureux, il ne savait pas comment refaire sa vie ici. Il ne se sentait pas intégré. Il s'est inscrit à un cours pour conduire des camions lourds, ça a duré six mois. Il a trouvé des gens qui viennent de l'Afrique, de l'Amérique du Sud. Il a vu un médecin, un avocat, lui comme juriste, un notaire, un infirmier. Mais c'était très dur pour lui, les absences de dix jours passés dans son camion à l'âge de 50 ans! Ce n'est pas drôle! Il a travaillé six mois et il a quitté ce travail, mais pendant les six mois il a perdu 30 livres (Stéphanie, 45 ans, Joliette).

Un emploi stable permet à nos répondants de se sentir mieux dans le milieu régional. Il apporte le revenu nécessaire pour y vivre, et une reconnaissance sociale pour sentir qu'ils font partie de la société d'accueil et qu'ils lui apportent quelque chose. On constate que des différences structurelles dans l'économie des différentes villes et régions jouent considérablement sur les opportunités professionnelles. Comparativement aux réfugiés établis à Saguenay, il y a moins de mobilité secondaire à Joliette, cela démontre, jusqu'à un certain point, que l'emploi est un moyen de rétention des nouveaux arrivants dans leur région. Le gouvernement le reconnaît aussi, pourtant on insiste sur la nécessité d'identifier des besoins de main-d'œuvre selon les caractéristiques régionales, et d'arrimer ces besoins aux compétences professionnelles des nouveaux arrivants. Mais comme nous l'avons expliqué, les réfugiés sélectionnés à l'étranger se voient attribuer une localité et un lieu de résidence avant que les perspectives d'employabilité ne soient pleinement considérées.

### **8.5. Le poids de la famille**

Nous avons signalé que de nombreuses femmes — et mères — ex-yougoslaves avaient un travail salarié avant la migration forcée, tout en le conciliant avec la vie familiale. Le fait de se sentir privé de cet important rôle social est aussi cause d'angoisse. L'expérience par exemple de Marguerite, 47 ans est très particulière. Elle était professeur de langues dans son pays d'origine et elle a appris l'italien dans le camp de réfugiés. Au début, elle a voulu travailler dans une garderie, cela n'a pas fonctionné, et elle s'est vue confinée comme femme au foyer pour une période de temps, c'est-à-dire, marginalisée de son rôle de pourvoyeuse économique.

Moi, je n'ai rien trouvé ou presque. C'est bien ici parce que j'ai appris une langue, mais je suis venue aussi pour travailler, pas pour rester à la maison. Je ne suis pas dans la rue, mais moi, je veux vivre mieux. À un moment donné, je suis allée à l'université de Chicoutimi pour offrir mes services comme professeur d'italien. Je n'ai jamais pensé que l'italien pouvait m'aider ici, c'est amusant, c'est plaisant, même si c'est occasionnel (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

Dans cet exemple, l'apprentissage de deux langues — l'italien et le français — est une compétence acquise au cours de la trajectoire migratoire qui a un impact sur la participation à la société d'accueil. Toutefois, on constate que le type d'insertion qui est proposée aux femmes dans les régions du Québec tend à les renvoyer à un statut dévalorisé et traditionnellement féminin, alors qu'elles en étaient souvent sorties dans leur propre pays depuis plusieurs années. Situation qui a été corroborée par la recherche sur les femmes immigrantes et réfugiées dans les régions du Québec par Vatz-Laaroussi et ses collègues (2007).

Un autre aspect intéressant que nous avons constaté est que la question de l'emploi se pose aussi dans une dynamique familiale qui intègre toujours le conjoint et, le plus souvent, les enfants. La recherche d'un emploi s'inscrit dans



une démarche économique à l'échelle du foyer, à l'intérieur de laquelle les conjoints vont raisonner en terme de ressources globales, en additionnant les revenus (réels ou potentiels) et en calculant bien leurs dépenses

Ici, on doit réfléchir beaucoup à comment dépenser parce que tout est très cher. On a arrêté de fumer parce que ça coûtait cher et on devait choisir entre fumer ou acheter un pantalon pour l'enfant (Monique, 39 ans, Joliette).

Ma femme était très bonne étudiante, comme j'ai trouvé un emploi presque immédiatement après la francisation, nous avons décidé qu'elle devait aller au Cégep, mais pas nécessairement dans son domaine antérieur (Sébastien, 41 ans, Saguenay).

Dans la recherche sur les Colombiens aux Laurentides M-J Blain (2006) souligne une dimension saillante lors des *counselling* d'emploi. Il ne s'agit pas seulement d'une dimension liée au sexe, mais plus largement à la responsabilité familiale, même si la tendance est de travailler avec des individus, et non avec une cellule familiale. Les décisions individuelles ne sont pas détachées de l'environnement, du réseau social (Castra, 2003). Par exemple pour Pauline

Il y avait un programme pour un travail où on pouvait aller les deux, j'ai décidé de m'inscrire pour encourager mon mari, parce qu'il ne voulait pas y aller. Le cours a duré 6 mois et on a fait le stage dans une usine d'ébénisterie. Après la première semaine on été mis à pied, il n'y avait pas d'ouvrage, ça été difficile pour nous j'ai pleuré à la maison. On a décidé de chercher des usines différentes parce que, quand les deux travaillons dans la même et qu'elle ferme, il n'y a aucun revenu (30 ans, Joliette).

L'absence de réussite sociale des parents immigrants dont le rôle est décisif dans l'encadrement des jeunes et dans la transmission de modèles à suivre a été soulignée par Drudi et Jackson (2003). Les parents exclus du marché du travail,

deviennent des modèles disqualifiés pour leurs enfants qui sont à la recherche de modèles de réussite alternatifs. Cela les amène à contester plus ouvertement l'autorité parentale.

Des études dans une perspective féministe (Guyon, 2003; Cardu et Sanschagrin, 2002) soulignent que dans leurs efforts pour s'intégrer sur le plan économique, les femmes immigrantes se heurtent à des obstacles spécifiques. Il semblerait que, tout comme les femmes nées au Canada, les femmes immigrantes doivent composer avec la lourdeur des tâches et des responsabilités familiales qui nuisent à leurs chances d'accès à des emplois de qualité et bien rémunérés (par opposition au travail à temps partiel, à contrat, interrompu pour le soin aux enfants). À emploi équivalent, les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes : c'est tout le problème de l'équité salariale, que la loi semble impuissante à résoudre. La question de leur différence émerge aussi comme un facteur contraignant qui s'ajoute aux embûches discriminatoires structurelles ou de genre qui sont le lot du quotidien d'insertion socioprofessionnelle, signalent Cardu et Sanschagrin, (2002) dans la recherche sur les femmes et la migration à Québec.

La conclusion de certaines recherches donne à penser que les expériences acquises par la femme en tant qu'étrangère et travailleuse immigrante contrebalancent les effets négatifs liés au genre et à la classe. Leur condition reste ambiguë cependant. L'accès à un travail rémunéré peut contribuer à l'indépendance économique à l'égard du conjoint, mais il peut aussi rendre tributaire de conditions de travail écrasantes.

La responsable de l'organisme *Perspectives nouvelles* pour la recherche d'emploi à Joliette nous disait qu'elle était surprise lorsque les femmes ex-yougoslaves ont décidé d'aller travailler dans les abattoirs de la région. C'était la première fois que l'entreprise embauchait des femmes pour ce travail et après les maris sont rentrés

aussi. L'employeur est satisfait et il considère ce type d'employés très travailleurs. Ils ont, pour leur part, un emploi stable et cela les sécurise.

La situation de Louise est difficile parce que son mari a eu des problèmes de santé à cause de son travail, il devait porter de lourdes boîtes de bonbons, mais par manque d'information il a perdu le droit à l'assurance pour accident de travail, selon son employeur :

... ce n'était pas un accident de travail, parce qu'après son travail il est venu à la maison et il ne se pas rendu immédiatement à l'hôpital. Il reste à la maison et c'est moi qui travaille et gagne pour toute la famille. Je travaille 44 heures par semaine ou plus, c'est mon choix. C'est un travail très dur, à cause de la température (très froide) et la viande est lourde à porter (Louise 31 ans, Joliette).

C'est un travail très dur, après trois heures et demie tu es très fatiguée. Je commence à 6 h 30 et je finis à 16 h 30 (Monique, 39 ans, Joliette).

Avec un travail plus ou moins stable et dans une économie plus diversifiée, les réfugiés établis à Joliette se sentent mieux dans leur situation, même si les conditions de travail ne sont pas les meilleures. Ils sont syndiqués et leurs revenus leur permettent de subvenir aux besoins des enfants et d'eux-mêmes, d'envoyer parfois les enfants dans leur pays d'origine et de faire quelques déplacements à l'intérieur du Canada ou des États-Unis. Nous approfondirons la thématique familiale dans le prochain chapitre.

### **8.6. L'intégration sociale : la création des réseaux**

Le faible nombre d'immigrants de la même origine en région suppose qu'on ne retrouve pas de *noyaux ethniques* à proprement parler, ni de stéréotypes ethniques

bien développés où ils pourraient s'engager de façon significative ou sur lesquels ils pourraient compter dans leur processus d'insertion. Le Conseil des relations interculturelles dans son avis intitulé *L'immigration et les régions du Québec : une expérience à revoir et enrichir* rappelle « qu'il est normal qu'un nouvel arrivant recherche un appui initial auprès des autres membres de son groupe ethnique déjà installés au Québec » (CRI, 1997). Toutefois, le désir de nombreux intervenants régionaux est que la sélection des réfugiés et immigrants soit plutôt basée sur les compétences professionnelles qu'« ethnique ». Comme nous l'avons expliqué auparavant, les réfugiés ex-yougoslaves qui sont arrivés dans les deux régions formaient eux-mêmes le « noyau initial » alors ils n'ont pas bénéficié du support des membres de leur groupe ethnique. Les autres familles qui sont arrivées et qui sont restées<sup>116</sup> les années suivantes ont profité des informations et de connaissances acquises par les autres réfugiés.

Au fur et à mesure qu'un petit noyau commence à se développer, les avantages ressortent, car certains époux de nos interlocutrices à Joliette ont trouvé du travail par recommandation d'une personne de son pays d'origine qui travaillait dans le même endroit.

Mon mari a trouvé son premier travail de surveillance là où il y avait déjà deux ou trois autres personnes de notre pays (Pauline, 30 ans, Joliette).

Mon mari travaille depuis 5 ans à préparer un terrain de golf. Lorsque le propriétaire cherchait des employés, un compatriote est venu chercher mon mari (Miryam, 28 ans, Joliette).

Le ministère de l'immigration ainsi que certaines recherches avaient présupposé (MRCI; Alonso, 1998) que le manque d'un réseau ethnique et le fait de vivre dans

des petits milieux favoriseraient la participation sociale par les contacts interindividuels et développeraient un sentiment d'appartenance à la région. Cependant, d'autres recherches (Routhier, 2000 ; Vatz-Laaroussi et al 2007) ainsi que celle-ci montrent qu'on doit nuancer cette idée par d'autres composantes, dont les possibilités d'éducation, le niveau de vie et l'ouverture des personnes du milieu d'accueil, etc.

On parle en région de « communauté immigrante » plutôt que de « communauté culturelle ». Certains groupes ethniques, comme points de rassemblement, peuvent remplir des fonctions de noyau ethnique (Vatz Laaroussi, 2001; Tremblay, et al.1997). La « communauté immigrante » est alors perçue comme un espace d'appropriation progressif permettant de s'approcher du local pour, à moyen terme, s'y intégrer et y prendre racine.

À l'usine où je travaille, il y a beaucoup d'immigrants de plusieurs nationalités : Africaines, Bosniaques et latinos. Je suis dans la section pour faire les sauces (BBQ, italien), ainsi que l'emballage (Natalie, 30 ans, Joliette).

J'ai beaucoup d'amis, les Québécois, les Arabes, les Colombiens. Nous sommes tous des immigrants et nous nous aidons aussi. Aller pour faire le magasinage, boire, parler, jouer au soccer, aller chercher l'aide sociale (Gustave, 28 ans, Joliette).

La recherche de l'anthropologue J. Routhier (2000) sur les réfugiés ex-yougoslaves à Saint-Jérôme, ainsi que la recherche de Charbonneau et Vatz-Laaroussi (2001) sur les familles jumelles dans plusieurs régions soulignent bien que le jumelage a un impact positif sur l'insertion globale des immigrants et des

---

<sup>116</sup> Nous avons noté que plusieurs familles ont déménagé rapidement surtout pour la province d'Ontario où un noyau culturel important existe depuis plusieurs années. Un nombre plus important

réfugiés, il ne saurait à lui seul être un facteur de rétention s'il n'introduit pas l'immigrant dans un fonctionnement en réseau, et si ce réseau n'ouvre pas sur des opportunités d'emploi. Certains réfugiés ont bénéficié de l'accès à ces réseaux à Saint-Jérôme.

Lorsque nous avons interrogé les réfugiés sur la **participation à des associations** ou à différents groupes, la plupart d'entre eux ont répondu que c'était impossible de participer à cause de la fatigue après une journée de travail, et aussi parce que les horaires de travail empêchaient leur participation. Seule, Stéphanie, 45 ans, nous a exprimé :

Je travaille dans le milieu communautaire et je fais beaucoup de bénévolat, ça me donne de l'expérience et la possibilité d'apprendre (Joliette).

J'ai des amis au travail, mais c'est seulement pour le travail, parce que personne n'a le temps pour venir chez moi, parce que plusieurs habitent dans une autre ville, c'est très compliqué. Nous travaillons quelquefois le samedi aussi (Natalie, 30 ans, Joliette).

L'absence d'un noyau ethnique tend à faire ressortir davantage les individus et par conséquent le phénomène d'insertion sera lié à des stratégies individuelles et familiales plutôt qu'ethniques. Cependant, l'immigrant en région devient l'« étranger » qu'on remarque, qui incite à la curiosité, mais aussi à la méfiance. La venue « d'étrangers » soulève plusieurs questions de la part de la population locale comme le souligne Verschelden (1999) dans sa recherche sur le rapport d'altérité dans les relations mixtes au Saguenay. Plusieurs préjugés et stéréotypes face aux étrangers en général guident de telles réflexions qui peuvent avoir un impact non négligeable sur l'intégration des immigrants et des réfugiés dans les milieux régionaux. La discrimination subtile ou cachée et les représentations

sociales que les locaux se font des étrangers vont faciliter ou, au contraire, entraver l'établissement de relations harmonieuses. Le représentant de l'organisme CREDIL à Joliette nous raconte :

J'essaie de faire une conciliation entre les préjugés qui ne sont pas personnels, qui sont dans la conscience collective (« on est francophone, on est catholique »), en expliquant que ces gens qui viennent ici ils sont venus pour participer dans la société et non pour voler quelque chose. Je crois qu'à Joliette les gens ont commencé à comprendre, mais il y a un travail énorme à faire.

Nos répondants expriment aussi leur vécu :

Il y a beaucoup de préjugés et de jalousie. On travaille fort et beaucoup, les personnes immigrantes travaillent un peu mieux que les personnes québécoises pour pouvoir rester et c'est difficile. Les gens pensent que nous ne connaissons rien, qui nous venions d'un pays très pauvre, sans éducation avec le salaire minimum. Si dans le travail j'oublie quelque chose, c'est un grand scandale, mais si c'est eux, c'est un petit détail (Henriette, 41 ans, Saguenay).

Comme je travaille dans la construction souvent je change de compagnons de travail et revient la même question, qui me fatigue tellement : « D'où est-ce que tu viens? Pourquoi tu ne retournes pas toi en Bosnie-Herzégovine? » (Bernard, 48 ans, Saguenay).

C'est une façon très polie de dire « tu n'es pas bienvenu ici ». Quoiqu'il en soit, aucun des réfugiés rencontrés ne nous a affirmé avoir souffert ouvertement d'exclusion, voire de remarques racistes. À un niveau moindre, quelques-uns se sont plaints d'avoir été infantilisés ou considérés comme des ignorants du fait de la barrière linguistique et de la méconnaissance, de la part de leurs interlocuteurs, de leur contexte de départ comme nous l'avons déjà explicité auparavant. La réalité

est que la discrimination entraîne de lourdes conséquences généralement peu perceptibles et elle crée des barrières qui empêchent la pleine participation dans la nouvelle société.

Une autre difficulté que trouvent les réfugiés en région, c'est le manque de mobilité, par le **manque de transports en commun**, ceux-ci ayant des horaires différents et desservant inégalement les municipalités. Ce facteur joue un rôle capital, non seulement pour l'accès à l'emploi, mais aussi pour les possibilités d'avancement. Le représentant de l'organisme *Perspectives nouvelles* à Joliette nous exprime :

Il y a le transport en commun à Joliette, mais pas dans les secteurs plus éloignés. Donc le premier emploi que les gens peuvent avoir il faut que ce soit à Joliette pour qu'ils puissent voyager en autobus, en vélo ou à pied. Au début, ce n'est pas tout le monde qui a une voiture. On va avoir des offres d'emploi à l'extérieur, mais il faut arrêter. Même après avoir le permis de conduire travailler à l'extérieur ce n'est pas toujours facile avec la neige. Ça les insécurise.

Parfois, lorsque la famille a une voiture c'est la personne qui a le permis de conduire qui en bénéficie dans un premier temps pour se déplacer.

Mon mari a un permis de conduire, je n'en avais pas, et on n'avait pas le même horaire de travail. J'allais en autobus à l'usine, mais maintenant j'ai appris à conduire et on a acheté une autre auto (Natalie, 30 ans, Joliette).

La non-disponibilité d'une voiture implique parfois des déménagements pour être plus près de l'usine, Pauline nous raconte :



Nous avons déménagé trois fois et toujours à cause du job, de Joliette à ici [Rawdon] quand on a commencé le travail à l'usine de plastique, on a déménagé de nouveau à Joliette et après ici de nouveau. Maintenant on pense que ça va bien pour les deux dans le travail et on a décidé d'acheter une maison (30 ans, Joliette).

## 8.6. Un bilan

Après plusieurs années de séjour au Québec, le degré de satisfaction de ces réfugiés par rapport à leur condition se mesure tout d'abord à l'occupation ou non d'un emploi, puis à l'obtention d'un emploi correspondant à l'expertise détenue. Le fait de trouver un travail plus ou moins stable les sécurise et leur permet d'obtenir un revenu régulier, de se faire accepter et reconnaître socialement par les collègues et par la société, et de cette manière de participer au pays d'immigration. Un travail stable leur permet aussi faire des projets d'avenir, certains avaient déjà acheté une maison et d'autres pensaient le faire à court terme.

On pense acheter une maison peut-être l'année prochaine. J'ai acheté de nouveau toutes les choses de la maison (Juliette, 37 ans, Joliette).

Nous sommes très contents d'être ici. On gagne bien notre vie, maintenant chacun a son auto. Tout va bien (Monique, 39 ans, Joliette).

Je crois qu'ici la vie va plus vite que chez nous. Je travaille beaucoup et je dois toujours travailler, travailler. Tout le temps on parle d'argent, comment je vais payer l'auto, le loyer, beaucoup de choses, la vie est plus stressante. Quand on a un peu de temps, on s'amuse avec les amis (Sébastien, 41 ans, Saguenay).

Si je peux gagner de quoi faire vivre ma famille c'est déjà bien. Pour voyager aussi chaque deux ou trois ans ça va. Pas nécessairement pour avoir

beaucoup d'argent. Je suis content comme ça et nous sommes bien ici (Daniel, 38 ans, Saguenay).

Plusieurs facteurs s'entremêlent et interagissent avec le milieu d'accueil pour rendre plus ou moins satisfaisante la vie dans la région. Le « milieu » n'est peut-être pas « accueillant » à tous les points de vue. En effet, la question de l'emploi ressort toujours pour quelques-uns comme une lacune qui n'aurait pas été comblée. Pris séparément, certains facteurs, peuvent faire ressortir des situations particulièrement précaires et dans d'autres cas jeter un éclairage sur des situations de cumul de « handicaps ».

### **8.7. Une situation différente à Montréal ?**

En ce qui concerne nos répondants à Montréal, nous avons expliqué qu'il s'agissait de personnes qui sont venues avec le statut d'immigrant indépendant et qu'ils sont arrivés au début des années 1990 sauf dans le cas d'une famille qui est arrivée en 1975. Leurs parcours migratoires étaient donc différents de ceux de nos répondants des deux régions que l'on vient de décrire.

Les parents de nos répondants arrivés au début des années 1990 ont eu la possibilité de trouver un emploi dans leur domaine grâce à des amis qui habitaient au Canada. Il a fallu que le père parte quelques mois avant, en laissant sa famille, pour essayer de trouver un logement et un travail. Tsarine, qui avait 13 ans au moment de son départ de Yougoslavie nous raconte :

Mon père est venu en premier au Canada et on a été séparés pour 8 mois. Ma mère mon frère et moi nous sommes restés à Belgrade sans mon père et j'ai trouvé ça très dur. Après on est venus le rejoindre (23 ans, Montréal).

Le père de Mara est technicien en architecture et lui parlait déjà le français, car leur grand-père avait vécu avec son fils quelques années en France. Donc, selon Mara

C'est plus facile pour les démarches, parce qu'il parlait le français et avait un emploi qui l'attendait ici (22 ans Montréal).

Pour sa mère la situation a été un peu différente en ce qui concerne l'emploi.

Ma mère avait fini son baccalauréat en pharmacie et elle a fait les démarches pour faire partie de l'ordre des chimistes du Québec, comme ça elle a réussi à travailler comme chimiste. Mais, elle n'a pas aimé les laboratoires et a décidé d'ouvrir un restaurant au centre-ville. Elle a travaillé pendant trois ou quatre ans, après il n'a pas fonctionné et elle l'a laissé tomber. Elle est retournée aux études pour apprendre l'informatique, et a travaillé pendant deux ans, mais maintenant la firme a fermé et elle est au chômage (Mara 22 ans, Montréal).

La famille de Tsarine s'est initialement installée à Ottawa, mais comme les parents n'ont pas trouvé un travail dans leur domaine (journalistes), ils ont décidé de déménager à Montréal.

J'ai fini mes études de journalisme à Belgrade. Je fais depuis dix ans un peu de tout. Je suis agent immobilier, entre autres. J'ai participé à un projet à la télévision qui s'est fini et on va en commencer un autre à la radio que j'aime beaucoup (Tanya, 45 ans, Montréal).

Tsarine âgée de 23 ans au moment de l'entrevue et son frère trouvaient à Ottawa l'ambiance à l'école très difficile, les autres étudiants les regardaient comme des inférieurs parce qu'ils étaient des immigrants.

J'avais beaucoup de problèmes et pas seulement à l'école, parce qu'il y avait beaucoup de remarques et de discrimination. Ils ne s'intéressaient pas à d'où est-ce qu'on venait, seulement au fait que j'étais une immigrante (Tsarine, 23 ans, Montréal)

Elle a fini un baccalauréat en commerce spécialisé en gestion internationale, et elle a déjà une expérience de travail. Elle partage son expérience en ce que concerne l'emploi :

J'ai travaillé beaucoup ici. J'ai commencé par travailler dans des cafés, dans des restaurants, comme hôtesse pour aider à payer mes études et parce que je voulais partir pour un échange en Espagne. Pour moi, c'était un petit travail, mais exigeant. Ça m'a appris beaucoup et a permis d'aider mes parents. Après l'université j'ai travaillé dans une compagnie qui vend des logiciels, je travaillais comme assistante de ventes un peu dans mon domaine des affaires, mais pas vraiment dans le commerce international. C'était une compagnie ontarienne, mais elle a fermé (Tsarine, 23 ans, Montréal).

Cet emploi lui a permis d'avoir une indépendance économique et de louer un appartement, c'est pour cela que, lorsqu'elle a été mise à pied, elle l'a pris comme une attaque personnelle parce que :

J'ai dû quitter l'appartement que j'avais, parce que je ne pouvais pas le payer. Mais ce n'était pas seulement ça, cette situation a affecté mon estime de moi-même, parce que je n'étais pas habituée, peut être les jeunes ici... Je ne sais pas si c'est une question de culture, ou parce que c'était la première fois que ça m'arrivait dans ma vie, ça m'a pris du temps, je ne me sentais pas bien dans ma peau (Tsarine, 23 ans, Montréal).

L'expérience de Mara qui a fini un majeur en études cinématographiques et étudie maintenant en histoire de l'art, nous raconte :

Je fais des études parce que je voulais faire un échange avec l'Europe. J'ai rencontré des gens bien à l'Université qui sont devenus très proches à moi, et on a fait des projets ensemble. J'aimerais faire une association par laquelle on pourrait avoir une subvention du gouvernement pour continuer à faire des projets, parce que le dernier film qu'on a fait ensemble a eu quand même un peu de succès, on est passé dans quelques festivals de films d'étudiants (Mara, 22 ans, Montréal).

Elle nous a confié qu'elle avait quand même un peu peur parce qu'elle est sur le point de finir son bac après quatre ans d'études et

Je ne peux pas dire que j'ai un métier, mais j'ai 7 000 dollars de dette avec le gouvernement du Québec. Je crois qu'il y a un inconvénient au Canada, tu sors de tes études et tu es déjà endetté. C'est dur pour le moral des étudiants (Mara, 22 ans, Montréal).

Pour l'autre famille qui est arrivée dans les années soixante-quinze, Oxana nous raconte qu'elle avait toujours rêvé de venir au Canada sans savoir exactement pourquoi.

Je m'imagine que c'était ma destinée. Parce que quand j'ai quitté la Yougoslavie c'était le meilleur moment, il y avait de l'argent, j'étais très jeune, j'avais 21 ans. Je me suis mariée et on a fait les démarches pour venir ici. On a choisi Montréal parce que ma tante était ici (Oxana, 49 ans, Montréal).

En ce qui concerne l'expérience professionnelle :

Mon mari a commencé à travailler d'abord dans n'importe quoi, il a commencé à travailler dans une petite usine. Après j'ai commencé à travailler dans une usine de bijoux, mais dans une usine tu ne parles à personne, et il y avait quelques autres qui parlaient moins bien que moi. J'ai décidé que ce n'était pas une place pour moi et je ne suis pas restée longtemps. J'ai décidé de chercher un travail dans mon domaine, la coiffure. J'ai travaillé dans un salon près de l'Université de Montréal pendant une année comme apprenti. Après, j'ai décidé ouvrir mon salon à moi (Oxana, 49 ans, Montréal).

En ce qui concerne les **noyaux culturels**, l'église serbe joue un rôle important à Montréal pour réunir les gens autour des activités et de la messe. Oxana reconnaît que si elle a commencé à fréquenter l'église c'était surtout pour se faire des amis, les gens se réunissaient souvent au sous-sol de l'église pour parler ou faire la fête.

Avant la guerre il y avait un peu plus de mélange, tout le monde venait, Serbes, Croates, Musulmans. Quand la guerre a commencé moins du monde venait. Maintenant les gens ne se fréquentent pas beaucoup, les gens qui étaient de très bons amis ne se parlent presque plus (Oxana, 49 ans, Montréal).

À part l'église, il n'existe pas un centre ou association serbe, nous raconte Tanya, pour aider les gens qui arrivaient ici pendant la guerre.

En plus, les Serbes n'étaient pas très populaires au Canada, les gens voulaient surtout les Musulmans et les Albanais ou les Croates, mais pas les Serbes (Tanya, 45 ans, Montréal).

Les gens d'origine serbe sont très intéressés à la vie montréalaise parce que selon Tsarine ils sont des gens très « intellectuels ».

C'est ma mère qui participe un peu plus dans la communauté serbe. Quand j'étais plus petite j'ai participé à faire de la danse folklorique à l'église et on faisait des spectacles et je connaissais plus de monde, mais plus maintenant (Tsarine, 23 ans, Montréal).

Pour Mara, concernant la relation avec des personnes serbes qui résident à Montréal :

Il y a un blocage au niveau de la langue, mais ce n'est pas vraiment ça le blocage, je trouve qui sont des gens pas toujours assez ouverts pour avoir de relations plus profondes. Moi j'ai quand même essayé de parler avec des Serbes à Montréal et de créer des liens avec de gens de mon âge. Souvent leur sens de l'humour est un peu satirique et ironique, un peu méchant à la limite et je ne suis pas habitué à ce sens de l'humour (Mara, 22 ans, Montréal).

Le parcours migratoire comme nous pouvons le constater pour nos répondants à Montréal a été différent. Ils ont choisi la ville pour rester, ils avaient des amis ou membres de leur famille qui pouvaient les orienter ou les aider pour trouver un emploi. Les choix pour l'emploi ou pour les études étaient aussi plus diversifiés. Les relations avec les autres membres de ce groupe ethnique très varié (Serbes, Croates et Bosniaques) ont été modifiées par les circonstances politiques internationales de leur pays.

### **Conclusion**

Les entrevues que nous avons effectuées auprès de réfugiés de l'ex-Yougoslavie dans la ville de Saguenay et à Joliette montrent que l'obtention d'un emploi constitue un facteur fondamental pour leur intégration économique. Nous avons souligné maintes fois l'importance que tous les réfugiés accordaient au travail et

peu importe l'âge, l'état civil, les multiples professions ou métiers, ils expriment tous qu'ils sont venus ici pour travailler, pour avoir du succès dans leur emploi pour eux et pour leurs enfants. L'emploi est l'un des facteurs de rétention des réfugiés dans la localité ou la raison aussi de leur mobilité secondaire.

Comme nous l'avons observé lors du processus d'établissement dans la société d'accueil, les difficultés vécues par les réfugiés sont bien concrètes : l'apprentissage de la langue qui pour certains retarde l'accès à l'emploi, la difficulté à faire reconnaître les équivalences et l'expertise vécue dans leur pays d'origine, la recherche du travail, la connaissance et la création des nouveaux réseaux dans la société de réception, le manque d'information. Certaines exigences sont utilisées comme un critère sélectif et discriminatoire facilement manipulé par les employeurs et difficile à contourner par les réfugiés. Nos interlocuteurs dans les deux régions dans un moment de leur parcours migratoire ont vécu un déclassement professionnel par les barrières systémiques et se sont insérés dans des emplois précaires. Les familles que nous avons interviewées avaient fait diverses démarches qui leur avaient permis d'acquérir la compétence linguistique, les équivalences professionnelles, une formation adéquate et d'expérience de travail canadienne.

La réalité est que les régions ressources (le Saguenay) engagées dans le cercle vicieux du « sous-développement durable », selon Côté (1991) subissent de plein fouet les contrecoups de la crise du fordisme et du retrait de l'État. Leur faible diversité industrielle, leur taux élevé de chômage, etc., font qu'elles se « dévitalisent » et voient leur territoire se vider de ses entreprises et de ses habitants. Peu attirant pour sa « population de souche », la région l'est encore moins pour les nouveaux arrivants. Le nombre d'offres d'emploi est plus limité, il est parfois la raison primordiale de leur mobilité secondaire (vers Sherbrooke, Sainte Hyacinthe et autres villes). Les études universitaires des enfants peuvent



être aussi une raison de mobilité. Certains de nos répondants, après plusieurs années, n'ont pas encore trouvé un emploi stable et se trouvent fréquemment au chômage. Seule une minorité d'entre eux travaillent dans leur domaine.

Pour les réfugiés à Joliette, ils se sont insérés davantage par l'emploi que dans la ville de Saguenay, l'intervenant qui travaille pour l'organisme communautaire Crédil le confirme. « Il est l'unique groupe de réfugiés qui a été accueilli par cet organisme où les gens sont au travail 100 %. Sauf pour la famille kosovare ». Les gens font leur vie et en général se sentent maintenant satisfaits de leur situation et ont le sentiment d'apporter quelque chose à la société.

En comparant les régions objet de notre recherche, on a vu que les personnes ressortissantes de l'ex-Yougoslavie ont été les groupes nouvellement installés en région après le renouvellement de la politique de régionalisation. Les organismes communautaires travaillant auprès de cette population commençaient à vaincre la résistance de multiples employeurs non sensibilisés aux apports professionnels des réfugiés et des immigrants. La vision politique de l'immigration veut que les réfugiés parrainés par le gouvernement s'intègrent le plus rapidement possible. Elle est toutefois irréaliste compte tenu des difficultés que rencontrent les réfugiés liées à un accès limité à l'information, à la méconnaissance des droits et des services, aux obstacles institutionnels et corporatifs auxquelles s'ajoutent les difficultés propres à l'adaptation à un pays lointain géographiquement, aux différences culturelles et linguistiques importantes.

Parmi les autres difficultés exprimées, citons encore l'absence de réseau relationnel, les problèmes de transport, le manque de support, et des possibilités offertes. Un autre constat renvoie à un sentiment de solitude du réfugié dans son nouvel environnement, qu'accentue la difficulté à trouver un emploi ou l'accès à une formation. Toutefois, pour les familles établies à Saguenay, l'éloignement des

autres centres urbains est un facteur qui se combine avec l'économie peu diversifiée et qui fait ressortir certaines situations particulièrement précaires par rapport à la situation vécue par les familles à Joliette. Une meilleure combinaison entre le profil professionnel et le « milieu d'accueil » semble nécessaire.

Nous avons expliqué que les marqueurs d'identité, notamment le sexe, le statut d'immigrant, la race, l'origine ethnique et la religion, ont des effets différents et multiples sur l'accès au marché du travail et à la formation. Leurs intersections devraient être examinées dans un contexte social et économique plus large, de pair avec d'autres marqueurs d'identité comme l'aptitude, la langue et la région, surtout à la lumière des préoccupations relatives aux pénuries de main d'œuvre et des discussions portant sur la répartition régionale des immigrants. L'emploi, comme le réseau social et les facteurs personnels, ont une importance capitale pour les nouveaux arrivants.

À l'instar d'autres recherches, le fait d'habiter en région peut néanmoins confronter à certains défis. Ainsi, la sensibilisation des milieux d'accueil (tant scolaire que professionnel) aux diversités culturelles semble toujours être d'actualité. Il est vain de vouloir miser sur l'immigration en terme de moteur d'un développement social, économique et démographique si on ne fait pas un projet collectif impliquant largement la société d'accueil en parallèle. En intégrant notamment l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels, ce qui fait toujours défaut malgré des décennies de discours bien intentionnés de leaders politiques et économiques. Les réfugiés sont envoyés en région et le manque de ressources et de services offerts aux réfugiés pris en charge par le gouvernement augmente. Le parcours migratoire et l'intégration sont deux processus indissociables l'un de l'autre. Selon les termes de la Convention de Genève, la protection des droits sociaux et économiques ne se limite pas à une question d'aide humanitaire, c'est également, une question d'obligation internationale à

caractère légal qui s'applique à l'ensemble des réfugiés. Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif premier de l'intégration locale est la protection des réfugiés dans le pays d'accueil. Or cet objectif est de moins en moins atteint. Le manque d'intérêt politique à protéger les réfugiés contribue à la négation de leurs droits dans leur pays d'accueil et par conséquent, ils sont souvent laissés en pratique à eux-mêmes.

Dans tout le parcours migratoire, depuis le départ initial aux déplacements successifs et à la réinstallation dans les régions du Québec, ce sont les membres de la famille nucléaire la plupart du temps (et quelquefois un autre membre de la famille élargie, belle-mère ou autre) qui déploient tous les efforts nécessaires pour que la famille reste ensemble et puisse s'en sortir. Ce sont ces aspects familiaux que nous traiterons dans le dernier chapitre de notre thèse.

## **Chapitre 9 : Liens familiaux et sociaux dans le pays d'établissement**

Les études récentes sur les migrations montrent l'importance du rôle de la famille dans les différentes phases du processus migratoire et d'établissement. La famille est en effet, le lieu où se prend le plus souvent la décision d'émigrer, où se mettent progressivement en place ces processus d'adaptation culturelle et où s'effectue la négociation des conditions d'insertion dans le pays d'accueil (Corti, 1993; Rousseau, 2001; Vatz Laaroussi, 2001; Kofman, 2004; Meintel et Le Gall, 1995). La réalité actuelle montre que la décision de quitter le pays d'origine est plutôt une stratégie collective qu'individuelle, le conjoint, les enfants et la famille élargie ont un rôle important et peuvent parfois même être les protagonistes principaux de la prise de décision.

Le lien familial est un thème essentiel qui a émergé dans les dernières décennies au sein de la recherche sociale, surtout en raison des différentes mutations qui traversent les sociétés contemporaines et de la redéfinition des valeurs structurant les comportements individuels et collectifs. Toutes ces mutations que l'on observe dans le tissu social affectent les liens familiaux dans leurs trois composantes, conjugale, parentale et filiale. Il est important de reconnaître que la généalogie permet de fonder la culture, les systèmes d'alliance, de parenté et de filiation en fixant les appartenances fondatrices de l'ordre social, c'est-à-dire : la différence des sexes et la différence des générations.

Dans des sociétés de plus en plus morcelées et éclatées, la famille devient le lieu potentiel de construction et de déconstruction des identités personnelles, conjugales, familiales, ethniques et sociales. L'institution familiale a connu d'importants changements aux plans de la structure et des rôles qui lui sont

dévolus. La dynamique des changements varie constamment selon plusieurs facteurs externes et internes aux membres de la famille ainsi qu'à travers le temps et les cultures.

Nous traiterons dans ce chapitre de l'importance du groupe familial pour les réfugiés ex-yougoslaves dans tout le processus du parcours migratoire, dès la prise de décision de quitter le pays et dans le processus d'établissement. À tous les changements familiaux, sociaux et économiques déjà soufferts pendant la migration forcée, viennent s'ajouter à l'arrivée dans un nouveau pays, une culture, des valeurs, et un environnement différents. Tous ces éléments nouveaux, en plus d'autres facteurs comme l'âge, le sexe et la génération vont se conjuguer pour rendre tout à fait singulière l'expérience familiale dans le nouveau milieu.

Nous commencerons en nous focalisant sur l'importance des enfants dans la prise de décision de quitter le pays et de chercher des options ailleurs pour leur avenir. Ensuite nous regarderons comment chacun des membres du couple essaie de trouver sa place dans la sphère domestique et d'exercer son rôle selon le vécu d'avant la migration ainsi que les ajustements nécessaires selon l'expérience acquise et les modèles qui existent dans la nouvelle société. Les liens intergénérationnels dans la Yougoslavie comme nous l'avons vu dans le chapitre 5 étaient très importants. La rupture de ces liens chez les réfugiés ex-yougoslaves et la production de nouveaux sens et des nouvelles significations se manifestent dans les valeurs, coutumes, pratiques culturelles que les parents veulent transmettre aux enfants.

Nous terminerons en étudiant un autre élément important des liens familiaux, celui de la transmission de la mémoire familiale et sociale. Les expériences d'exil constituent une partie importante des identités familiales transmises d'une

génération à l'autre. C'est la possibilité de forger un nouvel ancrage à la fois dans les origines et dans l'histoire.

### **9.1. L'importance de la famille dans le parcours migratoire et d'installation : les enfants d'abord.**

Le Canada et le Québec ont développé une politique migratoire à l'intérieur de laquelle la famille occupe une place importante et cela est particulièrement mis en évidence par les familles réfugiées qui arrivent en région. Les résultats de cette recherche montrent que le déplacement qui commence dans le pays d'origine par la volonté de s'établir dans un nouveau pays, est un projet familial avant d'être un projet individuel. Différentes stratégies familiales de survie, d'affirmation de soi vont se développer dans tous les moments du parcours migratoire et d'installation.

Par l'institution familiale et à travers les enfants, les parents, se sentent appartenir à une longue histoire, chaque parent veut s'épanouir à la fois dans le présent et l'avenir, et c'est ce qui donne un sens à l'idéal d'indissolubilité de la filiation. Pour les couples ex-yougoslaves qui avaient des enfants, ceux-ci restent la valeur d'ancrage qui fait tenir et avancer ces familles.

Tous les réfugiés ont exprimé de différentes manières, les motifs du changement de vie lié aux enfants : « Après la guerre, la vie des enfants n'allait pas bien » (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

On a pris une bonne décision, car c'était plus pour notre enfant que pour nous. C'est notre décision, on est là, on essaie de faire le mieux pour nous. Ça ne marche pas toujours comme il faudrait, mais il faut résister. La chose qui nous rend heureux, c'est que notre enfant a fini ici l'école secondaire, il a fait son Cégep et maintenant il est en troisième année à l'Université. Comme ça notre objectif se réalise. (Stéphanie, 45 ans, Joliette).

Les femmes des couples mixtes (serbo-croates) craignaient beaucoup pour le futur des enfants et préféreraient partir avec eux. Le même sentiment animait les parents qui voyaient leurs enfants approcher de l'âge du service militaire (obligatoire en Yougoslavie). Dans la dynamique de couple, les femmes ont joué un rôle important dans la prise de décision. Ce sont elles qui sont allées chercher les informations et qui ont fait les déplacements pour rencontrer les fonctionnaires des organismes internationaux ou des ambassades. Notre recherche rejoint ainsi les résultats de la recherche de Morokvasic (1988) réalisée en Allemagne, en France et en Suède sur des femmes yougoslaves émigrées au cours des années quatre-vingts. L'auteur soulignait le rôle actif que les femmes avaient joué dans la prise de décision de partir et dans les démarches pour être acceptés.

J'ai dit à mon mari que c'était assez ! On ne savait pas si la situation allait améliorer ou pas, j'avais vraiment besoin de partir n'importe où. Il est content d'être ici, même si ça a été de mon initiative parce que n'est pas facile de quitter le pays (Pauline, 30 ans, Joliette).

Dans le choix du pays interviennent de manière déterminante tous les membres de la famille. Les enfants, même s'ils étaient encore jeunes, reconnaissaient l'importance d'avoir été consultés par leurs parents au moment de prendre la décision de partir.

On a eu la possibilité d'aller en Nouvelle Zélande. Mes parents nous ont demandé notre opinion. Nous [ma sœur et moi] avons préféré le Canada : on a pensé que peut-être il y avait plus de chances ici (Alexander, 20 ans, Saguenay).

J'avais treize ans et mes parents me consultaient aussi avant de prendre leur décision. Même pour aller en Croatie et encore aujourd'hui c'est toujours ainsi (Artur, 15 ans, Joliette).

Si on reconnaît l'importance de la communication entre les différents membres de la famille et la possibilité de discuter de la prise de décision, la réalité est que, en fonction de l'âge des enfants, cette situation peut les mettre dans l'embarras. En effet, ils ne connaissent pas toutes les conséquences de ces décisions et cela peut accroître leur sentiment d'insécurité.

Des fois, c'est difficile pour les enfants de tout savoir. Mes parents ont été ouverts avec nous autant sur notre émigration que sur la situation financière. Je n'avais pas toujours de réconfort quand on savait que ça allait mal. Mes parents ont déclaré faillite en 1997 (Mara, 22 ans, Montréal).

Les enfants définissaient la famille comme l'espace où ils se sentaient en sécurité malgré la nécessité de fuir constamment et les difficultés du vécu de la guerre :

La seule chose que j'avais toujours en commun avec n'importe quel lieu où j'étais, c'était ma famille, ma sœur et mes parents toujours proches, et ça n'a jamais changé (Alexander, 20 ans, Saguenay).

Comme nous le constatons, il y a une volonté des parents d'offrir à leurs enfants un meilleur cadre de vie sur le plan socio-économique et éducatif. Cette aspiration est commune à tous les parents immigrés toutefois, on peut la trouver exprimée avec anxiété chez les familles issues de conflits. L'intérêt des parents pour les enfants a fait que ceux-ci ont senti qu'ils participaient à leur façon au bien-être de la famille. Ils trouvaient que :



En tant qu'enfant ce que tu recherches est le bien-être de tes parents. Et si tes parents disent que tout va bien, tu es bien (Mara, 22 ans, Montréal).

On sait que nos parents veulent le mieux pour nous autres. Ils veulent qu'on ait une éducation et ils vont payer mes cours à Ottawa. Mon père m'a dit 'Tu vas avoir de bonnes notes'. Si je réussis et je fais de bon travail, ils vont être contents, et moi aussi je vais être contente. Quand je travaillerai et que j'aurai mon premier chèque, je vais pouvoir payer un voyage à mes parents (Lisa, 17 ans, Saguenay).

En retour, les parents veulent aussi se sentir rétribués par le biais de bonnes notes de la part de leurs enfants à l'école, les enfants sentent donc le devoir ou l'obligation de répondre aux efforts et « sacrifices » qui font pour eux leurs parents. À travers l'effort scolaire comme moyen de promotion sociale, les parents espèrent que la vie de leurs enfants donnera un sens à leurs propres projets

Pour les enfants c'est mieux ici, pour nous je ne sais pas, c'est plus difficile. Si les enfants vont bien, nous aussi. (Henriette, 41 ans, Saguenay)

Les parents expriment leur satisfaction lorsque les enfants répondent à leurs attentes :

Mon fils a fini sciences pures dans le Cégep et il s'est inscrit à l'Université de Sherbrooke, il va partir en septembre pour étudier là-bas. Ma fille, elle, est en première année du cégep et elle est aussi très bonne étudiante. Elle a reçu une médaille du gouvernement pour l'encourager à continuer avec de bonnes notes, elle va finir son cégep et continuer à l'université aussi (Bernard, 48 ans, Saguenay).

La recherche de Meintel et Le Gall (1995) auprès des jeunes de cinq communautés culturelles au Québec démontre aussi la valeur accordée par les jeunes à la famille

; cela passe par le respect et l'obligation familiale, mais aussi par la stabilité et la cohésion familiale. Par ailleurs, dans le nouveau contexte, les membres ne peuvent pas nécessairement anticiper les changements qui se présenteront dans le cadre familial au niveau économique, et dans les relations de pouvoir entre les parents et les enfants. La réalité du processus d'insertion est que les familles accomplissent un travail considérable pour leurs membres et pour la société d'accueil.

## 9.2. Les changements dans la sphère domestique.

La famille nucléaire sert de carrefour où les individus assurent leurs liens avec leur passé (valeurs, rapports particuliers dans le couple et entre les parents et les enfants, habitudes) et assument leur vécu actuel. Les familles ex-yougoslaves trouvent qu'il y a des différences dans la nouvelle société par rapport au pays d'origine ; dans la relation de couple, les rôles assignés ou assumés par chacun, les relations parents-enfants en ce qui concerne l'autorité et le pouvoir, les relations générationnelles, la famille et l'État, nous développerons ensuite certaines de ces différences. La femme, conjointe et mère de famille, figure incontestablement comme un facteur-clé dans l'adaptation des membres de la famille au nouveau contexte sociétal (Simard, 1997; Osorio, 1997; Petrovic, 1998).

La sphère domestique constitue un des lieux privilégiés de la **définition des rôles**, dans la distribution des travaux ménagers entre les hommes et les femmes, le partage des tâches devient l'enjeu de négociation entre les deux sexes. Le travail domestique peut se définir comme toute tâche non rémunérée, accomplie dans le cadre de la famille – qui utilise donc la force de travail des membres d'un ménage – nécessaire au déroulement de la vie quotidienne, dans les normes sociales actuelles. Le travail domestique a-t-il été essentiellement envisagé par les chercheurs sous l'angle de son inégale répartition entre hommes et femmes.

Beaucoup de tâches peuvent alors être classées dans cette catégorie : courses, ménage, repassage, cuisine, vaisselle, bricolage, s'occuper des enfants et des parents âgés, des papiers... (Ledoux et Thuillier, 2006 : 56).

En situation d'immigration ces dimensions familiales et de rôles sexuels, ainsi que de socialisation, prennent un caractère particulier. La dynamique de couple change même dès l'arrivée au pays d'établissement : la première année, le fait de participer aux cours pour l'apprentissage du français à temps pleins implique qui sont dépourvus des rôles de pourvoyeurs économiques et les deux deviennent étudiants à temps plein. Une quotidienneté que renforcent les liens familiaux « On s'est rapproché plus ici. Avant on dirait qu'on était plus libre » (Alice 35 ans, Saguenay).

Lorsque les familles arrivent au Québec, elles se trouvent dépossédé d'un réseau familial et amical sur lequel s'appuyer pendant la phase d'installation. Une des premières difficultés que trouvent les familles avec enfants dans la nouvelle société est de trouver une garderie à prix modique. L'absence d'un réseau étendu de soutien, de voisins, d'amis, d'autres membres de la famille élargie pour les aider à garder et socialiser les enfants, rend le premier temps d'installation plus difficile. De toutes les familles seulement une famille à Joliette a eu l'appui de la belle-mère pour la garde de l'enfant.

La difficulté initiale c'était de trouver les garderies à 5 dollars. Au début on a dû payer cher (20 dollars) pour pouvoir aller à la francisation (Pauline, 30 ans, Joliette).

Face aux modèles existants dans la nouvelle société concernant les rôles des hommes et des femmes, en conjonction avec les orientations familiales et conjugales que les nouveaux arrivants ont vécues ou connues dans leurs pays

d'origine, certaines femmes et certains hommes optent pour le renforcement de leur conception de la distribution des rôles pour chaque sexe vécue jusque-là.

À la maison, c'est surtout moi qui travaille. Mon mari travaille 10 heures par jour, il prend le café et regarde la T.V. après il va se coucher. Les fins de semaine, il aide un peu pour faire le ménage (Miryam, 28 ans, Joliette).

Chez nous, la distribution des rôles est complètement claire. Il y a des choses que font les femmes et d'autres que font seulement les hommes : les travaux physiques, le jardinage, le bois. La cuisine c'est pour les femmes. (Daniel, 38 ans, Saguenay).

Ma mère est une femme qui travaille tout le temps, elle arrive à la maison de son travail, elle fait le ménage, le lavage, la cuisine (Mara, 22 ans, Montréal).

Pour d'autres couples, les nouveaux modèles demandaient des réajustements, des conciliations qui permettraient d'obtenir une expérience de vie particulière et gratifiante, sans que les hommes sentent nécessairement qu'ils perdent de leur pouvoir par les questionnements sur l'égalité et le partage des responsabilités

Je passe l'aspirateur, et je fais la vaisselle et quelquefois le petit déjeuner (Nicolas, 40 ans, Saguenay).

Le rôle des hommes à la maison, c'est surtout pour le travail plus dur. C'est seulement ici au Canada que j'ai commencé à participer un peu à la cuisine, parce que j'ai toujours été entouré des femmes, initialement chez moi et après chez la famille de ma femme et c'est seulement ici que nous sommes une famille plus indépendante (Yvan, 37 ans, Saguenay).

La rencontre de chaque membre du couple avec la société d'accueil influence les comportements et change parfois les attentes réciproques des conjoints, par

exemple en ce qui concerne l'importance accordée à l'autonomie individuelle comme c'est le cas de Marguerite face au changement du comportement de son mari vis à vis de l'**argent** :

En Yougoslavie on travaillait tous les deux, mais jamais on ne pensait « c'est mon argent ou le tien ». Ici, pendant qu'on était sur l'aide sociale, c'était « notre argent ». Tout à coup, il a commencé à travailler et à dire « c'est ta carte et c'est la mienne », comme les gens d'ici. C'est très difficile car je n'ai travaillé pas toujours (47 ans, Saguenay).

En ce qui concerne la **prise de décision** à l'intérieur de la famille, comme nous l'avons constaté pour la décision d'immigrer, les décisions se prennent d'une façon démocratique ou collégiale, avant même d'arriver au Canada. Ces valeurs familiales se renforcent dans le nouveau pays.

Nous travaillons et les décisions de ce que nous voulons on les prend entre nous (Sandra, 24 ans, Saguenay).

Cette période de transition des rôles et des représentations ne se produit pas de manière linéaire et immédiate. Selon les études au Québec (Dulac, 1993 :29) révèlent que l'égalité des sexes est loin d'être passée complètement dans les mœurs, tant au niveau professionnel qu'au niveau domestique. La mère demeure, en dernière instance, la responsable principal de la socialisation des enfants, de la préservation des liens familiaux et de l'établissement de la communication de la famille vers l'extérieur. Pour les ex-Yougoslaves, nous avons expliqué dans le chapitre 5 sur les liens sociaux et familiaux en Yougoslavie que les femmes avaient acquis aussi des droits égaux aux hommes, mais que le poids de la double journée demeure une réalité pour la majorité des femmes. Nous avons montré avec les témoignages antérieurs que la dynamique dans l'espace domestique varie selon chaque couple et les concessions que chacun veut faire. L'appel à de nouveaux

codes se fait sentir pour surmonter les contradictions inhérentes aux exigences d'affirmation dans l'égalité et dans la différence.

Nous constatons parmi les familles réfugiées ex-yougoslaves qu'adultes et enfants doivent renégocier leur place dans la nouvelle société en fonction du nouveau cadre de vie, de la nouvelle langue, d'une nouvelle insertion sociale. Le chemin que chacun va entreprendre variera selon la mise à disposition de leurs points forts et leurs expertises, qui vont se combiner avec les disponibilités et ouvertures structurelles de la nouvelle société. C'est-à-dire qu'une transformation culturelle survient. Toutefois, ce sont les membres de la famille d'abord qui assurent, les uns envers les autres, l'appui et les encouragements nécessaires à ces multiples adaptations.

Si nous regardons aussi les **coûts émotifs** de la migration pour chacun des membres de la famille, ils ne s'expriment pas de la même manière selon le sexe et leur perception peut varier selon leurs circonstances. Toutefois, le fait que les femmes soient plus près de la socialisation des enfants et les responsabilités qui en découlent oblige les femmes à se comporter de manière irréprochable. Cette responsabilité ne quitte pas Tanya par exemple, femme de 45 ans, qui considère que :

C'est toujours plus difficile pour les femmes que pour les hommes, c'est partout comme ça. Les femmes travaillent plus dur que les hommes, toujours pour réussir (Tanya, 45 ans, Montréal).

Les changements vécus au niveau professionnel pour les hommes quand ils subissent le déclin de leur statut socio-économique sont parfois plus perturbants que pour les femmes, parce qu'ils se considèrent comme pourvoyeurs principaux,

même si leur femme travaille. Ils vivent une crise d'identité et sont plus sensibles à leurs difficultés sur ce plan.

Au début, quand on a pensé changer de pays, j'ai pensé que ma femme allait souffrir plus que moi, mais ce n'est pas le cas. Moi, je souffre encore (Bernard, 48 ans, Saguenay).

Les épouses sont les témoins des craintes et des crises de leurs conjoints. Dans bien des cas, ce sont elles qui soutiennent ces derniers et les encouragent à aller de l'avant.

Pour mon mari ça a été plus dur que pour moi. Je suis une femme curieuse, l'apprentissage de la langue c'était plus facile pour moi ou peut être étais-je plus motivée. Mon mari était très malheureux, c'était parfois difficile (Stéphanie, 45 ans, Joliette).

En général, les recherches montrent que le parcours migratoire est plus facile pour les jeunes ; il en est de même dans le processus d'insertion, car les jeunes ont plus de facilité pour apprendre une nouvelle langue, pour assimiler une nouvelle culture et établir des relations sociales. Toutefois, les jeunes reconnaissent qu'eux aussi vivent des difficultés et des peurs.

La vie d'immigrante est quand même assez difficile. Quand tu arrives, et que tu commences, tu es toute seule (Mara, 22 ans, Montréal).

Tous les couples ex-yougoslaves que nous avons rencontrés avaient réussi à rester unis jusqu'à maintenant, à la différence d'autres couples d'origines ethniques diverses comme les Colombiens par exemple (Osorio, 2007 ; Vatz-Laaroussi et al, 2007) ou les Chiliens. Malgré toutes les difficultés et les changements dans leurs parcours migratoires et leur installation, et bien qu'ils reconnaissent que certains

désaccords surviennent entre les membres du couple ou avec les enfants, ils ne remettent pas en question leur relation. En fait, il semblerait que le parcours migratoire et l'ampleur des défis communs à relever par ces familles aient contribué à resserrer les liens familiaux. Nous pouvons percevoir que ces familles ont des difficultés, des ajustements à faire, mais ont aussi bénéficié d'un apprentissage hérité du parcours de guerre et de migration. Elles ont aussi des forces, des stratégies d'insertion et de reconstruction qui sont mis en œuvre dans la nouvelle société et transmis à leurs enfants.

### **9.3. La transmission intergénérationnelle**

Dans leur processus d'établissement les familles réfugiées ont une volonté de maintenir une forme de continuité même dans une recomposition culturelle. La famille est le lieu où s'apprennent des normes sociales, les us et coutumes, en montrant aux enfants ce qui est admis et ce qui est interdit, pour les rendre aptes à jouer un rôle dans la société. Une des composantes les plus importantes de ces contenus qu'on veut transmettre, est sans aucun doute **la valeur des liens familiaux**. La situation d'immigration et d'intégration soulève plusieurs enjeux, car la famille doit assurer certains liens avec le passé (traditions, valeurs, habitudes alimentaires, langue) et gérer les liens nouveaux créés par le vécu actuel (redéfinition des rôles, conflits intergénérationnels, diverses formes de confrontation avec la nouvelle société) (Jacob et *al.* 1994). La famille s'avère donc une ressource importante pour les jeunes, notamment à travers la transmission intergénérationnelle (Meintel et Le Gall, 1995 ; Vatz-Laaroussi, 2001 ; Helly, Vatz Laaroussi et Rachédi, 2001).

Le processus de transmission intergénérationnelle correspond selon Helly et *al* (2001 : 66)



[...] à un ensemble de dynamiques qui articulent, chez un individu, au sein d'un couple et d'une famille, des changements, transferts, métissages, ajustements et négociations entre des valeurs, des pratiques et des représentations [...] La transmission vise à construire des identités nouvelles et adaptatives tout autant qu'à maintenir le fil d'une continuité symbolique et concrète dans des trajectoires de mouvements, pour ne pas dire de ruptures.

Le lien entre les enfants et les parents est complexe et s'appréhende souvent de façon différenciée pour chacun des parents. Les femmes ex-yougoslaves se perçoivent comme responsables du maintien des liens familiaux, de leur bon fonctionnement ; vis-à-vis des enfants, elles se sentent responsables de les soigner, de les discipliner et de leur transmettre la culture et la langue. Stéphanie, une femme à Joliette, nous raconte comment elle conçoit son rôle en tant que mère :

Je suis sa maman et rien dans le monde ne peut changer ça, je le suis pour toujours et je suis là pour lui. Je le surveille, il faut que je lui dise ce qui ne va pas, c'est comme ça que je comprends mes devoirs de mère. Moi je surveille tous les sujets : l'école, les devoirs, l'hygiène, le sport jusqu'à un certain âge. J'essaie aussi de le laisser voler de ses propres ailes. On parle du respect des autres, de ne jamais demander à quelqu'un de faire les choses qu'il ne serait pas prêt à faire lui-même, de ne jamais limiter la liberté des autres. D'être toute sa vie honnête, de travailler toute sa vie, de ne faire jamais des choses pour lesquelles il serait obligé de demander pardon (45 ans, Joliette).

Voyons d'autres aspects importants dans la transmission intergénérationnelle des familles ex-yougoslaves.

### 9.3.1. La langue

Si nous regardons différents changements de point de vue sur les pratiques familiales, nous trouvons par exemple que la **langue** maternelle est considérée

comme une valeur culturelle importante à transmettre, tout en valorisant l'apprentissage par leurs enfants du français et parfois de l'anglais comme moyens d'insertion sociale et de réussite. Nous avons signalé que certaines familles avaient choisi le Canada pour la possibilité d'apprendre deux langues et quelques membres des familles parlaient déjà l'anglais à leur arrivée au Canada.

La famille devient un lieu de carrefour de langues qui se pratiquent à différents moments et selon les membres. Elle n'est pas seulement le lieu de conservation et de transmission de la langue d'origine sur un modèle linéaire vertical (parents-enfants). C'est plutôt un lieu où circulent deux ou plusieurs langues en synchronie dans un espace d'interlocution partagé.

On parle surtout serbe. De fois je parle croate avec mon père, parce que pendant la guerre le gouvernement a essayé de le différencier du serbe, et maintenant il y a plus de différence entre les deux langues. On parle l'anglais ça me plaît plus bien sûr, car mon père parle cinq langues (Tsarine, 23 ans, Montréal).

Les parents parlent à leurs enfants dans leur langue maternelle, pour des raisons de compétences, mais aussi pour des raisons pratiques (vacances au pays d'origine) et symboliques (identité, culture, valeurs).

Mes filles parlent en français entre elles et pour écrire. Avec moi, elles parlent en bosniaque parce que je parle mal. La petite quand on est arrivé ici avait 10 ans et maintenant, elle a plus de vocabulaire en français qu'en bosniaque (Sébastien, 41 ans, Saguenay).

Ça va très bien pour mes enfants, ils ont appris le français et sont bons élèves à l'école. Ma fille est dans sa première année, je lui ai dit : « écoute bien ton professeur », parce qu'après je ne serai pas capable de t'expliquer beaucoup.

Parce que je ne sais pas prononcer bien comme un Québécois. Elle me demande maintenant comme on dit certaines choses en serbo-croate parce que le vocabulaire lui manque (Olga, 27 ans, Saguenay).

Quand nous sommes seules [ma sœur et moi] on parle en serbe, si mettons il y a du monde qui ne comprendrait pas, on parle en français pour parler avec les autres. Avec mes parents on parle en serbe (Alexander, 20 ans, Saguenay).

La traversée de différents pays pendant la migration forcée et la possibilité de côtoyer plusieurs cultures dans le pays d'accueil développe chez les enfants l'habilité d'apprendre facilement différentes langues. Par exemple, Sandra, qui a vécu trois ans en Allemagne avant de venir au Canada, considère qu'au début ça a été un peu difficile pour son fils :

Parce qu'il avait commencé à parler un peu l'allemand, nous que parlions le serbo-croate, après, au Québec il a commencé à parler un peu l'espagnol parce que ses amis sont surtout des Colombiens. Les gardiens nous demandaient dans quelle langue nous parlions, parce qu'il connaissait un peu plusieurs langues (24 ans, Saguenay).

Ma fille s'intéresse aux langues. Peut-être va-t-elle apprendre aussi l'espagnol parce qu'elle a des amis qui parlent espagnol. Le professeur m'avait même demandé où elle avait appris l'espagnol parce qu'elle parlait avec des amis hispanophones (Olga, 27 ans, Saguenay).

L'usage de deux ou trois langues est alors une conséquence et une nécessité pour le rapport continué entre deux espaces (réels et imaginaires) de référence constitutifs à la fois de l'identité et des répertoires linguistiques. C'est un multilinguisme non seulement symbolique et identitaire, mais aussi fonctionnel puisque les enfants doivent pouvoir parler à leurs familles lorsqu'eux-mêmes vont

aller « au pays » ou lorsqu'ils reçoivent la visite de grands-parents ou d'autres membres de leur famille au Québec.

Quand j'étais jeune, je ne me posais pas de questions. Aujourd'hui, je me rends compte que c'est une grande richesse personnelle de pouvoir parler la langue et connaître l'histoire de ce peuple, même si je suis ici depuis quelques années. Sans me rendre compte, j'ai assimilé toute cette culture et aujourd'hui quand je rencontre différentes personnes, je suis capable de me comporter comment il faut parce que j'ai eu ce bagage d'expérience quand j'étais jeune. Mes parents m'ont envoyé là-bas pour ne pas perdre mes racines et je leur suis reconnaissant pour ça (Vladimir, 27 ans, Montréal).

Les langues participent donc à des dynamiques sociales multiples et des valeurs identitaires, la langue est un marqueur identitaire. Même si l'environnement social des régions impose de lui-même la langue française, il y a aussi l'intérêt des jeunes pour ne pas perdre la langue maternelle.

Je parle avec mes sœurs en français, de temps en temps on essaie de parler en serbe, mais ce n'est pas pareil, quand on se chicane on parle vite et on va parler en français. C'est comme au début quand on est arrivé ici, pour parler en français on pensait en serbe dans notre tête et on traduisait en français, maintenant c'est le contraire. On a plus de vocabulaire en français maintenant. C'est sûr que j'ai perdu un peu, mais j'espère pouvoir me rattraper en serbo-croate (Lisa, 17 ans, Saguenay).

On commence aussi à voir des changements chez les enfants qui sont arrivés en bas âge et pour les enfants nés au Québec.

La petite a commencé la garderie dès qu'elle avait deux mois, et elle parle seulement le français, elle ne parle pas le serbo-croate. Elle comprend notre

langue, mais quand elle répond, elle le fait en français (Sandra 24 ans, Saguenay).

Le petit allait à la garderie dès l'âge de 11 mois et c'est bien parce que comme ça il a appris très vite le français. Après, il est resté quelque temps avec moi et ma belle-mère et il a commencé la maternelle (Louise, 31 ans, Saguenay).

On peut conclure que le multilinguisme est donc aussi présent dans les régions du Québec chez les nouvelles vagues des réfugiés et d'immigrants, et qu'il se pratique dans des réseaux sociaux, d'appartenance symbolique et d'identité hybrides et fluides. Les enfants valorisent cette possibilité que les parents leur ont offerte d'apprendre plusieurs langues comme effet de la migration.

Ça a quand même bien marché parce que ça nous a apporté des choses positives, on parle trois langues, français, serbo-croate et je commence avec l'anglais. Je crois que c'est un beau cadeau qu'ils nous ont fait (Lisa, 17 ans, Saguenay).

### **9.3.2. Les valeurs**

Par rapport aux valeurs, normes et pratiques, nous avons trouvé que différents couples revendiquent et transmettent à leurs enfants plusieurs valeurs avec lesquelles ils ont été élevés et qu'ils considèrent fondamentales : la valeur des liens familiaux, l'importance de la famille, des aînés, le respect des autres et de l'autorité.

Il y a des choses très positives L'importance de donner aux enfants un baccalauréat. L'importance de la famille et des grands-parents, a langue aussi,

les livres, rester ensemble, ne pas s'éloigner l'un de l'autre, respecter et aider les autres, rester à la maison pour les fêtes... (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

Ne faire de mal à personne, respecter la culture et les adultes, demander avec politesse. (Natalie 30 ans, Joliette)

Nous avons déjà expliqué dans le chapitre 5 comment fonctionnaient les liens familiaux en Yougoslavie et comment les relations entre les générations sont constituées d'obligations prolongées des parents envers les enfants et d'obligations réciproques des enfants envers leurs parents pendant toute leur vie. Nous reconnaissons à l'instar d'autres chercheurs (Helly et *al*, 2001) que dans un contexte aussi mouvant, dynamique et précaire autant sur le plan des liens, que des connaissances et des stratégies, il s'avère impossible pour les jeunes parents de répéter les valeurs, comportements et expériences vécus avant l'émigration, de fait de changements socio-culturels et économiques, même dans le pays d'origine.

Mara nous raconte qu'elle est arrivée à Montréal assez jeune (12 ans) et qu'elle s'est adaptée à la culture québécoise. Elle a eu l'occasion de retourner à Belgrade quelques années plus tard chez la famille élargie, et elle a regardé les filles de son âge et la façon qu'elles avaient de côtoyer les garçons.

Les filles sont souvent à la recherche d'une figure masculine qui va le protéger surtout au niveau monétaire. Je me trompe peut-être c'est tout à fait ma perception. L'idéal que j'ai est de pouvoir vivre sans être riche. Ma mère nous a toujours dit que l'amour entre nous c'est sacré et que ça ne se change pas pour l'argent. C'est une question de valeurs. Quand je regarde mes amies québécoises, elles sont quand même un peu plus autonomes. (Mara, 22 ans, Montréal).

Les jeunes des familles ex-yougoslaves, nous ont exprimés leur **perception des relations parents-enfants et des relations de couple**, dans la nouvelle société en les comparant avec ce qu'ils ont vécu dans leur pays d'origine. Ils trouvent qu'il y a davantage de respect des règles chez eux, de discipline, d'importance à faire les choses ensemble et non chacun de son côté.

Les règlements se respectent plus chez nous. Ici, les jeunes font ce qu'ils veulent. La bas on est toujours ensemble et je trouve important de faire les choses ensemble et non chacun de son côté (Alexander, 20 ans, Saguenay).

On a une relation différente avec nos parents que les Québécois. On n'a pas le droit de dire des mots vulgaires à nos parents, dire par exemple 'ferme ta gueule', c'est un manque de respect. J'aime la façon avec laquelle mes parents m'ont élevée, je ne sais pas, il y a une certaine discipline, on est poli et j'aime ça (Lisa, 17 ans, Saguenay).

Les comportements des enfants dans la société québécoise sont liés à la dominance des valeurs dites démocratiques d'égalité, d'autonomie et de liberté individuelle. Cela implique nécessairement un travail de négociation et à certains moments les jeunes poussent pour que les parents changent certaines normes à la maison

C'est sûr, qu'il y a des moments où je me fâche. Pourquoi on n'aurait pas le droit de faire ça si les Québécois le font tout le temps? (Lisa, 17 ans, Saguenay).

Ici en Amérique, la vie est centrée plus sur la personne et non sur le collectif. Ici, il n'y a pas de loi, de système social, quelque chose comme ça. Les gens vont se marier et vont garder des noms séparés. L'enfant va à avoir des noms un peu comme il le veut. Les gens sont beaucoup centrés sur eux-mêmes. Ce n'est pas pareil (Vladimir, 27 ans, Montréal).

Cette autonomie et cette indépendance des jeunes d'origine québécoise qui se manifeste à l'égard des parents s'expriment aussi par la possibilité de combiner études et travail. Une pression subtile s'exerce chez les jeunes immigrants lorsque leurs amis recherchent la possibilité de vivre indépendant. Plusieurs jeunes expriment le désir de les imiter et d'avoir une « colocation » ensemble. Cela les incite à entamer un processus de séparation et d'individualisation. Ils rencontrent parfois l'accord des parents, mais, le plus souvent, des réticences.

Je voyais que toutes mes amies commençaient à planifier leurs recherches d'appartement. Mon père était d'accord, mais quand j'ai dit à ma mère que je voulais déménager elle a initialement dit non. Elle voulait me persuader que ça coûtait cher. Maintenant, je rends visite à mes parents, on mange ensemble, on discute et après je suis contente de rentrer chez moi (Mara, 22 ans, Montréal).

Cette indépendance dans un moment de leur adolescence ne ferme pas la porte du foyer familial si les circonstances de la vie tournent mal.

J'habitais toute seule pendant que je gagnais un très bon salaire avec une compagnie ontarienne. La compagnie a fermé et je suis revenue vivre chez mes parents. Je vais profiter de la situation maintenant que je ne dois pas payer de loyer, je vais me spécialiser un peu avec le tourisme parce que je vais peut-être déménager pour vivre en Espagne un jour (Tsarine 23 ans, Montréal).

Ma sœur a eu un très bon boulot avec un très bon salaire et a trouvé un bel appartement. Elle s'est fait cambrioler deux fois, alors elle a eu peur. Et puis, elle n'avait plus envie d'être seule, elle était tannée de se faire la bouffe seule. Lorsque j'ai décidé de partir de chez mes parents pour aller en colocation avec mon amie, ma sœur est revenue (Mara, 22 ans, Montréal).



Les attentes des parents en ce qui concerne les amis ou un possible mariage des enfants nous sont décrites par Lisa, 17 ans, qui nous raconte combien son père a porté d'attention et combien de remarques ont été faites sur les amis québécois qu'elle fréquentait :

Mon père ne les aime pas beaucoup, et tout dépend de ce que fait le garçon : s'il va à l'école, il le trouve correct, sinon il va dire que c'est un drogué, un raté qui ne fait rien dans la vie (Saguenay).

Les jeunes immigrants font référence aussi au grand nombre de **familles reconstituées** au Québec, par rapport à la situation dans leur pays d'origine. Ils reconnaissent que tant les unions de fait que les divorces existaient dans leur pays, mais pas en aussi grand nombre qu'au Québec. Ils remarquent que les parents de leurs amis se disputent tout le temps - ce qui ne veut pas dire que dans leur propre famille il n'y ait pas de discussions.

Au niveau des relations familiales, c'est un peu différent. J'ai remarqué qu'il y a plus de familles reconstituées au Québec, qu'en Yougoslavie. Il y a des ressemblances aussi (Alexander, 20 ans, Saguenay).

Dans les familles réfugiées ex-yougoslaves, comme dans d'autres familles immigrantes, les désaccords, les différences d'opinions entre générations se présentent, mais ils ne donnent pas forcément lieu à des conflits et à des ruptures avec leurs parents. En général des mécanismes de négociation, de communication et de médiation sont élaborés pour gérer les écarts et arriver à s'entendre. La recherche de Vatz Laaroussi (2002) a montré ainsi que les familles ex-yougoslaves étaient plus solidaires.

Les recherches sur les jeunes en région (Simard, 2003) et sur la transmission intergénérationnelles (Helly et *al.*, 2001), montrent qu'une identité parmi d'autres

que les parents veulent transmettre aux enfants est celle de transnational, de citoyen du monde qui commence à se tisser à partir des différentes activités et moments de leur vie.

J'ai commencé à étudier l'histoire de l'art parce que je voulais faire un échange avec l'Europe. Aller étudier en France notamment, je trouvais que c'était une belle occasion de sortir du Canada et je trouve assez intéressant d'aller étudier ailleurs (Mara, 22 ans, Montréal).

C'est un rapport à un espace élargi et transformé notamment par un vécu de migrations multiples, et un héritage familial particulier.

Je vais déménager pour vivre en Espagne un jour. Je trouve qu'en Europe le standard est plus haut pour les études, tout le monde a une maîtrise, avec le baccalauréat tu ne peux pas trouver grand-chose. Quand j'ai passé 6 mois là-bas, j'étais impressionné par l'architecture, l'histoire. Ça me rappelle beaucoup Belgrade (Tsarine, 23 ans, Montréal).

Myriam Simard (2004), en examinant la *place* des jeunes d'origine immigrée en région, mentionne que cette place ne pourra être cernée sans considérer le contexte actuel de déstructuration et de dévitalisation de certaines régions québécoises et de migration des jeunes hors de leur région natale

Je vais partir d'ici, c'est sûr, je ne veux pas rester ici. Si ça va bien à l'école à Ottawa je vais peut-être pouvoir rester là-bas. Ici c'est petit et il n'y a pas beaucoup d'œuvres d'art et il n'y a pas beaucoup d'activité. De toute façon, tout le monde part d'ici, les jeunes sortent du Cégep et s'en vont à l'université à Montréal, à Sherbrooke, ou ailleurs (Lisa, 17 ans, Saguenay).

Les régions périphériques au Québec paraissent plus défavorisées (Saguenay) comparativement aux régions intermédiaires ou centrales comme Joliette.

#### **9.4. Dispersion des familles**

Nous avons décrit au chapitre 6 qu'une des conséquences de la guerre en Bosnie a été la dispersion des frères, sœurs, oncles, tantes, parents et amis, ce qui a affecté l'ensemble des liens familiaux et sociaux. Cette dispersion a été intergénérationnelle et également entre collatéraux. Le fait que le Canada ait refusé la demande d'immigration de plusieurs sœurs, frères et parents de nos répondants rend pour plusieurs d'entre eux la situation familiale plus difficile. La demande a été rejetée dans certains cas sur la base du fait que la guerre était finie et donc que le programme humanitaire. Nous trouvons dans notre échantillon seulement deux frères et deux sœurs qui sont chacun avec leur famille, une belle mère et un beau-frère. Lisa nous raconte comment elle ressent la présence de son oncle au Québec :

J'ai un oncle avec sa femme ici, c'est comme si j'avais un autre père et une autre mère. Ils sont plus jeunes et plus ouverts que mes parents. Au début ça été très dur, mes cousines me manquaient et mes amis aussi (Lisa, 17 ans, Saguenay).

D'autres membres de la famille élargie (tantes, oncles, frères) et des amis ont été acceptés au Canada, mais ils se sont établis dans d'autres provinces (Alberta, Ontario), d'autres encore se trouvent dans de pays européens (Hollande, Autriche Angleterre, Grèce, Allemagne, Italie), en moindre proportion aux États-Unis. De cette manière, les dynamiques familiales se déploient par-delà les frontières à travers le temps et les distances. Le maintien de liens familiaux, économiques, ethniques et sociaux permet aux réfugiés de conserver un lien dans plusieurs sociétés à travers les frontières.

Parler des liens avec le pays d'origine c'est donc, avant tout parler des relations, des contacts avec la famille élargie, les parents et les grands-parents, les amis. Le lien avec les parents demeurés au pays d'origine ainsi que les parents en diaspora reste une valeur incontournable. L'accès aux nouvelles technologies de communications et aux voyages a permis de maintenir des contacts réguliers et fréquents à travers les distances (appels téléphoniques, cadeaux, Internet, voyages) pour rendre moins difficile la séparation.

La famille de ma femme est très dispersée : un frère est en Australie, une sœur en Allemagne et deux autres sœurs sont rentrées en Bosnie. J'ai beaucoup de communication avec des gens qui sont aux États-Unis surtout parce qu'ils étaient mes étudiants. Ils me téléphonent souvent et j'ai des amis aussi en Australie, en Bosnie, à Londres, à Calgary, à Edmonton et à Toronto (Sébastien, 41 ans, Saguenay).

La communication avec la belle-sœur et le reste de la famille se fait par Internet et quelquefois au téléphone. On envoie des cadeaux aussi (Alice, 35 ans, Saguenay).

Pour les membres de la famille qui sont restés dans le pays d'origine, ils se font du souci parce que les parents vieillissent et qu'il n'y a personne pour s'occuper d'eux, et aussi parce que leur situation économique peut être encore difficile.

Comme je ne travaille pas, mon frère me paie le voyage. Je profite de tout le temps possible pour rester avec ma mère, elle a 86 ans et je dois arranger les choses en ce qui concerne sa pension, les médicaments, sa carte d'assurance-maladie (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

Pour certaines familles envoyer de l'argent dans le pays d'origine devient un devoir familial important. « Mon mari envoie de l'argent là-bas pour sa mère

(Miryam, 28 ans Joliette). D'autres considèrent qu'il est préférable ne pas en envoyer surtout à une personne qui reste seule, car ils craignent disent-ils :

[que], si les personnes là bas se rendent compte que mon mari envoie de l'argent elle se fasse voler. Elle a sa pension et comme ça elle peut vivre. Chaque semaine on appelle ma mère et ma belle-mère pour savoir si elles vont bien (Monique, 39 ans, Joliette).

La situation économique précaire, ne permet pas toujours d'envoyer de l'argent, surtout pour les répondants de Saguenay. Daniel considère que la situation au Québec n'est pas facile même en ayant du travail :

Ici tu peux vivre et tu gagnes de l'argent, mais tu dépenses aussi beaucoup et il n'en reste pas pour rendre visite à mes parents, ou pour envoyer de l'argent à ma sœur ou à mes parents (38 ans, Saguenay).

Si nous regardons l'impact du processus transnational sur la dynamique familiale et sur les interactions au sein des familles, nous trouvons que pour les réfugiés les **coûts émotifs et sociaux** sont très grands. On voit une transformation très importante dans le contenu, le sens et l'impact des pratiques familiales transnationales

Il y a eu un éloignement de la famille, on ne peut pas se rencontrer fréquemment, c'est un déracinement (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

Il y a beaucoup de sentiment au sein de ma famille. On s'appelle fréquemment par téléphone, entre frères et sœurs, mais il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas se dire. Ce n'est pas la même chose quand tu es assis en face de l'autre personne, avec tes sentiments et quand tu peux lui dire : 'Viens chez moi, j'ai des choses à te dire' ou pour l'inviter à manger.

On parle de quelques souvenirs ensemble, mais ce n'est pas la même chose (Murielle, 37 ans, Saguenay).

Il y a beaucoup d'amis dans le monde qui ont quitté Sarajevo. En Allemagne, en Autriche, en Italie, au Pays Bas, en Belgique, en Australie, aux États-Unis. La communication n'est pas fréquente parce que l'appel téléphonique est cher, mais quelquefois on s'appelle (Bernard, 48 ans, Saguenay).

La relation étroite qu'il y avait entre les **grands-parents** et les **petits-enfants** dans le pays d'origine est affectée aussi par la distance géographique et le manque de rapports quotidiens que rompt la complicité qui se vivait auparavant

J'avais une très bonne relation avec ma grand-mère. Quand j'avais de mauvaises notes à l'école, c'était elle qui me protégeait. Ma grand-mère est venue cet été, et avant qu'elle arrive, je me disais « tout va être comme avant, je vais être tout le temps avec elle ». On a passé de bons moments, mais ce n'était pas pareil, parce que j'ai grandi et je suis maintenant plus instruite (Lisa, 17 ans, Saguenay).

Les relations amicales transnationales changent aussi, même s'il y a plus de dispositifs pour faciliter les communications, et les mêmes commentaires se retrouvent à propos des **amis**. Chacun vit sa vie au quotidien, même si on se donne parfois des nouvelles par Internet ou par téléphone, et le manque de proximité fait que les relations sont différentes :

Mes amis aussi me manquaient. Au début j'ai gardé le contact par Internet, on s'appelait, c'est sur il y a encore un contact, mais depuis un an on ne se donne pas beaucoup de nouvelles. C'était toujours la même histoire, ils ne sont pas là et je ne peux pas leur dire ce que j'ai fait. Ce n'est pas comme si ils étaient devant mes yeux comme avec les amis que j'ai maintenant ici. On se répète tout le temps la même histoire quand on s'écrit (Lisa, 17 ans, Saguenay).

Je suis allée d'abord voir mes sœurs et ses enfants. C'est difficile pour moi de vivre loin d'eux sans voir les enfants de mes sœurs grandir, ça me manque beaucoup. Je suis la plus âgée de trois filles, je sens que je dois jouer un rôle, que je dois être à côté d'elles, mais c'est impossible, c'est toujours stressant, on a des liens tellement forts. On passe notre temps ensemble, on jase, on se raconte les petites choses quotidiennes de la vie, parce que c'est ça qui donne le sentiment d'être proche de quelqu'un (Stéphanie, 45 ans, Joliette).

Les **voyages des enfants** servent d'une part à garder les contacts avec la famille qui reste dans le pays d'origine, mais surtout d'autre part ils font prendre conscience à l'enfant qu'ils sont un maillon d'une histoire qui a commencé avant lui et qui se transmet à travers lui et les siens, c'est-à-dire de l'ordre généalogique. Celui-ci inscrit et situe « chaque individu dans une descendance organisée et structurée au sein de laquelle il va occuper des places successives qui lui sont assignées à l'avance, d'abord comme enfant, puis comme parent, puis comme grands-parents, mais aussi comme homme ou comme femme, et comme porteur d'un nom et d'un ou plusieurs prénoms » (De Gaujelac, 2007).

Parfois, les enfants partent seuls s'ils sont en âge de voyager ; dans d'autres cas seul un membre du couple part avec un des enfants, face à l'impossibilité de partir ensemble.

La mère de mon mari est venue ici pour quatre mois en 2000. Mon mari est parti avec ma fille cette année pour aller là-bas et ça s'est bien passé (Miryam, 28 ans, Joliette).

Ces voyages permettent aux enfants et aux parents de connaître aussi les changements sociaux que se produisent dans leur pays d'origine. L'expérience

d'Alexandre, pendant leur voyage pour aller visiter la famille et les amis, nous illustre cette situation :

La première fois c'était deux ans après que je sois arrivé au Québec. Je m'attendais à les voir de la même façon que quand j'étais parti, mais chacun était de son bord. J'ai eu l'impression que c'était très dur, la ville avait changé et mes amis aussi. Ils me disaient que j'étais chanceux d'être ailleurs, souvent pour rigoler lorsqu'on était au bar et on commandait à boire pour tout le monde, ils disaient « c'est lui qui va payer, il vient du Canada ». La deuxième fois, je m'attendais à ce que chacun soit de son bord, mais c'était plus facile, on s'est amusé avec les autres. C'est vrai qu'on est resté dans une ville qui était majoritairement serbe, il n'y avait pas beaucoup de Croates. À l'école, ils étaient serbes aussi pour la plupart (Alexander, 20 ans, Saguenay).

Un bon nombre de nos répondants adultes-parents n'étaient pas encore retourné visiter leur famille à cause du travail, du manque d'argent, ou pour d'autres motifs comme le dépaysement qu'ils pouvaient ressentir à cause des changements qui se sont produits dans ce qui était « leur pays ».

Aujourd'hui c'est un autre pays, si je rentre dans ma ville natale, tous sont des étrangers, venus d'autres régions à cause de la guerre et des mouvements de populations et de nations qu'il y a eu. Il n'y a personne que je connaisse dans ma ville natale, aucun ami ni membre de la famille n'est resté là-bas. Moi, je suis un « étranger » aussi pour les autres et à cause de ça c'est peut-être mieux d'être ici. On est un étranger au Québec, et je sais qu'au niveau de l'esprit le Canada ne pourra rien changer à cause des morts enterrés là bas (Bernard, 48 ans, Saguenay).

Mon père est allé plusieurs fois, ma mère jamais depuis 13 ans. Je lui demande toujours et elle ne me donne jamais de réponse, je crois qu'elle n'a pas non plus de réponse. Je pense qu'elle a peur de retourner parce qu'elle ne



l'a pas fait régulièrement et elle a peur que tout ait trop changé. Je me souviens dans mon enfance que ma mère nous disait qu'elle ne se sentait pas chez elle, quand elle était en ex-Yougoslavie. Je pense que ma mère a quand même un côté assez marginal (Mara, 22 ans, Montréal).

On peut penser que la capacité, l'obligation et la volonté de s'entraider à distance s'expliqueraient par les normes culturelles propres à chaque groupe ethnique, ainsi que par les conditions socioéconomiques des familles dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. La distance géographique ne met pas fin aux pratiques de solidarité soit en argent, en voyages continus pour prendre soin des parents, restés au pays, etc. D'autres aspects influencent cet échange comme la disponibilité des services sociaux et des nouvelles technologies dans les deux sociétés.

## **9.5. Pratiques culturelles et relations sociales**

Dans les pratiques culturelles nous considérerons les fêtes religieuses et sociales, la cuisine et les relations de voisinage et d'amitié.

### **9.5.1. Les fêtes.**

Pour combler l'absence des membres de la famille élargie, nos répondants réalisent des rencontres périodiques et certaines célébrations avec les autres familles ex-yougoslaves. Elles ont des identités religieuses différentes, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 5 : puisqu'ils sont musulmans, catholiques ou orthodoxes, avec une prédominance de ces derniers. Cette appartenance religieuse différente ne les empêche pas de célébrer ensemble, comme cela se faisait dans leur pays avant la guerre. Nous avons expliqué l'importance de la *slava*, fête du saint protecteur de la plus petite unité sociale, la maison familiale, très important surtout chez les Serbes. Mais les nouvelles circonstances de la dispersion familiale fait que le sens ultime de la célébration se perd :

On peut les inviter pour fêter, même si ce n'est pas leur fête. Avant, on fêtait le saint de chaque famille, mais on ne le fait pas ici, il n'y a pas la famille élargie.

Chez moi on fête la Saint Nicolas le 19 décembre chaque année, j'ai pris la fête de mon mari. Il n'y a pas beaucoup monde de ma famille mais on invite des amis.

La possibilité de partager des dates des rites et de fêtes avec ceux qui ont une histoire et des symboles communs, au début était difficile à cause de la méfiance qui existait entre les réfugiés, après l'ethnicisation des liens comme nous avons expliqué. Cependant au fur et à mesure que le temps passe et surtout face à l'anxiété générée par la confrontation à une situation stressante et à de nouvelles valeurs, la confiance revient et l'amitié renoue de nouveaux liens de proximité parmi les réfugiés ex-yougoslaves. Étant les familles peu nombreuses autant à Saguenay qu'à Joliette, cela a joué à leur avantage. Le consensus est, au moins pour les réfugiés ex-yougoslaves de Saguenay et de Joliette, qu'ils sont au Canada parce qu'ils ne voulaient pas continuer dans une catégorisation ethnique de laquelle ils ne se sentent pas responsables. Il y a encore des réfugiés qui s'exclament « Je ne sais pas pourquoi il y avait la guerre chez nous ».

Ici tout le monde est content, nous sommes amis comme avant la guerre, nous allons travailler et à l'école ensemble (Daniel, 38 ans, Saguenay).

Chaque année on fait une fête et on invite nos amis. On prépare beaucoup choses, de nos plats, la date change chaque année. Pour les autres amis c'est pareil, si c'est Noël catholique ou orthodoxe on le fête aussi. L'année passée on a commencé en novembre avec le Bayram, après Noël catholique, après le

Nouvel An, après Noël orthodoxe, on a fait la fête pendant deux mois chaque semaine, j'ai raconté ça à mes amis au travail et ils disaient « ah excellent ! »

Quand quelqu'un nous invite nous y allons, nous invitons aussi des amis Québécois, et de notre pays. J'ai une bonne amie et nous allons souvent nous promener et on essaie de se rencontrer fréquemment soit pour manger ensemble ou faire la fête. On va à la fête de l'organisme que nous a accueilli (Crédil), du Travail en mai, d'Halloween, à Noël (Pauline, 30 ans, Joliette).

En ce qui concerne la pratique de la **religion** en générale les réfugiés se définissent peu pratiquant, seulement certaines familles de Joliette ont fait référence aux déplacements qu'elles font chaque vendredi à Montréal pour aller à la Mosquée.

On va à Montréal toutes les semaines, chaque vendredi pour faire la prière de midi. Dimanche et samedi on travaille. Il y a beaucoup monde de toutes les nationalités (Femme, Joliette).

D'autre part une famille orthodoxe nous racontait :

Après la guerre on a commencé à fêter un peu plus. Noël et à Pâques sont des fêtes familiales, on le fait avec un groupe de familles, je trouve qu'ils remplacent mon frère et ma belle-sœur qui ne sont pas ici. Le 6 mai est une grande fête de la religion orthodoxe, on va à l'église à Montréal (Femme, Joliette).

En ce qui concerne les **loisirs**, les répondants trouvent que c'est plus difficile en région de faire des activités de loisirs gratuits. Marguerite par exemple fait référence aux espaces de récréation et de rencontres avec d'autres personnes qui sont différents de ce à quoi il était accoutumé

Il faut avoir de l'argent pour sortir de la maison et faire des loisirs. Dans mon pays, il fallait seulement sortir dans la rue et je rencontrais mes amis, je parlais, on s'amusait, parce que la vie est pratiquement dans la rue, il y a beaucoup de monde. Ici [Saguenay] la première chose que je me suis demandé quand on est arrivé c'était où sont les gens ? Lorsque je sors, je suis seule dans la rue parce que tout le monde a une voiture ou ils sont dans leur maison, il n'y a personne dans la rue. Pour rencontrer les gens il faut téléphoner, avoir un rendez-vous ou aller au centre d'achats et regarder les gens qui passent. Il fait froid, c'est aussi pour cela aussi (Marguerite 47 ans, Saguenay).

Certaines femmes remarquent la difficulté d'écouter à la radio de la musique de partout dans le monde parce que dans leur pays lorsqu'elles ouvraient la radio elle pouvait écouter :

La radio de Paris, Vienne, Budapest toute l'Europe avec leurs chansons. Ici, c'est presque seulement le français, c'est comme une pression dans la tête (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

Quelques autres signalent la difficulté d'aller au théâtre pour écouter de l'opéra parce que « c'est cher, le coût de déplacement pour aller à Montréal, le stationnement, les vêtements » (Stéphanie, 45 ans, Joliette). Il y a eu un consensus comme quoi la vie au Québec est plus centrée sur le travail et que les gens ne s'amusent pas beaucoup :

Il n'y a pas de temps pour s'amuser, pour la vie, pour voyager. C'est vrai que j'ai un bon travail, mais je ne peux pas aller au restaurant comme je le faisais en ex-Yougoslavie, tout ça coûte très cher. En ex-Yougoslavie les enfants allaient au basket-ball, à la piscine, ici on doit payer pour tout et ça coûte très cher. Ici, on est allés fêter avec les Québécois et toute la nuit on est resté assis

et on a parlé de rock anglais. Parmi nous, les gens prennent la guitare, chantent et dansent (Sergio, 40 ans, Saguenay).

### 9.5.2. La cuisine

Les femmes continuent à être fondamentalement les personnes chargées de préparer les repas quotidiens. Elles trouvent dans leur région, à Montréal ou dans une autre province tous les ingrédients nécessaires pour préparer les plats de leurs pays.

Presque chaque jour, je prépare de choses de mon pays, je trouve les produits ici et d'autres que ma cousine en Ontario m'envoie. Il faut s'habituer aussi aux repas d'ici, je prépare le hot dog, la pizza (Irène, 40 ans, Saguenay).

Elles commencent à introduire dans la préparation des repas des goûts venus d'ailleurs, de menus nord-américains et elles se réjouissent de tous ces apprentissages

J'ai trouvé de la viande sucrée salée, qu'on n'a pas l'habitude de goûter dans notre pays. On mange beaucoup plus fort et épicé, ça ressemble à la cuisine mexicaine. Cette année je prépare mes salades pour l'hiver, samedi on a préparé les saucisses qu'on a fumées et séchées. Samedi prochain, on va sécher des côtelettes. On a appris des choses ici qu'on n'avait pas l'habitude de faire avant et certaines manières de faire les choses qui nous permettent de survivre. On va souvent acheter des épices traditionnelles de notre pays à Montréal. Nous partageons nos repas avec des familles québécoises et elles aussi nous invitent, comme ça on s'habitue aux choses d'ici (Monique, 39 ans, Joliette).

Les hommes semble-t-il sont un peu plus conservateurs dans leurs choix :

Ma femme est une excellente cuisinière et elle fait fréquemment par exemple le baklava, la pita. Mais maintenant elle commence à préparer aussi des repas d'ici, la tourtière. Souvent elle prépare des choses nouvelles, mais je lui dis de me faire des choses que je connais (Said, 41 ans, Saguenay).

Dans nos observations en tant qu'invités chez eux, nous avons remarqué que dans tous les foyers il y avait une machine pour faire le pain de chaque jour, et que c'était une fierté d'offrir un pain frais fait par eux.

### **9.5.3. Les amis et les relations avec les voisins**

Après avoir surmonté un peu les difficultés initiales de méconnaissance de la langue, les réfugiés rencontrent d'autres personnes de différentes origines, de leur propre pays, ainsi que des gens d'origine québécoise. Des amitiés se forment à partir d'affinités soit par la religion, le sport, le statut d'immigrant, le travail, etc.

Je connais deux ou trois familles de ma religion. On connaît d'autres familles québécoises, ainsi qu'une famille qui vient de la République dominicaine. On prépare des repas ensemble, elle, dominicaine travaille avec mon mari (Miryam, 28 ans, Joliette).

Maintenant j'ai une amie qui reste près de chez moi, elle est Québécoise, une vraie amie. Toutes les deux nuits, elle venait pratiquer avec moi le français. Nous sommes une famille très communicative, j'ai des amis africains, bosniaques, espagnols ainsi que québécois (Natalie, 30 ans, Joliette).

Il y a des amis québécois, colombiens et de mon pays, il n'y en a pas beaucoup, mais quelques-uns. Avec les Colombiens mes enfants s'entendent très bien pour le soccer et aussi parce qu'ils viennent de deux pays qui sont en guerre (Murielle, 37 ans, Saguenay).

La différence la plus nette entre les réfugiés ex-yougoslaves établis à Saguenay et à Joliette est en relation avec le voisinage. Ils évoquent parfois l'amitié qui se développait entre les voisins, qu'ils considéraient des fois même comme faisant partie de la famille.

Chez nous les voisins et les maisons sont proches, tu peux crier et le voisin va t'entendre. Ici quand tu vas acheter une maison et que tu regardes l'annonce, la première chose qu'elle dit, c'est qu'il n'y a aucun voisin en arrière. Chez nous, on demande si le voisin qui est à côté de ta maison est correct, s'il va t'aider quand il faut, parce que quelquefois ton voisin est plus proche qu'un membre de ta famille, par exemple dans mon cas avec mon frère à Calgary (Marguerite, 47 ans, Saguenay).

Il a été signalé aussi les formalités pour rencontrer les amis au Québec le fait de prendre des rendez-vous ou d'appeler avant de se rendre chez quelqu'un

Avec les voisins c'est seulement bonjour, il n'y a pas de relations étroites. En Yougoslavie les relations sont différentes, si le voisin avait une piscine comme celle de mon voisin, c'est sûr qu'on aurait été se baigner dedans. Mais ici, il est difficile de faire ça. Le fait aussi qu'on doive appeler avant d'aller chez les amis (Alice, 35 ans, Saguenay).

Les distances à parcourir rendent les rencontres plus difficiles aussi

Je me trouve un peu isolée ici parce que c'est très grand et difficile à parcourir, ce n'est pas comme chez nous, on était près de la mer Adriatique et tous les autres pays sont très proches. Avec les voisins il n'y a pas beaucoup de communication, tout le monde est très occupé. On dit bonjour, bonjour seulement. Ce n'est pas comme chez nous, on avait l'habitude de se visiter, on restait pour parler un peu (Henriette, 41 ans, Saguenay).

Miryam par contre a développé une relation étroite avec sa voisine et elles se partagent quelquefois la garde des enfants

Ma voisine garde parfois mes enfants et moi je garde les siens aussi. Elle est québécoise et elle nous a aidés aussi pour le déménagement. En général ça se passe bien aussi avec le propriétaire (Miryam, 28 ans, Joliette).

Au contraire de la croyance générale, à Montréal la plupart des amis de Tsarine sont des immigrants d'autres origines ethniques

Mes amis sont surtout des immigrants, j'ai seulement une amie québécoise les autres sont russes, italiens, égyptiens, arméniens, roumains. Je n'ai pas des amis ex-yougoslaves, seulement des connaissances, pas vraiment d'amis. Je pense que où j'allais il n'y avait pas d'ex-Yougoslaves, et les gens que j'ai rencontrés à l'église à Montréal ne sont pas devenus des amis (Tsarine, 23 ans, Montréal).

#### **9.6. La mémoire familiale et sociale de l'exil**

Un autre élément important à souligner concerne la mémoire familiale et sociale. Les expériences d'exil constituent une partie importante des identités familiales transmises d'une génération à l'autre, surtout si les enfants étaient petits lorsque la décision de quitter le pays a été prise.

À travers la transmission de l'histoire et l'expérience de l'exil, les familles préservent la mémoire familiale et légitiment les choix sociaux et politiques. C'est une façon de faire comprendre aux enfants l'éloignement des autres membres de leur famille et la raison pour laquelle ils sont maintenant dans un autre pays. Il n'existe pas beaucoup de documents, de photos, que les familles aient emmenées



au moment de la fuite. C'est surtout la transmission orale sur laquelle elles comptent.

Les enfants ne comprenaient pas pourquoi est ce que nous sommes ici. Ma fille disait 'Quand va-t-on retourner chez nous?' Je lui disais la vérité sur la situation dans notre pays. Je lui expliquais qu'avant on vivait très bien, que pendant la guerre toutes les maisons ont été détruites, qu'il n'y avait pas d'argent, qu'on ne pouvait pas vivre de façon normale et que c'est pour ça qu'on est parti. Mon garçon se souvient de tous ses amis, et de ses cousins. Il se souvient aussi qu'il avait peur des avions, il se souvient du bombardement (Murielle, 37 ans, Saguenay).

Cette histoire familiale constituera une mémoire référentielle qui permettra aux enfants d'évoluer et de se repérer. La transmission de l'histoire n'est pas une finalité en soi, les objectifs sont de légitimer le départ des parents, et de forger une identité adaptative et solide. C'est la possibilité d'un ancrage à la fois dans les origines et dans l'histoire, qui va leur permettre de vivre leur vie aujourd'hui et de se projeter dans l'avenir (Helly et *al.*, 2001).

À partir de l'expérience vécue et les difficultés souffertes pendant tout le parcours migratoire, les parents veulent transmettre aux enfants le courage de surmonter des épreuves

Ma mère me dit que quand un problème ou des obstacles arrivent, il faut avoir la force et une attitude positive même quand tout semble très difficile dans la vie. Garder la foi et avoir la force de réussir (Tsarine, 23 ans, Montréal).

Des jeunes comme Mara, qui ont immigré au commencement de la guerre, pensent avoir raté un moment historique dans la vie à laquelle ils étaient destinés. En allant

visiter « son pays », elle pensait, en parlant avec ses amis, rattraper des situations qu'elle avait rêvé vivre :

En ex-Yougoslavie, toutes les générations ont vécu la guerre. Moi, pendant mon enfance, j'étais fasciné par la Deuxième Guerre mondiale et mes grands-parents me racontaient comment s'étaient passés les bombardements à Belgrade. J'étais sûre qu'un jour j'allais vivre la guerre dans ma ville et j'avais l'impression d'être toujours préparée à la vivre. Alors, en 1998 pendant les bombardements, je me suis vraiment sentie comme si je m'étais sauvée de mon destin, qu'en fait j'aurais dû être là-bas. C'est bizarre comme sensation, ce n'est pas très cool. Quand je suis retourné là-bas la première fois, je voulais savoir ce qui s'était passé pendant que je n'étais pas là, comment les gens avaient vécu la guerre, mais c'était un tabou. Les gens ne parlaient pas, ça tournait toujours en blague (22 ans, Montréal).

C'est la perte de repères et la recherche d'une expérience passée qui apparaît dispersée, morcelée, et marquée d'un sentiment de perte irrécupérable. Cette mémoire sociale et familiale peut être transmise et remaniée aussi par les institutions de la société d'accueil, par les rapports internationaux et par les médias. Mara nous raconte :

Les médias montraient les kosovars, les femmes et les enfants de villages croates, mais jamais ce qui s'est arrivé aux serbes. Toute notre famille se faisait bombarder tous les jours pendant trois mois, et lorsqu'on les appelait au téléphone on entendait les sirènes et les bombes tombées. J'ai trouvé extrêmement difficile de vivre dans un territoire ennemi quand ton pays est bombardé, parce que le Canada était allié avec les États-Unis (22 ans Montréal).

Dans ce sens les réfugiés et immigrants se heurtent dans les rencontres avec les natifs à un regard porté sur leur histoire fondé seulement sur ce que rapportent les

médias, avec la distinction entre bons et mauvais réfugiés. Il y a une forme de négation de l'histoire collective.

Les gens ici ne connaissent pas la guerre, ils ne comprennent pas ce que c'est de perdre un membre de sa famille, ses amis, ses voisins. Pour ces personnes, la guerre est comme un jeu (Daniel, 38 ans, Saguenay).

### **9.7. Les changements identitaires**

Dans des situations de reconstruction et restauration de l'identité fracturée par les conflits ethniques, l'exil et la perte des repères habituels, le rôle à jouer par les institutions du pays d'accueil et par le milieu d'accueil est très important. La nouvelle facette de l'identité, le trait « réfugié » n'est pas la totalité de l'identité du sujet, mais une dimension qui témoigne d'un parcours. Le manque de reconnaissance de leur trajectoire migratoire, des événements historiques qui les ont amené jusqu'au Québec, ainsi que le sens que prend pour chacun cet événement fondateur de sa vie, l'exil, rend plus difficile pour les réfugiés l'intégration à la société d'accueil.

La guerre en détruisant le système d'identification pluriel qui existait en Yougoslavie a conduit comme nous l'avons expliqué à la naissance ou à la résurgence d'une revendication du sentiment d'appartenance ethno-nationale chez les immigrants et réfugiés en diaspora. Cette réorganisation identitaire est encore plus difficile pour les enfants de couples mixtes.

Après la guerre il y a eu comme une séparation dans ma vie. Maintenant je ne suis pas ni dans l'ex-Yougoslavie ni ici, des fois je me sens, comme si je flottais dans un nuage. Mon pays a changé beaucoup, il est difficile de dire à quoi j'appartiens maintenant surtout parce que mon père est Croate et ma

mère est Serbe. Je ne peux pas dire que j'appartiens à la Croatie ni à la Serbie, je suis citoyen de la terre (Tsarine, 23 ans, Montréal).

La guerre a provoqué une modification de la perception de son identité et un changement de statut de l'élément de son identification. L'objet d'identification reste, mais le statut de cet objet a changé (puisque la fédération a disparu). La question qui se pose alors pour elle peut être ainsi formulée : comment continuer à être ce que j'ai été dans un monde où ce que j'étais n'existe plus? Cette inadéquation entre le sentiment d'appartenance et le contexte sociopolitique actuel conduit soit au doute identitaire (je ne sais plus qui je suis), soit à un sentiment de facticité de son identité (à une sorte d'identité fantôme), soit à une négation de soi (je ne suis plus rien).

La migration forcée, comme tout changement important de la position sociale du sujet, remet inéluctablement en cause les sentiments sociaux d'appartenance, et partant de là le sentiment d'identité.

Je suis devenue une personne avec deux pays. Maintenant, personnellement je me sens plus en accord avec le Québec comme pays démocratique. En même temps, je ne peux pas oublier où j'ai grandi, avec le temps ce sont les bonnes choses qui ressortent (Stéphanie, 45 ans, Joliette).

Dans la nouvelle société, l'appartenance à de nouveaux groupes implique nécessairement que ce sentiment d'appartenance, qui est généralement pluridimensionnel, change aussi, sans être nécessairement contradictoire. On peut constater que le sentiment d'appartenance à un pays, à une culture, à une identité collective est fort :

Je me sens plus européenne que nord-américaine. J'ai toujours les valeurs de ma culture, les traditions qui restent avec moi (Tsarine, 23 ans, Montréal).

Nos répondants au cours des entretiens nous ont fait part aussi de leur ambivalence quant à leur désir de rester au Québec et leur désir de retourner dans leur pays d'origine (ou ce qu'ils sont devenus).

Quand quelqu'un me demande si je vais retourner dans mon pays, je dis que je ne veux pas, pourquoi aller encore une fois briser ma vie? Le Canada m'a donné beaucoup, mais il ne peut pas me donner ce que j'avais là-bas (Bernard, 48 ans Saguenay).

Il y a toujours la question pourquoi rester pourquoi partir? On ne sait pas quoi faire, peut-être va-t-on retourner en ex-Yougoslavie, mais on ne sait pas quand. Mon mari ne veut pas mourir ici. Maintenant, il y a beaucoup des problèmes économiques, mais je crois que je retournerais si la situation commence à changer, si on peut travailler peut-être (Irène, 40 ans, Saguenay).

La mémoire familiale est de cette façon porteuse de sens, d'ancrage, d'identité tout autant que de citoyenneté. C'est dans cette zone grise et paradoxale qui relie l'individu et le social que la famille remplit cette fonction de réparation tant de l'individu que du social.

### **Conclusion**

Le processus d'établissement des familles ex-yougoslaves au Québec a impliqué pour tous les membres des réajustements dans leurs rôles, statuts, valeurs et coutumes. La place et le rôle que joue la famille dans tout le parcours migratoire et dans le processus d'établissement montrent l'importance accordée aux liens familiaux dans ses trois composantes : conjugale, parentale et filiale. Les familles ex-yougoslaves trouvent que dans la nouvelle société il y a une dissociation plus grande entre ces trois composantes : il y a plus de familles « brisées », plus de

préséance du lien de filiation, avec le droit des enfants, et moins de respect et d'autorité entre parents et enfants. Il s'agit aussi d'une société plus individualiste.

Les enfants prennent une place importante dans la justification du départ par les parents. C'est à travers eux que les parents vont s'épanouir et que leur vie va se transcender. L'éducation est la valeur essentielle qui peut leur garantir que leurs « sacrifices » porteront leurs fruits : trouver un bon emploi et une meilleure qualité de vie dans la nouvelle société, est donc primordial.

La famille se trouve nucléarisée sans aucun soutien d'autres membres de la famille élargie ou d'un réseau d'amis pour les aider à socialiser les enfants. Les familles étaient habituées en Yougoslavie à compter sur les services de l'État pour la garde des enfants à cause du rôle de pourvoyeurs économiques des deux membres du couple, ou sur les autres membres de la famille élargie. Le changement de rôles pour les différents membres avait commencé même pendant la migration forcée et ils se réajustent à nouveau à partir des stratégies développées par chaque famille et de façon individuelle. Ces réajustements se réfèrent à une continuité ou un maintien de certaines pratiques, alors que d'autres sont modifiées, laissées, et d'autres encore ont été acquises.

Dans l'espace domestique, en ce qui concerne les tâches ménagères, chaque famille a trouvé sa façon soit de maintenir les rôles très spécifiques de chaque membre du couple selon leur tradition soit d'assumer avec le temps et la nouvelle situation de nouvelles tâches. Par exemple la pratique de la langue maternelle continue à être très importante dans la communication parents enfants. D'une part parce que les parents veulent la conserver comme une valeur culturelle importante et d'autre part parce qu'ils maîtrisent mal le français. Au fur et à mesure que les enfants acquièrent plus de vocabulaire en français, la communication entre la fratrie se fait en français, surtout lorsque les enfants sont arrivés en bas âge ou

même sont nés au Québec. La conservation de la langue va permettre la possibilité du maintien du lien entre les autres membres de la famille restée au pays d'origine et surtout la communication avec les grands-parents, lorsque les enfants leur rendent visite ou que les autres membres de la famille viennent. Les parents accordent aussi beaucoup d'importance de l'apprentissage d'autres langues comme le français et l'anglais. Un bilinguisme s'instaure où les langues s'utilisent différemment selon les membres et les interactions à l'extérieur du foyer.

De valeurs comme le respect, l'importance de la famille, la communication sont aussi centrales dans la transmission des parents aux enfants ainsi que pour la continuité du lien familial. D'autres éléments culturels comme la cuisine, les fêtes, permettent aux familles de partager et d'élargir le réseau social, soit avec des québécois, soit avec d'autres immigrants ou des familles de leur groupe ethnique. Des relations sociales qui se diversifient en accord avec leurs intérêts personnels et professionnels. Dans ce sens se produit un « bricolage » au sens anthropologique du terme (éléments nouveaux, éléments importés, inventions propres et emprunts). Pour les familles installées à Joliette, la proximité de Montréal facilite les déplacements fréquents pour la pratique religieuse, l'achat des épices ou la rencontre avec d'autres familles de leur pays d'origine. Situation qui c'est ne pas possible à Saguenay.

L'utilisation de nouvelles technologies de communication donne l'occasion de continuer la relation avec d'autres membres de la famille et des amis dispersés partout le monde. Toutefois, ces relations et communications ne contiennent pas la même intensité et ne réveillent pas la même émotion que les relations de proximité. De cette manière, ce sont des relations qui se maintiennent, mais changent avec le temps et la distance, il y a un « coût émotif » à payer. Dans la relation avec le voisinage, nous trouvons que les familles de Saguenay ont exprimé plus de difficulté à nouer des amitiés que les familles de Joliette, même si toutes

ont formulé qu'il existait une grande différence par rapport aux relations développées dans leur pays.

La transmission de la mémoire familiale de l'exil est un autre élément important pour les familles surtout pour permettre, entre autres, d'inscrire les enfants dans l'histoire sociale et collective. C'est une manière de justifier leur départ et l'éloignement des autres membres de la famille et des amis. La mémoire sociale se transmet aussi à travers les médias, l'école et les autres familles réfugiées qui vivent des histoires similaires et qui se trouvent dans le même espace régional. Les événements vécus dans leur pays d'origine a marqué dans leur vie un *avant* et un *après* le conflit. Les liens avec leur pays d'origine et les questions identitaires continuent à jouer pour certaines personnes, un rôle important qui ne leur permet pas de développer un sentiment d'appartenance dans la nouvelle société. L'importance accordée aussi par certains à la mémoire ethnique ou nationale associée à une quête des ancêtres fait qu'ils envisagent de retourner dans « leur pays » pour ne pas mourir loin de leurs ancêtres, cela peut impliquer de nouvelles mobilisations individuelles ou familiales.

Au fur et à mesure que les enfants décident de faire des études universitaires, ils commencent à se déplacer, pour aller dans une autre région ou dans une autre province et parfois les parents les accompagnent, parfois l'épouse se déplace. Les migrations continuent ainsi et c'est une autre identité transmise aux enfants, d'être migrant toujours à la recherche d'un bien-être individuel et familial.

Les familles ex-yougoslaves construisent ainsi dans le changement, diverses stratégies familiales issues des acquis, des expériences, des contraintes et des ruptures ressenties et portées par chaque membre du groupe familial. Ces stratégies sont, dès lors, le lien construit par le groupe familial entre son passé, son présent et son avenir.



## Conclusion générale

À partir des expériences vécues par un groupe de réfugiés ex-yougoslaves au sens de la Convention outre frontières et pris en charge par l'État, nous avons abordé tout au long de cette étude la transformation du lien social. Transformation commencée initialement à partir de la guerre et de la migration forcée qui ont brisé les liens sociaux, familiaux et politiques établis par ce groupe jusqu'à ce moment-là et poursuivie par son rétablissement au Québec. Nous avons tenté de démontrer comment ces transformations étaient également en étroite relation avec des mutations sociétales qui se sont produites dans les dernières décennies et qui ont transformé le « vivre ensemble ».

Les réfugiés ex-yougoslaves sont les victimes de plusieurs changements qui se sont amorcés dans les années 80 : l'effondrement du système soviétique et de la division Est-Ouest qui régissait l'ordre politique mondial depuis la dernière Guerre mondiale, l'intensification du phénomène de la globalisation, la crise de l'État-providence et l'accélération des mouvements de populations. Toutes ces mutations sociétales ont provoqué la disparition, pour un temps, de la concurrence idéologique, de nombreux signaux de ralliement et des symboles d'identification (Boudon, 1986; Thompson, 1990). Elles ont eu également d'importantes conséquences sur les politiques étatiques, les politiques sociales, entre autres, les programmes d'immigration, mais leurs effets ont été ressentis surtout par les individus directement affectés par la perte de repères, la frustration, l'exclusion et la fragilisation du lien collectif (Abélès, 1990; Lamoureux, 2005; Wieviorka, 1996). La crise de leur pays, la Yougoslavie, constitue un archétype des guerres accompagnant la décomposition des États communistes. Nous pouvons établir un lien de causalité entre l'éclatement du socialisme réel et le déchaînement de la violence dans ce pays.

Le trait le plus marquant de la Yougoslavie sur le plan culturel était sa diversité linguistique, religieuse et ethnique. Rappelons que le système politique de la fédération était de type austro-marxiste, c'est-à-dire que les différentes nations qui la composaient (serbe, croate, bosniaque, slovène etc.) n'exigeaient pas leur correspondance stricte avec un territoire, et la nationalité était une affaire de choix, d'adhésion personnelle. C'était le cas, entre autres, en Bosnie-Herzégovine, la plus diversifiée des républiques, sur le plan ethnique, et celle d'où proviennent l'ensemble de nos répondants.

Pour rendre compte de la transformation du lien social, nous avons abordé initialement, avec nos répondants, leur vécu en terme de liens familiaux, de liens sociaux, de fêtes et de relation à l'emploi en Yougoslavie avant que la crise ne survienne. Leurs récits nous dévoilent une vie familiale très intense, les grands-parents servant d'enchaînement entre plusieurs générations. Les membres de la famille élargie occupent aussi une place importante dans toutes les activités nécessitant une grande solidarité. L'utilisation de l'arbre généalogique comme moyen d'appréhender la dynamique familiale a fait apparaître une sorte de « patron familial », du moins pour les réfugiés interviewés, où on retrouve une étroite relation entre fils (marié ou pas) et leur mère ou, lorsqu'il n'y avait pas de fils présent, entre fille (mariée ou pas) et leur mère. Ils vivent ensemble et la transmission est patrilinéaire. En Yougoslavie, les femmes avaient obtenu l'égalité formelle en termes de l'accès à l'emploi et, comme la plupart des hommes, elles avaient déjà une longue trajectoire professionnelle et un emploi stable avant d'arriver au Québec. Travail qui leur garantissait un revenu suffisant pour satisfaire aux besoins les plus importants de leur famille, ainsi que pour payer leurs vacances à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Ils étaient souvent des « travailleurs associés », figure emblématique de l'autogestion et cœur de la citoyenneté yougoslave, ce qui nous permet de comprendre l'importance accordée au travail comme porteur d'identité sociale pour cette population.

En ce qui concerne la religion (catholique, orthodoxe ou musulmane), ces familles nous ont raconté qu'elles n'étaient pas très pratiquantes dans leur pays d'origine. Les fêtes étaient considérées davantage dans leur dimension nationale ou familiale plutôt que religieuse. Une sécularisation rapide de la société yougoslave ainsi qu'une stricte séparation entre l'Église et l'État avait entraîné l'interdiction à quiconque exerçait une profession en relation avec l'État d'aller à l'église ou de participer à des rassemblements religieux. Les jeunes ainsi que la plupart de leurs parents se définissent encore aujourd'hui comme non croyants et ce, malgré l'importance historique des diverses religions dans la construction des identités nationales en Yougoslavie.

Divers liens sociaux très forts auront maintenu les individus unis : sur le plan microsocial, c'étaient les réseaux familiaux et sociaux, porteurs de multiples engagements, qui constituaient les liens les plus solides ayant maintenu les individus unis. Sur le plan macrosocial, c'était leur attachement commun à l'autorité charismatique de Tito, fondateur de la fédération. Il ressort de cette partie de la thèse que les personnes qui ont participé à notre recherche ont vécu dans leur pays d'origine une époque dominée par les questions sociales et par la forme d'un État-nation qui avait un rôle politique structurant à cet égard.

Lorsque Tito meurt, commence un processus généralisé de déliaison où l'effritement de ces liens sociaux est multiple et perceptible dans la plupart des sphères de la société yougoslave, tel que nous l'avons présenté. En effet, nos répondants ont partagé avec nous l'aspect tragique de cet événement qui est à l'origine de leur migration forcée survenue de façon précipitée. Ce seront les leaders sociaux et politiques qui, par leurs discours et leurs actions, notamment par le nettoyage ethnique, transformeront le « vivre ensemble » en un cauchemar pour des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards lesquels devront

prendre la route de l'exil. La recomposition du « Nous » a radicalement transformé les frontières ethniques existantes jusqu'alors.

Nous savons bien que les habitants de la Yougoslavie ne vivaient pas dans des enclaves nettement séparées sur le plan ethnique. Ce qui les a touchés au plus profond de leur être, c'est le fait que jamais ils n'avaient imaginé que leurs voisins ou leurs amis d'autrefois pouvaient devenir des bourreaux. Dans ces massacres dont la finalité principale était le nettoyage ethnique, les victimes n'y voyaient que non-sens. Tous étaient troublés : leur grille de compréhension du monde ou leur niveau de sens étant ébranlée, ils ne pouvaient pas définir qui était l'ennemi, ni s'expliquer pourquoi ils étaient en guerre. L'identité a été bouleversée dans leurs fondements personnels, sociaux, culturels et nationaux. La maison brûlée ou saccagée, la perte du travail et la déstructuration des autres rôles sociaux obligeaient les familles à prendre la fuite et séparaient les enfants de parents, les épouses des maris, chacun cherchant à se protéger et à sauver sa vie et celles de ses proches. En termes de territoire, les familles ont perdu toute notion d'appartenance géographique : elles se disent maintenant de « nulle part ». Certaines familles ont trouvé ailleurs des maisons abandonnées, d'autres sont restées dans des camps de réfugiés humanitaires. Elles sont devenues des étrangères et des réfugiées dans ce qui était auparavant leur propre pays. Dans une proportion moindre, du moins pour notre échantillon, certaines personnes et familles ayant traversé les frontières du pays ont trouvé que la protection que certains pays leur offraient n'était que temporaire jusqu'à la fin du conflit. C'était le commencement pour les ex-yougoslaves de ce qu'on appellera l'asile territorial ou le refuge humanitaire. Ils appartiendront dès lors à une nouvelle catégorie de personnes pour qui la Convention de Genève ne s'applique pas. Ces individus vivent dans un *no man's land* juridique : ils ne peuvent obtenir le statut de réfugié, mais ne peuvent pas non plus être expulsés pour raisons humanitaires. Pendant la guerre froide, le terme *réfugié politique* était pratiquement synonyme de réfugié au

sens de la Convention de Genève. Maintenant avec l'augmentation des conflits dits ethniques, il se produit un autre type de réfugié : l'individu n'est pas persécuté pour ses opinions politiques, mais il est plutôt désigné collectivement comme victime et persécuté en raison de son appartenance à un groupe ethnique. Ces nouveaux réfugiés se différencient ainsi et cette distinction met également en jeu la question du *sens* qui se pose différemment selon les trajectoires.

Depuis la fin de la guerre froide, la question du déplacement forcé des populations bénéficie aussi d'un traitement sécuritaire qui contraste avec la période antérieure, marquée essentiellement par une approche humanitaire, réactive et axée sur l'exil. Aujourd'hui, les réfugiés ne sont plus uniquement perçus dans leur dimension humanitaire, qui implique protection, assistance et aide à l'installation dans le pays d'accueil, à la réinstallation dans un pays tiers ou au retour dans le pays d'origine. Le déplacement de milliers de réfugiés est, de façon croissante, posé en termes sécuritaires, au vu de son potentiel de déstabilisation au sein des pays d'accueil et des équilibres régionaux (Mangala, 2001). Nous avons montré comment des « forces de changement » sont à la base de ce moment de remise en question entre autres: modification des intérêts stratégiques, nouvelle notion de sécurité, débat sur la souveraineté, insistance accrue sur les droits de l'homme et évolution du Haut Commissariat des Nations Unies. Les organismes internationaux de l'humanitaire annoncent la fin de certains concepts qui définissaient auparavant le pouvoir d'un État et la forme traditionnelle des relations internationales. L'État-nation et la souveraineté ne sont plus les uniques cadres de références pour aborder ces questions. Il est indéniable que les droits de l'homme sont devenus l'un des prismes essentiels à partir duquel se jouent actuellement les relations internationales. Ils sont omniprésents et commandent pour une part conséquente la majorité des actions entreprises sur la scène internationale.

Dans leur situation « de victimes au sein de l'humanitaire », les réfugiés se construisent aussi comme sujets avec capacité d'agencéité, c'est-à-dire en tant qu'acteurs capables de donner du sens et de s'approprier différemment des contraintes sociales. C'est selon cette logique qu'ils entreprennent des démarches pour se sortir de cette impasse. Les femmes en particulier ont été très actives pour rencontrer les fonctionnaires et trouver les informations nécessaires. La plupart des familles de notre échantillon ont fait uniquement des démarches auprès de l'ambassade du Canada. Pour d'autres personnes dans plusieurs pays, c'est le Canada - ou dans le cas présent, le Québec - qui les a sélectionnés. L'urgence de sortir d'une situation pénible qui durait déjà depuis plusieurs années constituait leur principale motivation. Même si la guerre finissait, l'avenir restait aussi incertain tant pour les parents que pour les enfants en ce qui concernait l'emploi, les études, etc. Plusieurs familles décidèrent donc de partir afin de construire un avenir meilleur pour leurs enfants. De cette façon, les familles rentrent dans le circuit humanitaire qui comprend la protection internationale, nationale et aussi locale (régions), qui vise le rétablissement des réfugiés, option de préférence au Canada. Ce dernier a pour but d'offrir la possibilité pour ces populations de rétablir de façon permanente les liens et les droits perdus.

Ce parcours migratoire se différencie, comme nous l'avons décrit, d'autres parcours, comme celui des immigrants indépendants et celui des demandeurs d'asile. La nouvelle particularité de cette vague de réfugiés, en comparaison avec d'autres arrivés des années auparavant, est que ceux-ci se trouvent installés en dehors de la métropole, selon la politique de régionalisation, dans des villes et des régions qui n'ont pas choisi ni connu de réfugiés. Cette politique se développe dans le cadre de changements sociétaux qui se produisent aussi bien au Canada qu'au Québec. À ce sujet, les thèmes de la gouvernance, de la décentralisation et de la régionalisation de l'immigration appartiennent au discours politique contemporain et s'inscrivent dans une perspective de reconfiguration des

paramètres traditionnels du rôle de l'État-nation. La réalité régionale se voit alors réhabilitée sous le couvert de la décentralisation où les régions sont appelées à devenir plus actives et décisionnelles dans la planification du développement territorial; c'est dans cette logique que l'immigration est identifiée comme un axe important de leur plan de développement. À cela s'ajoute l'intérêt particulier du gouvernement du Québec de promouvoir la cohésion sociale de la métropole et de réduire les différences culturelles entre un Montréal multiethnique et le reste du Québec plus homogène.

Le désinvestissement financier du pallier fédéral et provincial en matière d'intégration des immigrants entraîne la sous-traitance d'organismes communautaires et d'associations ethniques. Les réfugiés trouvent en arrivant dans leurs villes de destination des représentants d'organismes communautaires qui sont chargés de les accueillir et de les informer sur les différentes démarches à suivre pour s'installer. Les représentants de ces organismes vont jouer un rôle de proximité (et parfois d'identité) pour les membres des familles et ils vont les aider à nouer les premiers liens avec la nouvelle société (Saillant, 2005, 2007). Dans le processus d'intégration des réfugiés, les partenariats avec les organismes communautaires occupent une place très importante aux yeux du ministère de l'immigration au Québec car les organismes sont le relais entre l'État et les réfugiés, notamment au chapitre de la transmission des valeurs démocratiques du Québec. C'est précisément à travers cet exercice progressif de conformité et d'adhésion aux valeurs communes que les nouveaux arrivants s'engagent à devenir des citoyens bien intégrés, responsables et respectueux des institutions (Charbonneau et Vatz-Laaroussi, 2001).

Pendant les premiers temps de leur installation qui coïncide généralement avec la période de la francisation, les réfugiés ex-yougoslaves ressentent un grand soulagement et aussi une certaine surprise à voir satisfaits leurs besoins les plus

essentiels en matière de nourriture, vêtements, logement et revenus. Ils se sentent en sécurité même si la trajectoire migratoire jusqu'à leur arrivée a été caractérisée par l'inconnu et l'étrangeté. Tous ont fréquenté les cours de francisation, mais certains ne se sentent pas encore assez à l'aise pour pouvoir occuper un emploi où ils auraient besoin d'interagir fréquemment avec les gens.

Nous avons abordé l'expérience des réfugiés dans le parcours d'établissement à travers deux vecteurs principaux de l'intégration à la société et de la protection des individus : l'insertion par le travail et les protections qu'il garantit dans le cadre de la société salariale, d'une part, et les liens de proximité, la sociabilité et la famille, de l'autre, ce qui nous a permis de constater jusqu'à quel point chez les réfugiés ex-yougoslaves ces vecteurs étaient aujourd'hui fragilisés.

Le besoin que les réfugiés éprouvent de reprendre leur vie en main le plus rapidement possible à travers le travail est retardé par la nécessité d'apprendre le français, celle-ci précédant généralement toute démarche d'emploi. Certains d'entre eux qui avaient acquis de l'expérience au travail en Europe, ne comprenaient pas le besoin d'apprendre la langue avant de travailler. De cette manière, ils commencent à comprendre que l'intérêt du Québec est que les réfugiés restent et s'insèrent de façon permanente dans la région et réalisent des échanges au sein du tissu social québécois. L'expérience de l'apprentissage du français a été pénible pour certains. D'une part, à cause des difficultés de la langue — l'éloignement entre le serbo-croate et le français, les particularités de l'orthographe, les caractéristiques des accents régionaux, — et d'autre part, à cause de la perte depuis plusieurs années de l'habitude d'être à l'école. Ils relatent également le fait qu'ils n'avaient pas non plus la patience, la discipline et la concentration nécessaires après avoir vécu des événements aussi traumatisants. Ces difficultés dans l'apprentissage de la langue vont être des obstacles plus tard dans les démarches nécessaires à l'insertion professionnelle. Pour les enfants en



général, l'apprentissage du français n'a cependant pas posé de difficultés majeures. Ils ont pu compter sur l'aide de jeunes étudiants des Cégeps qui venaient chez eux pour leurs devoirs.

En ce qui concerne l'insertion dans le marché du travail, la première chose qui frappe les réfugiés diplômés est le manque de reconnaissance de leurs diplômes et / ou de leur expertise. Pour les réfugiés qui étaient conscients dès le début que leur profession ne serait pas reconnue, le recyclage dans d'autres activités éloignées de leur expertise, n'a pas non plus été facile. Le contexte économique de chaque région va nécessairement jouer un rôle dans l'offre et la durée des emplois disponibles. Par exemple, les offres d'emploi dans la région de Saguenay pour les femmes concernent surtout le secteur des services : caissières, vendeuses, femmes de chambre ainsi que la manufacture. On constate aussi que le type d'insertion proposée aux femmes, tend à les renvoyer à des emplois traditionnellement réservés aux femmes, alors qu'elles étaient souvent sorties de cette situation dans leur propre pays et ce depuis plusieurs années, d'où leur insatisfaction. Quant aux hommes, ils travaillent comme livreurs de pizza, dans des emplois saisonniers sauf quelques-uns qui sont parvenus à travailler dans leur profession ou leur métier. Les réfugiés qui sont à Joliette se retrouvent dans certains créneaux d'emploi leur permettant d'accéder à une certaine stabilité, parmi lesquels les abattoirs. L'offre de services y est plus grande dans cette ville, l'économie y est plus diversifiée, ce qui leur donne plus de chances. Nous avons constaté avec intérêt que la question de l'emploi se pose aussi aux personnes interrogées dans une perspective familiale qui intègre toujours le conjoint et, le plus souvent, les enfants. La recherche d'un emploi s'inscrit dans une démarche économique à l'échelle du foyer où les conjoints vont raisonner en terme de ressources globales, additionnant les revenus (réels ou potentiels) et calculant avec précision leurs dépenses.

À quelques exceptions près, le constat qui émerge des expériences professionnelles des réfugiés, c'est qu'ils doivent s'engager dans des pratiques bien différentes de celles qu'ils ont connues dans leur pays d'origine. Pressés de retrouver un emploi pour subvenir aux besoins de leurs familles, ils acceptent des travaux précaires pour lesquels ils sont surqualifiés. La possibilité de créer de nouveaux liens ou de développer des réseaux d'amitiés ainsi que de perfectionner la langue à partir du milieu de travail varie d'une personne à une autre et dépend du type d'emploi. Ainsi, les abattoirs où travaillent un bon nombre des hommes et des femmes de notre échantillon à Joliette, ne sont pas l'endroit idéal pour perfectionner le français. À son tour, la méconnaissance du français rend l'intégration à l'emploi plus ardue et la création de nouveaux liens plus difficile.

Comparativement aux réfugiés établis à Saguenay, il y a moins de mobilité secondaire à Joliette. Cela démontre, jusqu'à un certain point, que l'emploi demeure un moyen important de rétention des nouveaux arrivants dans leur région. À cela s'ajoutent la qualité de vie et la tranquillité pour les enfants, la possibilité de construire des réseaux de connaissances et la capacité d'acheter une maison. Un emploi stable permet à nos répondants de se sentir actifs à cause de la valeur accordée au travail et le souhait de ne pas demeurer bénéficiaires de l'aide sociale et de mieux s'insérer dans le milieu régional. Le travail génère le revenu nécessaire pour y vivre convenablement, mais apporte également la reconnaissance sociale nécessaire leur permettant de se sentir partie intégrante de la société. Plusieurs insistent aujourd'hui sur la nécessité d'identifier des besoins de main-d'œuvre selon les caractéristiques régionales et d'arrimer ces besoins aux compétences professionnelles des nouveaux arrivants. Cependant, comme nous l'avons expliqué, les réfugiés sélectionnés à l'étranger se voient attribuer une localité et un lieu de résidence avant que les perspectives d'employabilité ne soient pleinement considérées. La comparaison de deux contextes différents (région périphérique et région centrale) nous a permis de constater que des différences

structurelles dans l'économie des différentes villes et régions jouent considérablement sur les opportunités professionnelles et d'emploi des réfugiés.

De façon générale, l'analyse des résultats de notre recherche a permis de constater que le bilan des familles concernant l'établissement en région au Québec varie d'une famille à l'autre. Pour les réfugiés établis à Joliette le bilan semble positif. Ils ont obtenu un emploi stable, ont acheté des maisons et la plupart acquis la citoyenneté canadienne. Quant aux réfugiés de Saguenay, seulement quelques uns ont trouvé une stabilité dans leur emploi. Pour d'autres, l'emploi reste encore effectivement caractérisé par la précarité et la fluctuation. Certains ont déménagé, parfois au cours de notre enquête, et d'autres pensent un jour retourner « au pays ». La réalité à laquelle sont confrontés certains réfugiés dans la nouvelle société est la perte du rôle du travail en tant que facteur d'intégration, grand organisateur de l'échange social et principal pourvoyeur d'identité sociale. Il est clair que le futur est avant tout conçu pour eux comme l'asile de toutes les incertitudes. Ils vivent ainsi l'ère du risque (Abélès, 2006) ou « la relance de la vulnérabilité » (Castel, 1994) que l'auteur considère comme une zone sociale entre l'intégration et la désaffiliation.

Par ailleurs, les changements familiaux dans le processus d'établissement des familles ex-yougoslaves au Québec ont impliqué pour tous les membres des réajustements dans leurs rôles, statuts, valeurs et coutumes. La place et le rôle que joue la famille dans tout le parcours migratoire et dans le processus d'établissement montrent l'importance accordée aux liens familiaux dans ses trois composantes : conjugale, parentale et filiale. Les enfants prennent une place importante comme justification du départ. C'est à travers eux que les parents vont s'épanouir : l'éducation est la valeur essentielle pouvant leur garantir que leurs « sacrifices » porteront des fruits, étant donné qu'ils trouveront un bon emploi et une meilleure qualité de vie dans la nouvelle société. Par ailleurs, la famille se

trouve nucléarisée sans aucun soutien d'autres membres de la famille élargie ou d'un réseau d'amis pour les aider à socialiser les enfants. Les réfugiés ne peuvent compter non plus sur des structures organisées issues de la même origine ethnique. Le changement de rôles pour les différents membres avait commencé pendant la migration forcée et ils se réajustent à nouveau aux stratégies développées par chaque famille. Ces réajustements prennent également place dans une continuité ou un maintien de certaines pratiques, alors que d'autres sont modifiées, laissées, et d'autres encore ont été acquises. Par exemple en ce qui concerne la pratique de la langue maternelle, elle continue à être très importante dans la communication parents-enfants, d'une part, parce que les parents veulent la conserver en tant que valeur culturelle identitaire importante et, d'autre part, parce qu'ils maîtrisent mal le français. Au fur et à mesure que les enfants acquièrent plus de vocabulaire en français, la communication au sein de la fratrie se fait en français, surtout lorsque les enfants sont arrivés en bas âge ou lorsqu'ils sont nés au Québec. La conservation de la langue maternelle permet le maintien du lien avec les autres membres de la famille restés au pays et favorise la communication avec les grands-parents lorsque les enfants leur rendent visite ou que les autres membres de la famille viennent. Les parents accordent aussi beaucoup d'importance à l'apprentissage d'autres langues comme l'anglais. Un multilinguisme s'instaure où les langues s'utilisent différemment selon les membres et les interactions menées à l'extérieur du foyer.

Le respect des parents, l'importance de la famille et la communication apparaissent comme des valeurs centrales que les parents désirent transmettre aux enfants. Elles sont également cruciales pour la continuité du lien familial. Un climat affectif stable favorisera aussi la transmission des liens et de l'héritage. D'autres éléments culturels comme la cuisine et les fêtes permettent aux familles de partager et d'élargir le réseau social, soit avec des Québécois d'origine soit avec d'autres immigrants ou des familles de leur groupe ethnique. Les relations sociales

se diversifient aussi en fonction de leurs intérêts personnels et professionnels. Pour les familles installées à Joliette, la proximité de Montréal facilite les déplacements fréquents pour la pratique religieuse, la rencontre avec d'autres familles de leur pays d'origine et/ou la fréquentation d'épiceries spécialisées, situation qui n'est pas possible à Saguenay.

L'utilisation de nouvelles technologies de communication donne l'occasion de continuer la relation avec les autres membres de la famille et les amis dispersés à travers le monde. Toutefois, cette façon de communiquer ne permet pas d'atteindre la même intensité et ne réveille pas la même émotion que les relations de proximité. Ainsi, ces relations se maintiennent, mais changent avec le temps et la distance. Dans la relation avec le voisinage, les familles de Saguenay ont exprimé plus de difficulté à nouer des amitiés que les familles de Joliette, même si toutes ont formulé qu'il existait une grande différence par rapport aux types de relations développées dans leur pays. À ce sujet, nous avons décrit le rôle que la pratique du « bon voisinage » jouait pour les groupes ethniques qui se côtoyaient en Bosnie-Herzégovine né de l'héritage ottoman. Le *komsiluk* qui ne repose en aucun cas sur une loi écrite ou un code formel, est plutôt une pratique sociale qui possède ses propres rituels. Cette convention obéit à des règles strictes de respect et de réciprocité dont le symbole est le partage d'un café sucré qui se boit entre voisins, une pratique qu'ils ne peuvent perpétuer au Québec.

La transmission de la mémoire familiale de l'exil est un autre élément important pour les familles surtout pour permettre d'inscrire les enfants dans l'histoire sociale et collective. C'est une manière de justifier leur départ et l'éloignement des autres membres de la famille et des amis. Les événements vécus dans leur pays d'origine ont marqué dans leur vie un *avant* et un *après* le conflit. Les liens avec leur pays d'origine et les questions identitaires continuent à jouer pour certaines

personnes un rôle important qui ne leur permet pas de développer un sentiment d'appartenance à la nouvelle société.

Nous nous posons la question de savoir au début de la thèse si l'objectif de la politique humanitaire du Canada et du Québec de renouer des liens sociaux et politiques pour les réfugiés était atteint par l'intermédiaire des différents programmes mis sur pied par les gouvernements fédéral et provincial en collaboration avec les organismes communautaires, surtout en ce temps de désengagement de l'État et de réduction des politiques sociales. Selon les résultats de cette recherche, nous pouvons affirmer que les besoins humanitaires initiaux pour l'installation ont parfois été comblés face aux attentes des réfugiés ex-yougoslaves. En ce qui concerne la mise en œuvre des droits économiques et sociaux, beaucoup reste encore à faire. Selon les termes de la Convention de Genève, la protection des droits sociaux et économiques ne se limite pas à une question d'aide humanitaire et de besoins primaires, mais constitue aussi, une question d'obligation internationale à caractère légal qui s'applique à l'ensemble des réfugiés (HRRC). Les réfugiés ont droit à un niveau de vie suffisant, une alimentation et un logement adéquats, ainsi qu'aux protections concernant la santé mentale et physique. Nous avons montré qu'au régime du droit humanitaire se substitue, au moment de l'arrivée dans le pays d'accueil, celui des lois nationales. Les réfugiés changent de statut : ils perdent une partie de leur spécificité comme individus déracinés, privés de citoyenneté et finissent par s'associer aux autres catégories d'immigrants. Nous ne cherchons évidemment pas à ce que le réfugié maintienne son statut de réfugié *at vitam eternam*. L'important serait que leur trajectoire obtienne une reconnaissance politique et qu'ils soient sujets à des programmes gouvernementaux adaptés à leur réalité surtout en ce qui concerne la santé mentale et physique.

Comme nous l'avons montré à travers les différentes recherches réalisées en région, les réfugiés y sont envoyés alors que le manque de ressources et de services offerts augmente. Cette situation est confirmée par les intervenants regroupés à la Table de concertation pour immigrants et réfugiés (TCRI) qui soulignent les situations délicates où ils se trouvent confrontés à répondre à de très grands besoins sans en avoir nécessairement les moyens. Les organismes subissent toutefois des contraintes budgétaires et administratives qui affaiblissent énormément leur travail quotidien et obligent la plupart d'entre eux à recourir au bénévolat et à des conditions de travail très précaires pour arriver à survivre. Quand ils y répondent néanmoins, leurs gestes ne peuvent être comptabilisés à travers un mécanisme d'évaluation formaliste exigé, par le gouvernement et chargé de compter et d'estimer les « coûts et profits » qu'entraîne la présence de ces populations. Plus que jamais, l'intérêt de l'État prime sur les considérations purement humanitaires et une vision utilitariste de l'immigration vient prendre le pas sur la solidarité que les sociétés plus riches devraient en principe démontrer à l'égard des personnes en détresse.

On perçoit donc un changement actuellement dans la décomposition et recomposition du lien social, à partir de la recomposition de l'État-providence. La mondialisation oblige à réduire la dépendance des individus à l'égard de l'État et à redonner des responsabilités. La société civile se voit imposer les normes du « nouveau gestionariat ». Les débats actuels sur l'intégration des immigrants et des minorités ethniques se concentrent, dans plusieurs pays dont le Canada et la province du Québec, sur l'importance des valeurs communes, de la cohésion sociale, du renforcement des liens sociaux et de la citoyenneté responsable. On mise sur la nécessité pour les individus d'acquérir une autonomie d'action par rapport à l'État : c'est à eux de s'impliquer dans la vie collective et de développer un sens du « vivre ensemble », un sens d'appartenance à leur société.

La réalité est que si l'État n'intervient pas pour mettre en œuvre des droits sociaux communs à tous les citoyens, l'exaltation de la solidarité dans le respect des différences ne peut conduire que dans une seule direction : la prise en charge du bien-être de chacun des réfugiés par leurs proches, surtout par leur famille. Face au recul de l'État, on assiste au report d'une plus grande part de responsabilités sur les petites collectivités et les familles (Jenson, 2000). On peut parler ainsi d'une déresponsabilisation du gouvernement à l'égard des nouveaux arrivants et d'un vide relatif en matière de politique publique notamment lorsque les régions ne détiennent aucun pouvoir de décision sur la population réfugiée qui arrive. Elles se trouvent ainsi avec un trop-plein de problèmes sociaux que l'État ne peut ou ne veut pas traiter (Parazelli et *al.*, 1998). Dans ce contexte, il faut s'interroger sur le vrai objectif de la régionalisation de l'immigration et surtout sur la question de la cohésion sociale que le gouvernement veut résoudre dans la métropole. Il est vain de vouloir miser sur l'immigration en terme de moteur d'un développement social, économique et démographique si on ne réalise pas en parallèle un projet collectif impliquant largement la société d'accueil. Ainsi, la sensibilisation des milieux d'accueil (tant scolaires que professionnels) aux diversités culturelles semble toujours être d'actualité, en intégrant notamment l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels. Envoyer en région les réfugiés humanitaires sans sensibiliser les milieux d'accueil et sans prendre en compte les enjeux qui impliquent la diversité ethnoculturelle dans les institutions, surtout à un moment où le « vivre ensemble » entre individus et groupes ethnoculturels différents est devenu important pour l'ensemble de la population du Québec, c'est mettre en danger la cohésion sociale au sein des régions du Québec.

Au fur et à mesure que les politiques sociales canadiennes et québécoises déplacent leur intervention vers l'enfant, comme porteur de tous les espoirs et de toutes les chances, les adultes sont renvoyés à leurs propres moyens. Ils doivent prendre en mains leur propre destinée et se débrouiller sur le marché avec des



emplois précaires et parfois exténuants, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises dans les régions faisant l'objet de notre étude. Dans un contexte général d'effacement des repères, l'État-nation ne parvient plus à intégrer les groupes ni à (re)produire le lien social. Il ne fournit plus aux membres de la société un sentiment d'unité ou des raisons de sacrifier leur intérêt personnel à quelque réalité excédant leur individualité propre. Une véritable politique de la reconnaissance des différences doit être incorporée à l'organisation de la société, car la reconnaissance est à la base du lien social (Taylor, 1992). Le désir pour toute personne est d'être reconnue dans sa dignité et de participer à la redistribution économique, symbolique et aussi politique. Cette redistribution doit passer selon la politologue D. Lamoureux (2006 : 214) par l'établissement d'une citoyenneté à visée inclusive qui ne se contente pas d'admettre les « nouveaux arrivants » dans les termes établis par les « déjà là », mais qui leur confère une place dans la définition du « vivre ensemble ».

**Les apports et les limites de la thèse :** Nous avons montré que l'entente sur la politique de régionalisation dans les deux régions date seulement d'une douzaine d'années. Peu de recherches se sont penchées spécifiquement sur les réfugiés parrainés par le gouvernement appelés aussi « réfugiés publics » et elles varient selon la région. À Saguenay, nous trouvons un peu plus de recherches sur toutes les catégories d'immigrants, qui ont été menées en partie, grâce à l'existence d'une université et d'un programme sur les études régionales, situation qui ne se présente pas à Joliette, d'où l'importance de nos données sur la population ex-yougoslave. En outre, l'approche comparative nous a permis de dégager l'importance du contexte économique et social de la région en ce qui concerne l'offre des possibilités d'emploi, des réseaux sociaux, etc., pour les nouveaux arrivants. Le fait que nous aillons eu la possibilité dans certains cas d'interviewer les parents et les enfants nous a donné aussi un aperçu intergénérationnel intéressant du parcours migratoire et d'établissement.

Il serait intéressant d'appréhender les effets variables de l'expérience migratoire sur une même population, mais dans différentes régions et en tenant compte du nombre plus ou moins variable des familles présentes dans le même contexte. Une enquête centrée seulement sur les hommes ou sur les femmes pourrait également nous donner des résultats intéressants. En effet, nous avons pu avoir un bref aperçu des récits de nos répondants à Montréal dont l'expérience (statut migratoire, expérience du conflit) est différente de celle des réfugiés humanitaires.

Le fait qu'il n'y ait pas eu un grand nombre de familles à Saguenay, constituant initialement une limite à notre recherche, s'est avéré par la suite un avantage puisque nous avons sélectionné d'autres familles ailleurs, ce qui nous a permis de réaliser cette étude comparative. Nous envisageons d'approfondir notre recherche sur les réfugiés humanitaires en l'étendant aux différentes régions du Québec, voire même à l'échelle pancanadienne.

## Références bibliographiques

Abélès, M. 2007 *Le spectacle du pouvoir*. L'Herne, Paris.

\_\_\_\_\_ 2006 *Politique de la survie*, Flammarion, Paris.

\_\_\_\_\_ 1990 *Anthropologie de l'État* Armand Colin, Paris.

Abélès M. et H-P Jeudy (sous la dir.) 1997 *Anthropologie du politique* Armand Colin.

Abou, S. 1988 « L'insertion des immigrés, une approche conceptuelle », dans Simon, P.J. et I. Simon-Barouh. *Les étrangers dans la ville, le regard des sciences sociales*, Paris, l'Harmattan.

Abu-Laban, B., Derwing, T., Krahn, H., Mulder, M. et Wilkinson, L. 1999. *The Settlement Experiences of Refugees in Alberta. Vol. 1-2-3, A study Prepared for Citizenship and Immigration Canada*. Prairie Centre of Excellence for Research on Immigration and Integration, and, Population Research Laboratory. Revised Ed., Nov. 15, University of Alberta.

Affergan, F. 1997 *La pluralité des mondes. Vers une autre anthropologie*. Paris, Albin Michel.

Agamben, G. 2003 *État d'exception* Éd. Le Seuil.

\_\_\_\_\_ 1997 *Homo sacer - Le Pouvoir Souverain et la Vie Nue*. Éd. Le Seuil

\_\_\_\_\_ 1995. *Moyens sans fins : notes sur la politique* Paris : Éditions Payot & Rivages

Aligisakis, M. (Sous la direction) 2003. « L'Europe face à l'Autre : Politiques migratoires et intégration européenne Aspects interdisciplinaires et dimensions européennes de l'immigration ». Institut européen de l'Université de Genève *Euryopa*, vol.21.

Alonso, A. M. 1994. "The Politics of Space, Time and Substance: State Formation, Nationalism, and Ethnicity" *Annual Review of Anthropology*, pp. 379-405.

Alonso, M. 1998 *L'immigration et la communauté d'accueil : le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi comme exigence partielle de la maîtrise en études régionales.

- Anderson B. 1983 *Imagined Communities Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London and New York.
- Appadurai, A. 1996 *Après le colonialisme, Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris.
- Arendt, H. 1982 *L'impérialisme*, Paris, Fayard.
- Augé, M. 1992 *Non lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Seuil.
- Badets, J. J. Chard, A. Levett 2003 *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, Statistique Canada.
- Bakary, O. B .2003 *Exil et culture : fractures d'identité, deuil culturel et processus d'intégration chez les réfugiés victimes de génocide ethnique*, Thèse pour obtenir le grade en philosophie Université Laval.
- Blazina, V. 1996 « Mémoricide ou la purification culturelle: la guerre contre les bibliothèques de Croatie et de Bosnie-Herzégovine », *Documentation et bibliothèques*, Développement des collections et Publications officielles Bibliothèque des lettres et des sciences humaines Université de Montréal, vol. 42, p.149-164.
- Barrois, Cl. 1988 *Les névroses traumatiques*, Paris, Dunod.
- Barth, F. 1995. « Les groupes ethniques et leurs frontières », In : Poutignat et J.Streiff-Feinart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Presses Universitaires Françaises, p.203-219.
- Bauer, O. 1987[1907] *La question des nationalités et la sociale démocratie*, Guérin Paris et Montréal.
- Beck, U. 1998 « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités » *Lien social et Politiques* 39/79, p.15-25.
- Belkhodja, C. 2005 «Le défi de la régionalisation en matière d'immigration. L'immigration francophone au Nouveau-Brunswick » *Thèmes canadiens / Canadian Issues*, L'immigration et les intersections de la diversité, printemps, p.124-127.
- Bellier, I. 1997 « Une approche anthropologique de la culture des institutions », in M. Abélès et H.P. Jeudy (dirs.), *Anthropologie du Politique*, Paris, Armand Colin, p. 129-161.

- Benveniste, A.1998 « Le récit migratoire ou l'identité instable » *Journal des anthropologues* Montrouge No.75, p.85-94.
- Berger, P. (ed) 1998, *The Limits of Social Cohesion : Conflict and Mediation in Pluralist Societies. A Report of the Bertelsmann Foundation to the Club of Rome*, Boulder, Col., Westview.
- Bernard, P.1999 « La cohésion sociale: critique dialectique d'un quasi-concept » *Lien social et Politiques* No.41 p. 47-59.
- Bernier D.1993, « Le stress des réfugiés et ses implications pour la pratique et la formation » *Service social* « Culture et intervention » Faculté des sciences sociales Université Laval vol.42, No 1, p.81-99.
- Bibeau, G.2008 « Entre mépris et vie nue, la souffrance sociale » Dans :Blais L. (sous la dir. Pour Érasme) *Vivre à la marge Réflexion autour de la souffrance sociale* Les Presses de l'Université Laval.
- Blain, M-J 2005 « Parcours d'immigrants universitaires colombiens dans la région des Laurentides : déclassement professionnel et stratégies identitaires » *Diversité urbaine*, vol. 5, no 1, printemps.
- Blancquart, P. 1982 « De la mobilité à l'insécurité » In : A. Lion et P. Maclouf, dir. *L'insécurité sociale*, Paris, Économie et humanisme, Éditions ouvrières.
- Blanchard, H. 1997 « Pour une approche du lien social en terme de régulation » In : Jean Pavageau, Y. G. et I. Pedrazzini *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe* L'harmattan /ARCI collection changement p.55-77.
- Boicclair, L.1993 *La régionalisation de l'immigration et les attentes des immigrants : le cas du Saguenay*. Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi comme exigence partielle de la maîtrise en Études régionales.
- Bolcic S. 1992 « La sociologie et « la guerre intérieure » *peuples Méditerranéens* No. 61 octobre-décembre pp.61-79.
- Bonneau, M. et P.-A. Tremblay (Sous la direction) 1993, *Immigration et région. Nouveaux enjeux, nouvelles perspectives* Chicoutimi:Université du Québec à Chicoutimi.
- Boudon, R. 1986 *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Le Seuil.

Bougarel, X. 1996, *Bosnie, anatomie d'un conflit* La Découverte.

\_\_\_\_\_ 1994 « État et communautarisme en Bosnie-Herzégovine », *Cultures & Conflits*, 15-16, pp.7-47 [En ligne] le 15 mars 2006. <http://www.conflits.org/index199.html>.

Bourgeois, F et D. Helly 2000 *Une recherche comparative : politiques d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire Les réfugiés kosovars évacués à Lyon et à Montréal au printemps 1999* [http://im.metropolis.net/research-policy/research\\_content/doc/kosovar\\_final.pdf](http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/kosovar_final.pdf)

Bowman, G. 1997 « Nation, Xénophobie et fantasme : La logique de la violence nationale dans l'ancienne Yougoslavie » *Balkanologie* - Vol. I – No.1- Juillet p. 143-171 [http://www.afebalk.org/page.php3?id\\_page=80](http://www.afebalk.org/page.php3?id_page=80)

Brault M. 1999 « Le génogramme : un outil d'intervention auprès des réfugiés » in : Legault Gisèle (sous la dir.) *L'intervention interculturelle* Gaëtan morin éditeur Montréal, pp.203-219.

Breton R. et al. 1980 *Cultural boundaries and the cohesion of Canada*, Institut de recherche en politiques publiques, Montréal.

Breton, R. 1981 *Les frontières culturelles et la cohésion du Canada* Montréal, Institut de recherches politiques.

Burawoy, M. (dir) 2000 *Global Ethnography, Forces, Connections and Imaginations in a Postmodern World*. Berkeley, University of California Press.

Caloz-Tschopp, M-C 1998 « La figure – sujet des sans-État dans l'œuvre de Hannah Arendt » In : Caloz-Tschopp, M-C ed. *Hannah Arendt, les sans-État et le « droit d'avoir des droits »* Groupe de Genève « violence et droit d'asile en Europe » Université Ouvrière de Genève, vol.1 L'Harmattan, France.

Charbonneau J. et P. Estèbe 2001 « Présentation Entre l'engagement et l'obligation : l'appel à la responsabilité à l'ordre du jour ». *Lien social et Politiques* (RIAC), vol.46, Automne, p.5-15.

Charbonneau, J. et M. Vatz-Laaroussi 2001 « L'accueil et l'intégration des immigrants : à qui la responsabilité? Le cas des jumelages entre familles québécoises et familles immigrantes ». *Lien social et Politiques* (RIAC), No. 46 automne, p.111-124.

Chauvenet, A. et al 2003 *Clinique de la reconstruction. Une expérience avec des réfugiés en ex-Yougoslavie*. L'Harmattan, France.

Castelain, C. 2002 *La place des hommes et les métamorphoses de la famille* Sociologie d'aujourd'hui PUF Paris, Sociologie d'aujourd'hui.

Castel, R. 2003 *L'insécurité sociale*, Seuil, Paris.

\_\_\_\_\_ 1995 *La Métamorphose de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris, Fayard.

\_\_\_\_\_ 1994 « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation » Cahiers de recherche sociologique, No. 22, p.11-28.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) 2005 Rapport sur les contrôles administratifs et financiers du programme de prêts aux immigrants Direction générale de la vérification et de la divulgation internes <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/verification/ppi.asp>

\_\_\_\_\_ 2004 *Rapport annuel au parlement sur l'immigration* Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa.

\_\_\_\_\_ 2003 *Regionalization of Immigration*, Série de conversations Metropolis 9.

\_\_\_\_\_ 2002 *Loi d'Immigration et de Protection des réfugiés de 2001 (LIPR)*, Ottawa.

\_\_\_\_\_ 2001 *Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants* Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/Ci51-109-2002F.pdf>

Citoyenneté et Immigration Canada, CIC  
<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reetable-menu.html>

Claverie, E. 2004 « Techniques de la menace » *Terrain* 43 « Peurs et Menaces », Paris, pp.15-30.

Clifford J. 1997 *Routes. Travel and Translation in the Late Twentieth Century*. Cambridge, Cambridge University Press.

Cohen-Emerique, M. « Le récit autobiographique : Approche universelle. Accès à la connaissance d'un milieu et expression d'une identité », *Intercultures*, No.13, avril.

Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) *Mémoire présenté niveaux d'immigration 2005-2007.*

Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) 2005 *Tiers pays sûrs*  
<http://www.ccrweb.ca/>

Conseil des relations interculturelles 2007 *Avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle.* Avis présenté à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

\_\_\_\_\_ 1995 *L'intégration des familles immigrantes au Québec*  
 Synthèse et recommandations présentées au Conseil de la famille, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, Québec.

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration et Conseil de la famille, 1995, *Créer des liens familiaux de convivialité – Une réflexion conjointe sur les familles, l'immigration et les communautés culturelles à l'occasion de l'Année internationale de la famille*, Québec, mai.

Coulombe, L. 1992 « French and Other Selected European Perspectives on Asylum », *Refuge*, vol.12, No.2.

Crépeau, F.1998 « L'évolution du HCR », *Relations*, novembre No.645, p. 271-274

\_\_\_\_\_ 1995 *Droit d'asile. De l'hospitalité aux contrôles migratoires*, Bruxelles, Bruylant.

Cuche, D.1996 *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris, La Découverte.

Cuillerai, M. et M. Abélès 2002 « Mondialisation : du géo-culturel au biopolitique » *Anthropologie et sociétés* vol.26, No.1, p. 11-28.

Dallaire, N. 1998 *Enjeux et voies d'avenir de la promotion /prévention : une réflexion dans le champ enfance-jeunesse-famille*. Montréal, Université de Montréal, thèse de doctorat en sciences humaines appliquées.

De Gaujelac V. 2007 L'impératif généalogique *Enfances, Familles, Générations*, Numéro 7, automne, Faculté de droit, Université de Montréal.  
<http://www.erudit.org/revue/efg/2007/v/n7/017790ar>



De Rudder V.1986 La cohabitation pluriethnique et ses enjeux *Critique régionale* No.18 p.175-196.

Développement économique Canada pour les régions du Québec 2007 *Profil socioéconomique de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, <http://www.dec-ced.gc.ca/complements/ProgrammesServices/profilsFR/profil-sag-lac-st-jean-fr/profil-sag-lac-st-jean-fr.htm>

Développement économique Canada pour les régions du Québec 2003 *Bienvenue à Développement Canada*, [En ligne], [<http://www.dec-ced.gc.ca/asp/General/main.asp?LANG=FR>] (Consulté le 23 août 2006).

Devereux, G., 1980 *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion.

Drouet, M. 1997 « La question nationale dans l'ex-Yougoslavie » In: Citoyenneté dans un État plurinational : le cas de l'ex-Yougoslavie » *Balkanologie* - Vol. I - N°1- Juillet.

Elbaz M.et D. Helly 2000 (Sous la dir.) *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme* Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan.

\_\_\_\_\_ 1995 « Spectres et pouvoirs de l'ethnicité » *Anthropologie et sociétés* vol.19 No.3, p.5-14.

Elbaz, M. 1990 *Les immigrants dans la cité : les sciences sociales et la question de l'autre au Québec*. Troisième colloque du regroupement québécois des sciences sociales, Montréal.

Fassin D. et D. Memmi (éds) 2004 *Le gouvernement des corps* Paris, EHESS.

Fassin, D. 2000 « Entre politiques du vivant et politiques de la vie. Pour une anthropologie de la santé », *Les notes de recherche No.1 du CRESP*, Bobigny, Université Paris 13.

Féron, B. 1993 *Yougoslavie Origines d'un conflit*. Le Monde éditions, Bruxelles.

Freeman, O. 1997 « La société, cette grande absente : essai critique sur les analyses occidentales du nationalisme post-communiste », *Balkanologie* vol.1 No.1 juillet [http://www.afebalk.org/page.php3?id\\_page=75](http://www.afebalk.org/page.php3?id_page=75)

Frideres, J.S (sous la dir.) 2006 *Nos diverses cités* No.2 été Immigration et métropolis.

Gabrielli, L.. 2004. « Analyse comparative des politiques migratoires en Europe et en Amérique du Nord. Réflexions préliminaires », communication à la conférence “SGIR - Fifth Pan-European International Relations Conference”, Den Haag, 9-11 septembre.

Gilad, L.1990 *The Northern Route. An Ethnography of Refugee Experiences*, Institute of Social and Economic Research Memorial University of Newfoundland, Social and Economic Studies, No, 39.

Gilliland, O. M- K. 1997 Bridge on the sava: ethnicity in eastern Croatia, 1981-1991 *Anthropology of East Europe Review* Vol. 11, Nos. 1-2 Autumn, Special Issue: “War among the Yugoslavs” Pima Community College and University of Arizona.

Girard S. et F. Manègre 1989 *Quelques arpents de neige ...à partager : la régionalisation de l’immigration*. Avis présenté à la ministre des Communautés culturelles et de l’immigration. Publication officielle, Gouvernement du Québec.

Gossiaux, J-F. 2002 *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*. Presses universitaires de France, Paris.

Gouvernement du Canada, 2000 « Loi sur l’immigration » *La Gazette du Canada* Vol. 134, n° 1, Le 5 janvier.

\_\_\_\_\_ 1997, *Statistiques* Citoyenneté et Immigration Canada.

Gouvernement du Québec 2006a. *Portail Québec*.

\_\_\_\_\_ 2006b *Services offerts par des organismes communautaires*, ministère d’immigration et des communautés culturelles <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/services-organismes.html>

\_\_\_\_\_ 2006c « Programme d’accueil et d’installation des réfugiés » *Votre porte d’entrée au gouvernement du Québec*. Ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles MICC.  
[http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche\\_doc.cgi?query=&dossier=703&table=0&tableOrg=0](http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?query=&dossier=703&table=0&tableOrg=0)

\_\_\_\_\_ 2005 *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, MICC, Publication officielle, gouvernement du Québec.

\_\_\_\_\_ 2004 *Rapport Annuel de gestion 2002-2003*, MRCI, Québec Éditeur Officiel du Québec.

\_\_\_\_\_ 2003 *L'immigration au Québec un choix de développement* 2001-2003.

\_\_\_\_\_ 2000 *Rapport 1999-2000* MRCI Publication officielle.

\_\_\_\_\_ 1999 *Statistiques sur l'immigration au Québec*, bulletin statistiques annuel édition.

\_\_\_\_\_ 1990, L'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration. Au Québec pour bâtir ensemble, Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration.

\_\_\_\_\_ *La région de Lanaudière en bref* Immigration et communautés culturelles <http://www.immq.gouv.qc.ca/fr/region/lanaudiere.html>

Guilbert, L. 2007 « Les apprentissages et les savoirs d'expériences acquis par les femmes immigrantes et réfugiées au cours de leur migration », dans : M. Vatzlaaroussi, L. Guilbert, B. Vélez, G. Bezzi et S. Laperrière *Les femmes immigrantes et réfugiées dans les régions du Québec : insertion et mobilité*, Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants Université de Sherbrooke, p.137-154.

\_\_\_\_\_ 2005 « Intervention avec les réfugiés Récit ethnologique et recherche. Trajectoires migratoires des Albanais du Kosovo » *Collectif interculturel* Les Presses de l'Université Laval, p. 105-130.

\_\_\_\_\_ 2004 « Médiation citoyenne interculturelle. L'accueil des réfugiés dans la région de Québec ». *Médiations et francophonie interculturelle*, Les Presses de l'Université Laval, pp.199-220.

\_\_\_\_\_ 1998, Pluralisme et cultures organisationnelles, *Collectif interculturel*, vol.4 pp. 41-57.

Hanmer et Alii, 1994 *Histoire des femmes et des mouvements féministes en Europe*

Hannah A. 1982 *L'impérialisme*, volume 2 des Origines du totalitarisme, Points, Fayard.

Hathaway, J. 1988. « The Underlying Premise of Refugee Law », Thèse de doctorat, Faculté de Droit, Columbia University.

Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés 2006 *Le nombre de réfugiés au plus bas depuis 26 ans, mais les déplacés « internes » sont plus nombreux* le rapport réfugiés 2005 du HCR

\_\_\_\_\_ 2000, *Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, HCR/Autrement

\_\_\_\_\_ 1997 *Les réfugiés dans le monde, les personnes déplacées : l'urgence humanitaire*, Paris, La Découverte.

\_\_\_\_\_ 1992, *Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, Genève, UNHCR, rééd.

Hayden, R. M. 1996 "Imagined communities and real victims: self-determination and ethnic cleansing in Yugoslavia" *American ethnologist* vol. 23 No.4 pp. 783-801. Michael Herzfeld editor.

Harrell-Bond, B. 1999 "The experience of refugees as recipients of aid", *Refugee: Perspectives on the experience of forced migration*, p. 136-168.

Helly, D, M. Vatz-Laaroussi, L. Rachedi 2001 *Transmission culturelle aux enfants par de jeunes couples immigrants Montréal, Québec, Sherbrooke*. Immigration et métropolis, 148.

Héritier, F. 1996 "Réflexions pour nourrir la réflexion" En *De la violence* Éditions Odile Jacob, Paris.

Hobsbawm, E. B 1993 « Qu'est-ce qu'un conflit ethnique? », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 100, p. 51-64.

Hyndman, J. 2001: « Change and Challenge at UNHCR. A Retrospective of the Past Fifty Years ». *Refuge* 19, 6: 45-53.

Igartua J. 1983 « Les origines des travailleurs de l'Alcan au Saguenay, 1925-1939 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, septembre, p. 291-308 (avec Marine de Fréminville).

Jacob A. et Bertot, J.1991 *Les réfugiés : deux études de cas, les Salvadoriens et les Iraniens*, Montréal, Méridien.

Jullien, F. 2001 *Du temps : éléments d'une philosophie du vivre*. Paris, B. Grasset.

Juteau, D. 2007 *Rapports de sexe, frontières ethniques et identités nationales*. Rapport final préparé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, décembre, Montréal.

Kearly, M. 1995 The local and the global: the anthropology of globalization and transnationalism, *Annual Review of anthropology*, 24:547-565.

Klein, J-L. et L. Boisclair, 1993 « La régionalisation de l'immigration : notes sur une enquête au Saguenay » In : Bonneau Micheline et Pierre-André Tremblay (Sous la direction) (1993), *Immigration et région. Nouveaux enjeux, nouvelles perspectives* Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi.

Kofman, E. 2004, "Family-Related Migration: A Critical Review of European Studies", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 30 (2), p. 243-262.

La Brosse De R, 1996 « Les voix de la guerre », In : Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie : témoignages, analyses, perspectives, L'harmattan, Montréal, pp.165-181.

Labelle M., Rocher F. (Sous la direction), en collaboration avec Field A.M. 2004. *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

\_\_\_\_\_ 1990 « Immigration, culture et question nationale » *Cahiers de recherche sociologique*, no 14, *Cahiers de recherche sociologique*, No. 14, printemps, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal p.143-151.

Lacroix M. « L'expérience des demandeurs d'asile : vers l'élaboration de nouvelles pratiques sociales » *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, No.2, Université du Québec à Montréal, p. 178-191.

La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) 2008 *Rapport d'activités 2007-2008*, juin, Montréal.

\_\_\_\_\_ 2007 *L'immigration et l'intégration au Québec : Trop peu et bien tard, il faut agir !* Mémoire relatif à la planification de l'immigration 2008 — 2010 au Québec Présenté à La Commission de la Culture de l'Assemblée nationale du Québec.

\_\_\_\_\_ 2005 *Cap sur l'intégration : les organismes de soutien et de défense des personnes réfugiées et immigrantes publient leur vision sur l'intégration et l'immigration au Québec* Communiqué Plate-forme sur l'intégration.

\_\_\_\_\_ 2004. *Pour un projet collectif de société* Mémoire relatif aux niveaux d'immigration de 2005 à 2007 au Québec Présenté à La Commission de la Culture de l'Assemblée nationale du Québec.  
<http://www.centreafrica.com/Immigration2005-07-memoiretcri.htm>

\_\_\_\_\_ 2003 *Pensons famille* Volume 15, numéro 75, décembre.

Lamotte, A.; D. Desrosiers, 1997 *Parents et conjoints d'ici et d'ailleurs : une étude comparée des familles québécoises natives, immigrées et mixtes*; Direction des communications du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration ; Québec.

Lamoureux, D. 2005 « Les tentatives d'instrumentalisation de la société civile par l'État » Dans : Saillant, F. et É. Gagnon (Sous la dir.) *Communautés et socialités Formes et force du lien social dans la modernité tardive* Liber p. 37-58.

Layard et al, 1992 *La mobilité des femmes: migration, citoyenneté et processus d'intégration des femmes en Europe*. Helsinki.

Leclerc, R. et J. Beauchemin, 2002 La société civile comme sujet politique : une nouvelle représentation de l'intérêt général. *Lien social et Politiques* No. 48, p. 19-33.

Ledoux et Thuillier, 2006 Du travail domestique masculin au travail domestique des hommes *Terrains & travaux* no10, pp. 56-76.

Le Gall, J. 2005 « Familles transnationales : Bilan des recherches et nouvelles perspectives », Cahiers du GRES. *Diversité Urbaine*, vol. 5, no.1, p. 29-42.

Lévy, J. 2006 « L'événement en anthropologie : de l'élémentaire au complexe » dans : Olazabal I. et J. Lévy (sous la dir.) *L'événement en anthropologie Concepts et terrains* Les presses de l'Université Laval, Québec, pp. 9-21.

Li, P. 2003, « Initial Earnings and Catch-Up Capacity of immigrants » *Canadian public Policy/ Analyse de politiques*, vol.29, pp 319-337.

Loescher, Gil. 1993. *Beyond Charity. International Cooperation and the Global Refugee Crisis*. New York: Oxford University Press.

Lukic, R. 2003 *L'agonie yougoslave (1986-2003) Les États-Unis et l'Europe face aux guerres balkaniques*, Les Presses de l'Université Laval.

- Lumsden, D. 1999 "Broken Lives? Reflections on the Anthropology of Exile & Repair", *Refuge, Canada's Periodical of Refugees*, Vol. 18, No. 4, November, p. 30-39.
- Lutard-Tavar, C. 2005 *La Yougoslavie de Tito écartelée 1945-1991*
- \_\_\_\_\_ 1994 "Structure nationale : complexité et danger. Genèse du citoyen yougoslave », *Transitions*, No.1, p.5-54
- Malkki, L. 2002 "Speechless Emissaries: Refugees, Humanitarianism and Dehistoricization". In: *Genocide: An Anthropological Reader*. Oxford: Blackwell Publishers Ltd. P. 344-367. (reproduced from *Cultural Anthropology*, XI, No3 (1996): 377-404
- \_\_\_\_\_ 1995 "Refugees and exile: From « Refugee Studies » to the National Order of Things" *Annual Review of anthropology*, Vol. 24, p. 493-523.
- \_\_\_\_\_ 1992 "National geographic: The rooting of peoples and the territorialization of national identity among scholars and refugees", *Cultural anthropology*, 7,1: 24-44.
- McDonnald S. 2000 "Traumatisme et apprentissage d'une seconde langue" *Canadian modern language review*, vol. 56, No.4 p.690-696, University Toronto Press.
- McGill, D.W.1992 « The cultural story in multicultural family therapy", *Families in Society*, vol.73, No.6, juin.
- Majstorovic, Stevan 1971 *La politique culturelle en Yougoslavie*. Unesco, Paris <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001334/133417fo.pdf>
- Manço, A. 2003 *Politiques de régionalisation de l'immigration au Québec : l'heure des bilans*. L'Harmattan.
- Manègre, J.-F. 1993 « La régionalisation de l'immigration : du rêve à la réalité... » *Immigration et région, Nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, pp.83-109.
- Mangala, J. 2001 *Le déplacement force de population comme nouvelle dimension de sécurité : rôle et responsabilités de l'OTAN*. Rapport de recherche soumis à l'OTAN

Marcus, G. 1995. « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography ». *Annual Review of Anthropology*, 24: 95-117.

Meintel, D. 2002 "Cape Verdean Transnationalism, Old and New", *Anthropologica* XLIV, p.25-42.

\_\_\_\_\_ 1998. « Récits d'exil et mémoire sociale de réfugiés », In F. Laplantine, J. Lévy, J.B. Martin, A. Nouss (éds.), *Récit et connaissances*, Lyon, Presses Universitaires, pp. 55-74.

Meintel D. et Le Gall, 1995 *Les jeunes d'origine immigré : rapport familiaux et transition de vie. Le cas des jeunes chiliens, grecs, pourtagais salvadoriens et vietnamiens*. Montréal, ministère des affaires internationales de l'immigration et des communautés culturelles Groupe de recherche ethnicité et société.

Meyran Regis 2006 « Les fondements imaginaires du massacre Entretien avec Jacques Sémelin » In : *Les mécanismes de la violence, États, institutions, individu* Éditions, sciences humaines, pp.45-49.

Morice A. 2004 « Des dizaines de milliers de réfugiés tenus à distance : L'Europe enterre le droit d'asile » *Le monde diplomatique*

Morin, R. A. Latendresse et C. Piché, 2000 *Les organismes de concertation locale et le cadre de vie à Montréal*. Montréal. Département d'études urbaines et touristiques, Études, matériaux et documents, 13.

Morokvasic, M. 2002 "Anthropologie de la violence extrême: le crime de profanation". En *Revue internationale des sciences sociales "violences extrêmes"*, No.174, décembre p.601-609.

\_\_\_\_\_ 1992a, « La guerre et les réfugiés dans l'ex-Yougoslavie », *Revue Européenne des migrations internationales*, Vol.8 No2, p.5-25

\_\_\_\_\_ 1992b « Logiques de l'exclusion », *Peuples Méditerranéens* No.61 octobre-décembre pp.279-293.

\_\_\_\_\_ 1988 « Cash in Hand for the First Time. Yugoslav Migrant Women in Western Europe », in Stahl, R. (ed.): *International Migration Today* . Emerging Issues, UNESCO, Paris, pp.153-168.

Mrdjen Snjezana 2000 Les mariages inter-ethniques en ex-Yougoslavie Année, vol. 1 Université de Thessalie, Laboratoire d'Analyses Démographiques et Sociale [www.demography-lab.prd.uth.gr/abstract/TEXTE%20final.doc](http://www.demography-lab.prd.uth.gr/abstract/TEXTE%20final.doc)



Nahoum-Grappe, V. 1997 "Guerre et différence des sexes : Les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)" p.159-183 En: Dauphin Cécile et Arlette Farge, *De la violence et des femmes*. Bibliothèque Albin Michel, Paris, 201 p.

\_\_\_\_\_ 1996 "L'usage politique de la cruauté : l'épuration ethnique (ex-Yougoslavie, 1991-1995)" p. 273-323, En *De la violence* Séminaire de Françoise Héritier.

\_\_\_\_\_ 1993 "L'épuration ethnique : désastre et stupeur", En: Nahoum-Grappe Véronique *Vukovar, Sarajevo...La guerre en ex-Yougoslavie*, éditions Esprit.

\_\_\_\_\_ 1992 « La guerre et les réfugiés dans l'ex-Yougoslavie », *Revue Européenne des migrations internationales*, Vol.8, No2, p.5-25.

Ngirumpatse P. et C. Rousseau, 2007 « L'échec de l'Humanitaire De la paralysie devant le mensonge social à la transformation de l'image de l'autre ». *Anthropologie et sociétés*, vol.31, No. 2, p.191-202.

Nora, P. 1978, « Mémoire collective », p.398-401, dans J. Le Goff (dir.), *La nouvelle histoire*, Paris. Retz.

Noiriel, G. 1998 *Réfugiés et sans-papiers – La République face au droit d'asile XIXème siècle – XXème siècle*, Hachette Pluriel Référence.

Olazabal I. et J. Lévy (sous la dir.) 2006 *L'événement en anthropologie Concepts et terrains* Les presses de l'Université Laval, Québec.

Osorio, A. 2007 Les réfugiés colombiens à Sherbrooke: la peur, la mémoire et les représentations sociales In: Riaño-Alcalá, P. P. Díaz, M. Colorado, A. Osorio *Migración forzada de colombianos Colombia, Ecuador, Canadá* Ed. Corporación Región, Medellín, Colombia, pp.97-123.

\_\_\_\_\_ 2006 « Violences extrêmes, cruauté et nettoyage ethnique : le cas de l'ex-Yougoslavie » En : *Diversité urbaine* Cahiers du Groupe de recherche ethnicité et société, Vol.6 No.1 printemps, pp.63-76.

\_\_\_\_\_ 1997 Trabajo asalariado, género e identidad. La Inserción de las Mujeres Colombianas en Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître Montreal en sciences (M.Sc.) en anthropologie

Organisation Internationale des Migrations, OIM Genève, 1996 «Enquête sur les Bosniaques vivant en Suisse». Rapport 1995.

\_\_\_\_\_ 1996 *Retour et émigration de candidats-réfugiés de Belgique*, rapport 1995.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 1997 *Cohésion sociale et mondialisation de l'économie*, Paris, OCDE.

Pandolfi, M. et M.Abélès, 2002 « Présentation. » dans M. Pandolfi et M.Abélès *Politiques jeux d'espaces Anthropologie et sociétés* vol.26, No.1 p.5-9.

Pandolfi, M. 2002 « 'Moral Entrepreneurs', souverainetés mouvantes et barbelés. Le bio-politique dans les Balkans postcommunistes » *Anthropologie et sociétés* vol.26, No.1 p.29-52

Panet-Raymond, J. 1994 « Les conditions de partenariat entre les CLSC et les organismes communautaires dans le contexte de la loi 120 », dans L. Favreau, R. Lachapelle et L. Chagnon, dir. *Pratiques d'action communautaires en CLSC, acquis et défis d'aujourd'hui*, Hull, PUQ, p. 87 -97.

Parant M. 1998 *Le retour des réfugiés en Bosnie : quelles conséquences pour la paix ?* Communications présentées lors d'une table ronde tenue le 19 novembre sous l'égide de la Chaire Téléglobe Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.

Parazelli, M. et G. Tardif 1998 « Le mirage démocratique de l'économie sociale », dans Louise Boivin, et Mark Fortier, dir. *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion*. Montréal. Fides, p. 55-101.

Patrimoine canadien 1996 *Identité, culture et valeurs canadiennes : construire une société cohésive*, Ottawa.

\_\_\_\_\_ 1997 *Identité, culture et valeurs canadiennes : construire une société cohésive*, Ottawa.

Pavageau, J. Y. Gilbert et I. Pedrazzini 1997 *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe* L'harmattan /ARCI collection changement.

Pellerin H. 2003 « Vers un nouvel ordre migratoire mondial » *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*36:2, June/juin Université d'Ottawa, Ottawa pp.363-380.

- Petrovic, E. 1998 *Re-Creation of Self: Narratives of Immigrant Women from Ex-Yugoslavia living in Western Canada*, Vol.3, 3 University of Calgary. [http://www.yorku.ca/soi/\\_Vol\\_3\\_3/\\_HTML/Petrovic.html#fn1](http://www.yorku.ca/soi/_Vol_3_3/_HTML/Petrovic.html#fn1)
- Portes, A. 1999 « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales » Actes de la recherche en sciences sociales, 129, septembre, p.15-25.
- Purves G. 1980 « L'immigration humanitaire et la politique canadienne en matière d'immigration » *Bulletin d'actualité* du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement Division des affaires politiques et sociales.
- Rasporich, A.W. 1968. *For a Better Life: A History of the Croats in Canada* 1982; N. Paveskovic, « Croats in Canada », *Slavs in Canada* <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC848568>.
- Reyniers A. 1995, *Les populations tsiganes et leurs mouvements dans les pays d'Europe centrale et orientale et vers quelques pays de l'OCDE*, Paris, OCDE Migration Internationale et Politique du Marché du Travail ; Document hors-série, n° 1 ; Diffusion générale.
- René, J-F, M. Goyette, C. Bellot, N. Dallaire et J-F, Raymond 2001 « L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité » *Lien social et Politiques* RIAC la responsabilité : au-delà des engagements et des obligations p. 125-139.
- René, J-F, J. Panet- Raymond M. Provost et C. Lefebvre 2000. *L'intégration des personnes assistées sociales et le rôle de l'État*. Montréal. Conseil québécois de développement social. Rapport de recherche.
- Réseau de recherche sur l'immigration en dehors des métropoles 2005, 2006 Université Sherbrooke.
- Riaño, P. M. Colorado, P. Díaz, et A. Osorio 2007 *Migration forcée de Colombiens Peur Mémoires historiques et représentations Canada*, Corporación Región, UBC, FLACSO Équateur.
- Rolland P. et Tavernier P. 1989 *La Protection Internationale des Droits de l'Homme*, Coll. Que Sais-Je ?
- Rousseau, C. Taher M. Dirie, M.-J. Gagné et G. Bibeau, 2001 Rêver ensemble le départ. Construction du mythe chez les jeunes Somaliens réfugiés, in Autrepart

(numéro thématique : Les jeunes. Hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud?), vol.18 : 51-68.

Routhier, J. 2000 *Entre politique et parcours migratoire : application de la politique québécoise de régionalisation de l'immigration à des réfugiés ex-Yougoslaves à St-Jérôme*. Mémoire en anthropologie de l'Université de Montréal.

Rousseau, C. 2005 « The Work of Culture in the treatment of Psychosis in Migrant Adolescents » *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 10.3, p.305-317.

Saillant, F. 2007 « Vous êtes ici dans une mini-ONU » Les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire. *Anthropologie et sociétés* « Entre – lieux de l'humanitaire » vol.31, No.2 p.65-90.

\_\_\_\_\_ 2006 « Humanitaire, médias, événement » Dans : Olazabal I. et J. Lévy *L'événement en anthropologie Concepts et terrains* Les Presses de l'Université Laval, p.113-133.

Saillant F. M. Cagnet et M. Richardson 2005 Représentations de l'accueil et de l'Humanitaire dans les sites Internet des organisations transnationales, nationales et locales reliées à l'intervention auprès des réfugiés *Anthropologica* No.47, p.115-127.

Salt, J. 2002 Migrations internationales européennes: Évaluation de la situation actuelle *European Population Papers Series* No. 5 Conseil de l'Europe, Mars.

Samary, C. 1995 « Fragiles espoirs d'un retour a la paix dans l'ex-Yougoslavie : Mouvante identité des Musulmans », *Monde diplomatique* <http://www.monde-diplomatique.fr/1995/10/samary/1836.html>

\_\_\_\_\_ 1994 « La déchirure yougoslave, question pour l'Europe ». *Cahier* No.4 L'Harmattan, France.

Schaut, C. 2001 Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : orientations, mise en œuvre et effets concrets, *Sociologie et sociétés* « L'exclusion : changement de cap », Vol. 33, No. 2, automne, p.67-91.

Sémelin, J. 2002 “Du massacre au processus génocidaire” En *Revue internationale des sciences sociales* “Violences extrêmes”, No.174, décembre p.483.

Singh, J. S. 1998. *Creating a New Consensus on Population*. London : Earthscan.

Simard, C. 2002 « Libertés civiles et sécurité : le rôle central de l'État » In : Renaud, Jean, et al *Les relations ethniques en question*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

Simard, M. 2003 « L'espace social des villes moyennes au Québec. Quelques constats ». Dans Charbonneau, F., Lewis, P. et Manzagol, C.(dir). *Villes moyennes et mondialisation. Pour un renouvellement des analyses et des stratégies*. Montréal.

\_\_\_\_\_ 1997 « Immigration agricole, enracinement familial et dynamisation du milieu local au Québec » In : Vatz-Laaroussi M., M. Simard et N. Baccouche, *Immigration et dynamiques locales* Chicoutimi, p.147-173.

\_\_\_\_\_ 1996 « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration : enjeux et paradoxes Dynamiques territoriales » *Recherches sociographiques* Volume 37, numéro 3 septembre-décembre.

Soarès, M. 2006 « Les mémoires affectives de la migration: l'événement dans le sentiment », dans Olazabal I. et J. Lévy (sous la dir.) *L'événement en anthropologie Concepts et terrains* Les presses de l'Université Laval, Québec, p.185-193.

Système d'observation permanente des migrations internationales SOPEMI 1997. *Tendances des migrations Internationales, Rapport annuel 1996*. OCDE Paris.

Tarrius A. 1992 *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*. L' Harmattan.

Taylor, Ch. 1992 *Multiculturalism and 'The Politics of Recognition'*, Princeton: Princeton University Press.

Thompson, J.1990, *Ideology and Modern Culture*, Cambridge, Polity Press.

Tremblay, P-A. 1993 « À propos de l'intégration des groupes ethniques en région : interrogations sur quelques préalables » dans M. Bonneau et P-A Tremblay *Immigration et région. Nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*. Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels.

Todorov, T. 1994 *Face à l'extrême*, Paris : Éditions du Seuil.

Van Buuren J. 2002 « Le droit d'asile refoulé à la frontière », in *Manière de voir, Le Monde diplomatique*, 62, mars-avril, pp. 76-80.

\_\_\_\_\_ 1999 « Quand l'Union Européenne s'entoure d'un cordon sanitaire. Refouler les migrants vers des « pays tiers sûrs » *Le monde diplomatique* janvier.

Van Selm, J. 2003 "Public-Private Partnerships in Refugee Resettlement: Europe and the US" *Journal of International Migration and Integration /Revue de l'intégration et de la migration internationale* Compte rendu de métropolies sur la recherche et les politiques, Spring/ printemps, vol.4 No 2 pp.157-175.

Vatz Laaroussi M. 2007 « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire » *Enfances, Familles, Générations*, Numéro 7, automne  
<http://www.erudit.org/revue/efg/2007/v/n7/017790ar>

Vatz-Laaroussi, M. et al. 2007 *Les femmes immigrantes et réfugiées dans les régions du Québec : insertion et mobilité*. Rapport final présenté à condition féminine Canada. Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants, Université Sherbrooke.

Vatz-Laaroussi, M et L. Angeneau 2005 *Pourquoi un observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants?* Actes de la conférence sur l'immigration à Saint-Andrews, Nouveau-Brunswick, p.555-571.

Vatz-Laaroussi, M.et, L. Rachédi, 2002 *Familles immigrantes des guerres en Estrie de la connaissance au soutien* Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie et Équipe de recherche F.I.G. Université de Sherbrooke, Rapport de recherche présenté au Ministère de l'Enfance et de la Famille.

Vatz Laaroussi, M. 2001 *Le familial au cœur de l'immigration Les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*, L'harmattan Espaces Interculturels.

Vatz Laaroussi, M. P.-A. Tremblay L Corriveau, M. Duplain 1999 *Les histoires familiales au cœur des stratégies d'insertion : trajectoires de migration en Estrie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Université de Sherbrooke Rapport de recherche présenté au Conseil Québécois de la recherche sociale, juin.

Vatz-Laaroussi M. et L. Corriveau avec la collaboration M. Duplain et P-A Tremblay, 1991, « Immigrer en région ou l'humanisme racisant », *Collectif interculturel*, vol. 4 No 2 p.119-132.

Verschelden, M-C. 1999 *Le rapport d'altérité dans les relations ethniques : le cas des couples mixtes du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi comme exigence partielle de la maîtrise en études régionales, décembre.

Vincent, J- M. 2003 « Yougoslavie : la barbarie nationaliste ». *Multitudes* Mise en ligne le vendredi 30 mai <http://multitudes.samizdat.net/-Multitudes-une-revue-trimestrielle-.html>

Wanner, Ph. et R. Fibbi, 2002 « Familles et migration, familles en migration ». Dans Wanner, Ph. et R. Fibbi et al. *Familles et migration. Études sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales* Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Wayland, S. 2006 *S'établir au Canada? Entraves politiques et juridiques*. Une initiative conjointe des Fondations communautaires du Canada et de la Commission du droit du Canada.

White, D.1994 « La gestion communautaire de l'exclusion » *Lien social et Politiques* RIAC, 32 automne : 37-50.

Wihtol de Wenden, C. 2003 « L'Europe migratoire », in Maximos Aligisakis (dir.), *L'Europe face à l'autre. Politiques migratoires et intégration européenne*, Genève, Euryopa.

\_\_\_\_\_ 1995 «Clarifications et typologie », in VIIIème Colloque organisé par la Fondation Jean Rodhain (Lourdes 16-19 novembre 1994), *Droit d'asile. Devoir d'accueil*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 67-76.

Widgren, Jonas. 1994. « Multilateral Co-operation to Combat Trafficking in Migrants and the Role of International Organizations», Discussion paper for the Eleventh IOM Seminar. Geneva.

Wieviorka, M.(dir) 1998 « Un nouveau paradigme de la violence », *Cultures et conflits* 29-30, printemps-été.

\_\_\_\_\_ 1996 « Culture, société et démocratie » dans : *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, p.11-60.

Wilding, R. 2006 "Virtual intimacies? Families communicating across transnational contexts", *Global Networks*, vol. 6, no. 2, 125-42.

Wright M. 1959 *The sociological Imagination*, New York, Basic Book.

## Annexes

**Annexe 1 - Objectifs du programme sélection et traitement des cas des réfugiés au sens de la Convention outre frontières.....384**

**Annexe 2 - Répartition des réfugiés sélectionnés à l'étranger admis entre 1997 et 2006, selon le sous-continent de naissance et la région administrative de résidence en janvier 2008.....385**

**Annexe 3 - Répartition des réfugiés sélectionnés à l'étranger admis entre 1997 et 2006, selon le groupe d'âge à l'admission et la région administrative de résidence en janvier 2008.....386**

**Annexe 4 - Répartition des réfugiés sélectionnés à l'étranger admis entre 1997 et 2006, selon le sexe et la région administrative de résidence en janvier 2008.....387**



## **Annexe 1 Objectifs du programme de sélection et de traitement des cas des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières.**

---

### **1. Objet du chapitre**

Le présent chapitre décrit le Programme de rétablissement des réfugiés et des personnes visées par des considérations humanitaires (le programme de rétablissement) du Canada à l'étranger, fournit une définition des termes de base et présente les lignes directrices pour le traitement des demandes présentées au titre de la catégorie des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et de la catégorie de personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières (catégorie de personnes de pays d'accueil et catégorie de personnes de pays sources).

Il existe un lien important entre les efforts déployés par les bureaux des visas pour exécuter le programme d'asile à l'étranger et le travail et les contributions des partenaires qui se trouvent au Canada comme l'AC, les bureaux locaux de CIC, les répondants du secteur privé et les fournisseurs de services, par opposition au processus de traitement au Canada, qui est exécuté par la CISR. Il faudrait reconnaître l'ensemble de l'expérience du réfugié, à partir du moment où il présente une demande jusqu'à son établissement. Pour plus de renseignements sur le traitement des demandes d'asile au Canada, veuillez consulter le chapitre IP 3.

---

### **2. Objectifs du programme**

L'objectif du Programme de rétablissement des réfugiés et des personnes visées par des considérations humanitaires du Canada est de continuer à faire honneur à la tradition humanitaire du pays relativement au rétablissement des réfugiés et des personnes dans une situation semblable. Il s'agit d'un programme discrétionnaire qui vient compléter le processus d'octroi de l'asile au Canada, permettant au Canada de respecter ses obligations en vertu de la *Convention relative au statut des réfugiés* de 1951, selon laquelle il doit accorder l'asile et la protection aux réfugiés au sens de la Convention qui foulent le sol canadien.

Le Programme de rétablissement des réfugiés et des personnes visées par des considérations humanitaires a été créé afin de permettre aux réfugiés et aux personnes dans une situation semblable d'entrer au Canada, à titre de résidents permanents, conformément à la tradition humanitaire du Canada. Le programme de réadaptation poursuit trois objectifs fondamentaux :

- accorder la protection au Canada grâce au rétablissement;
- acquitter les responsabilités internationales du Canada en tant que pays de rétablissement;
- offrir des solutions durables.

Il y a rétablissement lorsque la demande de résidence permanente d'un réfugié se trouvant dans un pays d'accueil est acceptée au Canada. Il s'agit d'une solution limitée, mais de grande importance, aux problèmes des réfugiés. Les réfugiés pour qui le rétablissement constitue un instrument de protection ou une solution durable sont ceux qui ont un besoin urgent de protection et ceux qui sont membres de groupes vulnérables ou « à risque » comme les femmes en péril, les victimes de torture et et les victimes de violence.

Le rétablissement peut également être utilisé comme mécanisme de « partage des responsabilités » par des pays comme le Canada pour favoriser le rétablissement modéré de réfugiés venant de leur premier pays d'accueil. Ces pays accueillent des milliers et, dans certains cas, des millions de réfugiés pendant de très longues périodes, ce qui exerce d'intenses pressions sur les ressources, l'environnement et le tissu social de leurs sociétés.

**Annexe 2 - Répartition des réfugiés sélectionnés à l'étranger admis entre 1997 et 2006, selon le sous-continent de naissance et la région administrative de résidence en janvier 2008**

Régions administratives	Afrique occidentale	Afrique orientale	Amérique centrale	Amérique du Sud	Moyen-Orient	Asie occidentale et centrale	Asie méridionale	Europe méridionale	Autres	Total
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	75	0	0	0	0	0	75
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	15	5	135	0	0	0	20	45	230
Capitale-Nationale	25	450	25	1 010	30	205	10	610	465	2 830
Mauricie	10	40	10	320	0	0	0	35	70	485
Estrie	25	305	20	590	45	445	40	525	360	2 355
Montréal	35	580	35	805	155	945	90	250	510	3 405
Outaouais	15	250	20	515	65	110	5	615	265	1 860
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Chaudière-Appalaches	0	5	0	65	0	0	0	0	0	70
Laval	0	15	0	80	35	570	65	55	65	885
Lanaudière	5	55	0	190	0	15	5	55	45	370
Laurentides	5	40	0	250	10	15	0	40	40	400
Montérégie Est <sup>1</sup>	0	15	5	265	15	1 160	90	20	70	1 640
Montérégie Ouest <sup>1</sup>	10	90	10	705	10	100	10	130	115	1 180
Longueuil (agglomération) <sup>1</sup>	0	5	0	20	0	25	0	0	5	55
Centre-du-Québec	0	10	0	770	10	0	0	130	30	950
Non déterminée	0	60	5	275	45	250	25	555	140	1 355
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>1 940</b>	<b>135</b>	<b>6 070</b>	<b>420</b>	<b>3 840</b>	<b>340</b>	<b>3 040</b>	<b>2 225</b>	<b>18 150</b>

<sup>a</sup> Pour protéger la confidentialité, les données sont arrondies.

<sup>1</sup> Territoire de la Conférence régionale des élus

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles,  
Direction de la recherche et de l'analyse prospective

2008-03-07

**Annexe 3 - Répartition des réfugiés sélectionnés à l'étranger admis entre 1997 et 2006, selon le groupe d'âge à l'admission et la région administrative de résidence en janvier 2008**

Régions administratives	0-4 ans	5-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-64 ans	65 ans et +	n.d.	Total
Bas-Saint-Laurent	10	20	15	10	15	10	0	0	80
Saguenay-Lac-Saint-Jean	20	65	40	35	45	20	0	0	225
Capitale-Nationale	310	720	535	625	425	200	20	5	2 840
Mauricie	55	130	90	95	80	40	5	0	495
Estrie	270	625	430	490	355	160	20	0	2 350
Montréal	280	725	770	805	495	275	45	10	3 405
Outaouais	180	445	330	410	370	125	10	0	1 870
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	5	0	0	0	0	5
Chaudière-Appalaches	5	20	10	20	15	0	0	0	70
Laval	100	215	180	195	100	85	10	0	885
Lanaudière	50	95	60	75	50	25	0	5	360
Laurentides	45	110	70	70	60	35	0	0	390
Montérégie Est <sup>1</sup>	140	425	390	270	195	175	30	10	1 635
Montérégie Ouest <sup>1</sup>	135	285	235	230	215	75	5	5	1 185
Longueuil (agglomération) <sup>1</sup>	5	15	10	15	5	0	0	0	50
Centre-du-Québec	105	235	185	195	140	75	15	0	950
Non déterminée	160	390	185	275	270	60	0	0	1 340
<b>Total</b>	<b>1 870</b>	<b>4 520</b>	<b>3 535</b>	<b>3 820</b>	<b>2 835</b>	<b>1 360</b>	<b>160</b>	<b>35</b>	<b>18 135</b>

<sup>a</sup> Pour protéger la confidentialité, les données sont arrondies.

<sup>1</sup> Territoire de la Conférence régionale des élus

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles,  
Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

2008-03-07

**Annexe 4 - Répartition des réfugiés sélectionnés à l'étranger admis entre 1997 et 2006, selon le sexe et la région administrative de résidence en janvier 2008**

Régions administratives	Femmes	Hommes	Total
Bas-Saint-Laurent	40	35	75
Saguenay-Lac-Saint-Jean	110	115	225
Capitale-Nationale	1 400	1 440	2 840
Mauricie	240	245	485
Estrie	1 150	1 205	2 355
Montréal	1 645	1 755	3 400
Outaouais	905	965	1 870
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0
Côte-Nord	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	0	5
Chaudière-Appalaches	35	35	70
Laval	420	470	890
Lanaudière	175	185	360
Laurentides	190	195	385
Montérégie Est <sup>1</sup>	805	835	1 640
Montérégie Ouest <sup>1</sup>	585	600	1 185
Longueuil (agglomération) <sup>1</sup>	30	30	60
Centre-du-Québec	490	460	950
Non déterminée	665	685	1 350
<b>Total</b>	<b>8 890</b>	<b>9 255</b>	<b>18 145</b>

<sup>a</sup> Pour protéger la confidentialité, les données sont arrondies.

<sup>1</sup> Territoire de la Conférence régionale des élus

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles,  
Direction de la recherche et de l'analyse prospective

2008-03-07